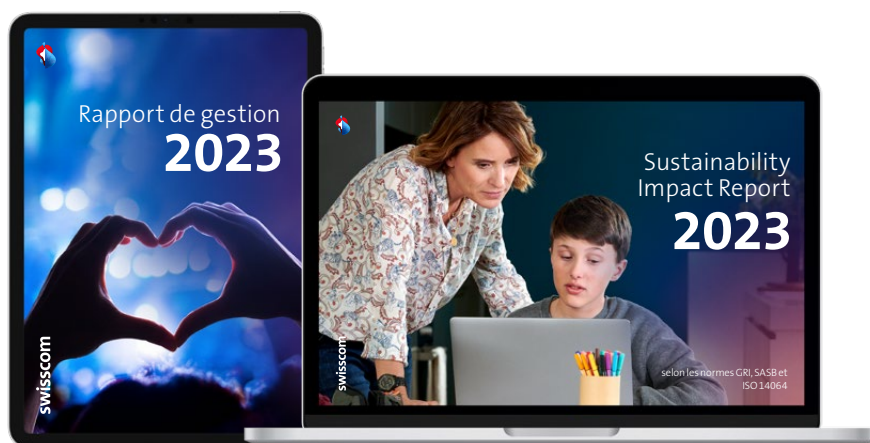




Rapport de gestion 2023

swisscom

Compte rendu d'activités



Les deux publications «Rapport de gestion» et «Sustainability Impact Report» font partie du compte rendu d'activités 2023 de Swisscom. Elles sont disponibles en ligne: [swisscom.ch/rapport2023](https://www.swisscom.ch/rapport2023).

Ajustements 2023

Le rapport de gestion de Swisscom contient désormais le rapport sur les questions non financières. Swisscom se conforme ainsi aux nouvelles exigences du Code des obligations suisse, qui prévoit l'obligation d'établir un rapport correspondant à compter de 2023. Le «Sustainability Impact Report» comprend le rapport de développement durable pour Swisscom en Suisse ainsi que le rapport climatique qui était, jusqu'ici, publié séparément.

Les photos figurant sur les pages de couverture et dans les rapports sont issues pour la plupart des différentes campagnes menées par Swisscom au cours de l'exercice 2023. Les photos du Conseil d'administration et de la Direction du groupe ont été prises par Manuel Rickenbacher.

Table des matières

Introduction	1 – 11
Rapport annuel	12 – 57
Rapport sur les questions non financières	58 – 81
Gouvernement d'entreprise et rapport de rémunération	82 – 127
Comptes annuels consolidés	128 – 197
Informations complémentaires	198 – 208

L'année 2023 de Swisscom

Chiffre d'affaires

mia CHF

11,1 ▲ 0,2%

EBITDA

mia CHF

4,6 ▲ 4,9%

Bénéfice net

mia CHF

1,7 ▲ 6,7%

Endettement net/EBITDA

1,5 ▼ -0,2

Action Swisscom
Rendement global

%

4,2 ▲ 1,7 PP

Investissements

mia CHF

2,3 ▼ -0,7%



Dividende par action

CHF

22



Quote-part de capitaux propres

%

47,0

▲ 1,6 PP

Collaborateurs à temps plein

19 729

▲ 3,0%

«Mon premier portable»

Swisscom lance le guide pour les parents «Mon premier portable» avec des conseils, des check-lists et une soirée en ligne pour les parents avec près de 40 000 personnes participantes.

Viva Italia!

Fastweb affiche une croissance continue depuis plus de 10 ans et voit son nombre de clients, son chiffre d'affaires et son EBITDA progresser.

Net zéro 2035

Swisscom s'est engagée en tant que groupe à atteindre l'objectif ambitieux du net zéro d'ici 2035 conformément à la SBTi.

Meilleur réseau



Dans tous les tests de réseaux de communication mobile, Swisscom se place sur la plus haute marche du podium et convainc avec le meilleur réseau haut débit.

Friendly Work Space

Promotion Santé Suisse décerne à Swisscom le label «Friendly Work Space».



Petite, mais performante

Deux fois plus petite, plus efficace sur le plan énergétique et composée majoritairement de plastique recyclé: la nouvelle TV-Box Swisscom recèle de nombreuses possibilités avec des partenaires de streaming et des paquets d'abonnement supplémentaires.



Proche des clients

Grâce à une gestion efficace des coûts, Swisscom maintient les prix des abonnements blue à un niveau stable.



Excellent

Pour la troisième fois consécutive, le World Finance Magazine désigne Swisscom comme l'entreprise de télécommunications la plus durable au monde.



Un service au top

Swisscom marque des points et remporte les tests de service – aussi bien dans les Shops que via l'appli My Swisscom.

Chiffres clés

En mio CHF ou comme indiqué

	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires et résultats ¹			
Chiffre d'affaires	11 072	11 051	0,2%
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 622	4 406	4,9%
EBITDA en % du chiffre d'affaires	41,7	39,9	
EBITDA après charges de location (EBITDAaL)	4 334	4 120	5,2%
Résultat d'exploitation (EBIT)	2 205	2 040	8,1%
Bénéfice net	1 711	1 603	6,7%
Bénéfice par action	33,03	30,93	6,8%
État de la situation financière et flux de trésorerie ¹			
Capitaux propres	11 622	11 171	4,0%
Quote-part de capitaux propres	47,0	45,4	
Investissements	2 292	2 309	-0,7%
Operating free cash flow proxy	2 042	1 811	12,8%
Free cash flow	1 480	1 349	9,7%
Endettement net	7 071	7 374	-4,1%
Données opérationnelles			
Raccordements téléphoniques réseau fixe en Suisse	1 226	1 322	-7,3%
Raccordements à haut débit Retail en Suisse	2 006	2 027	-1,0%
Raccordements TV en Suisse	1 537	1 571	-2,2%
Raccordements réseau mobile en Suisse	6 202	6 173	0,5%
Raccordements Wholesale en Suisse	692	679	1,9%
Raccordements à haut débit Retail en Italie	2 601	2 683	-3,1%
Raccordements à haut débit Wholesale en Italie	648	458	41,5%
Raccordements réseau mobile en Italie	3 509	3 087	13,7%
Action Swisscom			
Nombre d'actions émises	51 802	51 802	—
Capitalisation boursière	26 212	26 243	-0,1%
Cours de l'action à la clôture de l'exercice	506,00	506,60	-0,1%
Dividende par action	22,00 ²	22,00	—
Collaborateurs			
Effectif en équivalents plein temps	19 729	19 157	3,0%
Effectif moyen en équivalents plein temps	19 461	19 046	2,2%

¹ Swisscom utilise divers indicateurs de performance alternatifs. Les définitions ainsi que le rapprochement avec les valeurs conformes aux IFRS sont présentés au chapitre Marche des affaires.

² Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Tour d'horizon des activités

Swisscom Suisse

Residential Customers

La division opérationnelle Residential Customers propose aux clients privés des services de réseau mobile et fixe en Suisse comme la téléphonie fixe, le haut débit, la TV et la communication mobile.

Business Customers

Business Customers est axé sur les services de télécommunications et les solutions globales de communication pour les grandes entreprises ainsi que pour les clients PME en Suisse. Son offre comprend la palette complète, du produit individuel à la solution globale dans le domaine de l'infrastructure TIC d'entreprise.

Wholesale

Le segment Wholesale met à disposition d'opérateurs de télécommunications tiers l'utilisation des réseaux fixe et mobile de Swisscom.

Infrastructure & Support Functions

La division Infrastructure & Support Functions planifie, assure l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de réseau et de l'infrastructure IT en Suisse.

Chiffre d'affaires

8,1 mia CHF

EBITDA

3,7 mia CHF

Fastweb

Fastweb fournit des services haut débit et des services de communication mobile pour les clients privés, les clients commerciaux et les clients Wholesale en Italie. La gamme comprend des offres de téléphonie, de haut débit et de communication mobile. Fastweb propose par ailleurs aux clients commerciaux des solutions TIC complètes.

Chiffre d'affaires

2,6 mia EUR

EBITDA

0,8 mia EUR

Autres secteurs opérationnels

Swisscom complète son activité de base dans des secteurs connexes par le biais de ses filiales opérant dans les domaines de la construction et de l'entretien de réseaux (cablex SA) et des services de radio-diffusion (Swisscom Broadcast SA). Les autres secteurs opérationnels comprennent en outre les activités liées aux annuaires en ligne (localssearch) ainsi que la division Trust Services, qui englobe les activités liées aux services de confiance tels que la signature électronique et les preuves numériques.

Chiffre d'affaires

1,1 mia CHF

EBITDA

0,2 mia CHF



De la gauche: Michael Rechsteiner, Président du Conseil d'administration de Swisscom SA, et Christoph Aeschlimann, CEO Swisscom SA.

Dignes de confiance – durablement

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Nous sommes ravis de vous informer de l'évolution positive de Swisscom – et ce, malgré une année pleine de défis. 2023 a été marquée par des incertitudes telles que l'environnement macroéconomique volatile avec des taux d'intérêt et une inflation en hausse, ainsi que des risques géopolitiques accrus. Nos chiffres annuels sont d'autant plus réjouissants. Swisscom a réalisé un résultat financier stable sur un marché exigeant. Elle a su convaincre sa clientèle par des offres attrayantes, un service exceptionnel et une excellente infrastructure de réseau. Pour la troisième fois consécutive, le magazine «World Finance» a désigné Swisscom comme opérateur de télécommunications le plus durable du monde.

Cette réussite repose sur l'engagement de nos collaborateurs, qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes. Nos objectifs de groupe pour 2025 sont en bonne voie: leader du marché en Suisse, principal challenger en Italie, résultats financiers solides, offres porteuses d'avenir sur des réseaux fiables, le tout associé à une forte orientation vers le développement durable.

Numéro 1 en Suisse

Swisscom entend enthousiasmer ses clients en Suisse en leur proposant les meilleurs réseaux, un service exceptionnel et des offres à la pointe du progrès. Un pari réussi. En effet, lors de tests indépendants, nos collaborateurs ont une nouvelle fois excellé – tant dans les Swisscom Shops que sur notre hotline de communication mobile. De plus, l'appli My Swisscom a obtenu pour la troisième fois consécutive la meilleure évaluation de toutes les applications de service des opérateurs de télécommunications suisses. De même, Swisscom se classe à nouveau en tête de liste dans les tests de réseaux reconnus, tant pour le réseau mobile que pour le réseau fixe.

Swisscom crée par ailleurs de la sécurité. Malgré l'inflation qui ne cesse de progresser, nous avons renoncé, contrairement à d'autres opérateurs, à procéder à une augmentation générale des prix et maintenons les prix des abonnements de communication mobile, d'Internet, de TV et de réseau fixe stables au moins jusqu'à fin 2024. Notre nouvelle TV-Box 5 séduit: en plus d'offrir de nouvelles fonctions attrayantes, elle est deux fois plus petite et consomme moins d'énergie que les modèles précédents. Swisscom est également le premier opérateur en Suisse à proposer à ses clients un paquet d'abonnement regroupant plusieurs fournisseurs de streaming à un prix préférentiel. Des sociétés d'études de marché indépendantes estiment par ailleurs que Swisscom est le prestataire numéro un en matière de solutions de cybersécurité. Grâce à de nouveaux services de sécurité informatique, Swisscom offre aux petites et moyennes entreprises encore plus de sécurité et les protège de manière fiable contre les cyberrisques. En rachetant la société Azept Business Software SA, elle a élargi ses compétences dans le domaine des logiciels pour les entreprises. Elle est le premier fournisseur en Suisse à avoir réuni le réseau mobile et Microsoft Teams dans une application sous la forme de Teams Telephony Mobile. Au près de sa clientèle commerciale, Swisscom occupe une solide position en tant que fournisseur de services complets et la satisfaction de la clientèle est élevée. La demande en solutions cloud, Security, IoT et SAP ainsi qu'en applications pour entreprises a par conséquent continué de croître.

Les meilleurs réseaux – l'extension se poursuit

Au niveau international, la Suisse obtient les meilleures notes pour ses réseaux de communication mobile et les réseaux à fibre optique. Ainsi, Swisscom a gagné une nouvelle fois le célèbre test des réseaux de communication fixe et mobile du magazine spécialisé connect. Dans le test des réseaux de communication mobile, Swisscom a même obtenu le plus grand nombre de points jamais attribué par connect. Face à l'utilisation toujours plus intensive des réseaux par nos clients, Swisscom investit en permanence dans la performance de ses réseaux. L'extension du réseau mobile demeure un défi. La recherche de nouveaux sites s'avère exigeante et près de 3 000 demandes de permis de construire pour des installations de communication mobile sont en cours. En automne 2023, le Parlement a envoyé un signal fort afin d'améliorer les conditions-cadres pour une extension rapide du réseau 5G.



« En tant que pionniers de la protection climatique, nous apportons une contribution essentielle. L'accent est mis sur la réduction de nos émissions de CO₂. »

« Dans les tests de réseaux, Swisscom se trouve également une nouvelle fois en tête du classement, tant pour le réseau mobile que pour le réseau fixe. »



Swisscom poursuit l'extension de son infrastructure de réseau à fibre optique et revoit légèrement à la hausse de ses objectifs. D'ici fin 2025, elle entend atteindre une couverture fibre optique de 57% dans toute la Suisse et de 75 à 80% d'ici fin 2030. Après 2030, Swisscom prévoit d'étendre le réseau fibre optique dans chaque commune. Désormais, parallèlement à l'extension progressive du réseau en fibres optiques, elle met hors service le réseau de cuivre partout où l'Internet à haut débit est déjà disponible.

Fastweb se développe

Fastweb ne cesse de développer sa position de fournisseur de qualité en Italie depuis des années. Elle est aujourd'hui la principale challenger sur le quatrième plus grand marché du haut débit en Europe. En 2023, Fastweb a progressé en termes de nombre de clients, de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation (EBITDA). Son chiffre d'affaires s'est élevé à EUR 2 633 mio (+6,1%) et l'EBITDA a augmenté de 2,1% sur une base comparable.

Des finances solides qui inspirent confiance

Nous gérons les fonds qui nous sont confiés avec respect et soin. Nos finances solides, qui résultent de notre gestion prudente, sont un préalable indispensable pour poursuivre sur la voie du succès.

En 2023, Swisscom a de nouveau dégagé des résultats financiers solides. Avec un chiffre d'affaires légèrement plus élevé de CHF 11 072 mio (+0,2%) et un résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) plus élevé de CHF 4 622 mio (+4,9%), elle a réalisé un bénéfice net de CHF 1 711 mio (+6,7%). Sur une base comparable et à taux de change constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 0,9% et l'EBITDA de 2,3%.

Afin de garantir notre rentabilité à long terme, nous encourageons la collaboration au sein de notre entreprise, développons de nouvelles activités commerciales et travaillons en permanence à l'amélioration de notre efficacité. En 2023, nous avons ainsi de nouveau réduit notre base de coûts dans le domaine des télécommunications suisses d'environ CHF 60 mio.

Responsabilité sociale et environnementale

Swisscom se fixe des objectifs environnementaux et sociaux élevés. Nous encourageons la compétence médias des jeunes dans les écoles ainsi que de l'ensemble de la population. De même, en tant que précurseurs, nous apportons une contribution essentielle à la protection du climat, en mettant l'accent sur la réduction de nos émissions de CO₂. En outre, nous investissons dans des projets de protection du climat soigneusement sélectionnés. Le magazine «World Finance» a ainsi à nouveau classé Swisscom comme opérateur de télécommunications le plus durable au monde au cours de l'exercice sous revue. Le thème du développement durable a été intégré pour la première fois au chapitre «Rapport sur les questions non financières». Par ailleurs, Swisscom (pour la Suisse) et Fastweb publient chacune un rapport sur le développement durable.

Le Tech Innovator le plus digne de confiance

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons ancré notre vision pour l'année 2030 au sein de l'entreprise: nous avons pour ambition d'être le Tech Innovator le plus digne de confiance en Suisse et de créer des expériences clients uniques. Afin de pérenniser notre succès, nous travaillons étroitement avec les précurseurs de la numérisation que sont les hautes écoles, les start-up et les entreprises technologiques établies. Avec son programme StartUp Challenge, Swisscom a encouragé en 2023 les start-up dites «deeptech», c'est-à-dire les jeunes entreprises qui développent des solutions basées sur des technologies de pointe comme la robotique, les technologies propres (cleantech) ou les fintech. Les start-up gagnantes ont notamment l'opportunité de conclure un partenariat avec Swisscom. Par ailleurs, Swisscom a lancé le service Swisscom Sign, qui permet de signer des contrats de manière numérique et juridiquement valable. Ce service est gratuit pour les utilisateurs privés et intégré dans l'appli My Swisscom pour plus de commodité.

Rendement de l'action et perspectives

Le cours de l'action Swisscom est resté pratiquement stable durant l'exercice sous revue pour s'établir à CHF 506 (-0,1%). Le rendement global de l'action Swisscom (TSR) issu de l'augmentation du cours et des distributions sur les cinq dernières années a été positif avec 33%.

Pour l'année suivante 2024, Swisscom table sur un chiffre d'affaires d'environ CHF 11,0 mia, un EBITDA entre CHF 4,5 et 4,6 mia et des investissements d'environ CHF 2,3 mia, dont environ CHF 1,7 mia en Suisse. Si les objectifs sont atteints, Swisscom envisage de proposer à l'Assemblée générale 2025 un dividende inchangé de CHF 22 par action au titre de l'exercice 2024.

Un grand merci

Nous remercions nos collaborateurs pour la passion avec laquelle ils donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes pour nos clientes et clients. Quant à vous, chers actionnaires, nous tenons à vous remercier de la confiance que vous accordez à notre entreprise.

Nous nous sommes fixé de nouveaux objectifs ambitieux et nous nous réjouissons d'entamer avec vous une nouvelle année fructueuse. Nous vous garantissons que 25 ans exactement après son introduction en bourse, Swisscom occupe une excellente position sur le marché et se trouve bien préparée pour l'avenir.

Meilleures salutations



Michael Rechsteiner
Président du Conseil d'administration
Swisscom SA



Christoph Aeschlimann
CEO SA

Rapport annuel

Stratégie et environnement	Objectifs financiers et réalisation des objectifs 2023 ...	14
	Environnement économique	14
	Environnement juridique	15
	Marché des télécommunications et de l'informatique .	17
	Objectifs et stratégie du groupe	19
Infrastructure	Infrastructure en Suisse	21
	Infrastructure en Italie	24
Collaborateurs	Collaborateurs en Suisse.....	25
	Collaborateurs en Italie	28
Marques, produits et services	Marques de Swisscom	29
	Produits et services en Suisse	30
	Produits et services en Italie	33
	Satisfaction de la clientèle	34
Innovation et développement	L'innovation, un moteur essentiel de la réussite de l'entreprise	35
	Orientation thématique de l'innovation	36
Marché des affaires	Indicateurs de performance alternatifs	39
	Résumé	41
	Développement des secteurs.....	42
	Amortissements et résultats non opérationnels	46
	Impôt sur le résultat.....	46
	Flux de trésorerie.....	47
	Investissements	48
	Patrimoine	49
	Compte de création de valeur.....	51
	Perspectives financières	52
Marché des capitaux	Action Swisscom	54
	Politique de distribution	54
	Notation de crédit et financement.....	54
	Gestion de l'entreprise axée sur la valeur.....	55
Risques	Situation en matière de risques.....	56
	Facteurs de risque	56

Stratégie et environnement

Activités suisses

Numéro 1

– c'est la place de Swisscom sur le marché suisse des télécommunications.

Chiffre d'affaires

CHF 11,1 mia

de chiffre d'affaires réalisé par Swisscom en 2023, dont 77% en Suisse et 23% en Italie.

Activités en Italie

Principal Challenger

en Italie: Fastweb.

Objectifs financiers et réalisation des objectifs 2023

	Objectifs 2023	Réalisation des objectifs 2023
Objectifs financiers		
Chiffre d'affaires ¹	environ CHF 11,1 mia	CHF 11 072 mio
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	CHF 4,6–4,7 mia	CHF 4 622 mio
Investissements	environ CHF 2,3 mia	CHF 2 292 mio

1 Comme déjà communiqué au cours de l'année 2023, les objectifs financiers ont été révisés. Les objectifs pour 2023 ont été adaptés comme suit en raison de la

vigueur du franc suisse: chiffre d'affaires net de CHF 11,1–11,2 mia à environ CHF 11,1 mia.

Environnement économique

	Unité	2021	2022	2023
Variation du PIB en Suisse	en %	3,5	2,0	1,3 ¹
Variation du PIB en Italie	en %	6,3	3,9	0,7 ²
Taux d'inflation en Suisse	en %	1,5	2,8	2,1
Taux d'inflation en Italie	en %	3,9	11,6	0,6
Rendements d'obligations de la Confédération (10 ans)	en %	(0,13)	1,57	0,66
Taux de change CHF/EUR	en CHF	1,03	0,99	0,93
Taux de change CHF/USD	en CHF	0,91	0,92	0,84

1 Prévisions SECO.

2 Prévisions Istat.

Conjoncture

Au cours de l'exercice sous revue, la Suisse a connu un ralentissement de son développement économique et les perspectives sont incertaines. Cela est dû, entre autres, à la situation géopolitique et à la politique monétaire visant à freiner l'inflation. Le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation a légèrement baissé, et la hausse du cours du franc suisse y a contribué.

Taux d'intérêt

Le niveau des taux d'intérêt exerce une influence sur les coûts de financement et, dans le cadre des comptes consolidés, sur la valeur au bilan de certains postes comme la valeur au bilan des provisions à long terme et des engagements de prévoyance ainsi que sur le maintien de la valeur du goodwill. Fin 2023, les charges d'intérêts moyennes de Swisscom (hors engagements de leasing) s'élèvent à 1,1%. Avec une part de passifs financiers assortis d'un taux fixe de 82%, la structure de financement

de Swisscom offre une protection non négligeable contre de nouvelles hausses des taux d'intérêt.

Monnaies

Dans les comptes consolidés, les effets de change se répercutent, d'une part, sur les transactions réalisées en devises étrangères et, d'autre part, sur la conversion des états financiers annuels des filiales étrangères. Il existe en particulier des risques de change transactionnels lors de l'achat de terminaux, d'installations techniques, de licences et de services. Dans l'activité principale en Suisse, les paiements en devises étrangères sont supérieurs aux recettes dans les devises en question. Le principal risque de change transactionnel net concerne le dollar américain (USD). Les risques de change transactionnels sont en partie couverts par des contrats à terme sur devises et les comptes consolidés utilisent la comptabilité de couverture (hedge accounting). Il existe un risque de conversion de monnaies étrangères pour les filiales étrangères, en particulier pour Fastweb, dont les actifs nets s'élevaient à EUR 3,4 mia fin 2023. Les différences de conversion du bilan sont comptabilisées dans les capitaux propres du groupe sans incidence sur le résultat. Une partie des dettes financières en EUR sert de couverture de change (hedging) pour des actifs nets de Fastweb aux fins de la comptabilité IFRS.

Environnement juridique

Cadre juridique pour Swisscom

Swisscom est une société anonyme de droit public soumise au droit suisse. Pour le gouvernement d'entreprise, outre le droit des sociétés anonymes, c'est en première ligne la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) qui est déterminante. En tant que société cotée en bourse, Swisscom est également soumise au droit du marché des capitaux. Les conditions-cadres juridiques pour les activités commerciales de Swisscom sont définies par les lois mentionnées ci-après.

Conformément à la LET, la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom.

Loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) et lien avec la Confédération suisse (Confédération)

Conformément à la Loi sur l'entreprise de télécommunications, la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom. Un abandon de la majorité fédérale devrait être décidé par une modification correspondante de la loi. Celle-ci serait soumise au

référendum facultatif. Le Conseil fédéral définit, pour une durée de quatre ans, les objectifs que la Confédération doit atteindre en tant qu'actionnaire principale. La période actuelle concernant les années 2022 à 2025 comprend des objectifs sur la stratégie, les finances et la politique du personnel, mais aussi les directives en matière de coopérations et de participations. Par ailleurs, le Conseil fédéral attend de Swisscom qu'elle suive une stratégie d'entreprise durable et éthique dans la mesure de ses possibilités et qu'elle accorde dans ce cadre une importance particulière à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

🌐 Voir www.swisscom.ch/objectifs_2022-2025

Loi sur les télécommunications (LTC)

La loi sur les télécommunications et les ordonnances afférentes règlent en premier lieu l'accès au réseau, l'itinérance internationale, l'Internet ouvert, le service universel et l'utilisation des fréquences de radiocommunication, ainsi que la sécurité des installations et de l'exploitation.

🌐 Voir www.admin.ch

Accès au réseau

La réglementation de l'accès au réseau avec des prix alignés sur les coûts et non discriminatoire se limite à la téléphonie fixe ainsi qu'aux raccordements à base de cuivre avec les services associés. L'accès aux lignes basées sur la fibre optique fait l'objet d'accords commerciaux.

Swisscom pratique une politique d'Internet ouvert.

Service universel

Le service universel garantit la disponibilité de la téléphonie sur le réseau fixe et de l'Internet à haut débit dans toute la Suisse. Pour l'accès à Internet à haut débit, la vitesse de communication minimale est de 10 Mbit/s (download) et de 1 Mbit/s (upload). À partir de 2024, le service universel comprend désormais une vitesse de communication de 80 Mbit/s (download). Swisscom satisfait aux exigences du service universel depuis de nombreuses années. Au cours de l'exercice sous revue, la Commission fédérale de la communication (ComCom) a de nouveau attribué à Swisscom la concession de service universel pour la période 2024-2031. Swisscom s'engage en faveur d'un service universel fiable en Suisse et le fournit depuis 1999 sans indemnisation par le secteur public.

Internet ouvert

Swisscom pratique une politique d'Internet ouvert. Elle est convaincue que ses clients souhaitent avoir le libre

choix des contenus et des offres sur Internet. Dans le cadre de la gestion du réseau, elle met à disposition tous les contenus et services web avec une qualité équivalente, dans la mesure du possible. Le blocage ou le retrait de contenus et de services web n'intervient que sur ordre des autorités ou pour garantir la sécurité des réseaux. Swisscom n'a aucune offre zéro rating qui exclurait du volume de données l'accès à certains services web. Swisscom pratique une politique d'Internet ouvert.

Rayonnement non ionisant (ORNI)

L'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) règle les immissions et donc la puissance d'émission des antennes de communication mobile. Les valeurs de précaution suisses au sens de la loi sur la protection de l'environnement (valeur limite de l'installation) sont beaucoup plus strictes que les valeurs limites d'immissions recommandées par l'OMS. Pour faire face à l'augmentation du volume de données sur le réseau et garantir la fiabilité des connexions mobiles, des antennes supplémentaires sont nécessaires. En septembre 2023, le Parlement a transmis au Conseil fédéral une motion sollicitant, dans le cadre des valeurs limites existantes, une extension rapide du réseau 5G. La mise en œuvre de cette motion permettra d'adapter les règles obsolètes de calcul de la puissance d'émission aux développements et aux connaissances des 20 dernières années et de simplifier les procédures de permis de construire. Actuellement, environ 3 000 demandes de permis de construire pour des installations de communication mobile sont encore en suspens auprès des autorités compétentes.

Loi sur les cartels (LCart)

En raison notamment de la position dominante de Swisscom sur le marché, le droit de la concurrence (loi sur les cartels) revêt une grande importance. Il prévoit la possibilité d'infliger des sanctions directes pour tout comportement illicite adopté par une entreprise occupant une position dominante sur le marché. Pour éviter toute violation de la législation, Swisscom a mis en place des mesures de conformité et des processus correspondants. En ce qui concerne les mesures de conformité, Swisscom suit une stratégie de tolérance zéro. L'autorité suisse compétente en matière de concurrence, la Commission de la concurrence (COMCO), estime que Swisscom occupe une position dominante dans divers segments de marché. Quelques procédures sont en cours, dans le cadre desquelles la COMCO, considérant que Swisscom abuse de sa position dominante, lui a infligé ou pourrait lui infliger des sanctions financières directes. Les procédures concernent le déploiement du réseau à fibre optique, la diffusion d'événements sportifs en direct par la télévision payante, le raccordement à haut débit de sites postaux, le raccordement à haut débit de clients commerciaux et les services d'annuaires. L'avancement de chaque procédure et les possibles

répercussions financières sont décrits en détail dans les notes aux comptes consolidés du groupe.

▣ Voir rapport pages 169–170

Loi sur le droit d'auteur (LDA)

Le droit d'auteur suisse protège les droits des auteurs et permet en même temps une utilisation équitable des œuvres protégées par le droit d'auteur. De telles œuvres ne peuvent en principe être utilisées qu'avec l'accord des ayants droit et contre indemnisation. L'utilisation privée et la copie d'une œuvre à des fins privées font exception. Les droits d'auteur négociés collectivement fixent l'indemnité versée pour certaines modalités d'utilisation protégées par le droit d'auteur (utilisation collective). Ces droits s'appliquent notamment à la diffusion de programmes télévisés, ainsi qu'à l'offre et à l'utilisation des programmes de télévision en différé (Replay TV).

Loi sur la radio et la télévision (LRTV)

La loi fédérale sur la radio et la télévision régit la diffusion, le conditionnement technique, la transmission et la réception des programmes de radio et de télévision. Avec blue TV, Swisscom est directement concernée par la réglementation visant la transmission et la diffusion de contenus médias. Pour elle, ce sont les privilèges dont bénéficient certaines chaînes (les dispositions «mustcarry») qui posent problème.

Loi sur la protection des données (LPD)

La loi fédérale suisse sur la protection des données réglemente le traitement des données à caractère personnel. Une version révisée de la loi est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Dans le cadre d'un projet, Swisscom s'est penchée de manière intensive sur les nouvelles dispositions et a pris les mesures requises pour le respect de la loi révisée sur la protection des données.

Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD)

Le Règlement général sur la protection des données régit le traitement des données à caractère personnel. Pour Swisscom, le RGPD est important, d'une part, dans le cadre de son offre de prestations aux clients privés dans l'UE tout comme dans l'EEE, et, d'autre part, pour la fourniture de prestations et de services informatiques aux clients commerciaux soumis à ce règlement. Dans la mesure où le RGPD a un impact sur l'activité de Swisscom, cette dernière a pris les mesures nécessaires pour se conformer à ses exigences.

Environnement légal et réglementaire en Italie

L'activité commerciale de Fastweb est régie par la législation sur les télécommunications en Italie et dans l'UE. L'autorité gouvernementale italienne AGCOM fixe généralement les prix de l'accès de gros de Telecom Italia (TIM) sur la base d'une analyse de marché. Une nouvelle

analyse de marché était prévue pour l'année 2022. En raison des incertitudes liées au projet de fusion des réseaux fixes de TIM/FiberCop et d'Open Fiber («rete unica»), l'AGCOM a fixé les prix pour 2022 et 2023 sans réaliser d'analyse de marché. Les prix pour la période 2024-2028 devraient être fixés au premier trimestre 2024.

Début 2023, le nouveau règlement de l'UE relatif aux subventions étrangères (Foreign Subsidies Regulation, FSR) est entré en vigueur. Le FSR peut avoir un impact sur les entreprises suisses qui réalisent un chiffre d'affaires dans l'UE, qui effectuent des transactions M&A ou qui participent à des appels d'offres publics. Le FSR introduit de nouvelles obligations déclaratives et accorde à la Commission européenne des pouvoirs d'enquête sur les subventions accordées par des pays non membres de l'UE.

Marché des télécommunications et de l'informatique

Développement du marché suisse

Le marché suisse des télécommunications se caractérise par la richesse de son offre de produits et services dédiés à la transmission de la voix et des données. Outre les entreprises de télécommunications régionales et nationales établies, des opérateurs d'envergure internationale se sont implantés sur le marché suisse des télécommunications. Ces entreprises proposent des services basés sur Internet, gratuits ou payants, incluant téléphonie, services de messagerie, TV ou services de streaming.

Globalement, la demande de bandes passantes élevées, en mesure d'offrir un accès à haut débit de qualité aux données et applications, est en augmentation constante. La disponibilité permanente des données et des services, ainsi que leur sécurité, sont des éléments essentiels et reposent sur une infrastructure de réseau moderne et performante. Swisscom investit sans cesse dans la qualité, la couverture et la performance de son infrastructure de réseau, développant ainsi son leadership technologique.

Les réseaux fixes et mobiles de Swisscom ont à nouveau remporté des tests de réseaux indépendants au cours de l'année sous revue.

Le marché suisse des télécommunications est composé des segments de marché de la communication mobile et du réseau fixe. Le volume total de chiffre d'affaires est estimé à CHF 11 mia. La concurrence reste très intense. La saturation de tous les marchés intensifie la concurrence d'éviction. Les différents segments du marché se caractérisent par une forte activité de promotion de la part de ses divers acteurs. L'heure est aux offres convergentes qui, outre un raccordement à haut débit filaire pour la téléphonie, Internet et la télévision, peuvent également inclure un ou plusieurs raccordements mobiles. Swisscom, ainsi que, en partie, la concurrence, propose des produits et services relevant de l'activité principale sous des marques secondaires et tierces.

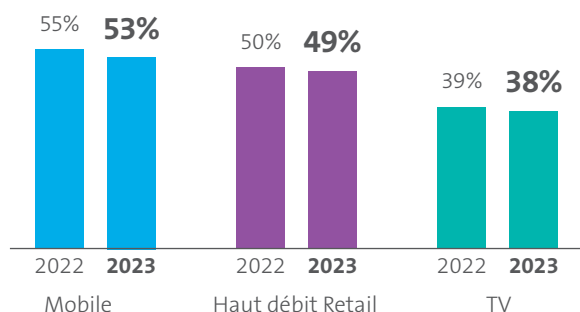
Marché de la communication mobile

En Suisse, il existe trois réseaux de communication mobile indépendants qui couvrent une vaste partie du pays et sur lesquels leurs exploitants respectifs commercialisent leurs propres produits et services. De plus, d'autres acteurs du marché proposent leurs offres de communication mobile en tant que mobile virtual network operator (MVNO). Swisscom met, elle aussi, son réseau de communication mobile à la disposition de certains opérateurs tiers, qui peuvent ainsi proposer leurs propres produits et services à leurs clients. En Suisse, le nombre de raccordements mobiles (cartes SIM) a augmenté d'environ 2% en un an au cours de l'exercice et s'élève à environ 12 mio. Le taux de pénétration des raccordements mobiles est estimé à environ 130%. Comme l'année précédente, le nombre d'abonnements Postpaid a augmenté, mais le nombre de clients d'abonnements prépayés a diminué. La part des abonnements Postpaid atteint maintenant 85% (exercice précédent: 83%). La part de marché Postpaid de Swisscom se situe à 53%. Par rapport à l'exercice précédent, cela représente une baisse de deux points de pourcentage qui est due à la pression persistante de la concurrence.



Parts de marché Swisscom

sur le marché suisse des télécommunications.



Marché du réseau fixe

La Suisse est presque entièrement équipée de réseaux haut débit filaires. En complément des réseaux fixes des opérateurs de télécommunications, il existe des réseaux de câblo-opérateurs. De plus, au niveau régional, des acteurs du marché, notamment les entreprises industrielles de certaines villes et communes, construisent et gèrent eux-mêmes leurs propres réseaux à fibre optique. Ces infrastructures de réseau sont pour la plupart mises à la disposition d'autres acteurs du marché pour qu'ils puissent à leur tour commercialiser leurs propres produits et services. Le raccordement à haut débit est le socle sur lequel repose une vaste offre de produits variés, proposés par des concurrents aussi bien suisses que d'envergure mondiale. Le marché du haut débit a augmenté d'environ 1% par rapport à l'exercice précédent. Fin 2023, le nombre de raccordements à haut débit du segment Retail en Suisse s'élevait à environ 4 mio. La part de marché de Swisscom a diminué d'un point de pourcentage pour s'établir à 49% en raison de la concurrence toujours très soutenue.

La transmission des signaux TV passe en Suisse par le raccordement au réseau câblé, le raccordement à haut débit, la réception par satellite, ainsi que par le raccordement mobile. Le marché suisse de la télévision se caractérise par l'offre à large échelle proposée par les acteurs établis du marché national. Plusieurs sociétés nationales et internationales y sont implantées et commercialisent leurs offres. Elles proposent des services de télévision ou de streaming qui peuvent être utilisés via des raccordements existants (haut débit ou mobiles), indépendamment du fournisseur d'accès. Alimentée par la multitude des différentes offres, la dynamique concurrentielle reste très forte.

Marché suisse des services informatiques

Le marché des services informatiques (services IT et logiciels) a atteint en 2023 un volume de chiffre d'affaires de près de CHF 21 mia. Le marché a ainsi poursuivi sa croissance de l'année précédente à un rythme moins soutenu. Pour les années à venir, Swisscom prévoit que le marché continuera de croître modérément en raison de la numérisation croissante. Swisscom s'attend à observer les niveaux de croissance les plus élevés dans les domaines du cloud, de la sécurité, de l'Internet des objets (IdO) et des applications professionnelles, ainsi qu'à un recul des activités liées aux anciens systèmes. La croissance est stimulée par la multiplication des projets TIC lancés à l'initiative des entreprises, ainsi que par les besoins en termes de modèles d'affaires numériques et de nouveaux modèles de travail. Swisscom constate chez les entreprises une propension grandissante à recourir à des prestations externes pour faire face à la forte complexité des processus ainsi qu'à la transition vers un modèle de cloud hybride, dans un contexte de pénurie de personnel qualifié. Les menaces grandissantes dans le domaine de la sécurité informatique ainsi que les solutions système dans le domaine de l'IdO sont d'autres moteurs de la croissance. En

régle générale, les clients attendent à cet égard des services spécifiques à leurs secteurs et processus, assortis de conseils adaptés. Malgré un environnement de marché hostile et en pleine mutation, Swisscom a réussi à maintenir sa position sur le marché. Cela est principalement dû à l'évolution positive des secteurs de croissance de la sécurité, du cloud et des applications pour entreprises. Les chiffres d'affaires dans ces secteurs ont augmenté chez Swisscom, bien que certains chiffres d'affaires se soient déplacés vers les grands opérateurs de cloud (hyperscalers) intervenant dans le reste du monde. L'acquisition de la société Asept Business Software SA au cours de l'exercice sous revue (partenaire d'intégration et d'exploitation du logiciel ERP Abacus pour les PME suisses) a également renforcé le positionnement de Swisscom sur le marché.

Développement du marché italien

Marché italien du haut débit

Grâce à un chiffre d'affaires estimé à environ EUR 15 mia, Wholesale inclus, le marché italien du haut débit est le quatrième plus grand d'Europe. Le marché du haut débit filaire a connu un léger recul au cours des dernières années. Seuls les accès mobiles à large bande (Fixed Wireless Access, FWA) se sont inscrits en hausse. Le marché du haut débit filaire compte plus de 17 millions de raccordements, répartis entre quatre concurrents principaux et divers opérateurs plus petits. Près de 66% des habitations et des entreprises italiennes sont desservies par des services filaires à large bande. La pénétration du marché est donc inférieure à la moyenne européenne qui se situe à 75%. Cela s'explique notamment par des compétences numériques plus faibles et des services et applications en ligne moins développés. Par ailleurs, les clients italiens utilisent de plus en plus l'Internet mobile en raison des prix très avantageux assortis aux gros volumes de données et des performances parfois meilleures que celles du réseau fixe. Fastweb fait partie des plus grands fournisseurs de raccordements filaires à haut débit grâce à une part de marché d'environ 16% dans le segment des clients privés et de 35% dans celui des clients commerciaux.

Marché italien de la communication mobile

Grâce à un volume de plus de 78 millions de cartes SIM actives, une pénétration du marché d'environ 133% de la population et un chiffre d'affaires total estimé à EUR 12 mia, le marché italien de la communication mobile est l'un des plus compétitifs d'Europe. Il est caractérisé par une guerre des prix, qui s'est encore intensifiée avec l'arrivée d'Iliad sur le marché et l'introduction de marques secondaires par les opérateurs de communication mobile. Dans le domaine de la communication mobile, la clientèle de Fastweb a augmenté d'environ 14% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre plus de 3,5 millions de clients. La part de marché de Fastweb pour les clients privés et commerciaux atteint 5%.

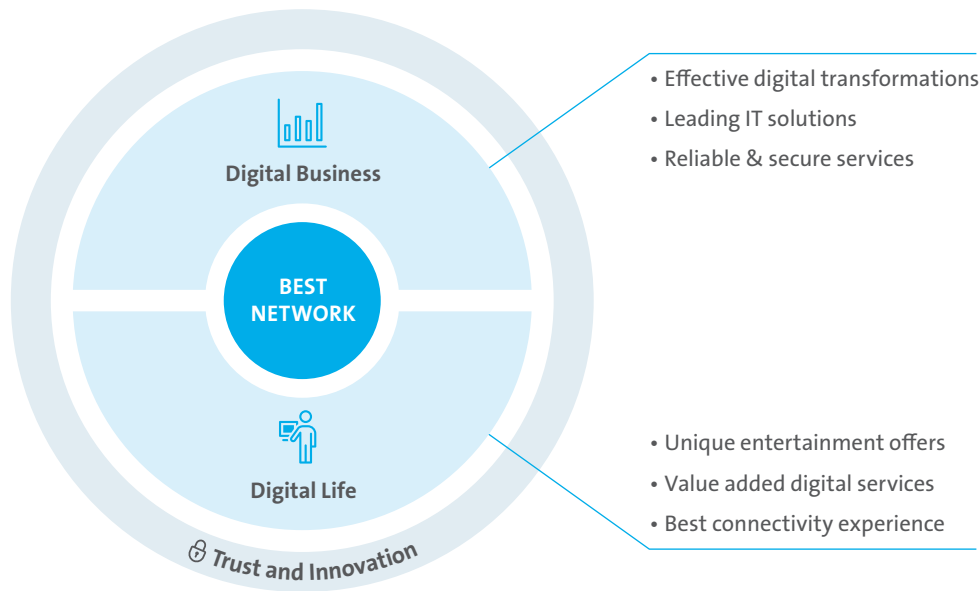
Objectifs et stratégie du groupe

Conditions-cadres

Swisscom opère dans un environnement dynamique. Ces dernières années, le contexte géopolitique et économique a davantage évolué qu'au cours des années précédentes. Cela se traduit notamment par des goulets

d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement, par la hausse de l'inflation, ainsi que par la montée des risques géopolitiques, causés par les tensions commerciales sino-américaines ou par la guerre en Ukraine et le conflit au Proche-Orient. Swisscom surveille constamment les évolutions géopolitiques afin d'identifier à temps les évolutions pertinentes pour elle et d'agir en conséquence.

The Swisscom Group Customer Proposition



La numérisation couvre de plus en plus de domaines de la vie et le comportement des clients connaît des changements durables. Grâce à la diversité de ses offres et de ses services ainsi qu'à son réseau rapide, fiable et durable, Swisscom offre à ses clients un soutien complet et optimal, tant aux clients privés dans leur «Digital Life» qu'aux clients commerciaux dans leur «Digital Business».

Les attentes des clients en matière d'offres centrées sur leurs besoins, de réseaux performants et stables, d'expérience client sans faille et personnalisée ou d'efforts transparents en matière de durabilité vont encore augmenter. Les clients commerciaux font de plus en plus avancer la transformation numérique (initiatives IT orientées vers les affaires). Pour eux, la sécurité et la conformité deviennent en outre des facteurs économiques critiques. Les environnements ICT hybrides sont de plus en plus courants et les technologies globalement standardisées avec des modèles Delivery as a Service (DaaS) dominant de plus en plus le marché de l'informatique.

Des tendances de fond, de long terme, l'évolution démographique et les nouvelles formes de travail modifient fondamentalement la société et l'économie et influencent les activités de Swisscom. De plus, au sein de l'entreprise, les avancées technologiques sont à l'origine de changements constants. Ainsi, Swisscom recourt par exemple aux technologies les plus récentes pour l'extension de son réseau. Les avancées réalisées dans le domaine de l'intelligence artificielle offrent des opportunités intéressantes pour optimiser le service à la clientèle. D'autres technologies, comme l'informatique quantique, ne déploieront leur plein potentiel qu'à l'avenir.

L'activité principale de Swisscom est soumise à une concurrence d'éviction accompagnée d'une forte pression sur les prix. Le marché global des services liés à la connectivité continue de reculer légèrement en Suisse, tandis que les chiffres d'affaires du marché se stabilisent en Italie. Le marché des services informatiques continue à croître modérément en Suisse.

Objectifs et stratégie du groupe

Afin que Swisscom puisse continuer à se développer avec succès dans un environnement de marché exigeant et offrir à ses clients les possibilités inhérentes à la numérisation, elle continue à poursuivre l'objectif «Empowering the digital future» et la vision «Innovators of Trust: The most trusted Swiss tech innovator creating

unique customer experiences with positive impact for society». En effet, la capacité d'innovation et la confiance sont des valeurs centrales de Swisscom et sont essentielles à un développement technologique et social réussi. Swisscom se préoccupe d'ores et déjà de thèmes d'avenir pertinents et prometteurs et s'est fixé la stratégie et les objectifs de groupe suivants.

The Swisscom Group Strategy



Objectifs du groupe

Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a redéfini certains de ses objectifs stratégiques de groupe, qu'elle entend poursuivre au cours des prochaines années.

Sur le plan financier, Swisscom se caractérise par une très grande stabilité, conforme à son objectif «Rock-solid Financials». Garantir la rentabilité et le cash flow est essentiel pour continuer à verser un dividende attractif. En tant que leader numérique, Swisscom lance des produits et des services innovants, basés sur des réseaux résilients et sûrs et qui répondent à l'objectif «Outstanding in Innovation & Reliability». Elle développe des secteurs de croissance dans le domaine du Digital Business tels que les Trust Services. En sa qualité de «Trusted Leader in Digital Life & Business», Swisscom entend consolider sa position de leader du marché en Suisse et créer de la croissance dans le domaine des services informatiques ainsi qu'en Italie en tant que «Leading Challenger». En sa qualité de «Pioneer in Sustainability», Swisscom continue de poursuivre des objectifs élevés en matière de responsabilité environnementale et sociale. Swisscom a pour priorité de réduire ou d'éviter les émissions de CO₂, d'assumer ses responsabilités d'entreprise citoyenne en se dotant d'une gouvernance et d'une conformité hors pair et de s'engager en faveur d'une société numérique bénéficiant à toute la population suisse. Par le biais de son objectif «High-Performing Teams», Swisscom entend à l'avenir renforcer le développement de sa culture d'entreprise et

relever les défis posés par la pénurie de personnel qualifié. Les collaborateurs doivent se développer de manière ciblée et faire l'expérience d'une culture d'entreprise positive et motivante. Une culture de management inspirante est déterminante à cet égard. Les collaborateurs doivent percevoir Swisscom comme un «Great place to work» et un employeur attrayant.

Stratégie du groupe

Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a adapté sa stratégie de groupe parallèlement aux objectifs du groupe. La stratégie repose sur quatre piliers. Par le biais de «Delight customers», Swisscom entend susciter chaque jour l'enthousiasme de ses clients en leur proposant des expériences uniques. Grâce à de nouveaux produits et services numériques, elle veut aider ses clients à exploiter pleinement le potentiel de la numérisation via «Innovate for growth». Au travers d'une numérisation ciblée, de l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'une simplification des processus, Swisscom vise à optimiser et à automatiser sa propre exploitation afin d'en faire plus que par le passé en déployant moins d'efforts («Achieve more with less»). Swisscom est consciente que son succès dépend dans une large mesure de ses collaborateurs et de conditions de travail idéales. Au titre de «Perform together», Swisscom accorde donc une importance particulière au développement continu et à la collaboration optimale des collaborateurs et mise à cet effet sur des thèmes tels que la Performance Culture, la formation continue et la diversité.

Infrastructure

Investissements

CHF 2,3 mia

investis par Swisscom en 2023, dont CHF 1,7 mia en Suisse et CHF 0,6 mia en Italie.

Extension du réseau en fibres optiques

57%

des logements et des commerces en Suisse devront être directement raccordés à la fibre optique (FTTH) d'ici 2025.

Fastweb

2,3 mio

de clients couverts en très haut débit par Fastweb en Italie, qui vise ainsi une couverture de 39% des logements et commerces d'ici à 2024.

Infrastructure en Suisse

Infrastructure de réseau

Swisscom entend mettre à la disposition de ses clients le meilleur réseau et les dernières innovations, tant sur le réseau fixe que sur le réseau mobile. Elle mise pour cela sur une combinaison intelligente de différentes technologies réseau.

Position de leader à l'échelon international grâce à un développement permanent

Comme le démontrent régulièrement des études internationales, la Suisse possède l'une des meilleures infrastructures d'information et de télécommunication au monde. Notamment les régions rurales profitent de ces investissements massifs. L'étude Broadband Coverage in Europe 2021 d'Omdia/IHS Markit, publiée sur demande de la Commission européenne et avec le soutien de Fibreoptique Suisse, fait apparaître que la disponibilité du haut débit avec au moins 30 Mbit/s atteint 96,4% dans les régions rurales suisses, un niveau nettement supérieur à la moyenne de l'UE, de 69,8%.

Dans le test du réseau fixe suisse 2023 du magazine spécialisé connect, le réseau fixe de Swisscom a obtenu la première place avec la mention «excellent», permettant à Swisscom de sortir vainqueur dans la catégorie «opérateurs nationaux». Le réseau mobile de Swisscom compte également parmi les meilleurs réseaux en comparaison internationale, comme le confirment les tests indépendants de réseaux réalisés notamment par les magazines spécialisés connect et CHIP.

Développement du réseau

Comme les besoins en bande passante sur les réseaux fixe et mobile suisses ne cessent de croître, Swisscom investit quelque CHF 1,7 mia par an dans l'entretien et le développement de son infrastructure de réseau.

Couverture haut débit¹

Couverture >80 Mbit/s	92%
Couverture >200 Mbit/s	83%
Couverture à 10 Gbit/s	46%

1 Raccordements construits.

Swisscom augmentera la couverture fibre optique (FTTH) à environ 57% d'ici fin 2025; à l'horizon 2030, la couverture FTTH devrait se situer entre 75 et 80%. À partir de 2030, le réseau de fibre optique doit être achevé dans toutes les communes. Parallèlement, Swisscom modernise en permanence le réseau existant et combine la performance du réseau fixe dans certaines régions avec celle du réseau mobile. Par ailleurs, la poursuite du déploiement de la fibre optique permet à Swisscom de mettre successivement hors service, au cours des prochaines années, le réseau de cuivre partout où la fibre optique est disponible. À long terme, le réseau de cuivre doit être complètement mis hors service. Au-delà d'une réduction de la complexité dans le domaine de l'informatique et des réseaux, la suppression du réseau de cuivre entraînera une économie d'énergie d'environ 95% dans le réseau de raccordement régional (par rapport aux besoins en 2023).

Swisscom développe en permanence le nombre d'emplacements d'antennes. Dans ce cadre, elle coordonne dans la mesure du possible les extensions de sites avec d'autres opérateurs, partageant avec eux près d'un quart de ses quelque 10 200 emplacements d'antennes. Fin 2023, Swisscom disposait de quelque 6 800 installations extérieures et 3 800 antennes de communication mobile dans des bâtiments. Avec quelque 6 300 hotspots en Suisse, elle se positionne en outre comme le leader des exploitants de réseaux publics locaux sans fil (WLAN).

Les normes de communication mobile 5G et 5G+ offrent non seulement de nouvelles fonctionnalités, mais permettent surtout de décharger efficacement le réseau, d'augmenter la capacité et de préserver la qualité habituelle du réseau mobile. C'est pour cette raison, mais aussi en raison des prescriptions légales strictes, qu'il est nécessaire d'étendre le réseau à de nouveaux sites de communication mobile. L'extension des réseaux 5G et 5G+ se poursuit. En 2022, Swisscom a annoncé qu'elle mettrait hors service d'ici fin 2025 la technologie 3G, vieille de plus de 20 ans, et qu'elle utiliserait les capacités libérées pour des technologies efficaces et modernes.

🌐 Voir www.swisscom.ch/reseau

Actuellement, Swisscom dessert 99% de la population suisse avec une version 5G de base et environ 81% avec la 5G+. Selon l'association professionnelle asut, plus de 5,5 mio d'appareils compatibles 5G étaient déjà en service fin 2023 en Suisse. La transition vers la 5G offre progressivement les capacités supplémentaires nécessaires aux clients privés et commerciaux. Elle progresse lentement en raison des inquiétudes et des résistances de la population, malgré une étude commandée par l'OFEV qui montre que le rayonnement 5G n'impacte globalement que modérément la population et que la protection de la santé est assurée. Afin d'améliorer le niveau d'information du public, Swisscom communique sur ses canaux et soutient la plateforme commune d'information CHANCE5G de l'association professionnelle asut.

🌐 Voir www.chance5g.ch

L'Internet des objets (IdO)

Le concept d'IdO est aujourd'hui considéré comme l'initiateur le plus important des approches innovantes et de la transformation numérique. Grâce à des partenariats forts, Swisscom est d'ores et déjà le premier fournisseur de solutions IdO requises pour les applications cloud et analytiques et pour leur exploitation. «Data as a Service (DaaS)» vient compléter le portefeuille de Swisscom et, grâce au plug-and-play, permet à de nombreux clients d'accéder encore plus facilement à l'IdO.

Fréquences de téléphonie mobile

Pour transmettre des signaux de téléphonie mobile, il est nécessaire de disposer de fréquences appropriées. En Suisse, ces fréquences sont attribuées indépendamment de la technologie. Chaque technologie peut donc être transmise sur les fréquences mises à disposition. En 2012, la Commission fédérale de la communication (ComCom) a attribué les fréquences de 800 MHz, 900 MHz, 1 800 MHz, 2 100 MHz et 2 600 MHz. Swisscom les utilise actuellement pour offrir à ses clients des

services basés sur les systèmes 4G et 3G. En février 2019, de nouvelles fréquences de communication mobile ont été attribuées, essentiellement pour permettre la transmission de signaux au moyen de la 5G. Il s'agit des fréquences 700 MHz, 1 400 MHz, 2 600 MHz et 3 500 MHz que Swisscom utilise actuellement pour offrir à ses clients des services basés sur les technologies de radiocommunication mobile 5G, 4G et 3G. Elle le fait toujours dans les limites légales, qui sont en Suisse dix fois plus strictes que celles recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans les lieux à usage sensible comme les habitations, les écoles, les hôpitaux ou les postes de travail fixes.

Infrastructure IT et plateformes

Swisscom exploite six centres de données en Suisse. Son infrastructure informatique comprend plus de 80 000 machines virtuelles sur environ 6 000 serveurs. Dans quatre des six centres de données, les fonctions centrales de télécommunications pour l'exploitation des réseaux fixe et mobile sont convergentes. Swisscom mise largement sur la virtualisation et la mise en container des fonctions réseau pour permettre une exploitation efficace et résiliente.

De même, Swisscom utilise quatre centres de données (deux des six centres ont une double fonction) pour l'exploitation d'applications informatiques. Il s'agit de toutes les applications commerciales en lien avec les services de Swisscom pour les clients privés et commerciaux. Toute l'infrastructure est conçue pour une exploitation redondante et une haute disponibilité. Swisscom attache la plus haute priorité à la stabilité et à la résilience en les contrôlant et les améliorant en permanence. Sur la base d'une culture bien ancrée de la qualité et de la sécurité, y compris les processus de gouvernance correspondants, Swisscom prend toutes les mesures nécessaires afin de minimiser la probabilité de survenance d'incidents majeurs.

Les Swisscom Clouds constituent une base importante pour l'exploitation de nombreuses applications clients et d'applications propres. Pour cela, Swisscom suit les tendances techniques actuelles et développe en permanence ses solutions modernes de type Infrastructure as a Service (IaaS), Platform as a Service (PaaS) et Container as a Service (CaaS). Dans le cadre de sa stratégie cloud, Swisscom recourt en outre aux services de clouds publics. Elle mise sur une étroite collaboration avec Amazon Web Services (AWS) ou encore Microsoft Azure. En plus de son importante offre de services de cloud public pour les clients commerciaux, Swisscom entend utiliser de plus en plus les services d'AWS pour l'exploitation de ses propres applications dans les années à venir.

A woman with dark, curly hair is smiling and looking upwards while holding a smartphone to her ear. She is wearing a red and blue striped sweater. The background is a soft, out-of-focus sky.

Trusted Leader in Digital Life and Business

En offrant la meilleure expérience client et le meilleur réseau, Swisscom fait figure de référence et s'inscrit comme le numéro 1 du marché – tout comme sa filiale Fastweb en Italie, qui contribue largement à la croissance de Swisscom et développe en permanence son réseau à très haut débit.

Outre des applications informatiques, Swisscom utilise ses plateformes cloud pour fournir des services de communication. Cela inclut une offre de connectivité sans cesse élargie avec des services avancés tels que Software Defined Wide Area Network (SD-WAN), Managed Security et Managed LAN. Par ailleurs, Swisscom mise toujours plus sur des approches à la pointe de la technologie telles que Secure Access Service Edge (SASE) et Zero Trust Network Access (ZTNA). L'évolution constante du marché conforte Swisscom dans ses efforts visant à utiliser des technologies ultramodernes, à l'interne comme à l'externe, au profit des clients. Plutôt que de développer des infrastructures en régie propre, Swisscom a recours aux systèmes standardisés de partenaires. L'orientation sur le développement de services à valeur ajoutée spécifiques au marché, qui reposent sur une infrastructure établie, s'est révélée fructueuse.

Grâce à l'efficacité des coûts, à l'automatisation et à la stabilité de son infrastructure informatique, Swisscom est prête à relever les défis de demain. Elle accompagne ses clients de manière optimale dans le monde numérique grâce à des services modernes, des connaissances étendues et son expérience de longue date.

Infrastructure en Italie

Infrastructure de réseau

Fastweb a investi en continu dans son propre réseau et dans la société FiberCop, dans laquelle elle détient une participation de 4,5%, et s'est ainsi hissée à une position de leader en Italie. Fin 2023, 90% des clients de Fastweb disposaient d'un raccordement d'une performance supérieure à 100 Mbit/s. Fin 2023, 10,6 mio de logements et de commerces étaient raccordés au réseau à très haut débit de Fastweb via les technologies FTTx (Fiber to the

Home/Street). Par ailleurs, le réseau mobile 5G mis en place en collaboration avec WindTre a atteint une couverture de 72% de la population italienne.

Dans les années à venir, Fastweb entend poursuivre ses investissements dans l'infrastructure des réseaux (filaire et mobile) afin d'atteindre une couverture à très haut débit de 90% des logements et des commerces d'ici 2026 et de profiter des avantages du FTTx et de la communication mobile 5G.

Infrastructure informatique

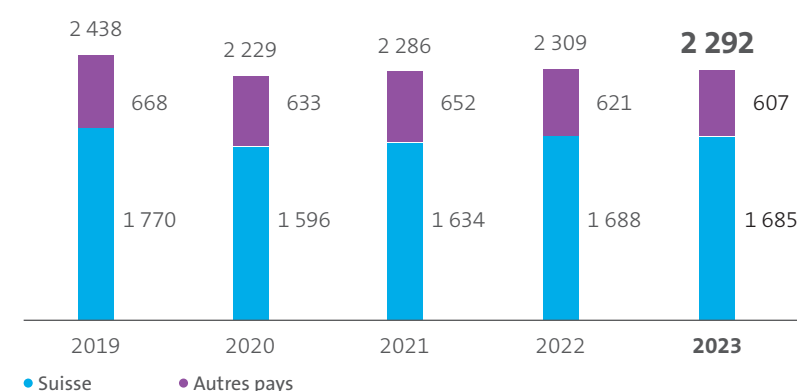
Fastweb se positionne comme partenaire numérique des grandes entreprises et propose une vaste gamme de services de connectivité et d'infrastructure (cloud, cybersécurité et solutions de communication mobile 5G sur mesure). Elle exploite actuellement cinq grands centres de calcul. Deux d'entre eux fonctionnent selon un modèle dans lequel Fastweb assure la gouvernance de bout en bout de l'espace de données et des services TIC. Deux autres sont principalement utilisés pour la clientèle d'entreprises, dont la colocation et le serverhousing, les services cloud et d'autres managed services TIC. Le cinquième sert à l'exploitation de systèmes et d'opérations informatiques internes.

Compte tenu de la croissance du marché TIC des solutions basées sur le cloud et des opportunités commerciales dans le domaine du cloud edge, Fastweb prévoit de continuer à développer ses capacités de calcul centrales et locales. Elle entend pour cela recourir principalement à des solutions White Space et propriétaires supplémentaires. D'ici 2025, Fastweb compte développer des services de pointe tels que l'Edge Computing avec une quarantaine de nœuds afin de desservir toute l'Italie via un vaste réseau de mini-centres de données.



Investissements

En mio CHF



Collaborateurs

Collaborateurs

19 729

collaborateurs (équivalents plein temps) travaillent pour Swisscom, dont 16 050 en Suisse (81%) et 3 157 en Italie (16%).

Temps partiel

21%

des collaborateurs de Swisscom travaillent à temps partiel.

Femmes

23%

est la proportion des femmes dans l'entreprise, et 14% parmi les cadres.

Collaborateurs en Suisse

La numérisation offre aux collaborateurs et à l'entreprise à la fois de nombreuses opportunités et de grands défis. C'est pourquoi Swisscom aide les collaborateurs à développer leurs compétences en leur octroyant cinq jours de formation et de perfectionnement par an. Par le biais de sa plateforme interne de formation et de perfectionnement, Swisscom offre une large palette de contenus d'apprentissage essentiellement numériques, grâce auxquels les collaborateurs renforcent leur employabilité à tout moment et en tout lieu. En 2023, les collaborateurs de Swisscom ont consacré 4,2 jours par personne en moyenne à la formation et au perfectionnement.

Aperçu des collaborateurs

Collaborateurs (équivalents plein temps)	16 050
Assujettissement à la CCT	79%
Emploi à durée indéterminée	99%
Emploi à temps partiel	21%
Taux de fluctuation	7%

Les collaborateurs de Swisscom sont liés à l'entreprise par un contrat de droit privé fondé sur le Code des obligations. Les conditions d'engagement vont au-delà du standard minimal requis par le Code des obligations. Les conditions générales d'engagement des cadres s'appliquent aux cadres de Swisscom, tandis que les autres membres du personnel sont soumis à la convention collective de travail (CCT).

🌐 Voir www.swisscom.ch/sir2023

Swisscom joue un rôle de précurseur dans toute la Suisse en ce qui concerne le travail flexible et hybride et développe des modèles de travail correspondants. Les collaborateurs apprécient cette flexibilité, qu'il s'agisse de l'absence des trajets domicile-travail ou d'un meilleur équilibre entre travail et vie privée, tout comme les rencontres en personne régulières au bureau, notamment pour entretenir les échanges informels.

Convention collective de travail (CCT)

Swisscom entretient un dialogue constructif avec les partenaires sociaux de syndicom et de transfair, ainsi qu'avec les représentations du personnel qui bénéficient de droits de participation à différents niveaux. La convention collective de travail (CCT) et le plan social sont négociés par Swisscom SA et les partenaires sociaux et s'appliquent à tous les collaborateurs de Swisscom SA. Les sociétés du groupe, comme Swisscom (Suisse) SA, reprennent la CCT par le biais d'une convention d'affiliation, en y apportant éventuellement des adaptations spécifiques à l'activité ou à la branche. En 2023, une nouvelle CCT a été négociée, qui prend effet au 1^{er} janvier 2024 et qui améliore encore les conditions de travail. Les filiales cablex SA et Swisscom Directories SA (localsearch) négocient leur propre CCT avec les partenaires sociaux. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), Swisscom a l'obligation de négocier la conclusion d'une convention collective de travail avec les associations du personnel. Pour toutes les questions litigieuses, une commission d'arbitrage qui soumettra des propositions de solutions aux partenaires sociaux doit être saisie.

Plan social

L'objectif du plan social est de prendre en compte les aspects sociaux lors de mesures de restructuration et d'éviter les licenciements. La filiale Worklink AG est responsable de la mise en œuvre du plan social. Son offre destinée aux collaborateurs comprend des bilans

de compétences, des programmes de reconversion, des conseils relatifs à la planification de carrière, des coachings ainsi que la mise à disposition de missions de travail (à l'externe et à l'interne) limitées dans le temps. En 2023, 86% (exercice précédent: 88%) des collaborateurs concernés par les suppressions de postes ont retrouvé un emploi avant la fin des mesures prévues par le plan social. Les cadres bénéficient également d'un règlement qui les soutient dans leur réorientation professionnelle en cas de restructuration.

Rémunération des collaborateurs

Le système salarial de Swisscom comprend le salaire de base, une part variable liée au résultat et des primes. Le salaire de base est calculé selon la fonction, les prestations individuelles et le marché du travail. La part variable liée au résultat est mesurée à l'aune de la réalisation de certains objectifs supérieurs, tels que des indicateurs financiers et des facteurs de Business Transformation relevant des secteurs de la performance opérationnelle, des clients, de la croissance et du développement durable. Des informations détaillées sur la rémunération des membres de la Direction du groupe figurent dans le rapport de rémunération.

Swisscom et ses partenaires sociaux ont convenu des hausses de salaire pour les collaborateurs soumis à la CCT à hauteur de 2,6% de la masse salariale à partir d'avril 2023. Les hausses de salaire ont été en partie générales, en partie individuelles, en tenant compte de la position dans la fourchette salariale. Pour les cadres, 2,6% de la masse salariale a également été mise à disposition pour permettre des adaptations de salaire individuelles.

Égalité des salaires

Le système des salaires vise à verser des salaires identiques aux personnes dont les tâches et les prestations sont similaires. Les salaires des collaborateurs sont adaptés dans le cadre de la revue annuelle des salaires. Par ailleurs, Swisscom utilise l'outil d'auto-contrôle de la Confédération pour l'égalité salariale (Logib) afin de contrôler périodiquement la structure salariale et détecter des différences de salaire entre hommes et femmes. Jusqu'à présent, les enquêtes n'ont révélé que de faibles différences, qui se situent en deçà du seuil de tolérance fixé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Développement du personnel en interne et marché du travail externe

Swisscom investit de manière ciblée dans le développement professionnel de ses collaborateurs et de ses cadres, afin d'accroître durablement leur employabilité et la compétitivité de l'entreprise. L'objectif déclaré de Swisscom est de pourvoir le plus grand nombre possible

de postes en interne. Lorsque cela n'est pas possible, elle a recours au recrutement externe. Dans la lutte pour attirer les meilleurs talents, Swisscom est en concurrence avec des entreprises nationales et internationales, en particulier dans les métiers de l'informatique. Swisscom exploite des centres DevOps qui comptent 502 collaborateurs (équivalents plein temps) à Riga et à Rotterdam. Par ce biais, elle vise en premier lieu à accéder, si nécessaire, à des talents internationaux au-delà du marché du travail suisse.

Postes d'apprentissage et stages

Swisscom forme en Suisse 856 apprenants dans différents métiers et, avec plus de 535 apprenants TIC, elle est le plus grand établissement d'apprentissage TIC en Suisse. Au cours de l'exercice sous revue, elle a créé le nouveau profil professionnel «Développeur/-euse Digital Business CFC» et lancé en Suisse alémanique le projet «La personne avant le dossier». Dans le cadre de ce projet, les certificats scolaires des personnes postulant à un apprentissage ne sont consultés qu'à la dernière étape de la candidature.

De plus, Swisscom a lancé le projet «Lernvolution» avec le centre de formation professionnelle de Baden afin d'assouplir le concept de formation des écoles professionnelles. Ce projet a reçu le «ICT Education & Training Award» lors de l'ICT Award Night 2022. Enfin, Swisscom permet aux diplômés des hautes écoles spécialisées et des universités d'acquérir leur première expérience pratique comme stagiaire Step In ou Trainee chez Swisscom.

Satisfaction des collaborateurs

Les collaborateurs Swisscom donnent leur avis sur différentes questions relatives à leur situation de travail dans le cadre d'un sondage Pulse. Les résultats et les commentaires des collaborateurs sont mis à la disposition de tous en temps réel. Cette forme d'enquête favorise une culture du feedback et de la transparence, qui constitue la base du développement de l'entreprise. En 2023, le taux de participation à Pulse s'élevait à 76% (exercice précédent: 71%). Plus de 90% des collaborateurs ayant participé au sondage ont affirmé qu'ils recommanderaient Swisscom comme employeur.

Plus de 90% des collaborateurs recommandent Swisscom comme employeur.

Diversité

Swisscom assume sa responsabilité sociale et agit pour renforcer l'égalité et le traitement équitable de tous ses collaborateurs. Elle est convaincue que c'est la diversité de l'ensemble des collaborateurs qui fait de Swisscom une entreprise performante et innovante. Pour cela, les



Outstanding in Innovation and Reliability

Swisscom investit massivement dans les nouvelles technologies afin d'offrir en permanence à l'ensemble de sa clientèle ce qui se fait de mieux en matière de connectivité.

relations de confiance et les interactions respectueuses d'égal à égal sont décisives. Des explications complémentaires sur la diversité figurent dans le chapitre «Rapport sur les questions non financières»

▣ Voir rapport pages 70–71

Collaborateurs en Italie

Les conditions de travail en vigueur en Italie se basent sur la convention collective nationale du secteur des télécommunications (CCNL). Cette convention régit les conditions de travail des collaborateurs, telles que la durée hebdomadaire de travail, le droit aux congés ou encore les congés de maternité et de paternité. La convention collective contient en outre des dispositions sur les relations entre Fastweb et les syndicats. Fastweb entretient un dialogue avec les syndicats et les représentants du personnel et les implique suffisamment tôt dans les évolutions importantes de l'organisation.

Conditions générales

Heures de travail par semaine **40**

Semaines de droit aux vacances **5**

Semaines de congé de maternité **20**

Les conditions d'emploi permettent aux collaborateurs de trouver un équilibre sain entre les exigences professionnelles et leur vie privée. En 2020, Fastweb a introduit un accord sur un nouveau concept de travail (Smart Working). Cet accord offre à tous ses employés, y compris ceux travaillant dans l'assistance à la clientèle, une flexibilité et une autonomie totales dans le choix de leur modèle de travail. Grâce à cet accord, les collaborateurs de Fastweb sont libres de recourir au modèle de Smart

Working tous les jours ouvrables ou de décider chaque jour, en accord avec leur supérieur hiérarchique, s'ils souhaitent effectuer leur travail au bureau ou à leur domicile.

Fastweb propose des rémunérations compétitives afin d'attirer et de fidéliser des spécialistes et des cadres hautement qualifiés. Son système salarial est composé d'un salaire de base, d'une participation collective variable aux résultats pour les employés non cadrés et d'une composante de performance variable pour les cadres supérieurs, qui dépend de la réalisation d'objectifs individuels et des objectifs de l'entreprise. Le salaire de base est déterminé par la fonction, la performance individuelle et la situation sur le marché du travail. La participation au résultat est basée sur le modèle convenu avec les syndicats. Fastweb respecte le salaire minimal légal.

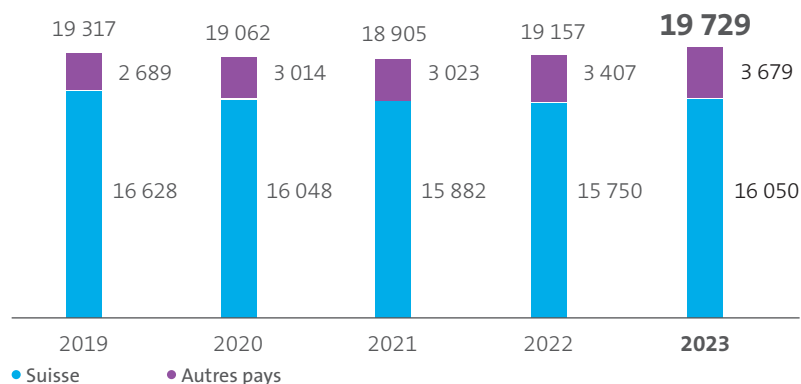
Fastweb cherche constamment de nouveaux talents. C'est pourquoi l'entreprise offre aux jeunes la possibilité d'effectuer des stages tout au long de l'année et participe à un programme visant à familiariser les stagiaires qui sont encore à l'école avec le monde du travail. Par ailleurs, Fastweb participe à des salons sur l'orientation ainsi qu'à des événements de recrutement organisés par des universités et des instituts de formation pour rencontrer de jeunes candidats.

Fastweb s'efforce de créer un lieu de travail sûr, où les collaborateurs expriment avec fierté leur individualité et apprécient la diversité au sein de l'entreprise. Aussi considère-t-elle les différences individuelles entre les collaborateurs comme un enrichissement. Pour Fastweb, l'inclusion n'est pas seulement une question d'éthique, mais doit servir de moteur à la performance de l'entreprise dans son ensemble. Des explications complémentaires sur la diversité figurent dans le chapitre «Rapport sur les questions non financières»

▣ Voir rapport page 70–71



Évolution de l'effectif
en équivalents plein temps



Marques, produits et services

Marque Swisscom

CHF 6 mia

– c'est la valeur de la marque Swisscom.

Swisscom blue

2,1 mio

de clients utilisent des abonnements blue

Fastweb

35%

– c'est la part de marché de Fastweb auprès des clients commerciaux.

Marques de Swisscom

Actif incorporel et élément capital de la gestion du risque de réputation, la marque Swisscom fait l'objet d'une gestion stratégique.

En Suisse, les produits et services relevant de l'activité principale de Swisscom sont proposés sous la marque centrale Swisscom. Mais elle exploite aussi la marque secondaire Wingo et les marques tierces Coop Mobile et M-Budget. Elle possède des marques supplémentaires dans d'autres domaines et secteurs d'activité. À l'étranger, le groupe est essentiellement représenté en Italie par la marque Fastweb. Le développement stratégique et la gestion de l'ensemble du portefeuille de marques font partie intégrante de la communication d'entreprise.

La mission, la vision, les valeurs et la promesse de Swisscom déterminent le positionnement de la marque Swisscom. Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a procédé à une révision de son positionnement. Sa nouvelle vision est désormais la suivante: «Innovators of Trust: The most trusted Swiss tech innovator creating unique customer experiences with positive impact for society». De plus, les domaines de validité des différents éléments contenus dans le positionnement sont désormais définis encore plus clairement: la mission, la vision et les valeurs s'appliquent à toutes les entreprises du groupe. Swisscom attend en outre de tous ses collaborateurs qu'ils soient dignes de confiance, engagés et curieux dans leurs activités. Les promesses individuelles servent à la différenciation et à la pertinence des différentes marques pour les clients. À cet égard, la marque Swisscom reste fidèle à ce qu'elle a toujours été. Comme toujours, Swisscom prépare ses clients à saisir encore plus facilement les opportunités d'un avenir interconnecté. La plateforme thématique «Prêts» affiche ce positionnement ouvertement, ce qui a un effet positif sur la perception de la marque.

Marque centrale



Famille de produits



Marque secondaire et marques tierces



Autres marques (extrait)



Portefeuille de marques de Swisscom

Dans le cadre de l'Employer Branding, Swisscom mise sur ses collaborateurs en tant qu'ambassadeurs, notamment via des plateformes telles que LinkedIn. L'application «My Internet App – MIA» s'est établie comme un important instrument de communication interne. Elle transfère des thèmes de l'intranet sur les téléphones mobiles de tous les collaborateurs.

La confiance, le service et la qualité de réseau demeurent des éléments essentiels pour conforter les clients existants dans leur décision de rester fidèles à Swisscom, mais aussi pour en gagner de nouveaux et pour souligner l'importance de Swisscom pour la Suisse. Partie prenante

d'une Suisse moderne, Swisscom reste une entreprise suisse en tout instant et se positionne de manière crédible au travers de la thématique de la responsabilité. Les campagnes ciblées dans le domaine de la durabilité ont montré leur impact et globalement renforcé la marque. C'est notamment pour cette raison que la marque atteint, en matière de réputation, des valeurs exceptionnellement élevées au niveau mondial pour une entreprise du secteur des télécommunications.

Selon le rapport «Telecoms 150 2023», Swisscom est la marque de télécommunications la plus forte du monde.

Au cours de l'exercice sous revue, l'étude Brand Finance «Schweiz 50 2023» a classé Swisscom comme la marque la plus forte de Suisse, devant les marques Lindt et Rolex. De plus, selon l'étude «Telecoms 150 2023», Swisscom est la seule marque de télécommunications du monde à être notée AAA+. Sa valeur de marque a augmenté de 8,2% pour atteindre CHF 6,0 mia (exercice précédent CHF 5,6 mia) et fait ainsi partie des dix marques suisses les mieux valorisées.

Produits et services en Suisse

Clients privés

Swisscom propose aux clients privés des services Internet, TV, téléphonie et communication mobile sous sa marque principale Swisscom blue. À travers ses autres marques Wingo, Coop Mobile et M-Budget, Swisscom s'adresse aux clients qui ne souhaitent pas bénéficier de la qualité de service et de l'offre complète des produits Swisscom. Avec M-Budget et Wingo, les clients profitent d'offres simples et attrayantes de téléphonie fixe et mobile ainsi que d'Internet. Coop Mobile est un simple abonnement de communication mobile.

Même si Swisscom est touchée par l'inflation comme d'autres entreprises, elle parvient à compenser une grande partie des coûts supplémentaires par des mesures de réduction des coûts mises en place très tôt. Swisscom maintiendra donc les tarifs des abonnements de communication mobile, d'Internet, de télévision et de téléphonie sur le réseau fixe à un niveau stable pour ses clients privés et renonce à une augmentation générale des prix au moins jusqu'à fin 2024.

Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a poursuivi le développement du portefeuille blue. Elle a rendu l'abonnement encore plus flexible et plus attrayant pour

ses clients (nouveaux et existants) et leur propose une offre encore plus performante. Les abonnements peuvent être combinés en toute flexibilité et offrent de nombreux avantages supplémentaires gratuits, une sécurité maximale et un excellent service. Swisscom exploite le meilleur réseau mobile ainsi que le plus grand réseau de fibre optique de Suisse pour offrir à ses clients un Internet rapide et sûr, le meilleur du divertissement et une grande liberté mobile. Les clients qui combinent les abonnements de communication mobile et Internet bénéficient d'un avantage de fidélité mensuel dès le niveau d'abonnement de premier prix.

Swisscom propose respectivement trois abonnements différents blue Internet et communication mobile. Pour cette dernière, des tarifs Kids, Basic et Prepaid sont également proposés. Les abonnements se distinguent principalement par la vitesse (Internet) ou les unités incluses en roaming (communication mobile). Chaque offre comprend de nombreux extras gratuits comme la protection de la navigation (Internet Guard) ou le bloqueur d'appel publicitaire (Callfilter).

Swisscom blue offre une expérience de divertissement globale comprenant la télévision, le streaming et le cinéma. blue TV est disponible d'une part via la Swisscom Box, d'autre part via une application pour smartphone et tablette, un lecteur web sur blue.ch ainsi que sur les Smart TV. L'application est également disponible avec l'offre complète de blue+ sur les TV-Box d'autres fournisseurs comme UPC TV ou Quickline. Depuis 2022, Apple TV 4K est disponible comme alternative à la TV-Box Swisscom.

blue TV offre jusqu'à 2 000 heures de capacité d'enregistrement. La médiathèque blue Play comprend, selon la région linguistique, jusqu'à 10 000 films et épisodes de séries.

En 2023, Swisscom a lancé la TV-Box 5, qui réunit le streaming et la TV.

Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a lancé la TV-Box 5, qui réunit le streaming et la TV. La nouvelle TV-Box est basée sur Android TV et intègre l'univers Google. Avec blue SuperMax, Swisscom a lancé une nouvelle offre qui réunit quatre fournisseurs (Disney+, Paramount+, Sky Cinema et blue Max) à un prix avantageux. En outre, la TV-Box offre un accès aux chaînes MySports, qui diffusent notamment les matchs des plus grandes ligues suisses de hockey sur glace.

Swisscom blue peut être commandé en toute simplicité via l'appli My Swisscom. Sur l'application, le client peut

A man and a woman are smiling and looking at a laptop screen. The woman has long, wavy red hair and is wearing a dark top. The man has short brown hair, wears glasses, and a light blue button-down shirt. They are in an office setting with a blurred background.

Rock-solid Financials

Swisscom est une entreprise financièrement stable, dont l'action est une valeur sûre assortie d'un dividende attrayant et dont le succès futur repose sur sa minutieuse direction, son souci constant de simplification et son efficacité croissante .

modifier ses abonnements, gérer ses appareils, commander des services ou contacter le support client. La revue spécialisée connect a désigné pour la troisième fois consécutive l'appli My Swisscom comme la meilleure application de télécommunication en Suisse. Avec myCloud, Swisscom propose à ses clients une solution suisse pour gérer et partager des données personnelles comme des photos, des vidéos et des documents. Outre les canaux de communication classiques tels que la hotline, le chat et le formulaire de contact, les clients entrent en contact avec Swisscom via WhatsApp, Facebook, X (anc. Twitter) et Google Business Messenger. De plus, pour le service, Swisscom mise sur une présence locale. Dans plus de cent Swisscom Shops, les collaborateurs traitent les demandes des clients. Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a remporté pour la deuxième fois consécutive le test connect des Shops avec les meilleures notes.

Clients commerciaux

Forte d'une expérience de longue date en tant qu'entreprise de télécommunication et d'informatique intégrée, Swisscom accompagne ses clients commerciaux dans leur processus de numérisation et développe avec eux des solutions d'avenir. Son portefeuille TIC complet inclut les solutions cloud, externalisation et workplace, des solutions IdO, mais aussi des solutions mobiles pour le travail et la communication mobiles, des solutions de réseau, des mises en réseau de sites, des optimisations de processus commerciaux, des solutions SAP, des solutions de sécurité et d'authentification, des conseils en matière de données et d'IA ainsi que des services spécialement conçus pour les banques.

Par ailleurs, Swisscom fait avancer la numérisation dans le secteur de la santé. Elle accompagne les hôpitaux dans la numérisation des processus et les aide ainsi à gagner en efficacité. Pour les assureurs-maladie, elle prend en charge l'exploitation des systèmes informatiques et met en réseau les prestataires de santé grâce à des solutions numérisées. Dans l'industrie, Swisscom fait avancer la vision du Smart Manufacturing. Celle-ci associe efficacement les personnes, les systèmes, les machines, les produits et les entreprises tout au long de la chaîne de création de valeur.

Swisscom a créé une nouvelle offre de communication mobile standardisée pour les clients commerciaux, qui constitue le fondement de la numérisation des entreprises. Enterprise Mobile s'adresse aussi bien aux clients qui téléphonent peu qu'aux utilisateurs d'offres de roaming illimitées. Enterprise Mobile propose des services spécialement conçus pour répondre aux besoins des clients commerciaux, par exemple pour améliorer la sécurité et la productivité.

Pour les clients PME, Swisscom dispose de solutions TIC standardisées et personnalisables dans son portefeuille. L'offre inOne PME office couvre leurs besoins de base en matière d'Internet et de téléphonie. Pour les PME qui ont des besoins plus complexes, Smart Business Connect est une solution de communication modulaire appropriée qui comprend des fonctions de collaboration et des solutions de réseau. Les deux offres combinées comportent des services intégrés, comme le basculement automatique pour l'Internet, et peuvent être complétées par blue TV ou blue TV Public, ou par blue TV Host pour les hôtels et les foyers. Il est de plus en plus impératif pour les PME que leurs systèmes informatiques fonctionnent correctement en s'adaptant à tout moment facilement et en s'ajustant aux évolutions du marché et de l'entreprise. La solution complète d'outsourcing informatique Smart ICT comprend une solution globale modulaire pour les PME. Avec le concours de partenaires informatiques dans les régions, Swisscom se charge dans ce cadre de l'exploitation informatique et assure la sécurité ainsi que la sauvegarde professionnelle des données. Des abonnements de communication mobile adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises, des services de sécurité informatique, des solutions IdO ainsi qu'une solution de caisse basée sur le cloud et des logiciels (eux aussi basés sur le cloud) pour le travail mobile complètent le portefeuille PME de Swisscom.

En rachetant Axept Business Software SA en juin 2023, Swisscom a renforcé son offre ERP pour les PME.

En rachetant la société Axept Business Software SA au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a renforcé son offre ERP (Abacus) pour les PME. Par ailleurs, avec Secure Internet Traffic et Mail Security, les PME plus petites peuvent désormais réduire le risque de subir une cyberattaque.

Grâce au portefeuille de produits de localsearch, Swisscom soutient les entreprises en leur permettant d'être trouvées en ligne, d'acquérir de nouveaux clients et de fidéliser leur clientèle à long terme. Entreprise avec des racines dans l'annuaire téléphonique imprimé, localsearch contribue aujourd'hui au succès des PME suisses dans le monde numérique grâce à des solutions simples et efficaces de marketing en ligne. De plus, au moyen de local.ch et search.ch, localsearch gère les répertoires et les plateformes de réservation avec le plus fort taux de pénétration en Suisse. Le portefeuille de marques de localsearch comprend par ailleurs la plus grande plateforme suisse d'artisans renovero, la plate-

forme de communes et d'associations Localities ainsi que le comparateur sectoriel Vergleich CH.

La filiale Swisscom Broadcast SA propose des réseaux de radiodiffusion, de sécurité et de radiocommunication à usage professionnel et fournit quelque 450 sites d'émetteurs à des fins de co-utilisation. De plus, elle soutient ses clients avec des prestations de service dans les domaines de la télécommunication, de l'informatique, du streaming de médias, de la diffusion de contenus et de la gestion d'événements. Les solutions dans les domaines de la sécurité et de la sûreté vont de la vidéosurveillance ainsi que de la détection et du pilotage de drones à la détection précoce d'inondations ou à la prévision de la densité de personnes lors de manifestations (People Density Prediction).

Par ailleurs, par l'intermédiaire de cablex SA, l'une des entreprises leaders dans l'infrastructure du réseau et le service en Suisse, Swisscom assure la planification, la construction, la maintenance et l'exploitation de solutions TIC et réseau hautes performances. La société cablex propose en outre des solutions Smart Infrastructure prometteuses afin d'augmenter l'efficacité énergétique. Parmi celles-ci figurent par exemple l'installation de solutions de chauffage intelligentes, la planification et la modernisation de bâtiments à faible consommation d'énergie, la construction et l'entretien d'installations photovoltaïques et l'introduction de compteurs d'énergie intelligents.

Wholesale

Pour répondre aux besoins de ses clients, Swisscom met à leur disposition un large éventail de types de raccordements en cuivre et par fibre optique. Avec ses services Carrier Ethernet Service, Carrier Line Service et Lignes louées LTC de Swisscom Wholesale commercialise auprès d'autres opérateurs de télécommunication, selon leurs besoins, des liaisons transparentes et de haute qualité offrant des bandes passantes et des interfaces très différentes, ainsi qu'un service Ethernet souple permettant des bandes passantes et des qualités de service sur mesure. Swisscom Wholesale propose également des offres de base pour la connexion d'installations et de services de télécommunication (interconnexion) et met à la disposition de ses clients des infrastructures permettant l'utilisation conjointe des canalisations de câbles ou du réseau de communication mobile.

Produits et services en Italie

Dans le secteur clients privés, Fastweb se positionne comme un fournisseur Premium. La qualité élevée des services et, de plus en plus, les efforts en matière de durabilité y contribuent. Ainsi, Fastweb propose à ses clients les premiers abonnements «Internet at Zero CO₂ Emissions» en Italie. De plus, elle a lancé l'eSIM et une ecoSIM durable et certifiée de son entreprise partenaire Thales. Enfin, le portefeuille de Fastweb comprend une gamme de solutions numériques telles que les factures numériques, FASTGate ou FASTHealth pour la protection de l'environnement. Ces solutions permettent aux clients d'ancrer encore davantage le développement durable dans leur quotidien grâce aux économies d'énergie et à l'abandon du papier. La Fastweb Digital Academy fait partie intégrante de la structure de l'offre. Elle témoigne de l'engagement de Fastweb visant à encourager les compétences numériques au niveau national et à développer les talents.

Dans le domaine du réseau fixe, Fastweb a conservé sa structure d'offre à plusieurs niveaux. Elle propose des accès à Internet dans le cadre de différents abonnements et complète son offre par des services supplémentaires. Ceux-ci comprennent l'Internet-Box innovante NeXXt et le booster WiFi avec service vocal intégré Alexa. Des assurances pour maisons et animaux de compagnie sont par ailleurs proposées dans le cadre du partenariat avec Quixa (Axa Group), sans oublier la solution de service à la clientèle Assistenza Plus grâce à laquelle les clients entrent directement en contact avec un conseiller à la clientèle, ou encore le programme de fidélité Premium FastwebUp Plus, qui offre chaque mois des avantages exclusifs. Dans le domaine de la communication mobile, Fastweb poursuit une stratégie go-to-market visant à attirer de nouveaux clients grâce au meilleur rapport qualité-prix du marché.

Dans le segment de la clientèle commerciale, Fastweb occupe une position forte sur le marché, notamment en ce qui concerne les services de réseau fixe et TIC. Dans le secteur de l'administration publique (Public Administration, PA), la part de marché de Fastweb a augmenté, ce qui s'explique notamment par la conclusion de contrats-cadres nationaux publics pour des services dans les domaines des réseaux filaires et des TIC. Le secteur de la communication mobile gagne également en importance pour Fastweb. Grâce à son offre de services Fastweb 5G Mobile, Fastweb a acquis de nouveaux grands comptes au cours de l'exercice sous revue.

Des solutions dans le domaine ICT/Security constituent un axe de développement toujours plus important pour Fastweb. Grâce aux acquisitions d'entreprises, Fastweb

est parvenue à élargir son expertise et son portefeuille d'offres dans les segments Cloud et Security. À la suite du partenariat conclu avec Amazon Web Services (AWS), Fastweb recherche d'autres possibilités dans le domaine du Public Cloud afin de proposer à ses clients une offre encore plus complète de solutions multi-cloud. Au cours de l'exercice, Fastweb a lancé sa plateforme Edge propriétaire pour les entreprises: en tant que première plateforme sur le marché italien, FASTedge propose des ressources et des services cloud à proximité immédiate des entreprises, facilitant ainsi le développement de solutions de pointe, notamment dans les domaines d'application liés à l'intelligence artificielle, à l'Internet des objets (IdO) et au Big Data. Grâce à sa propre infrastructure à très haut débit et à une plateforme numérique, Fastweb offre aux clients Wholesale un accès intégré à une présence globale sur le marché et aux technologies ultramodernes, y compris la 5G.

Satisfaction de la clientèle

Swisscom Suisse mesure la satisfaction de sa clientèle privée et commerciale deux fois par an, et celle des clients Wholesale une fois par an. Les indicateurs sont la propension des clients à recommander l'entreprise et le taux de recommandation qui en découle, appelé Net Promoter Score (NPS). Le NPS résulte de la différence entre les promoteurs (clients qui recommanderaient fortement Swisscom) et les critiques (clients qui ne recom-

manderaient Swisscom que sous réserve ou pas du tout). Swisscom recueille les informations suivantes auprès de ses clients privés et commerciaux:

- Le **secteur Residential Customers** invite les personnes qui appellent la hotline de Swisscom et les visiteurs des Swisscom Shops à donner leur avis sur les temps d'attente et la serviabilité de leurs interlocuteurs. Lors d'études de produits, acheteurs et utilisateurs font en outre continuellement l'objet de sondages portant sur la satisfaction, le service et la qualité des produits.
- Le **secteur Business Customers** réalise une enquête de satisfaction portant sur la chaîne des expériences clients. Des instruments de feedback sont mis en place aux points de contact pertinents pour les clients, par lesquels les utilisateurs informatiques peuvent formuler un retour après chaque interaction avec le Service Desk ou à la suite d'une commande. Enfin, une fois un projet terminé, les donneurs d'ordre évaluent la qualité et le succès du projet.

Compte tenu de la forte concurrence sur le marché, le NPS est resté stable et à un bon niveau dans le secteur des clients privés, en particulier par rapport à la concurrence. Chez les clients commerciaux, le NPS reste à un niveau très élevé. Sur la base des résultats de ces études et de ces enquêtes, Swisscom prend des mesures directes pour améliorer encore ses produits et services. Les résultats ont une influence sur la part variable liée au résultat, versée aux collaborateurs et au management.

Innovation et développement

Repérage des tendances

Depuis 1998

Swisscom a un avant-poste dans la Silicon Valley.

Encouragement de l'innovation

StartUP Challenge 2023

attire plus de 240 participants de 27 pays.

Swisscom Ventures

Plus de 80 investissements

dans des entreprises technologiques ont été réalisés par Swisscom jusqu'à présent.

L'innovation, un moteur essentiel de la réussite de l'entreprise

Pour la Suisse, la numérisation est une formidable opportunité. La progression de la numérisation au sein de la société ne sera toutefois acceptée par la population que si la confiance en des services sûrs et en un traitement approprié des données sensibles est garantie. La manière dont Swisscom lance sur le marché des innovations dignes de confiance pour ses clients est essentielle pour son succès et celui de ses clients. La confiance dans les nouvelles technologies gagnera encore en importance à l'avenir. C'est pourquoi Swisscom veut être un «Innovator of Trust» pour la Suisse et ses clients. La capacité d'innovation et la confiance sont des valeurs centrales de Swisscom et sont essentielles à un développement technologique et social réussi. Par conséquent, Swisscom s'intéresse de près à des thèmes d'avenir pertinents et prometteurs. Chaque jour, Swisscom s'efforce de susciter l'enthousiasme de ses clients en leur proposant les meilleurs produits et services («Delight customers»). En développant des produits et des services de pointe, Swisscom fait progresser sa croissance («Innovate for growth»). Des solutions d'avenir lui permettent en outre d'organiser ses propres processus de manière encore plus efficace, par exemple en les numérisant («Achieve more with less»). Enfin, Swisscom mise sur l'innovation pour se positionner comme le meilleur employeur dans le domaine des TIC, attirer les meilleurs talents et les fidéliser («Perform together»). Pour ce faire, Swisscom travaille en collaboration étroite avec de hautes écoles, des start-up et des entreprises technologiques établies.

À partir de son bureau dans la Silicon Valley en Californie, Swisscom pratique depuis 1998 le repérage de tendances et de technologies. Cette antenne comprend un laboratoire d'innovation doté de son propre centre de

données et sert à Swisscom de source d'information sur les développements technologiques dans l'écosystème de la Silicon Valley. Elle entretient en outre des partenariats au niveau local avec des start-up prometteuses et des entreprises technologiques américaines de premier plan, dont les produits et les modèles commerciaux sont ensuite introduits en Suisse.

Swisscom Ventures investit depuis 2007 dans des start-up et les met en lien avec Swisscom pour donner de nouvelles impulsions innovantes. Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a investi dans neuf nouvelles entreprises et réalisé onze investissements de suivi dans des participations existantes. On peut citer notamment Scandit, une entreprise leader dans le domaine de la saisie intelligente des données (Smart Data Capture). De plus, avec la plateforme Swisscom StartUp, Swisscom soutient les entrepreneurs et les start-up en Suisse par le biais de conseils, de remises sur les services informatiques et de cloud, de savoir-faire d'experts, de programmes de coaching, de financements et d'événements de communauté.

Au cours de l'exercice sous revue, le onzième Swisscom StartUp Challenge a été entièrement placé sous le signe de la Deeptech.

Plus de 240 start-up de 27 pays ont déposé leur candidature pour un programme d'encouragement dans le cadre du Swisscom StartUp Challenge. Les trois entreprises gagnantes du StartUp Challenge ont remporté le droit de participer à un programme d'accélération sur mesure dans le bureau de Swisscom dans la Silicon

Valley. De plus, elles ont reçu un accès à l'écosystème Swisscom. Elles accèdent désormais à des ateliers, à un coaching et à un réseau comprenant des entreprises du secteur de la Deeptech ainsi que des investisseurs. Swisscom Kickbox est un programme d'intrapreneurship et d'innovation mené par les collaborateurs et doté d'un processus clair ainsi que d'instruments et de ressources pour les projets d'innovation. Il encourage la culture de l'innovation au sein de l'entreprise et agit à différents niveaux stratégiques, p. ex. dans le développement de produits et de services modernes et centrés sur le client, ainsi que dans l'Employer Branding pour attirer les meilleurs talents. Le programme Swisscom Kickbox est également mis à la disposition d'autres entreprises par l'intermédiaire de la spin-off rready AG.

🌐 Voir www.swisscom.ch/innovation

Orientation thématique de l'innovation

Réseau fixe

Le besoin en bande a été plus que décuplé au cours des dix dernières années et continuera de croître encore à l'avenir. Il est donc important pour Swisscom d'investir en continu dans le réseau, de continuer à le développer et d'appliquer les technologies les plus récentes. L'année dernière, Swisscom a été la première entreprise du monde à tester avec succès la génération ultramoderne de technologies de fibre optique (50G-PON) dans une commune de l'agglomération de Zurich. Après XGS-PON, celle-ci est la prochaine norme pour les réseaux optiques passifs (PON) et doit permettre d'augmenter la bande passante de 10 Gbit/s à 50 Gbit/s. En plus de l'augmentation de la bande passante, 50G-PON offre des fonctions telles que la synchronisation pour la transmission de la communication mobile 5G ainsi que des mécanismes de qualité de service (QoS) pour les accords de niveau de service (SLA) dans les services High-End Access pour les clients commerciaux.

Sur le réseau de transport IP, Swisscom se heurte de plus en plus à des limites avec les technologies traditionnelles comme MPLS (Multiprotocol Label Switching). C'est pourquoi Swisscom est l'un des premiers opérateurs de télécommunications au monde à passer à la technologie suivante, le routage de segment via IPv6 (SRv6). Cette technologie simplifie considérablement la pile de protocoles IP, ce qui bénéficie à l'exploitation et contribue à une meilleure stabilité du réseau. Dans le domaine du développement de la connectivité pour les clients commerciaux, Swisscom mise depuis quelques années systématiquement sur des technologies cloud (Software Defined Networking SDN/SD-WAN et Virtual Network Functions VNF). Les clients effectuent eux-mêmes et directement leurs configurations via des interfaces utilisateur ou des interfaces de programmation (API). Des automatisations complètes, basées

sur des modèles déclaratifs, permettent des adaptations complexes et immédiates de différents systèmes (Service Chaining) et donc un degré élevé d'interaction avec les clients.

Communication mobile

Swisscom améliore son réseau de communication mobile en permanence en ajustant différents paramètres (p. ex. l'orientation des antennes). Autrefois, ces ajustements se faisaient manuellement. Aujourd'hui, de nouveaux algorithmes Self Organizing Network (SON) automatisent et améliorent le réseau de communication mobile en optimisant automatiquement p. ex. les paramètres, l'inclinaison des antennes et les performances dans le cadre des directives. Ce faisant, ces algorithmes minimisent le nombre d'interventions manuelles lors de l'installation et de l'exploitation. Sur le réseau 4G, toutes les adaptations sont déjà automatisées. Un réseau 5G peut être déployé en 43 minutes seulement grâce à la plateforme de gestion des services développée en interne. Toutefois, ici, une grande expertise reste nécessaire pour programmer correctement les algorithmes SON.

Cloud et applications

Les solutions cloud promettent entre autres une réduction des coûts et une plus grande modularité – mais aussi une plus grande simplicité et de meilleures fonctionnalités pour le développement d'applications. Des bandes passantes élevées et une mise en réseau croissante favorisent la pénétration des solutions cloud. Swisscom propose de nombreuses solutions dans ce domaine. Son vaste portefeuille de cloud hybride met à la disposition des clients des services évolutifs issus du cloud privé Swisscom ainsi que d'Amazon Web Services (AWS) et Azure d'un seul tenant. Des blueprints standardisés mettent en place de manière automatisée des zones d'atterrissage de cloud ainsi que des solutions d'optimisation continue des architectures de cloud public. Swisscom aide ainsi ses clients à respecter la gouvernance du cloud et à améliorer durablement l'exploitation. De même, en collaboration avec NETSCOUT et Ericsson, Swisscom renforce la transparence du réseau grâce à la première solution au monde de traitement des données de paquets 5G basé sur le cloud – et augmente ainsi la sécurité des services de réseau, des analyses et de la cybersécurité.

Intelligence artificielle (IA) et automatisation

Swisscom utilise l'intelligence artificielle (IA) afin d'offrir à ses clients un meilleur service et d'optimiser les processus. L'IA intervient ainsi dans le service clientèle, dans de nouveaux produits et services, ou pour détecter les pannes de réseau. En collaboration avec l'EPFL, elle investit dans des projets de recherche portant sur l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle au sein du Swisscom Digital Lab. Depuis trois ans, les clients contrôlent le dialogue vocal automatisé sur la



Pioneer in Sustainability

Agir durablement en faveur d'un bilan carbone positif et de chaînes d'approvisionnement équitables et respectueuses du climat est essentiel pour Swisscom – tout comme le soutien qu'elle apporte à la population dans l'utilisation des médias numériques.

hotline Swisscom via une reconnaissance vocale basée sur l'IA au lieu de saisir des chiffres comme auparavant. Cela permet d'identifier automatiquement les besoins des clients, de les classer plus rapidement et de les transmettre directement à l'agent approprié. Un entraînement en continu de l'application d'IA et l'utilisation de LLM (Large Language Models) améliorent en permanence le service, de sorte que certaines demandes de clients sont entièrement résolues par un dialogue vocal automatisé. Suite au lancement de ChatGPT, Swisscom a enregistré une forte demande en matière de conseil et de services logiciels autour de l'IA. Elle a organisé des ateliers de stratégie IA avec des clients de renom issus de différents secteurs, a mis en œuvre des chatbots et des solutions d'identification vocale et a formé des modèles IA sur mesure pour ses clients.

Sécurité

Les menaces provenant d'Internet prolifèrent. De nombreux processus et modèles commerciaux des entreprises actuelles sont entièrement basés sur les technologies informatiques et deviennent donc des cibles pour les pirates. À cela s'ajoutent des paysages informatiques de plus en plus complexes et vulnérables par le biais du multi-cloud et du cloud hybride. Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a élargi son portefeuille de sécurité en y ajoutant de nouveaux Managed Services, notamment dans le domaine Extended Detection and Response (XDR). Ces nouvelles solutions de sécurité détectent les attaques et les anomalies sophistiquées et étendent la protection contre les cybermenaces. À cet effet, Swisscom a renforcé les capacités du Security Operations Center (SOC) afin que ses spécialistes de la cybersécurité prennent des mesures de défense efficaces pour protéger les clients. Cela permet de détecter et de stopper les attaques plus tôt, avant qu'elles ne fassent des dégâts.

Divertissement et réalité immersive

Au cours de l'exercice 2022, Swisscom a continué d'élargir l'offre de Swisscom blue et a permis aux clients d'utiliser l'Apple TV 4K comme TV-Box. En 2023, Swisscom a lancé la nouvelle TV-Box 5. Celle-ci est basée sur Android TV et intègre l'ensemble de l'univers Google. Grâce aux nouveaux partenaires de streaming Paramount+ et Disney+, Swisscom crée une offre de streaming NextGen et permet aux clients de bénéficier d'avantages tarifaires intéressants grâce à des paquets combinés. Les abonnements de streaming peuvent être ajoutés et gérés dans l'Espace client en ligne. La facturation est centralisée via la facture Swisscom. Quant à Swisscom Studio, il a recours à la réalité augmentée, par exemple pour afficher des joueurs numériques. Avec blue Music, Swisscom crée un univers d'expérience autour des plus grands festivals en plein air suisses: sur place, en déplacement sur le réseau et sur blue TV. Enfin, Swisscom intègre le métavers dans son offre de divertissement et, au cours de l'exercice précédent, elle a

organisé les premiers concerts live virtuels dans le métavers en collaboration avec Radio Energy.

Confiance

Swisscom s'est positionnée en Suisse en tant que pionnière et leader du marché pour les Trust Services comme la signature électronique et les preuves numériques. Au cours de l'exercice, Swisscom a intégré une solution de signature électronique directement dans l'appli My Swisscom. Depuis l'automne 2023, le service «Swisscom Sign» peut être utilisé par tous les utilisateurs, qu'ils soient clients de Swisscom ou non. Tout se passe de manière entièrement numérique, de l'identification basée sur l'IA à la signature électronique qualifiée.

Swisscom Sign peut être utilisé par tous les utilisateurs, qu'ils soient clients de Swisscom ou non.

De plus, la filiale Ajila AG assiste de nombreuses entreprises et administrations suisses dans la numérisation complète de leurs processus commerciaux basés sur des documents. L'identification et l'onboarding des clients ainsi que les signatures des contrats représentent souvent un problème au regard du parcours du client. Les processus entièrement numériques nécessitent des instruments qui évitent les ruptures de support et s'intègrent parfaitement dans les offres des entreprises. C'est ce que permettent les filiales Innovative Web AG, le premier prestataire pour la cyberadministration des localités et des villes en Suisse, ainsi que Swisscom Trust Services SA, un opérateur leader en Suisse et en Europe de solutions de signature électronique et d'identité juridiquement valables selon le règlement européen eIDAS et la loi fédérale suisse SCSE.

Autres technologies d'avenir

En plus des domaines d'innovation, Swisscom observe l'évolution de thématiques pertinentes à long terme tels que les satellites LEO, l'informatique quantique, les jumeaux numériques, le Web 3.0, l'informatique spatiale et la santé numérique. Elle suit notamment les progrès réalisés par la méthode de distribution des clés quantiques, qui garantit une communication sécurisée des données et sera sans doute utilisée dans les ordinateurs quantiques. Parmi les autres thèmes d'avenir, Swisscom a été l'une des premières entreprises nationales à mettre en œuvre des applications immersives dans le métavers. Ainsi, elle a organisé les premiers concerts virtuels en direct et, dans le cadre de l'engagement de Swisscom en faveur de l'e-sport, elle a remis aux vainqueurs de la Hero League une coupe virtuelle sous la forme d'un jeton non fongible (NFT).

Marche des affaires

Indicateurs de performance alternatifs

Tout au long du rapport financier, Swisscom utilise non seulement des indicateurs définis dans les normes IFRS Accounting Standards (IFRS), mais aussi certains indicateurs de performance alternatifs (IPA). Ces indicateurs alternatifs livrent des informations utiles sur la situation économique du groupe et servent à la gestion et au pilotage financiers.

Comme ils ne sont pas définis d'après les IFRS, leur calcul peut différer de celui des IPA publiés par d'autres entreprises. En conséquence, la comparabilité au-delà de l'entreprise peut se trouver limitée.

⊙ Les principaux indicateurs de performance alternatifs utilisés par Swisscom dans le cadre du compte rendu d'activités financières 2023 sont définis comme suit.

Indicateur	Définition pour Swisscom
Ajustements	Positions significatives qui, en raison de leur caractère exceptionnel, ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des performances courantes du groupe Swisscom, par exemple les charges de réduction de postes et les positions importantes en rapport avec des litiges ou d'autres effets exceptionnels. En outre, l'application des modifications aux normes comptables IFRS peut nuire à la comparabilité avec l'année précédente si elles ne sont pas appliquées rétrospectivement. Les mêmes définitions et bases de calcul sont utilisées pour les ajustements de l'exercice et de l'année précédente. Dans le rapport financier, la variation du résultat d'exploitation avant amortissements ajusté (EBITDA ajusté) est commentée «sur une base comparable».
À taux de change constants	Indicateur de performance compte tenu des effets de change (les chiffres 2023 sont convertis sur la base du cours du change 2022 afin de calculer l'effet de change).
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des droits d'utilisation, charges financières et produits financiers, résultat des participations mises en équivalence et charge d'impôt sur le résultat.
Résultat d'exploitation (EBIT)	Résultat d'exploitation avant charges financières et produits financiers, résultat des participations mises en équivalence et charge d'impôt sur le résultat.
Investissements	Investissements en immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et paiements pour droits d'usage inaliénables (Indefeasible Rights of Use, IRU) inscrits au bilan selon IFRS 16. En règle générale, les IRU sont intégralement versés au début de l'utilisation.
Operating free cash flow proxy	Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) moins les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles et les versements au titre des droits d'utilisation du réseau (IRU) ainsi que les charges de location. Les charges de location comprennent les charges d'intérêts sur les engagements de leasing et les amortissements des droits d'utilisation, à l'exclusion des amortissements des droits d'accès au réseau (IRU), ainsi que les dépréciations des droits d'utilisation.
Free cash flow	Flux de trésorerie provenant de l'activité et de l'investissement hors flux de trésorerie provenant de l'achat et de la vente de filiales ainsi que recettes et dépenses liées aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres actifs financiers.
Endettement net	Dettes financières et dettes de leasing diminuées de la trésorerie, des instruments de dette cotés et des instruments financiers dérivés.

Rapprochement des indicateurs de performance alternatifs

En mio CHF	2023	2022	Variation présentée	Variation à taux de change constants
Chiffre d'affaires				
Chiffre d'affaires	11 072	11 051	0,2%	0,9%
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)				
EBITDA	4 622	4 406	4,9%	5,5%
Charges de réduction de postes	7	(5)		
(Dissolution) constitution de provisions pour procédures juridiques en Suisse, net	(64)	157		
Constitution de provisions pour procédures juridiques en Italie	13	–		
Coût de l'ajustement de la stratégie d'accès fixe wireless access	60	–		
EBITDA ajusté	4 638	4 558	1,8%	2,3%
Investissements				
Investissements en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	2 272	2 289	–0,7%	0,1%
Paiements de droits d'usage inaliénables (IRU)	20	20	0,0%	
Investissements	2 292	2 309	–0,7%	0,1%

En mio CHF	2023	2022	Variation
Operating free cash flow proxy			
Entrées de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 029	3 876	153
Investissements	(2 292)	(2 309)	17
Amortissement des droits d'utilisation	(291)	(262)	(29)
Amortissement de droits d'usage inaliénables (IRU)	18	20	(2)
Dépréciation des droits d'utilisation	29	–	29
Encaissements résultant de contrats de location-financement	(108)	(106)	(2)
Variation du bénéfice différé résultant de la cession-bail d'immeubles	4	10	(6)
Variation des actifs et passifs opérationnels	5	85	(80)
Variation des provisions	124	(31)	155
Variation d'engagements de prévoyance	31	(49)	80
Bénéfice résultant de la cession d'immobilisations corporelles	6	11	(5)
Pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles	(1)	(3)	2
Charges pour paiements fondés sur des actions	(1)	(1)	–
Chiffre d'affaires résultant de contrats de location-financement	108	134	(26)
Paiements d'intérêts perçus	(7)	(2)	(5)
Paiements d'intérêts sur passifs financiers	84	62	22
Dividendes perçus	(9)	(2)	(7)
Paiements d'impôt sur le résultat	313	378	(65)
Operating free cash flow proxy	2 042	1 811	231
Free cash flow			
Entrées de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 029	3 876	153
Sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 322)	(2 430)	108
Remboursement d'engagements de leasing	(270)	(240)	(30)
Acquisition de filiales nette de liquidités acquises	62	67	(5)
Cession de filiales, nette des soldes de liquidités	(2)	–	(2)
Dépenses liées aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	3	2	1
Dépenses pour autres actifs financiers	13	142	(129)
Recettes provenant d'autres actifs financiers	(33)	(68)	35
Free cash flow	1 480	1 349	131

Résumé

En mio CHF ou comme indiqué

Chiffre d'affaires	11 072
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 622
EBITDA en % du chiffre d'affaires	41,7
Résultat d'exploitation (EBIT)	2 205
Bénéfice net	1 711
Operating free cash flow proxy	2 042
Free cash flow	1 480
Investissements	2 292
Endettement net	7 071
Capitaux propres	11 622
Quote-part des capitaux propres	47,0
Effectif en équivalents plein temps	19 729

2023	2022	Variation	en %
11 072	11 051	21	0,2%
4 622	4 406	216	4,9%
41,7	39,9	1,8	
2 205	2 040	165	8,1%
1 711	1 603	108	6,7%
2 042	1 811	231	12,8%
1 480	1 349	131	9,7%
2 292	2 309	(17)	-0,7%
7 071	7 374	(303)	-4,1%
11 622	11 171	451	4,0%
47,0	45,4	1,6	
19 729	19 157	572	3,0%

Le chiffre d'affaires 2023 du groupe de CHF 11,1 mia provient principalement des secteurs Swisscom Suisse (73%) et Fastweb (23%). Sur le résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) de CHF 4,6 mia, la part de Swisscom Suisse s'élève à 80% et celle de Fastweb à 17%.

Comparé à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 0,2% à CHF 11 072 mio et le résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) de 4,9% à CHF 4 622 mio. Ces variations du chiffre d'affaires et de l'EBITDA sont influencées par l'évolution du cours de l'euro (EUR) en raison de l'importance significative de Fastweb. En 2023, le taux de change moyen de l'EUR a diminué de 3,1% par rapport à l'exercice précédent. Cela a entraîné des effets de change négatifs de CHF 83 mio sur le chiffre d'affaires du groupe et de CHF 27 mio sur l'EBITDA. Sur la base d'un taux de conversion constant de l'EUR, le chiffre d'affaires a augmenté de 0,9%, soit CHF 104 mio, en 2023. Le chiffre d'affaires de Swisscom Suisse a diminué de 0,8% et celui de Fastweb a enregistré une hausse de 6,1% (en EUR). Dans les autres secteurs opérationnels, le chiffre d'affaires a progressé de 3,6%.

Outre les effets de change, l'évolution de l'EBITDA est principalement influencée par des effets exceptionnels d'un montant net de CHF 16 mio (exercice précédent: CHF -152 mio). Les effets exceptionnels comprennent la dissolution de provisions pour procédures juridiques à hauteur de CHF 51 mio (exercice précédent: constitution de CHF 157 mio), des charges de réduction de postes à hauteur de CHF 7 mio (exercice précédent: recettes de CHF 5 mio) ainsi que des coûts de sortie à hauteur de CHF 60 mio chez Fastweb en lien avec une résiliation de contrat dans le domaine de la téléphonie mobile. Sans ces effets exceptionnels et à taux de change constant de l'EUR, il en résulte une augmentation de l'EBITDA de CHF 107 mio (+2,3%). Fastweb y contribue à hauteur de

CHF 18 mio (+2,1%). L'EBITDA de Swisscom Suisse est resté quasiment stable (CHF +8 mio ou +0,2%). L'effet le plus important sur l'EBITDA du groupe résulte de la réconciliation des charges de prévoyance. Comme le taux d'intérêt pertinent pour l'évaluation IFRS a augmenté, les charges de prévoyance IFRS ont baissé au total de CHF 90 mio en 2023 par rapport à l'exercice précédent.

Comparé à l'exercice précédent, le bénéfice net a augmenté de 6,7% pour atteindre CHF 1 711 mio. L'augmentation du résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) est contrebalancée par des amortissements plus élevés et une détérioration du résultat financier.

Les investissements s'élèvent à CHF 2 292 mio et sont à nouveau considérables. Ils sont inférieurs de 0,7% à ceux de l'exercice précédent et concernent surtout l'infrastructure du réseau dans l'activité principale suisse et au niveau de la filiale italienne Fastweb. Le free cash flow de CHF 1 480 mio généré finance le montant total des dividendes de CHF 1 140 mio et a encore fait baisser l'endettement net. Le rapport entre l'endettement net et l'EBITDA s'est amélioré pour atteindre 1,5 (exercice précédent: 1,7). La situation financière solide de Swisscom est soulignée par les notations de crédit Single A attribuées par les deux agences de notation (Moody's et Standard & Poor's) et par la nouvelle augmentation de la quote-part de capitaux propres à 47%.

Pour 2024, Swisscom prévoit un chiffre d'affaires d'environ CHF 11,0 mia, un EBITDA de CHF 4,5-4,6 mia et des investissements d'environ CHF 2,3 mia. Si les objectifs sont atteints, Swisscom entend proposer à l'Assemblée générale 2025 le versement d'un dividende attrayant et inchangé de CHF 22 par action au titre de l'exercice 2024.

Développement des secteurs

En mio CHF ou comme indiqué

Chiffre d'affaires¹

	2023	2022	Variation	en %
Residential Customers	4 502	4 527	(25)	-0,6%
Business Customers	3 098	3 129	(31)	-1,0%
Wholesale	542	551	(9)	-1,6%
Infrastructure & Support Functions	73	71	2	2,8%
Élimination inter-secteurs	(69)	(69)	–	0,0%
Swisscom Suisse	8 146	8 209	(63)	-0,8%
Fastweb	2 561	2 493	68	2,7%
Autres secteurs opérationnels	1 075	1 038	37	3,6%
Élimination inter-secteurs	(710)	(689)	(21)	3,0%
Chiffre d'affaires total	11 072	11 051	21	0,2%

Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)¹

Residential Customers	2 979	2 979	–	0,0%
Business Customers	1 358	1 381	(23)	-1,7%
Wholesale	326	289	37	12,8%
Infrastructure & Support Functions	(963)	(1 165)	202	-17,3%
Élimination inter-secteurs	1	(1)	2	
Swisscom Suisse	3 701	3 483	218	6,3%
Fastweb	776	857	(81)	-9,5%
Autres secteurs opérationnels	153	160	(7)	-4,4%
Réconciliation charges de prévoyance ²	37	(53)	90	
Élimination inter-secteurs	(45)	(41)	(4)	9,8%
Total (EBITDA)	4 622	4 406	216	4,9%

1 Au 1^{er} janvier 2023, Swisscom a modifié la comptabilisation du chiffre d'affaires pour les contrats d'itinérance avec garanties minimales et procédé à des adaptations dans la gestion financière. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés en conséquence.

Pour de plus d'informations, voir note 1.1 dans les comptes consolidés.

2 Dans le résultat d'exploitation des secteurs, les cotisations versées par l'employeur sont incluses comme charges de prévoyance. La différence avec les charges de prévoyance selon IAS 19 est affichée comme position de réconciliation.

Le rapport s'articule autour des divisions opérationnelles Swisscom Suisse et Fastweb. Les autres divisions opérationnelles sont regroupées sous Autres secteurs opérationnels.

Swisscom Suisse se compose des segments de clientèle Residential Customers, Business Customers et Wholesale ainsi que du secteur Infrastructure & Support Functions. La division Infrastructure & Support Functions est gérée comme un cost center et ne facture pas de frais de réseau ni de commissions de gestion aux autres secteurs. Les autres prestations entre les secteurs sont facturées aux prix du marché. Les résultats sectoriels de Residential

Customers, Business Customers ainsi que Wholesale correspondent à une marge de couverture avant coûts de réseau.

Fastweb opère en Italie et se compose des segments de clientèle Residential Customers, Business Customers et Wholesale.

Les Autres secteurs opérationnels comprennent notamment Swisscom Directories SA (localsearch), Swisscom Broadcast SA (émetteurs de radiodiffusion) et calex SA (construction et entretien du réseau).

Swisscom Suisse

En mio CHF ou comme indiqué

	2023	2022	Variation	en %
Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)				
Services de télécommunications	5 377	5 449	(72)	-1,3%
Services informatiques	1 184	1 152	32	2,8%
Marchandises	835	860	(25)	-2,9%
Wholesale	530	540	(10)	-1,9%
Autres chiffres d'affaires	160	148	12	8,1%
Chiffre d'affaires externe	8 086	8 149	(63)	-0,8%
Chiffre d'affaires intersectoriel	60	60	-	0,0%
Chiffre d'affaires	8 146	8 209	(63)	-0,8%
Charges directes	(1 707)	(1 738)	31	-1,8%
Charges indirectes	(2 738)	(2 988)	250	-8,4%
Charges d'exploitation	(4 445)	(4 726)	281	-5,9%
EBITDA	3 701	3 483	218	6,3%
Marge en % du chiffre d'affaires	45,4	42,4		
Operating free cash flow proxy				
EBITDA	3 701	3 483	218	6,3%
Charges de location	(225)	(218)	(7)	3,2%
EBITDA après charges de location (EBITDAaL)	3 476	3 265	211	6,5%
Investissements	(1 690)	(1 698)	8	-0,5%
Operating free cash flow proxy	1 786	1 567	219	14,0%
Données opérationnelles en milliers et effectif en équivalents plein temps				
Raccordements téléphoniques réseau fixe	1 226	1 322	(96)	-7,3%
Raccordements à haut débit Retail	2 006	2 027	(21)	-1,0%
Raccordements TV	1 537	1 571	(34)	-2,2%
Raccordements mobiles	6 202	6 173	29	0,5%
Raccordements Wholesale	692	679	13	1,9%
Effectif	13 256	12 822	434	3,4%

Le chiffre d'affaires de Swisscom Suisse a légèrement diminué (-0,8%). Il provient principalement des services de télécommunications (66%). Les autres composantes clés du chiffre d'affaires incluent les services IT (15%), les marchandises (10%) et le secteur Wholesale (7%).

La pression de la concurrence et la pression sur les prix ont entraîné un recul du chiffre d'affaires des services de télécommunication (en diminution de CHF 72 mio, soit 1,3%). Ainsi, pour la deuxième année consécutive, la baisse est moins prononcée. Dans le secteur Residential Customers, Swisscom a quasiment réussi à stabiliser son chiffre d'affaires (2023: -0,5%; 2022: +0,2%). Cette évolution s'explique principalement par les mesures suivantes: le lancement réussi d'un nouveau portefeuille de produits (Swisscom blue) en 2022, des promotions réduites et une forte croissance de la clientèle de la marque secondaire Wingo. Le chiffre d'affaires généré par les marchandises a baissé de 2,9%. Par rapport à l'exercice précédent, Swisscom a vendu moins de smartphones dans

le secteur Residential Customers et a réalisé moins de projets clients dans le secteur Business Customers. Dans le contexte d'un environnement de marché toujours très intense, marqué par une baisse des parts de marché de Swisscom dans la communication mobile, le haut débit et le marché fortement saturé de la télévision, le nombre de raccordements pour le haut débit (-1,0%) et pour la télévision (-2,2%) a diminué, tandis que le nombre de liaisons pour la communication mobile a légèrement augmenté (+0,5%). Dans la communication mobile, la structure de la clientèle s'est transformée en raison d'une augmentation des raccordements Postpaid (+129 000) et d'une diminution similaire des raccordements Prepaid (-100 000). Dans le secteur Residential Customers, la part des marques secondaires et tierces est passée de 28% à 31%. Le nombre de raccordements pour la téléphonie fixe (-7,3%) a diminué en raison de la substitution par la communication mobile.

Le chiffre d'affaires des services informatiques a augmenté de CHF 32 mio (+2,8%). Un peu plus d'un tiers de ce montant est dû à l'acquisition d'Axept Business Software SA. Swisscom occupe une solide position en tant que prestataire de services complet et la satisfaction de sa clientèle est élevée. La demande en solutions cloud, Security, IoT et SAP ainsi qu'en applications pour entreprises a continué de croître. Le recul de CHF 10 mio (−1,9%) du chiffre d'affaires Wholesale s'explique d'une part par l'absence de chiffre d'affaires MVNO, due au départ d'un client, et d'autre part par une baisse des recettes liées à la terminaison du trafic.

Les charges d'exploitation ont diminué de 5,9%. Les charges directes ont baissé de CHF 31 mio (−1,8%) suite à la diminution du chiffre d'affaires des marchandises. La baisse des charges indirectes de CHF 250 mio (−8,4%) est affectée par des effets exceptionnels. Au cours de l'exercice sous revue, des provisions pour procédures juridiques ont été dissoutes à hauteur de CHF 64 mio, alors qu'elles avaient été constituées à hauteur de CHF 157 mio au cours de l'exercice précédent. De plus, des provisions pour réductions de postes ont été constituées à hauteur de CHF 6 mio (exercice précédent: dissolution de CHF 5 mio). Sans ces effets exceptionnels, les charges indirectes ont baissé de CHF 40 mio (−1,4%). Dans la division Télécommunication, l'amélioration de l'efficacité et l'optimisation de l'entretien du réseau ont permis des économies de coûts à hauteur de CHF 60 mio. En revanche, les charges indirectes dans le secteur des solutions ont

augmenté de CHF 20 mio en raison de la croissance des activités. L'effectif en équivalents plein-temps a augmenté de 434 équivalents plein temps (+3,4%). Dans la division Business Customers, l'effectif a augmenté en raison de la croissance du volume d'affaires et de l'acquisition d'Axept Business Software SA; dans la division Infrastructure & Support Functions, il a augmenté suite à des ressources supplémentaires et aux efforts d'internalisation dans le domaine de l'informatique. Le résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) s'est amélioré de 6,3%. Corrigé des effets exceptionnels, l'EBITDA est resté quasiment stable (+0,2%).

Les investissements s'élèvent à CHF 1 690 mio pour l'exercice sous revue et se situent donc à nouveau à un niveau élevé. Une grande partie des investissements a une nouvelle fois été consacrée à l'extension et au renouvellement des réseaux de transport. Ils avaient pour but d'améliorer la stabilité du réseau, de réduire la complexité et de permettre de nouvelles économies de coûts. Swisscom a poursuivi le déploiement de la fibre optique; grâce à la technologie FTTH, 46% des logements étaient raccordés à la fibre optique fin 2023. 83% de la population bénéficie d'un débit de 200 Mbit/s. L'extension au moyen de la technologie FTTS, qui permet de raccorder 92% de la population à 80 Mbit/s, a été achevée au cours de l'exercice précédent. En ce qui concerne le réseau mobile, Swisscom a atteint une couverture de la population de 81% grâce au déploiement de la 5G+.

Fastweb

En mio EUR ou comme indiqué

	2023	2022	Variation	en %
Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)				
Clients privés	1 163	1 145	18	1,6%
Clients commerciaux	1 134	1 015	119	11,7%
Wholesale	330	315	15	4,8%
Chiffre d'affaires externe	2 627	2 475	152	6,1%
Chiffre d'affaires intersectoriel	6	7	(1)	−14,3%
Chiffre d'affaires	2 633	2 482	151	6,1%
Charges d'exploitation	(1 835)	(1 628)	(207)	12,7%
EBITDA	798	854	(56)	−6,6%
Marge en % du chiffre d'affaires	30,3	34,4		
Operating free cash flow proxy				
EBITDA	798	854	(56)	−6,6%
Charges de location	(55)	(57)	2	−3,5%
EBITDA après charges de location (EBITDAaL)	743	797	(54)	−6,8%
Investissements	(623)	(616)	(7)	1,1%
Operating free cash flow proxy	120	181	(61)	−33,7%
Données opérationnelles en milliers et effectif en équivalents plein temps				
Raccordements à haut débit Retail	2 601	2 683	(82)	−3,1%
Raccordements à haut débit Wholesale	648	458	190	41,5%
Raccordements mobiles	3 509	3 087	422	13,7%
Effectif	3 157	3 039	118	3,9%

Le chiffre d'affaires de Fastweb a augmenté de 6,1% ou EUR 151 mio par rapport à l'exercice précédent pour atteindre EUR 2 633 mio. La dynamique concurrentielle est restée soutenue. Le nombre de clients dans le domaine du réseau fixe (Retail et Wholesale) a globalement augmenté de 3,4% pour atteindre 3,25 mio. Alors que le nombre de clients retail a diminué de 3,1% pour passer à 2,60 mio en raison d'un environnement de marché difficile, le nombre de raccordements très haut débit que Fastweb met à la disposition d'autres opérateurs (activité Wholesale) a augmenté de 41,5% pour atteindre la barre des 648 000. Chez les clients finaux, la part des raccordements très haut débit a augmenté de 3 points de pourcentage pour atteindre 89,5%. Le nombre de raccordements mobiles a augmenté de 422 000 (+13,7%) pour atteindre 3,51 mio. Les offres combinées continuent de jouer un rôle important. Près de 42,5% des clients haut débit ont utilisé une offre combinée associant réseau fixe et communication mobile. Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients privés a progressé de 1,6% ou EUR 18 mio pour atteindre EUR 1 163 mio, en raison de l'augmentation du nombre de clients en communication mobile. Le chiffre d'affaires généré par les clients commerciaux a augmenté de

11,7%, soit EUR 119 mio, pour atteindre EUR 1 134 mio, grâce à la forte position sur le marché, notamment dans le secteur de l'administration publique. Le chiffre d'affaires des activités Wholesale a augmenté de 4,8%, soit EUR 15 mio, pour atteindre EUR 330 mio, du fait de l'augmentation du nombre de clients.

Les charges d'exploitation et le résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) ont été impactés en 2023 par la constitution de provisions pour procédures juridiques d'un montant d'EUR 13 mio ainsi que par des coûts d'un montant d'EUR 61 mio suite à l'adaptation de la stratégie Fixed Wireless Access (FWA). En tenant compte de cet effet, les charges d'exploitation ont augmenté d'EUR 133 mio (+8,2%) et l'EBITDA d'EUR 18 mio (+2,1%), ce qui est principalement dû à la croissance du chiffre d'affaires. Les investissements ont à nouveau atteint un niveau élevé au cours de l'exercice sous revue. Ils ont servi avant tout à poursuivre le développement de nos propres réseaux hautement performants ainsi que de nos services cloud et de cybersécurité. L'effectif a augmenté de 3,9%, soit 118 équivalents plein temps, pour atteindre 3 157 équivalents plein temps, en raison de besoins en ressources accrus liés à la croissance.

Autres secteurs opérationnels

En mio CHF ou comme indiqué

Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)

Chiffre d'affaires externe

Chiffre d'affaires intersectoriel

Chiffre d'affaires

Charges d'exploitation

EBITDA

Marge en % du chiffre d'affaires

Operating free cash flow proxy

EBITDA

Charges de location

EBITDA après charges de location (EBITDAaL)

Investissements

Operating free cash flow proxy

Effectif en équivalents plein temps

Effectif

2023	2022	Variation	en %
430	417	13	3,1%
645	621	24	3,9%
1 075	1 038	37	3,6%
(922)	(878)	(44)	5,0%
153	160	(7)	-4,4%
14,2	15,4	(1)	-7,7%
153	160	(7)	-4,4%
(11)	(10)	(1)	10,0%
142	150	(8)	-5,3%
(40)	(34)	(6)	17,6%
102	116	(14)	-12,1%
3 316	3 296	20	0,6%

Le chiffre d'affaires des autres secteurs opérationnels a augmenté de 3,6% ou CHF 37 mio par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre CHF 1 075 mio, principalement en raison de la hausse du chiffre d'affaires des activités de construction de cablex. Le résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) a diminué de 4,4%, soit CHF 7 mio, pour s'établir à CHF 153 mio, en raison d'une contribution moindre au résultat de localsearch (activité

de plateforme publicitaire et d'annuaire pour les PME suisses). En conséquence, la marge de résultat a diminué à 14,2% (exercice précédent: 15,4%). L'effectif de 3 316 équivalents plein temps était similaire au niveau de l'année précédente (+0,6%).

Réconciliation des charges de prévoyance et éliminations inter-secteurs

La position de réconciliation des charges de prévoyance correspond à la différence entre les cotisations de l'employeur et les charges de prévoyance selon les normes IFRS. La position des éliminations intersectorielles concerne les bénéfices intermédiaires sur les prestations

activées d'autres sociétés du groupe. Du fait de l'augmentation du taux d'intérêt pertinent pour l'évaluation IFRS, une contribution positive à l'EBITDA d'un montant de CHF 37 mio (exercice précédent: CHF –53 mio) a été enregistrée en 2023 dans la position de réconciliation des charges de prévoyance.

Amortissements et résultats non opérationnels

En mio CHF ou comme indiqué	2023	2022	Variation	en %
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 622	4 406	216	4,9%
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 126)	(2 104)	(22)	1,0%
Amortissement des droits d'utilisation	(291)	(262)	(29)	11,1%
Résultat d'exploitation (EBIT)	2 205	2 040	165	8,1%
Charges nettes d'intérêts sur les actifs et passifs financiers	(67)	(58)	(9)	15,5%
Charges d'intérêts sur les obligations au titre de la location	(44)	(44)	–	0,0%
Autre résultat financier	(19)	30	(49)	
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	(5)	5	–100,0%
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 075	1 963	112	5,7%
Charge d'impôt sur le résultat	(364)	(360)	(4)	1,1%
Bénéfice net	1 711	1 603	108	6,7%
Bénéfice par action (en CHF)	33,03	30,93	2,10	6,8%

Par rapport à l'exercice précédent, le bénéfice net a augmenté de CHF 108 mio ou 6,7% pour atteindre CHF 1 711 mio. Le résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA), en hausse de CHF 216 mio, a été

partiellement compensé par des amortissements plus élevés (CHF –51 mio) et un résultat financier moins bon (CHF –58 mio).

Impôt sur le résultat

En mio CHF ou comme indiqué	Suisse	Italie	Autres	Total
Exercice 2023				
Résultat avant impôt sur le résultat	2 040	30	5	2 075
Charge d'impôt sur le résultat	346	19	(1)	364
Taux effectif d'imposition sur le résultat	17,0%	63,3%	–20,0%	17,5%
Paiements d'impôt sur le résultat	226	57	30	313
Exercice 2022				
Résultat avant impôt sur le résultat	1 779	168	16	1 963
Charge d'impôt sur le résultat	316	42	2	360
Taux effectif d'imposition sur le résultat	17,8%	25,0%	12,5%	18,3%
Paiements d'impôt sur le résultat	361	17	–	378

Le taux effectif d'imposition sur le résultat est de 17,5% (exercice précédent: 18,3%). Swisscom table sur un futur taux effectif d'imposition du groupe de 19%. La dimi-

nution des paiements d'impôts sur le résultat de CHF 65 mio à CHF 313 mio est due à des versements supplémentaires relatifs aux exercices antérieurs.

Flux de trésorerie

En mio CHF	2023	2022	Variation
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 622	4 406	216
Charges de location	(288)	(286)	(2)
EBITDA après charges de location (EBITDAaL)	4 334	4 120	214
Investissements	(2 292)	(2 309)	17
Operating free cash flow proxy	2 042	1 811	231
Variation de l'actif circulant net	(133)	(64)	(69)
Variation des engagements de prévoyance	(31)	49	(80)
Paiements d'intérêts nets d'actifs et passifs financiers	(77)	(60)	(17)
Paiements d'impôt sur le résultat	(313)	(378)	65
Autres flux opérationnels de trésorerie	(8)	(9)	1
Free cash flow	1 480	1 349	131
Dividendes versés aux actionnaires de Swisscom SA	(1 140)	(1 140)	–
Dépenses nettes pour les achats et les ventes d'entreprises	(63)	(69)	6
Autres variations ¹	26	192	(166)
Diminution de l'endettement net	303	332	(29)

1 Inclut les effets de change, les ajustements de la juste valeur et les changements sans effet de trésorerie sur les postes de la dette nette.

L'operating free cash flow proxy a augmenté de CHF 231 mio par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre CHF 2 042 mio. Cela résulte principalement de l'amélioration du résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA). Le free cash flow a augmenté de

CHF 131 mio, essentiellement en raison de la baisse des paiements d'impôts sur le résultat. Le free cash flow de CHF 1 480 mio a financé le dividende de CHF 1 140 mio au total, les rachats d'entreprises et la réduction de l'endettement net.

Investissements

En mio CHF ou comme indiqué	2023	2022	Variation	en %
Réseau fixe et Infrastructure	571	564	7	1,2%
Extension du réseau de fibre optique	466	475	(9)	-1,9%
Réseau de téléphonie mobile	271	277	(6)	-2,2%
Projets, autre	382	382	–	0,0%
Swisscom Suisse	1 690	1 698	(8)	-0,5%
Fastweb	606	619	(13)	-2,1%
Autres secteurs opérationnels	40	34	6	17,6%
Élimination (bénéfices intermédiaires)	(44)	(42)	(2)	4,8%
Total des investissements	2 292	2 309	(17)	-0,7%
Dont Suisse	1 685	1 688	(3)	-0,2%
Dont à l'étranger	607	621	(14)	-2,3%
Investissements en % du chiffre d'affaires	20,7	20,8	(0,1)	

Les investissements de CHF 2 292 mio, soit 21% du chiffre d'affaires, ont à nouveau atteint un niveau considérable au cours de l'exercice sous revue. Grâce à un montant de CHF 1 685 mio, la part des investissements en Suisse s'est élevée à 74%.

Totalisant CHF 1 690 mio, les investissements de Swisscom Suisse ont quasiment atteint le niveau de l'exercice précédent (-0,5%). Une grande partie a continué à être utilisée pour le raccordement de quartiers et pour l'extension et le renouvellement des réseaux de trans-

port. Les investissements pour le déploiement de la fibre optique sont restés quasiment stables, même si leur composition a changé. Le déploiement de la technologie FTTH s'est intensifié et les investissements y afférents ont augmenté en conséquence. En revanche, le déploiement de la technologie FTTS avait déjà été achevé au cours de l'exercice précédent.

En monnaie locale, les investissements de Fastweb s'élèvent à EUR 623 mio, soit quasiment au même niveau qu'au cours de l'exercice précédent (+1,1%).

Patrimoine

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Immobilisations corporelles	11 059	10 811	248
Immobilisations incorporelles	1 737	1 741	(4)
Goodwill	5 172	5 172	–
Droits d'utilisation	1 972	1 992	(20)
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2 143	2 255	(112)
Créances au titre des contrats de location-financement	130	131	(1)
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(1 611)	(1 674)	63
Provisions	(1 263)	(1 159)	(104)
Bénéfice différé résultant de la cession-bail d'immeubles	(81)	(85)	4
Autres actifs et passifs opérationnels, net	(141)	(218)	77
Actifs opérationnels, net	19 117	18 966	151
Endettement net	(7 071)	(7 374)	303
Actifs et engagements de prévoyance, nets	(10)	(11)	1
Actifs et passifs d'impôt exigible, nets	(875)	(829)	(46)
Participations mises en équivalence et autres placements à long terme	461	419	42
Capitaux propres	11 622	11 171	451
Quote-part des capitaux propres (en %)	47,0	45,4	1,6

Actifs opérationnels

Les actifs opérationnels nets restent quasiment inchangés à CHF 19,1 mia (+0,8%). Sur le goodwill de CHF 5,2 mia, la plus grande part revient à Swisscom Suisse (CHF 4,3 mia). Ce goodwill résulte principalement du rachat, en 2007, de la participation de 25% dans Swisscom Mobile SA qui avait été cédée à Vodafone en 2001. Le risque d'évaluation de ce goodwill est très faible. La valeur comptable du goodwill de Fastweb s'élève à CHF 0,5 mia. Au total, la valeur comptable des actifs nets de Fastweb s'élève à EUR 3,4 mia (CHF 3,1 mia).

Prévoyance professionnelle

Les engagements nets inscrits au bilan conformément aux IFRS s'élèvent à CHF 10 mio (exercice précédent: CHF 11 mio). Selon les normes comptables suisses (Swiss GAAP FER) et conformément aux comptes annuels provisoires 2023, l'institution de prévoyance Swisscom présente un excédent de couverture de CHF 1,5 mia et un taux de couverture de 114,5% (exercice précédent: 108,2%). Compte tenu des différentes hypothèses et méthodes, l'évaluation selon les IFRS fait apparaître un excédent de couverture de seulement CHF 0,4 mia. En raison de dispositions IFRS spécifiques, la majeure partie de l'excédent n'a pas été activée.

En 2023, les charges de prévoyance conformément aux IFRS étaient inférieures de CHF 36 mio aux cotisations réglementaires de l'employeur. Comme le taux d'intérêt pertinent pour l'évaluation IFRS a nettement augmenté, les charges de prévoyance IFRS ont diminué de CHF 94 mio en 2023 par rapport à 2022.

Capitaux propres

Les capitaux propres de Swisscom s'élèvent à CHF 11,6 mia et la quote-part de capitaux propres à 47,0%. Par rapport à l'exercice précédent, les capitaux propres ont augmenté de CHF 0,5 mia, principalement du fait des bénéfices non distribués. Les comptes annuels de Swisscom SA (états financiers individuels selon le Droit des obligations suisse), et non les comptes consolidés établis selon les normes IFRS, sont utilisés pour déterminer les réserves distribuables. Les capitaux propres de Swisscom SA dans les comptes annuels 2023 s'élèvent à CHF 7,0 mia. La différence par rapport aux capitaux propres dans les états financiers consolidés s'explique principalement par des bénéfices non distribués dans des filiales et par des méthodes comptables différentes.

Dettes nettes

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Emprunts obligataires	4 789	4 886	(97)
Prêts bancaires	267	512	(245)
Placements privés	322	322	–
Autres passifs financiers	287	282	5
Engagements de leasing	1 915	1 911	4
Total des passifs financiers	7 580	7 913	(333)
Liquidités	(148)	(121)	(27)
Instruments d'emprunt cotés	(258)	(285)	27
Autres passifs financiers	(103)	(133)	30
Endettement net	7 071	7 374	(303)
Taux d'endettement			
Endettement net	7 071	7 374	(303)
EBITDA	4 622	4 406	216
Ratio dette nette/résultat d'exploitation EBITDA	1,5	1,7	(0,2)

Fin 2023, le ratio endettement net/EBITDA s'est amélioré pour atteindre 1,5x (exercice précédent: 1,7x). Ce ratio reflète une situation d'endettement solide. Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a rempli son objectif de conserver une notation de crédit Single A. De la même façon, elle a respecté la limitation de l'endettement net à 2,4 x l'EBITDA fixée dans les objectifs financiers du Conseil fédéral.

Fin 2023, la part des passifs financiers portant intérêt fixe s'élève à 82%, les charges d'intérêt moyennes de toutes les dettes financières se montent à 1,1% et la durée résiduelle moyenne s'établit à 5,0 ans. Swisscom dispose en outre de deux lignes de crédit d'un montant total de CHF 2,2 mia qui ne sont pas utilisées. Les prêts bancaires et obligations qui arrivent à échéance en 2024 s'élèvent à CHF 0,7 mia.

Compte de création de valeur

En mio CHF			2023			2022
	Suisse	Autres pays	Total	Suisse	Autres pays	Total
Origine de la création de valeur						
Chiffre d'affaires	8 516	2 556	11 072	8 566	2 485	11 051
Prestations propres activées et autres produits	596	96	692	513	155	668
Charges directes	(1 730)	(995)	(2 725)	(1 753)	(873)	(2 626)
Autres charges d'exploitation ¹	(1 005)	(709)	(1 714)	(1 144)	(679)	(1 823)
Charges de location	(234)	(54)	(288)	(229)	(57)	(286)
Amortissements ²	(1 486)	(585)	(2 071)	(1 483)	(594)	(2 077)
Prestations de services fournies par des tiers	(3 859)	(2 247)	(6 106)	(4 096)	(2 048)	(6 144)
Création de valeur opérationnelle	4 657	309	4 966	4 470	437	4 907
Autre résultat pas opérationnel ³			(181)			(218)
Total création de valeur			4 785			4 689
Répartition de la création de valeur						
Collaborateurs ⁴	2 411	306	2 717	2 396	256	2 652
Secteur public ⁵	283	47	330	290	69	359
Actionnaires (dividendes)			1 141			1 141
Bailleur de fonds (charges d'intérêts nettes)			67			58
Entreprise (bénéfice non distribué) ⁶			530			479
Total création de valeur			4 785			4 689

1 Autres charges d'exploitation: sans impôt sur le capital ni autres impôts ne dépendant pas du résultat.

2 Amortissements : hors dépréciations et amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, tels que les relations clients.

3 Autres résultats non opérationnels : résultat financier hors charges d'intérêts nettes, résultat des participations mises en équivalence et dépréciations et amortissements des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

4 Collaborateurs: le paiement des cotisations de l'employeur est comptabilisé dans les charges de prévoyance et non comme charges conformément aux IFRS.

5 Secteur public: impôt exigible sur le résultat, impôt sur le capital et autres impôts ne dépendant pas du résultat. Hormis paiements pour la taxe sur la valeur ajoutée et les fréquences de téléphonie mobile.

6 Entreprise: y compris les variations des impôts différés et les engagements de prévoyance.

Swisscom contribue de manière significative à la compétitivité et à la prospérité de la Suisse, le tout grâce à une infrastructure de réseau moderne et performante et à une gamme de prestations complète bien adaptée aux besoins.

Sur la création de valeur opérationnelle consolidée de CHF 5,0 mia, Swisscom a réalisé CHF 4,7 mia, soit 94%, en Suisse. Par rapport à l'exercice précédent, la création de valeur opérationnelle en Suisse a augmenté de

CHF 0,2 mia, soit 4,2%. La création de valeur par équivalent plein temps en Suisse s'élevait à CHF 293 000 (exercice précédent: CHF 271 000). En incluant les investissements, le volume d'achat pour les activités suisses s'est monté à environ CHF 4,3 mia au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent: CHF 4,5 mia). En plus de la création de valeur directe, les achats auprès des fournisseurs ont généré une création de valeur indirecte significative pour le développement économique de la Suisse.

Perspectives financières

Indicateur ou comme indiqué	2023 rapporté	2024 perspectives ³
Chiffre d'affaires		
Groupe Swisscom	CHF 11 072 mio	~ CHF 11,0 mia
Suisse ²	CHF 8 511 mio	~ CHF 8,5 mia
Fastweb	EUR 2 633 mio	EUR 2,6–2,7 mia
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)		
Groupe Swisscom	CHF 4 622 mio	CHF 4,5–4,6 mia ¹
Suisse ²	CHF 3 846 mio	~ CHF 3,7 mia
Fastweb	EUR 798 mio	~ EUR 0,9 mia
Investissements		
Groupe Swisscom	CHF 2 292 mio	~ CHF 2,3 mia
Suisse ²	CHF 1 686 mio	~ CHF 1,7 mia
Fastweb	EUR 623 mio	~ EUR 0,6 mia

1 L'EBITDA après charges de location 2023 CHF 4 334 mio; perspectives 2024 pour l'EBITDA après charges de location CHF 4,3-4,4 mia.

2 Swisscom hors Fastweb.

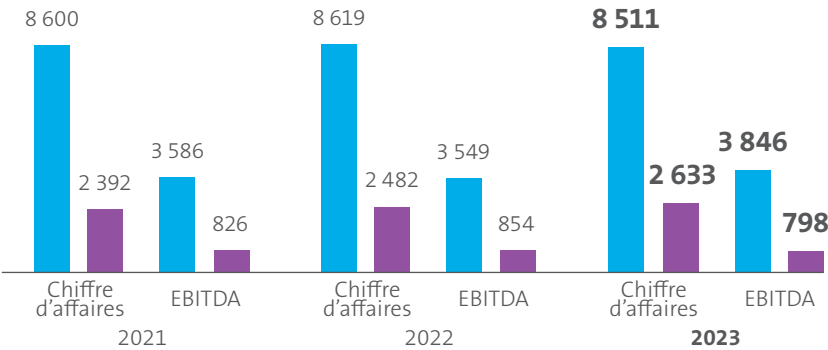
3 Taux de conversion CHF/EUR 0.93 (2023: CHF/EUR 0.973).

Si les objectifs sont atteints, l'entreprise entend proposer à l'Assemblée générale 2025 le versement d'un dividende intéressant inchangé, de CHF 22 par action, au titre de l'exercice 2024.



Chiffre d'affaires et EBITDA Suisse et Fastweb

En mio



● Suisse hors Fastweb en CHF

● Fastweb en EUR



High-performing Teams

Swisscom mise sur le développement continu, encourage la collaboration et crée un environnement de travail motivant – afin que les collaborateurs se dépassent et visent l'excellence opérationnelle.

Marché des capitaux

Valeur de marché

CHF 26,2 mia

– c'est le montant de la capitalisation boursière de Swisscom fin 2023.

Rendement global

+4,2%

– c'est le rendement global que l'action de Swisscom atteint en 2023.

Notation de crédit

La notation Single A

est confirmée par Standard & Poor's et Moody's.

Action Swisscom

En mio CHF ou comme indiqué

		31.12.2023	31.12.2022
Nombre d'actions émises		51,802	51,802
Cours de l'action à la clôture de l'exercice	CHF	506,00	506,60
Cours boursier le plus haut	CHF	619,40	590,40
Cours boursier le plus bas	CHF	501,20	443,40
Capitalisation boursière		26 212	26 243
Dividende par action	CHF	22,00	22,00
Rendement du dividende	%	4,3	4,3
Variation du cours de l'action Swisscom	%	(0,1)	(1,6)
Variation du SMI	%	3,8	(16,7)
Variation du STOXX Europe Telco 600 (en EUR)	%	3,8	(17,7)
Rendement global (TSR) action Swisscom	%	4,2	2,5
Rendement total (TSR) de l'action Swisscom sur les cinq dernières années	%	32,9	21,7
Rendement global (TSR) SMI	%	6,1	(14,3)
Rendement global (TSR) SMI sur les cinq dernières années	%	54,1	33,8
Rendement global (TSR) STOXX Europe Telco 600 (en EUR)	%	8,9	(14,0)
Rendement global (TSR) STOXX Europe Telco 600 (en EUR) sur les cinq dernières années	%	1,1	(14,8)

Fin 2023, le cours de l'action Swisscom est presque inchangé par rapport au cours affiché à la clôture de l'exercice précédent. Les indices de référence ont enregistré une meilleure évolution des cours en 2023. Le SMI ainsi que le STOXX Europe Telco 600 (EUR) ont tous deux augmenté de 3,8%. L'action Swisscom offre un rendement du dividende attractif de 4,3%. Le rendement global de l'action Swisscom (TSR) issu de l'augmentation du cours et des distributions sur les cinq dernières années a également été positif avec 33%.

🌐 Voir www.swisscom.ch/cours

Politique de distribution

Swisscom poursuit une politique de distribution avec un dividende stable. Depuis 2006, le dividende par action s'élève à CHF 22. Lors de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration propose à nouveau un dividende de CHF 22 pour l'exercice 2023. Le montant total du dividende de CHF 1 140 mio correspond à 77% des flux

de trésorerie disponibles (free cash flow) de l'exercice sous revue. Depuis l'introduction en bourse en 1998, le montant total distribué s'élève à CHF 38 mia et le rendement global moyen annuel (TSR) à 6,2% (en prenant en compte le réinvestissement).

Notation de crédit et financement

Swisscom est bien notée par les agences de notation Standard & Poor's et Moody's. Moody's a relevé la notation de Swisscom à «A1» en 2023 (contre «A2» auparavant). Selon Moody's, ce relèvement témoigne de la politique financière conservatrice et prévisible de l'entreprise. Standard & Poor's a confirmé en 2023 la notation actuelle «A». Swisscom s'emploie à conserver sa notation de crédit Single A. Swisscom diversifie considérablement son portefeuille de dettes et veille notamment à un lissage des échéances ainsi qu'à une répartition des différents instruments financiers, marchés financiers et monnaies. En 2023, son solide

financement a de nouveau permis à Swisscom d'accéder sans restriction aux marchés monétaires et des capitaux.

Gestion de l'entreprise axée sur la valeur

Les chiffres clés financiers utilisés pour planifier et gérer les activités opérationnelles sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) et les investissements. Le ratio valeur globale de l'entreprise/EBITDA permet de comparer la valeur des entreprises comparables (entreprises

européennes de télécommunications) et la propre valeur de l'entreprise au cours de l'exercice précédent. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe perçoivent une partie de leur rémunération sous forme d'actions Swisscom, ils sont en outre tenus de détenir un nombre minimal d'actions. La rémunération variable basée sur des objectifs financiers et non financiers, le versement partiel de la rémunération en actions et le nombre minimal d'actions à détenir représentent les leviers employés pour faire concorder les intérêts financiers du management avec ceux des actionnaires.

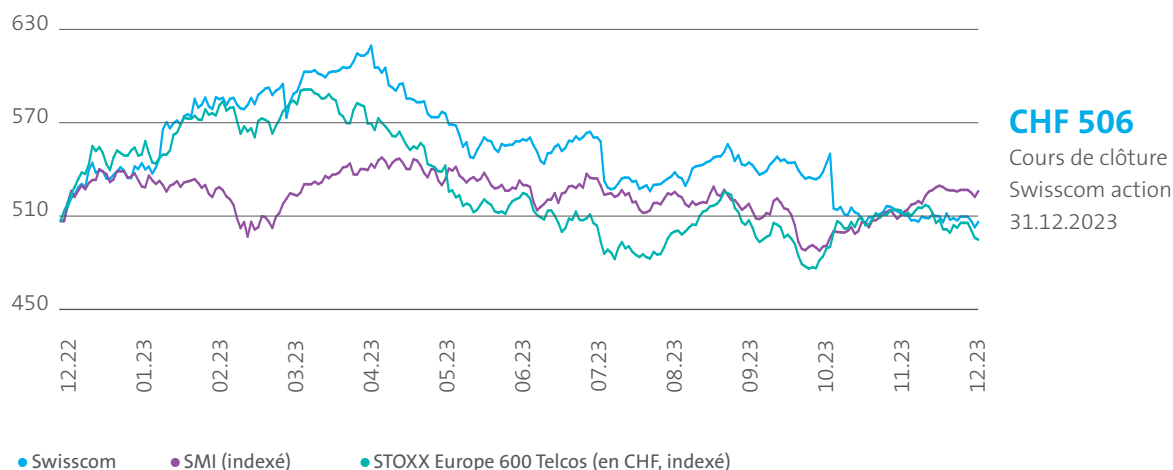
En mio CHF ou comme indiqué	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Valeur globale de l'entreprise			
Capitalisation boursière	26 212	26 243	(31)
Dette nette	7 071	7 374	(303)
Actifs et engagements de prévoyance, nets	10	11	(1)
Actifs et passifs d'impôt exigible, nets	875	829	46
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres actifs financiers à long terme	(461)	(419)	(42)
Participations ne donnant pas le contrôle	3	3	–
Valeur globale de l'entreprise (EV)	33 710	34 041	(331)
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 622	4 406	216
Ratio valeur globale de l'entreprise/EBITDA	7,3	7,7	(0,4)

La valeur globale de l'entreprise Swisscom a baissé de CHF 0,3 mia (–9,7%) pour atteindre CHF 33,7 mia en 2023. La capitalisation boursière est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent et l'endettement net a diminué de CHF 0,3 mia. Le ratio valeur globale de l'entreprise/EBITDA est, avec 7,3x, inférieur à la valeur de l'exercice précédent (7,7x). Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'EBITDA. Au regard de ce ratio, l'évalua-

tion relative de Swisscom est nettement supérieure à la valeur moyenne des entreprises européennes comparables évoluant dans le secteur des télécommunications. Cette évaluation relative élevée est soutenue par la solide position sur le marché et le dividende attrayant de Swisscom. Les taux d'intérêt et d'imposition plus bas en Suisse que dans les autres pays européens ont aussi un effet positif sur la valeur globale de l'entreprise.

Évolution du cours de l'action en 2023

en CHF



Risques

Dynamique concurrentielle

Évolution du chiffre d'affaires dans l'activité principale

Swisscom anticipe les risques de grandes tendances disruptives en réalisant des analyses complètes de son environnement, en se transformant en profondeur et en augmentant sa propre efficacité.

Politique

Réglementation

La diversité des activités commerciales et la complexité des prescriptions nécessitent un système de gestion de la conformité efficace.

Géopolitique

Inflation, difficultés d'approvisionnement et devises

Swisscom prend en permanence des mesures pour réagir de façon appropriée aux évolutions géopolitiques.

Situation en matière de risques

Les chiffres d'affaires dans les activités de base de Swisscom subissent la forte pression de la concurrence. La performance de nouveaux services dans les domaines de la numérisation et des services informatiques tels que les services cloud et les solutions de sécurité informatique est appelée à compenser, du moins partiellement, les pertes de chiffre d'affaires dans les activités de base. Les évolutions du marché entraînent des ajustements du modèle d'affaires et nécessitent une transformation profonde de sa propre entreprise ainsi qu'un accroissement de l'efficacité. Les principaux facteurs de risque sont présentés ci-après. D'autres risques sont décrits dans le chapitre «Rapport sur les questions non financières».

▣ Voir rapport pages 58–81

Facteurs de risque

Dynamique concurrentielle sur le marché des télécommunications

La dynamique concurrentielle est actuellement exacerbée par les fournisseurs d'infrastructures ainsi que par les prestataires de services sans infrastructure de réseau propre. Confrontée à cette dynamique et à l'évolution du chiffre d'affaires des activités de télécommunication classiques, Swisscom mise sur la transformation de l'entreprise ainsi que sur l'innovation continue. Des tendances de fond, telles que la mise en réseau croissante, l'individualisation des besoins de la clientèle ou l'évolution démographique, marquent et modifient durablement la société et l'économie, exerçant à long terme une influence sur les activités de Swisscom. Pour identifier à temps les éventuelles perturbations, Swisscom conduit une analyse complète de son environ-

nement au moins une fois par an. Elle utilise de manière ciblée les résultats de ce bilan des tendances et évolutions à venir pour, par exemple, répertorier de nouveaux développements potentiellement disruptifs et en déduire rapidement des scénarios possibles. Swisscom établit par ailleurs régulièrement des analyses sur l'environnement économique et réglementaire. Elle contrôle aussi de façon approfondie les activités des grands groupes d'Internet afin d'identifier les changements pertinents et de réagir avec des mesures adéquates. Pour faire face à la mutation du marché, Swisscom réorganise avec cohérence ses activités en se fondant sur les besoins de sa clientèle et optimise/ajuste ses processus et son organisation.

Politique, réglementation et conformité

La révision de la réglementation recèle des risques susceptibles de se répercuter de manière négative sur la situation financière et patrimoniale de Swisscom. En outre, des sanctions prononcées par la Commission de la concurrence pourraient peser sur les résultats de l'entreprise et ternir sa bonne réputation. Enfin, des revendications politiques excessives pourraient remettre en question le système de concurrence actuel. La diversité des activités commerciales et la complexité des prescriptions nécessitent un système de gestion de la conformité (CMS) efficace. Le CMS central de Swisscom s'applique à l'ensemble du groupe. Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a remanié son CMS conformément à la norme ISO 37301.

Évolution géopolitique

L'évolution géopolitique est porteuse de risques d'inflation durable, de pénuries de marchandises ou de retards de livraison et, plus généralement, de récession. Cette même évolution géopolitique a propulsé la

question de la protection des infrastructures critiques sur le devant de la scène politique. Une nouvelle motion demande de poser les bases d'une éventuelle interdiction des équipements provenant de pays où l'État exerce une influence sur l'industrie. Swisscom étudie en permanence et met en œuvre des mesures pour réagir de façon appropriée aux évolutions géopolitiques. Elle suit en outre une stratégie éprouvée de couverture de change afin de minimiser le risque de pertes susceptibles de découler de fluctuations des cours de change.

Accroissement du débit du réseau d'accès

Les besoins de la clientèle en matière d'accès à haut débit ne cessent de croître, de même que l'attractivité des appareils et services basés sur le protocole Internet (IP) tels que smartphones, IPTV, OTT, etc. Dans ses efforts pour satisfaire les attentes de ses clients et maintenir ses parts de marché, Swisscom se heurte à la vive concurrence des câblo-opérateurs et des autres exploitants de réseau. L'extension du réseau, devenue indispensable, nécessite des investissements élevés. Afin d'optimiser la couverture tout en limitant les risques, Swisscom accroît les capacités de son réseau en tenant compte de la densité de population et des besoins de sa clientèle. Pour cette extension du réseau, Swisscom établit des coopérations. Les risques pourraient être considérables si les coûts se révélaient plus élevés que prévu ou si les recettes escomptées à long terme venaient à manquer. Pour réduire ces risques, Swisscom adapte progressivement le réseau d'accès, en tenant compte des nouvelles conditions-cadres et des possibilités techniques.

Dynamique concurrentielle et réglementation en Italie

La dynamique concurrentielle régnant en Italie présente des risques qui se répercutent de manière défavorable sur la stratégie de Fastweb, pouvant mettre en péril les prévisions de croissance de son chiffre d'affaires. Ces risques peuvent notamment être liés à l'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché ou à sa consolidation. Pour faire face à cette situation, Fastweb ajuste ses services, son organisation, ses processus et ses partenariats en continu. L'évolution de l'environnement juridique et réglementaire peut se répercuter négativement sur les activités et donc sur la valeur de l'entreprise.

Interruption des activités

L'utilisation des services de Swisscom Suisse et de Fastweb dépend dans une large mesure des infrastructures techniques telles que les réseaux de communication ou les plateformes informatiques. Une interruption majeure des activités représente un risque financier et un important risque de réputation. Cas de force majeure, phénomènes naturels, défaillances humaines, pannes matérielles et logicielles, actes criminels imputables à des tiers (p.ex. virus informatiques

ou activités de piratage), coupures de courant, pénuries d'électricité, mais aussi complexité et interdépendance accrues des technologies modernes sont autant de facteurs qui pourraient causer des dommages ou entraîner des interruptions de l'exploitation. Les redondances, plans d'urgence, réglementations en matière de suppléance, sites de repli, sélections minutieuses des fournisseurs, notamment, doivent permettre à Swisscom de fournir en tout temps les prestations souhaitées. En tant qu'entreprise d'importance systémique, Swisscom veut par ailleurs contribuer à réduire le risque d'une pénurie d'électricité.

Technologies de l'information et de la sécurité

La complexité de l'architecture informatique actuelle de Swisscom comporte des risques, tant dans la phase de mise en œuvre que dans la phase d'exploitation. Ces risques pourraient retarder le lancement de nouveaux services, entraîner des coûts supplémentaires et nuire à la compétitivité de Swisscom. Cette transformation est suivie de près par la Direction du groupe. Le changement et l'évolution de la technologie, de l'économie et de la société marquent en retour le domaine de la sécurité de l'Internet. En effet, les innovations permanentes et les possibilités qu'elles impliquent ne créent pas seulement des opportunités, mais aussi de nouveaux risques. Alors que le nombre croissant des menaces possibles rend la prévention des cyberattaques de plus en plus difficile, il s'agit d'identifier en amont les risques potentiels, de les répertorier de manière systématique et de les réduire de manière durable par des mesures adaptées.

Santé et environnement

Au cours de l'exercice sous revue, un lien a de nouveau été établi entre le rayonnement électromagnétique (p. ex. celui des antennes ou des appareils de communication mobile) et d'éventuelles atteintes à la santé. La Suisse applique le principe de précaution, en vertu de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Elle a introduit des valeurs limites pour les stations de base qui sont dix fois plus strictes que celles recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans les lieux à usage sensible tels que les habitations, les écoles, les hôpitaux ou les postes de travail fixes. En raison de l'hésitation de la population face à l'adoption de la 5G, Swisscom est confrontée à des difficultés pour étendre son réseau, notamment lors du choix des sites d'implantation de nouvelles antennes de communication mobile. Même en l'absence d'un renforcement des prescriptions légales existantes, les inquiétudes de l'opinion publique concernant les nuisances causées à la santé et à l'environnement par le rayonnement électromagnétique pourraient à l'avenir entraver la construction de réseaux non filaires et entraîner une hausse des coûts.

Rapport sur les questions non financières

Informations générales	À propos de ce rapport60
	Stratégie en matière de développement durable60
	Gouvernance60
	Modèle commercial61
	Identification des aspects non financiers essentiels62
Questions environnementales	Protection climatique63
	Efficacité énergétique65
	Économie circulaire68
Questions liées au personnel	Employabilité et formation continue69
	Diversité et égalité des chances70
Questions sociales	Protection et sécurité des données72
	Accès au réseau73
	Protection de la jeunesse dans les médias et compétence médias74
Respect des Droits de l'homme	Chaîne d'approvisionnement équitable76
Lutte contre la corruption	Comportement éthique80

Informations générales

À propos de ce rapport

Rapport sur les questions non financières

En vertu de l'art. 964b CO, Swisscom est tenue d'établir pour la première fois un rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2023. Le présent rapport contient les informations sur les questions environnementales (notamment les objectifs en matière de CO₂), les questions sociales, les questions liées au personnel, le respect des Droits de l'homme ainsi que la lutte contre la corruption, nécessaires à la compréhension de la marche des affaires, des résultats de l'entreprise, de la situation de l'entreprise et de l'impact de l'activité de l'entreprise sur ces questions non financières.

Le Conseil d'administration de Swisscom SA a approuvé ce rapport le 7 février 2024. Le rapport sera présenté à l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA pour approbation le 27 mars 2024. Il est publié au format électronique sur le site Internet de Swisscom.

🌐 Voir www.swisscom.ch/rapport2023

Le rapport sur les questions non financières englobe toutes les sociétés contrôlées suisses et étrangères. Il porte sur les mêmes sociétés intégralement consolidées que celles prises en considération dans les comptes consolidés établis selon les normes IFRS. La liste des sociétés du groupe figure au chiffre 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

📄 Voir rapport pages 183–184

Le rapport sur le développement durable de Swisscom comprend, en plus du rapport sur les questions non financières, le «Sustainability Impact Report» sur les activités de Swisscom en Suisse. La filiale italienne Fastweb établit et publie également un rapport sur le développement durable. Ces deux rapports ont été établis en conformité avec les normes internationales GRI (Global Reporting Initiative). Les dispositions du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ont en outre été appliquées pour l'établissement du rapport en Suisse. Les deux rapports sur le développement durable sont contrôlés par des sociétés d'audit indépendantes.

🌐 Voir www.swisscom.ch/sir2023

🌐 Voir www.fastweb.it/corporate

Rapport sur les questions climatiques

L'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elle contraint les grandes entreprises suisses à appliquer les recommandations, reconnues à l'échelle internationale,

de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et à aborder, dans leur rapport, l'impact qu'a le changement climatique sur elles et l'impact de leur activité sur le changement climatique.

Rapport sur le respect du devoir de diligence en ce qui concerne les minerais provenant de zones de conflits et le travail des enfants

En vertu de l'art. 964j CO, les entreprises sont tenues d'établir pour la première fois un rapport sur le respect du devoir de diligence en ce qui concerne les minerais provenant de zones de conflits et le travail des enfants pour l'exercice 2023. L'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflits et en matière de travail des enfants (ODiTr) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 régleme les devoirs de diligence et de transparence imposés aux entreprises. Swisscom n'importe ou ne traite aucun minerai ni métal provenant de zones de conflits tels que définis dans la loi et l'ordonnance. L'entreprise est donc exempte des devoirs de rédaction de rapports concernant les minerais et métaux. Le rapport sur le respect du devoir de diligence en ce qui concerne le travail des enfants est intégré au chapitre Chaîne d'approvisionnement équitable.

📄 Voir rapport pages 76–79

Stratégie en matière de développement durable

Swisscom a défini sa stratégie en matière de développement durable à l'horizon 2025, intitulée «La responsabilité implique d'aller de l'avant – dès maintenant et non pas un de ces quatre». Swisscom veut, en tant qu'entreprise durable, jouer un rôle de leader et s'applique à relever les défis, aussi grands et complexes soient-ils, non seulement à long terme, mais aussi par des actions immédiates. Outre les attentes des parties prenantes et de la législation suisse, l'Agenda 2030 des Nations Unies avec ses 17 objectifs de développement durable (ODD) constitue les conditions-cadres de sa stratégie en matière de développement durable.

Gouvernance

Swisscom applique une gouvernance clairement orientée vers les directives de la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) et vers sa propre stratégie ESG (stratégie Environment, Social and Governance).

Gouvernance en matière de Corporate Responsibility

Objectifs stratégiques du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral définit, en vertu de la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), les objectifs que la Confédération doit atteindre en tant qu'actionnaire majoritaire de l'entreprise pour une période de quatre ans. Dans la période actuelle, qui s'étend jusqu'en 2025, la Confédération attend que Swisscom suive une stratégie d'entreprise durable et éthique dans la mesure de ses possibilités. À cet égard, la réduction des émissions de gaz à effet de serre joue un rôle particulièrement important. De plus, lorsque cela s'avère judicieux du point de vue de l'économie d'entreprise, la stratégie doit tenir compte des attentes des différentes régions du pays.

🌐 Voir www.swisscom.ch/objectifs_2022-2025

Ancrage dans la stratégie du groupe

Les statuts stipulent que, dans le cadre de son activité, Swisscom SA vise une création de valeur durable. Par conséquent, le Conseil d'administration s'est engagé en faveur d'une stratégie du groupe s'inscrivant dans la durée.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

Organisation et responsabilité

Conseil d'administration de Swisscom SA

Le Conseil d'administration de Swisscom SA approuve la stratégie ESG (stratégie en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance) conformément au Règlement d'organisation et détermine les aspects non financiers essentiels pour le groupe (notamment des indicateurs de performance). Il surveille la mise en œuvre des mesures et les risques. Il est aussi responsable de la politique relative à la chaîne d'approvisionnement. Le Conseil d'administration a délégué certaines affaires dans le domaine de l'établissement de rapports et de la surveillance au comité Révision & ESG Reporting. Celui-ci prend position sur des affaires qui relèvent de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et tranche en dernier ressort dans celles pour lesquelles il dispose des compétences nécessaires. Le Conseil d'administration ainsi que le comité Audit & Reporting ESG sont informés périodiquement des principaux indicateurs de performance des thèmes prioritaires de la stratégie en matière de développement durable.

Les détails concernant les autres activités et compétences du Conseil d'administration et du comité Révision & ESG Reporting dans le domaine des questions ESG figurent dans le Règlement d'organisation et dans son annexe 1.2, le Règlement du comité Révision & ESG Reporting.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

CEO Swisscom SA

Le Conseil d'administration de Swisscom SA a délégué la mise en œuvre de la stratégie du groupe au CEO. Ce dernier, qui peut confier des fonctions et des compétences à des postes subordonnés, définit les objectifs et les mesures pour la mise en œuvre de la stratégie en matière de développement durable. Il est soutenu dans cette tâche par les membres de la Direction du groupe, principalement par le responsable Group Communications & Responsibility. Si nécessaire, un groupe de travail composé de membres de la Direction du groupe est convoqué pour traiter d'aspects ESG spécifiques. En cas de besoin, le CEO traite les questions d'éthique de l'entreprise conjointement avec le responsable Group Communications & Responsibility, responsable des questions d'éthique, et la responsable Group Human Resources.

Direction du groupe

La Direction du groupe Swisscom a défini les principaux objectifs de l'entreprise et les objectifs partiels de chaque division dans le cadre de la stratégie en matière de développement durable. Par ailleurs, elle analyse au moins une fois par semestre le développement et la mise en œuvre des mesures définies. En novembre de chaque année, la direction du groupe adopte la feuille de route et les objectifs partiels (valeurs indicatives) pour l'exercice à venir. Les membres de la Direction du groupe ainsi que le responsable Group Communications & Responsibility sponsorisent les champs d'action stratégiques de leurs divisions. Avec la Direction de leurs divisions, ils sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie en matière de développement durable dans la hiérarchie et décident des mesures. Cette approche assure que les champs d'action de la stratégie en matière de développement durable sont fortement ancrés dans l'entreprise, et ce, de manière contraignante.

Modèle commercial

Swisscom est leader du marché dans le secteur des télécommunications en Suisse. Elle emploie au total environ 19 700 collaborateurs et collaboratrices en équivalent plein temps et a généré en 2023 un chiffre d'affaires de CHF 11,1 mia, ainsi qu'un résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) de CHF 4,6 mia. Swisscom génère plus de 75% de son chiffre d'affaires et de son EBITDA grâce à son activité commerciale en Suisse. Swisscom est également présente à l'étranger, particulièrement en Italie, où elle a repris Fastweb. Fastweb est un opérateur alternatif leader en Italie, qui fournit des services haut débit et des services de communication mobiles à des clients privés, commerciaux et Wholesale. En Suisse, Swisscom met à la dispo-

sition de ses clients une infrastructure de réseau mobile et fixe moderne et convergente. Pour la clientèle privée, Swisscom offre l'ensemble des produits et des services liés à la communication mobile, à Internet, à la télévision et à la téléphonie sur le réseau fixe dans toute la Suisse. En outre, sur mandat de la Confédération, elle assure le service universel et met une offre de services de télécommunication à la disposition de tous les groupes de population à l'échelle du pays. Swisscom propose une gamme complète de services IT à ses clients commerciaux. Son portefeuille TIC inclut des solutions cloud, externalisation et workplace, des solutions IdO, mais aussi des solutions mobiles pour le travail et la communication mobiles, des solutions de réseau, des mises en réseau de sites, des optimisations de processus commerciaux, des solutions SAP, des solutions de sécurité et d'authentification, des conseils en matière de données et d'IA, ainsi que des services adaptés aux banques, aux assurances et au secteur de la santé. De plus amples informations sur l'activité commerciale de Swisscom figurent dans l'introduction.

▣ Voir rapport pages 1–11

Identification des aspects non financiers essentiels

Les aspects non financiers essentiels présentés dans le rapport ont été déterminés selon le principe de la double matérialité. Les aspects essentiels selon le principe de la matérialité financière (outside-in) sont ceux qui se révèlent nécessaires à la compréhension de

la marche des affaires, des résultats et de la situation de l'entreprise tandis que, du point de vue de la matérialité d'impact (inside-out), les aspects présentés dans le rapport sont les répercussions essentielles de l'activité sur l'environnement et les personnes (importance de l'impact). De nombreux aspects sont essentiels des deux points de vue. L'analyse de pertinence est effectuée du point de vue du groupe. Le rapport de développement durable de Fastweb relatif aux activités commerciales en Italie comprend d'autres questions non financières identifiées comme essentielles, qui n'ont pas été intégrées au rapport non financier consolidé de Swisscom.

Swisscom effectue régulièrement ce type d'analyse ainsi que des analyses de tendances et des comparaisons de performance lors du développement de sa stratégie en matière de développement durable et de l'établissement de son rapport de développement durable selon les règles de la GRI. Dans ce contexte, elle implique les groupes d'intérêts appropriés et dialogue de manière structurée avec les parties prenantes. De plus amples informations sur la détermination des aspects essentiels sont disponibles dans les rapports sur le développement durable de Swisscom en Suisse et de Fastweb.

⊕ Voir www.swisscom.ch/sir2023

⊕ Voir www.fastweb.it/corporate

⊙ Les thématiques essentielles pour Swisscom et leur affectation aux questions non financières se composent comme suit, réparties entre les activités commerciales en Suisse et en Italie.

Questions	Thèmes significatifs	Suisse	Italie
Questions environnementales	Protection climatique	x	x
	Efficacité énergétique	x	x
	Économie circulaire	x	
Questions liées au personnel	Employabilité et formation continue	x	
	Diversité et égalité des chances	x	x
Questions sociales	Protection des données	x	
	Sécurité des données	x	
	Accès au réseau	x	
	Protection de la jeunesse dans les médias et compétence médias	x	
Respect des droits de l'homme	Chaîne d'approvisionnement équitable	x	x
Lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Comportement éthique	x	x

Questions environnementales

Protection climatique

Concept, y compris les procédures de diligence mises en œuvre

Swisscom contribue à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C et à tenir les objectifs de l'Accord de Paris. Swisscom vise l'objectif du net zéro à l'échelle de l'ensemble du groupe (y compris la filiale italienne Fastweb) d'ici 2035, conformément à la Science Based Targets Initiative (SBTi). D'ici là, Swisscom a pour objectif intermédiaire de devenir intégralement neutre sur le plan climatique sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur dans ses activités suisses d'ici 2025.

Swisscom a donc défini une stratégie climatique ambitieuse et un vaste catalogue de mesures couvrant l'ensemble de sa chaîne de création de valeur. La stratégie climatique de Swisscom est axée sur les rapports du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC), qui réclament un renforcement de

l'objectif climatique de l'Accord de Paris et recommandent de fixer une hausse des températures maximale de 1,5 °C.

Swisscom cherche en premier lieu à réduire ses émissions. Elle ne veille pas seulement à la quantité d'énergie consommée, mais aussi à son mode de production et donc à son empreinte écologique. Avec l'objectif du net zéro selon le Corporate Net-Zero Standard de la SBTi, Swisscom s'engage à réduire ses émissions de scope 1, 2 et 3 de 90% sur toute la chaîne de création de valeur par rapport à l'année de référence 2018. Elle intègre sa filiale italienne Fastweb à ce calcul. Les émissions résiduelles sont compensées par des projets de protection du climat visant à éviter les émissions de CO₂ (avoidance) ou à les stocker (removal). Swisscom oriente le contrôle de diligence sur l'inventaire des gaz à effet de serre en 2023 vers les normes GHG actuelles (Greenhouse Gas Protocol Standards) et le vérifie chaque année dans le cadre d'un audit indépendant mené selon la norme ISO 14064 «Gaz à effet de serre».

Indicateurs

	Année de démarrage	Année cible	Valeur cible	2023
Objectifs SBTi Groupe Swisscom				
Réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2	2018	2030 ¹	80%	35%
Réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 3	2018	2030 ¹	60%	18%
Réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1–3	2018	2035 ¹	90% ²	18%

1 Objectif intermédiaire 2030; objectif final 2035.

2 Les émissions résiduelles sont compensées par des projets de protection du climat visant à éviter (avoidance) ou à stocker (removal) le CO₂.

Selon le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol), le scope 1 rassemble les émissions générées directement par la consommation de combustibles dans l'entreprise, le transport et les émissions fugitives (p. ex. combustibles pour le chauffage ou les véhicules). Le scope 2 réunit les émissions générées indirectement par l'utilisation d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de froid achetés (p. ex. consommation d'électricité pour l'entreprise). Le scope 3 comprend toutes les autres émissions indirectes générées par les activités d'une entreprise dans sa chaîne de création de valeur (p. ex. les émissions occasionnées par la chaîne d'approvisionnement).

Mise en œuvre du concept / évaluation de l'efficacité

Swisscom en Suisse

Comme étape intermédiaire vers l'objectif du net zéro, Swisscom souhaite que ses activités suisses soient totalement neutres en carbone d'ici 2025, et ce, sur toute la chaîne de création de valeur. À cet effet, Swisscom compte réduire ses émissions des scopes 1, 2 et 3 de 25% de 2020 à 2025. Les émissions résiduelles inévitables malgré les mesures intensives de réduction sont compensées de manière complémentaire par des certificats CO₂ de grande qualité issus d'une sélection de projets de protection du climat. Swisscom prend par

ailleurs des mesures pour accroître son efficacité énergétique (voir chapitre Efficacité énergétique).

Scope 1

La consommation d'énergie constitue le principal levier interne de réduction des émissions de CO₂ dans l'entreprise. Swisscom a surtout besoin d'électricité pour l'exploitation de l'infrastructure de son réseau et, dans une nettement moindre mesure, pour sa flotte de véhicules et le chauffage des bâtiments. La meilleure manière de réduire ses émissions de scope 1 consiste à recourir à des sources d'énergie renouvelables plutôt qu'à des sources d'énergie fossiles. Pour cela, depuis 2016, Swisscom remplace systématiquement les systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles par des pompes à chaleur, utilise le chauffage à distance ou, lorsque c'est possible, récupère la chaleur issue de l'exploitation pour chauffer ses bâtiments. Elle s'est également fixé pour objectif d'électrifier sa flotte d'ici 2030. Elle souhaite ainsi réduire les émissions directes de sa flotte de véhicules de moitié de 2020 à 2025 et à zéro d'ici 2030.

Scope 2

En utilisant de l'électricité et du chauffage à distance certifiés, Swisscom limite les émissions de CO₂ résultant de l'électricité aux émissions indirectes (mise à disposition de l'électricité et du chauffage urbain). Les mesures d'efficacité citées dans le chapitre Énergie permettent, elles aussi, de réduire les émissions de scope 2 en ce qui concerne la consommation électrique. Enfin, d'autres mesures contribuent à maintenir les émissions de scope 2 à un niveau aussi faible que possible: par exemple, l'électricité que Swisscom achète provient à 100% de sources d'énergie renouvelables; le mix repose principalement sur l'énergie hydraulique, mais aussi sur d'autres énergies de sources renouvelables telles que l'énergie éolienne ou solaire. En outre, depuis 2019, Swisscom achète du chauffage à distance renouvelable et examine la possibilité de se raccorder aux réseaux de chauffage à distance locaux lorsque c'est réalisable. Enfin, Swisscom fait monter des installations photovoltaïques sur les immeubles qu'elle possède. Elle utilise l'électricité produite principalement pour ses besoins propres et injecte les excédents dans le réseau. Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a pris la décision d'intensifier la pose d'installations photovoltaïques sur ses sites jusqu'en 2026.

Scope 3

Plus de 95% des émissions de Swisscom sont imputables aux émissions indirectes dans la chaîne de création de valeur. La réduction des émissions en amont et en aval de la chaîne de création de valeur constitue un élément essentiel de la stratégie de lutte contre le changement

climatique de Swisscom. Les mesures essentielles qu'elle a prises à cette fin se répartissent dans trois champs principaux: la chaîne d'approvisionnement, les produits propres et la mobilité du personnel.

Plus des trois quarts des émissions indirectes de Swisscom sont générés plus en amont dans la chaîne de création de valeur, au niveau des fournisseurs d'infrastructure de réseau, de technologies de l'information, de marchandises et de services. Swisscom poursuit différentes approches pour réduire ces émissions. Swisscom est membre de la Joint Alliance for CSR (JAC), un regroupement d'opérateurs de télécommunications qui vérifie et encourage le respect de normes écologiques et sociales par les fournisseurs de technologies de l'information. De plus, elle exige de ses fournisseurs d'importance stratégique qu'ils documentent leur empreinte carbone via le Carbon Disclosure Project (CDP). Par ailleurs, elle collabore de manière transversale avec ses fournisseurs et leurs sous-traitants pour réduire massivement les émissions de carbone dans le cadre de programmes conjoints. Elle collabore par exemple avec Arcadyan Technology Corporation, qui fabrique la nouvelle TV-Box 5. Cette box est le premier produit Swisscom à avoir vu son empreinte carbone vérifiée par un organisme externe, le TÜV Rheinland. La TV-Box 5 consomme 35% d'électricité en moins et nécessite moins de matériel que les modèles précédents en raison de son volume réduit de 53%. En outre, elle est composée à 65% de plastique recyclé, son emballage est totalement exempt de plastique.

Swisscom vend des produits propres tels que des box pour TV, WLAN et Internet (routeurs). Pour ces produits, elle applique des pratiques d'économie circulaire ciblées (voir chapitre Économie circulaire) et réduit la consommation de matériaux à l'étape de la fabrication, ainsi que la consommation d'électricité nécessaire dans la phase d'utilisation. Par ailleurs, en ce qui concerne ses produits propres, Swisscom agit en faveur du climat en réduisant le besoin de nouveaux appareils: elle reconditionne les appareils qui ne sont plus utilisés et s'en sert comme appareils de remplacement. Enfin, en reprenant des smartphones et en les revendant, elle a développé des offres d'occasion qui lui permettent de diminuer la demande d'appareils neufs.

Swisscom s'efforce d'éviter les déplacements pendulaires inutiles. Elle offre à ses collaboratrices et collaborateurs la possibilité de travailler en télétravail et la flexibilité du lieu de travail. Elle encourage par ailleurs l'usage des moyens de transports publics et réduit le nombre de places de parc réservées à son personnel. Les vols sont d'ailleurs soumis à une procédure d'autorisation stricte.

Compensation des émissions de CO₂

En 2020, Swisscom a ajouté la compensation à son arsenal de mesures visant à réduire ses émissions de CO₂. Depuis 2022, elle compense l'ensemble des émissions résiduelles de ses offres. Pour ce faire, elle recourt à des certificats de CO₂ de projets de protection climatique soigneusement sélectionnés qui présentent un haut niveau de qualité et d'intégrité selon le Gold Standard, le Verified Carbon Standard (VCS) et le standard Plan Vivo. Afin de garantir la qualité et l'intégrité des certificats CO₂, Swisscom s'oriente vers les recommandations actuelles des Oxford Principles for Net Zero Aligned Carbon Offsetting et celles de l'Integrity Council for the Voluntary Carbon Market (ICVCM). Elle a également défini des critères clairs d'acquisition des certificats: chaque certificat doit permettre d'éviter réellement l'émission d'une tonne d'équivalent CO₂ ou d'enlever effectivement une tonne d'équivalent CO₂ de l'atmosphère. Swisscom s'efforce de diversifier son portefeuille de compensation en termes géographiques et méthodologiques et soutient principalement des projets de compensation dans les pays en développement et émergents. En collaboration avec ses partenaires externes, myclimate, South Pole et First Climate, Swisscom a acquis des certificats CO₂ de sept projets qu'elle utilisera à des fins de compensation au cours des années à venir.

🌐 Voir www.swisscom.ch/sir2023

Swisscom en Italie

Fastweb s'est engagée en faveur d'un objectif du net zéro d'ici 2035 conformément à la Science Based Targets initiative (SBTi). Pour atteindre cet objectif, Fastweb a pris différentes mesures, notamment la réduction des émissions directes et indirectes, l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'infrastructure du réseau et la compensation de toutes les émissions restantes. Fastweb modifie également la composition de sa flotte de véhicules, remplace les systèmes de chauffage au gaz et réduit l'impact négatif de l'installation de réseaux en fibre optique sur les sites concernés. Avec le soutien de l'entreprise de conseil AzzeroCO₂, Fastweb compense les émissions résiduelles en achetant des certificats CO₂ de projets environnementaux internationaux.

En 2022, Fastweb a déjà atteint la neutralité climatique au niveau des émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2), ainsi que des émissions en amont et en aval (scope 3). En septembre 2022, Fastweb a commencé à compenser les émissions provoquées par l'utilisation de ses services par les clients.

Les émissions directes (scope 1) représentent 1% des émissions totales. Fastweb s'efforce d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de scope 1 en

remplaçant les installations de chauffage au gaz et en convertissant sa flotte de véhicules à 75% en véhicules hybrides/électriques et à 25% en véhicules diesel d'ici 2025. D'ici 2030, elle entend utiliser 70% de véhicules purement électriques et 30% de véhicules hybrides. Les émissions de scope 2 recensées sont égales à zéro depuis 2021, car l'électricité que Fastweb achète directement provient à 100% de sources renouvelables. Les émissions indirectes (scope 3), qui représentent 99% des émissions totales, ont diminué de 3% par rapport à l'exercice précédent, passant de 219 000 à 213 000 de tonnes d'éqCO₂, grâce aux mesures prises.

Risques

Dans le domaine des questions environnementales, les risques susceptibles de survenir sont les suivants.

- **Chaînes d'approvisionnement:** les chaînes d'approvisionnement sont non seulement les plus grandes sources d'émissions, mais aussi parmi les plus complexes. Les rapports volatils sur les émissions de CO₂ des principaux fournisseurs ou les changements dans l'approvisionnement peuvent avoir un impact négatif sur les mesures.
- **Changement climatique:** le changement climatique qui s'opère accélère l'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes, comme l'augmentation des températures moyennes ou les épisodes de canicule prolongés. Cela peut provoquer des catastrophes naturelles susceptibles d'endommager l'infrastructure de réseau de Swisscom.

Efficacité énergétique

Concept, y compris les procédures de diligence mises en œuvre

Grande consommatrice d'énergie, Swisscom cherche à accroître son efficacité énergétique, et ce, depuis des années. Elle entretient une vaste infrastructure réseau et informatique en Suisse et en Italie. La mise en œuvre visant à augmenter l'efficacité énergétique a lieu en parallèle dans toute l'entreprise par le biais d'une vaste gamme de mesures. Le contrôle de diligence se fait via un système de gestion de l'énergie, tant en Suisse qu'en Italie.

Swisscom en Suisse

Swisscom exploite l'une des plus grandes flottes de véhicules de service et utilitaires de Suisse. À cela s'ajoutent ses bureaux et bâtiments d'exploitation, ses Shops et ses centres de calcul. Soucieuse d'améliorer son efficacité énergétique, Swisscom a introduit un système de gestion de l'énergie fondé sur la norme ISO 50001 «Management de l'énergie». Ce système sert d'instrument clé pour garantir la transition vers une entreprise exempte de CO₂ et atteindre l'objectif du net zéro.

Swisscom en Italie

Pour les entreprises de télécommunication, l'énergie représente une part importante de leurs charges d'exploitation et a un impact sur leur empreinte carbone. Outre l'achat d'énergie 100% renouvelable, l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'infrastructure réseau et informatique est une priorité absolue pour Fastweb. Une équipe dédiée à la gestion de l'énergie est chargée

d'identifier les activités visant à améliorer et à augmenter l'efficacité énergétique de l'infrastructure réseau et informatique. Depuis 2015, l'équipe a mis en œuvre de nombreuses mesures aussi bien dans les centres de calcul que sur les principaux sites d'exploitation. Cela inclut la surveillance continue, la production d'énergie renouvelable sur site, l'optimisation de l'exploitation et le démantèlement des éléments de réseau obsolètes.

Indicateurs

Objectifs énergétiques de Swisscom en Suisse

Référence	Objectifs et conventions d'objectifs	Année de démarrage	Année cible	Valeur cible	2023
Efficacité énergétique grâce aux mesures d'économie sur la consommation d'énergie totale¹					
Swisscom	Non pondéré	2020	2025	+20%	+12%
Swisscom	Non pondéré	2020	2030	+43%	+12%
AEnEc ²	Pondéré	2013	2024	+36% ⁴	+64%
EEC ³	Non pondéré	2020	2030	+18% ⁴	+3%

1 Les valeurs de référence et le calcul de l'efficacité s'appuient sur la directive de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) «Conventions d'objectifs conclues avec la Confédération et visant l'amélioration de l'efficacité énergétique» du 5 mai 2022.

2 Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc); objectif 3% par an.

3 Exemplarité énergie et climat (EEC), une initiative de la Confédération.

4 Valeurs de l'année précédente.

Objectifs énergétiques de Swisscom en Italie

Mesures d'économie d'énergie	Valeur cible annuel économies en KWh	Effectif annuel économies en KWh	En % valeur cible
Mise hors service du réseau et de l'infrastructure informatique	—	12 074 319	—
Production propre d'énergie renouvelable	—	128 000	—
Optimisation des opérations et des bâtiments	—	814 912	—
Total des économies d'énergie	5 000 000	13 017 231	260%

Mise en œuvre du concept / évaluation de l'efficacité

Swisscom en Suisse

Les mesures suivantes sont celles qui contribuent le plus à l'amélioration de l'efficacité énergétique de Swisscom en Suisse. Le passage à des systèmes de chauffage et à des véhicules électriques n'a pas été répertorié. Bien qu'il participe, lui aussi, à l'amélioration de l'efficacité énergétique, il vise en premier lieu la réduction des émissions de CO₂. Pour cette raison, il est décrit dans le chapitre Protection du climat.

Électricité

En procédant à une optimisation technologique et en remplaçant les éléments de réseau et les plateformes vétustes, Swisscom a, au cours de l'exercice sous revue, réalisé de nouveaux progrès en matière d'efficacité de ses réseaux de télécommunications et de ses plateformes informatiques. Ses mesures de modernisation ont non seulement amélioré la performance du réseau, mais aussi réduit la consommation d'énergie électrique.

Dans l'activité de Swisscom, le réseau fixe et le réseau mobile sont responsables de la plus grande part de la consommation électrique, soit environ deux tiers de la consommation totale. Malgré les mesures de réduction, la consommation d'électricité de Swisscom a légèrement augmenté au cours de l'exercice sous revue en raison de l'extension constante de l'infrastructure de réseau. Les mesures mises en œuvre ont permis d'économiser environ 15 GWh d'électricité en 2023.

Carburants

Malgré les mesures d'efficacité, la consommation de carburant a augmenté au cours de l'exercice sous revue, car Swisscom a eu un volume de travail plus important et a donc parcouru plus de kilomètres, notamment avec les véhicules utilitaires. Lors de l'acquisition de nouveaux véhicules, Swisscom continue de miser sur les moteurs électriques ou les modèles de véhicules à haute efficacité énergétique et souhaite électrifier l'ensemble de sa flotte d'ici 2030.

Combustibles

Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a rénové plusieurs chauffages dans ses bâtiments d'exploitation et installé des pompes à chaleur modernes. En remplaçant des systèmes de chauffage vétustes fonctionnant par exemple au mazout ou au gaz, elle a nettement réduit sa consommation d'énergie. Ainsi, la consommation d'énergie thermique a encore pu être réduite au cours de l'exercice sous revue.

Swisscom en Italie

La consommation d'énergie de Fastweb se compose de la consommation d'électricité (96%) et, dans une moindre mesure, de la consommation de gaz naturel, d'essence et de diesel (4%). En 2023, Fastweb a respecté son engagement de s'approvisionner en énergie à partir de sources renouvelables. 100% de l'électricité achetée par Fastweb provient de sources renouvelables.

Au cours des dernières années, Fastweb a conclu plusieurs contrats de longue durée portant sur des énergies renouvelables. En 2022, Fastweb a signé un contrat d'achat d'électricité pour la fourniture d'électricité issue de sources d'énergie renouvelable. D'une durée de 12 ans, ce contrat prévoit le développement d'une nouvelle installation photovoltaïque dans la région du Latium, qui couvrira une partie des besoins énergétiques de Fastweb par des énergies renouvelables. La nouvelle installation photovoltaïque, d'une capacité de 11,25 mégawatts, produira 19 GWh d'électricité par an, destinés exclusivement à Fastweb. L'installation est en service depuis 2023 et couvrira environ 13% des besoins énergétiques de Fastweb. Cette mesure s'inscrit dans la voie de la décarbonisation empruntée par

Fastweb depuis 2015 avec l'achat d'énergie 100% renouvelable certifiée par des garanties d'origine. En 2023, Fastweb a signé un autre contrat d'achat d'électricité indépendant du site pour une installation photovoltaïque au Piémont d'une production de 19 GWh, qui sera mise en service en 2024. Les installations photovoltaïques mises en place depuis 2016 sur les sites de Fastweb ont permis de produire 182 639 KWh au total en 2023 et de les utiliser pour la consommation propre, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

La mise hors service d'éléments de réseau obsolètes sur chacun des sites constitue une autre mesure visant à réduire la consommation d'énergie. En raison de la crise énergétique et de la hausse des coûts d'approvisionnement, Fastweb a augmenté son efficacité et réduit sa consommation d'énergie en 2023. Certains projets tels que la mise hors service d'éléments de réseau et l'optimisation de la température dans les bâtiments ont été accélérés.

Risques

La mise en œuvre des mesures pour accroître l'efficacité énergétique s'accompagne des risques suivants.

- **Mesurabilité et surveillance:** il est complexe de mesurer et de surveiller l'efficacité énergétique avec précision; ces opérations requièrent des systèmes et des technologies adaptés.
- **Risques juridiques et réglementaires:** les modifications apportées aux prescriptions en matière d'environnement et d'énergie peuvent avoir un effet sur la rentabilité des mesures d'efficacité énergétique.

Économie circulaire

Concept, y compris les procédures de diligence mises en œuvre

Les ressources consommées par Swisscom et ses fournisseurs sont limitées, voire rares. Autrement dit, plus la durée d'utilisation d'une ressource est longue, plus il est possible de la préserver. Swisscom s'emploie à faire baisser la consommation des ressources dans l'entreprise ou, du moins, à la maintenir stable. Elle vise à instaurer progressivement une économie circulaire sur toute la chaîne de création de valeur. Le choix des matériaux et l'usage qui en est fait jouent un rôle central dans ce contexte, tant au niveau de la fourniture et de l'exploitation que de l'utilisation par les clients.

Indicateurs

Indicateur de performance	2023	Objectif 2025
Nombre d'appareils collectés	192 000	250 000

Mise en œuvre du concept / évaluation de l'efficacité

Une deuxième vie pour les smartphones

Dans le domaine des smartphones, Swisscom, dans son rôle de commercialisation, joue essentiellement sur la durée d'utilisation des appareils pour exercer une influence directe sur l'économie circulaire. Pour prolonger cette durée, elle entend traiter un quart de million d'appareils chaque année d'ici 2025 par le biais d'offres de reprise, de réparation et de vente d'occasion. Elle fait don du produit de la revente et du recyclage des mobiles reçus à l'organisation SOS Villages d'Enfants dans le cadre de son programme Swisscom Mobile Aid. De plus, elle propose un programme de rachat, Mobile Bonus, et la possibilité pour les clients de faire réparer leur smartphone par un partenaire externe. Enfin, Swisscom vend des «Refreshed Smartphones» et prolonge ainsi la durée de vie des appareils existants.

Produits propres durables

Swisscom dispose de possibilités d'influence étendues et se trouve confrontée à des défis en ce sens lorsqu'il s'agit de concevoir ses propres produits, comme l'Internet-Box et la TV-Box, de manière compatible

L'activité de Swisscom ne se limite pas à l'exploitation du réseau: elle englobe également la commercialisation et la fourniture de marchandises (p. ex. des téléphones mobiles) et d'appareils développés en interne (p. ex. les Internet-Box et les TV-Box). À ce niveau, Swisscom joue un rôle important dans l'économie circulaire sur le marché suisse. Pour mettre en œuvre sa stratégie en matière de développement durable, elle s'appuie en partie sur des programmes de réutilisation des appareils de communication. Swisscom développe en permanence son éco-compatibilité et une approche durable sur les ressources employées selon la norme ISO 14001 «Management environnemental». Swisscom réalise le contrôle de diligence conformément aux normes ISO 14001 et ISO 14064 «Gaz à effet de serre».

avec l'économie circulaire. Elle s'est fixé pour objectif avec ses fournisseurs d'améliorer ses appareils à chaque génération de produits en termes de consommation de matériaux, de consommation d'énergie et de durée de vie, ainsi que de réduire l'impact sur l'environnement.

Démantèlement de l'infrastructure du réseau

Swisscom ne crée pas seulement de nouveaux réseaux, elle démantèle en même temps ceux qui sont vétustes. Dans ce cadre, elle examine la possibilité de revendre des composants de valeur et en ordre de fonctionnement comme pièces de rechange à d'autres opérateurs. Ceux qui ne peuvent être ni réutilisés ni revendus sont recyclés. En 2023, un total de 1 373 tonnes de matériaux recyclables a été récupéré.

Risques

Le bon fonctionnement de l'économie circulaire suppose que les clients retournent les appareils qu'ils n'utilisent plus. Cette participation des clients constitue un défi. Pour accroître le nombre de retours, Swisscom informe directement ses clients et sensibilise la population tout au long de l'année.

🌐 Voir www.swisscom.ch/rethink

Questions liées au personnel

Employabilité et formation continue

Concept, y compris les procédures de diligence mises en œuvre

Afin de profiter des opportunités offertes par la transition numérique et de surmonter les défis, il est indispensable que le personnel élargisse continuellement ses compétences. Avec «Level Up», Swisscom façonne la transformation, promeut les aptitudes

numériques des collaborateurs et renforce sa culture de collaboration. Swisscom établit un système de gestion des compétences qui regroupe les aptitudes qui seront pertinentes à l'avenir. Son concept englobe le développement professionnel continu, l'adaptation des programmes de formation aux besoins du marché du travail et la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie. Son contrôle de la diligence se fait via le système de gestion des compétences.

Indicateurs

Indicateur de performance

Nombre de jours de formation continue par employé

2023

4,2

Objectif 2025

4,5

Mise en œuvre du concept / évaluation de l'efficacité

Débutants

Swisscom forme des apprentis dans sept profils professionnels. Pour ce faire, elle utilise un modèle de formation de pointe fondé sur les compétences. Les apprentis organisent leur formation dans un système modulaire, en postulant sur une place de marché en ligne pour les différents stages pratiques au sein de l'entreprise. Ainsi, ils apprennent vite à assumer des responsabilités. Pendant l'exercice sous revue, 20 apprentis ont commencé la formation tout juste créée de «Développeur(euse) de business numérique CFC». Cette formation est une première mondiale, fondamentale pour la numérisation en Suisse. Elle renforce l'interface entre la technologie et la pratique et sert à concevoir des produits et processus numériques aussi proches de la pratique que possible. Swisscom permet en outre aux jeunes spécialistes d'entrer dans le monde du travail par le biais du programme Trainee et de stages.

Formation et perfectionnement

Conformément à la convention collective de travail (CCT), les collaborateurs disposent de cinq journées par an pour se perfectionner. Pour qu'ils en tirent pleinement profit, Swisscom leur propose un vaste choix de formations internes, des offres de développement sur le lieu de travail (on-the-job), ainsi que la possibilité de participer à des formations et à des perfectionnements externes. La plateforme d'appren-

tissage numérique interne SKILLup permet d'apprendre à tout moment et en tout lieu et donne accès aux collaborateurs à des contenus didactiques adaptés à leurs compétences et intérêts. Swisscom a pour objectif d'établir une culture d'apprentissage inspirante, dans laquelle les collaborateurs disposent d'un espace de liberté suffisant et assument la responsabilité de leur propre développement professionnel. Au cours de l'exercice sous revue, tous les dirigeants ont dû participer à une formation continue interne de leadership, dont le but était d'établir une vision commune de la direction.

Promotion des talents

Dans le contexte de la concurrence féroce qui sévit sur le marché du travail, Swisscom s'est, entre autres, fixé pour objectif de recruter des talents, de les faire évoluer et de les fidéliser. Les participants au programme interne de promotion des talents sont déterminés chaque année sur la base de critères clairs, comme leur motivation et leur potentiel. Ils sélectionnent les offres adaptées à leur situation parmi divers modules de perfectionnement et tirent parti des offres de coaching. Dans la «Talent App», ils créent leur profil individuel et enregistrent les fonctions qu'ils visent, pour que les cadres de tous les domaines puissent les voir.

Risques

Les mesures visant à améliorer l'employabilité et à perfectionner les compétences du personnel s'accompagnent des risques suivants.

- **Manque de pertinence:** si les programmes de formation ne correspondent pas aux besoins du marché du travail ou de l'entreprise, les personnes qui les suivent risquent d'avoir des difficultés à s'intégrer dans leur secteur professionnel.
- **Surqualification:** les collaborateurs qui se perfectionnent de façon intensive peuvent être surqualifiés pour leur activité actuelle, ce qui peut limiter leur satisfaction professionnelle.
- **Évolution technologique:** la vitesse à laquelle la technologie évolue peut rendre certaines compétences obsolètes avant même la fin du cours de perfectionnement.

Diversité et égalité des chances

Concept, y compris les procédures de diligence mises en œuvre

Swisscom en Suisse

Swisscom incarne une culture qui apprécie les différences et ne laisse pas de place à la discrimination et à l'exclusion. Elle promeut la diversité au niveau des sexes, de l'âge, de l'origine, de la langue, de l'orientation sexuelle, et encourage l'inclusion de collaborateurs présentant des handicaps physiques ou psychiques. La diversité favorise l'innovation et fait de Swisscom une entreprise fructueuse. C'est pourquoi Swisscom conçoit ses processus de recrutement, de développement et de gestion des talents, ainsi que sa culture de

direction de façon à contrer la stéréotypisation et à permettre l'égalité des chances. Swisscom réalise le contrôle de diligence en mesurant régulièrement les objectifs à l'échelle du groupe dans les différents aspects de la diversité.

Swisscom en Italie

Les principes de Fastweb en matière de gestion et de rémunération des collaborateurs sont axés sur l'égalité des conditions, la non-discrimination, l'orientation vers la performance et la transparence. Fastweb se veut un lieu sûr et inclusif, où les personnes peuvent exprimer avec fierté leur singularité. La stratégie Inclusion@Fastweb promeut la diversité, l'égalité des droits et l'inclusion. Elle est surveillée par l'unité Corporate Culture & Inclusion et est disponible sur le site web de Fastweb et sur l'intranet Agorà, accessible par tous les collaborateurs de Fastweb. La stratégie Inclusion@Fastweb couvre les domaines suivants: diversité des genres, handicaps, orientation sexuelle, multiculturalisme et discrimination liée à l'âge. Elle met l'accent sur l'intersectionnalité, la promotion de l'égalité des chances et des liens ainsi que l'intensification des initiatives internes et externes dans différents domaines – de l'égalité des sexes au développement des compétences MINT des femmes, des handicaps au soutien des soignants, de la volonté de répandre une culture du langage inclusif à l'accent mis sur la sensibilisation aux thèmes de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion auprès du personnel de Fastweb.

Indicateurs

Swisscom en Suisse

Indicateur de performance	2023	Objectif 2025
Proportion de femmes dans l'encadrement	14,4%	15,7%
Proportion d'employés de moins de 40 ans	43,9%	45,0%
Proportion de collaborateurs ayant des problèmes de santé (inclusion)	1,1%	1,0%

Swisscom en Italie

Indicateur de performance	2023	Objectif 2023
Proportion de femmes engagées	59%	50%
Proportion de collaborateurs formés à la diversité et à l'inclusion	80%	50%

Mise en œuvre du concept / évaluation de l'efficacité

Swisscom en Suisse

Afin de promouvoir la diversité, Swisscom accorde une grande attention aux notions telles que le genre, l'inclusion, les générations et les régions linguistiques dans son activité en Suisse.

Genre

Swisscom mise sur différents programmes et initiatives pour recruter davantage de femmes pour les métiers de l'informatique et les positions de cadre. Des modèles de travail flexibles facilitent le quotidien des collaborateurs dans différentes situations de vie. Swisscom offre donc majoritairement des postes avec des taux d'occupation

de 60% à 100% et propose en complément le partage de postes, l'achat de congés, le temps partiel à l'essai, les contributions à la garde d'enfants extrafamiliale ou des programmes comme Work & Care.

Inclusion

Swisscom s'engage à mettre des postes de travail à la disposition de personnes présentant un handicap physique ou psychique afin de les intégrer ou de les réintégrer au marché du travail. Son objectif est qu'au moins 1% des postes soient occupés par ces personnes. Pour l'atteindre, elle collabore avec des organisations telles que Compasso et Powercoders.

Génération

Afin de lutter contre la perte de connaissances et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui accompagneront la grande vague de départs en retraite à venir, Swisscom promeut le transfert et le développement du savoir-faire, notamment par des programmes de mentorat ou des programmes juniors.

Régions linguistiques

Swisscom veille à ce que les différentes langues soient représentées de manière appropriée dans toute l'entreprise. Elle propose par conséquent des postes d'apprentissage, des stages et des programmes de promotion des talents dans toutes les régions linguistiques. Des offres de cours de langues aident les collaborateurs à apprendre les langues nationales ainsi que l'anglais, ou à améliorer leurs compétences linguistiques.

Swisscom en Italie

En octobre 2023, Fastweb a obtenu la certification pour l'égalité des sexes (Prassi UNI/PdR125:2022). Elle a obtenu cette certification grâce aux mesures prises pour éliminer les disparités entre les sexes. Cette nouvelle certification permettra à Fastweb d'obtenir des points supplémentaires lors de futurs appels d'offres publics et d'accroître ainsi sa compétitivité dans le segment de la clientèle commerciale. Fastweb a élaboré un plan d'action à moyen et long terme pour l'égalité des sexes, qui est contrôlé chaque année par l'organisme de certification.

Au 31 décembre 2023, les femmes représentent 40% de l'effectif. La proportion de femmes parmi les cadres directement subordonnés au CEO a été augmentée. 31% des personnes directement subordonnées au CEO sont des femmes. Au sein du Conseil d'administration de Fastweb, deux membres sur six sont des femmes depuis

septembre 2023. Le nombre de femmes responsables des budgets de dépenses a également été augmenté. Elles représentent 29% des responsables de budget. Le programme interne d'encouragement des talents féminins «Your Evolution» a été lancé en juillet 2023 afin d'identifier les talents féminins internes et d'augmenter le nombre de femmes accédant à des postes de direction. Conformément aux exigences de la certification en matière d'égalité des sexes, l'analyse de l'écart de rémunération entre les sexes montre que, pour un même poste, le pourcentage de différence de salaire entre les sexes et pour un même niveau de qualification était inférieur ou égal à 10% en septembre 2023. En 2023, de nouvelles mesures ont été introduites afin de mieux soutenir les femmes en congé de maternité. Celles-ci incluent des nouvelles règles pour l'accord d'objectifs, un accompagnement au retour du congé de maternité, une augmentation des fonds alloués au congé de paternité ainsi que des mesures financières visant à faciliter le congé de maternité volontaire.

La stratégie en matière de diversité, d'égalité et d'inclusion doit être répandue non seulement en tant que moteur de valeurs éthiques, mais aussi parce qu'elle constitue un levier de performance pour l'entreprise. En 2023, les formations sur la diversité et l'inclusion ont atteint 80% des collaborateurs. 100 cadres supérieurs ont participé aux sessions «Break the Bias» afin de développer des capacités de compréhension et de gestion des préjugés inconscients, d'éliminer les barrières invisibles et d'encourager un management inclusif. Une équipe de 30 collaborateurs de Fastweb a été formée en tant qu'«Inclusive Agents» afin d'exercer une influence sur leur réseau et leur environnement, dans le but d'accélérer et de faciliter la transmission d'une culture inclusive au sein de l'entreprise. Par ailleurs, Fastweb encourage l'utilisation d'un langage inclusif à travers l'organisation, tant dans la communication interne que dans la communication externe.

Risques

Les efforts entrepris pour promouvoir la diversité et l'égalité des chances comportent les risques suivants.

- **Résistance au changement:** certains collaborateurs qui craignent le changement ou qui ont un sentiment d'insécurité peuvent manifester de la résistance contre les initiatives favorisant la diversité.
- **Discrimination et préjugés:** la discrimination et les préjugés peuvent perdurer dans l'environnement professionnel en dépit des efforts déployés pour encourager la diversité.

Questions sociales

Protection et sécurité des données

Concept, y compris les procédures de diligence mises en œuvre

En tant qu'«Innovator of Trust», Swisscom s'assure que la protection et la sécurité des données sont fermement ancrées dans l'entreprise de façon à rester digne de la

confiance de sa clientèle. La protection des données fait donc partie intégrante de la stratégie numérique de Swisscom et de sa responsabilité envers la société. Le concept de protection et de sécurité des données vise à protéger les données personnelles et professionnelles contre l'accès non autorisé, l'utilisation abusive et les violations de la protection des données.

Indicateurs

Indicateur de performance	2023	Objectif 2025
Proportion de collaborateurs formés à la cybersécurité	87%	85%

Mise en œuvre du concept / évaluation de l'efficacité

Depuis le 1^{er} septembre 2023, la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (LPD) s'applique. Swisscom a procédé aux ajustements nécessaires pour protéger les données à caractère personnel. Elle a également profité de l'entrée en vigueur de la LPD révisée pour introduire une nouvelle norme en matière de communication d'informations aux clients et pour étendre les possibilités de choix offertes à ceux-ci. Les clients de Swisscom peuvent ainsi non seulement s'opposer – comme auparavant – à certains types de traitement des données via My Swisscom, mais aussi – et c'est nouveau – exiger d'être informés automatiquement de l'utilisation de leurs données.

Swisscom attache une grande importance à traiter les données à caractère personnel et les informations protégées de manière responsable et conforme à la loi. Par conséquent, elle exploite un système de gestion pour la protection des données et de la confidentialité. Dans ce cadre, elle applique des normes et des standards reconnus au niveau international. De plus, Swisscom a mis en place un dispositif garantissant l'éthique des données qui vise à clarifier les questions éthiques liées au traitement des données ou à l'utilisation des nouvelles technologies.

Swisscom traite les données à caractère personnel notamment pour soumettre à ses clients de la publicité ou des offres personnalisées, ciblées et encore mieux adaptées à leurs besoins. À cette fin, elle établit des segments et des profils de clients. Les données à caractère personnel des clients sont rendues accessibles sous forme agrégée aux sociétés de commercialisation de contenus publicitaires à des fins de publicité ciblée. Les clients peuvent s'opposer à la réception de publicité et au traitement de leurs données à caractère personnel à des fins de marketing et de publicité. Afin de respecter les dispositions

légales applicables, Swisscom a mis en œuvre des mesures techniques et organisationnelles.

Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom n'a mené aucune procédure judiciaire ou administrative dans le domaine de la confidentialité des données des clients ou de la protection du secret. En ce qui concerne la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication, Swisscom s'acquitte de ses obligations légales.

🌐 Voir www.swisscom.ch/protection-des-donnees

En plus de respecter scrupuleusement les dispositions en matière de protection des données, Swisscom veille particulièrement à garantir la sécurité des données. Elle mise sur une infrastructure moderne et sûre ainsi que sur des spécialistes de la sécurité hautement qualifiés afin d'assurer la meilleure protection possible pour le personnel, la clientèle, les partenaires et l'entreprise dans son ensemble. Le dispositif de sécurité de Swisscom repose sur trois piliers clés: prévention, détection et réaction.

Face aux menaces grandissantes que représentent les activités cybercriminelles, Swisscom utilise les technologies d'automatisation et l'intelligence artificielle (IA) pour identifier les risques et les attaques suffisamment tôt et mettre en place des contre-mesures adéquates. Les cyberspécialistes du Swisscom Security Operation Center surveillent l'ensemble de l'infrastructure informatique 24 heures sur 24. Parallèlement aux solutions de sécurité d'ordre technique, Swisscom prend des mesures pour développer continuellement la culture de la sécurité au sein de l'entreprise. Des mesures ciblées permettent de sensibiliser les collaborateurs à la question de l'utilisation responsable et sécurisée des données. Par la nouvelle campagne Security Awareness #BeTheStrongestLink, Swisscom motive tous ses collaborateurs à contribuer activement à la sécurité de l'entreprise.

Swisscom propose des solutions de sécurité efficaces à ses clients privés et commerciaux. Celles-ci vont du filtrage des appels et de la protection antivirus à l'aide immédiate en cas de piratage, en passant par les services de Security Assessment et de Managed Security. La sécurité fait donc partie intégrante des valeurs et de la culture de Swisscom.

🌐 Voir www.swisscom.ch/protection-des-donnees

Risques

Les cyberattaques se font de plus en plus nombreuses. La transformation numérique, l'apprentissage automatique et la puissance de calcul évoluent à un rythme exponentiel. Parallèlement, les attaques gagnent en spécificité ainsi qu'en efficacité et peuvent toujours avoir une longueur d'avance sur les optimisations apportées à la sécurité. De ce fait, le nombre de failles susceptibles d'être touchées par des cyberattaques augmente inévitablement au sein de l'entreprise. Les risques qui en découlent peuvent se manifester comme suit.

- Swisscom peut présenter des points de vulnérabilité aux cyberattaques en ce qui concerne la protection de l'infrastructure et des données de la clientèle.
- Le manque de connaissances des collaborateurs ou la complexité excessive de l'infrastructure peuvent compliquer la prévention des cyberattaques déclenchées, entre autres, par l'intelligence artificielle.
- Le respect d'exigences légales toujours plus complexes en matière de stockage et de protection des données peut faire obstacle à la stratégie ou aux modèles commerciaux de Swisscom.
- Les tentatives de chantage auxquelles les pirates informatiques se livrent de plus en plus souvent peuvent occasionner des pertes financières.

Accès au réseau

Concept, y compris les procédures de diligence mises en œuvre

La performance de l'infrastructure du réseau revêt une importance croissante. La communication mobile joue

un rôle essentiel pour les nouvelles applications telles que l'Internet des objets (IdO). De plus, à l'avenir, les processus critiques pour la sécurité seront plus souvent traités via la communication mobile. L'extension constante et la modernisation des réseaux sont donc indispensables pour permettre l'innovation. Pour pouvoir faire face au besoin croissant en haut débit sur les réseaux fixe et mobile, Swisscom développe en permanence l'infrastructure de son réseau. Elle investit environ CHF 1,7 mia par an dans son infrastructure en Suisse. En mettant à disposition des réseaux très performants et une combinaison de technologies optimale, Swisscom contribue de manière significative à l'attractivité de la place économique suisse. Elle entend par ailleurs mettre le meilleur réseau de Suisse à la disposition de ses clients, partout et à tout moment. Swisscom s'est fixé des objectifs de développement élevés. Elle entend augmenter la couverture en fibre optique (FTTH) de la Suisse à environ 57% d'ici 2025 et à 75 à 80% d'ici 2030. À partir de 2030, le réseau de fibre optique doit être achevé dans toutes les communes.

La génération de communication mobile 5G+ doit, pour sa part, être accessible à environ 90% de la population suisse à moyen terme. Les nouvelles générations de communication mobile affichent une meilleure efficacité énergétique, réduisent les immissions et utilisent mieux le spectre de fréquences disponible de manière limitée que les générations précédentes. Swisscom considère donc qu'il est dans l'intérêt général de miser sur les générations de communication mobile les plus modernes et de supprimer les générations plus anciennes. L'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) règle les immissions et les antennes de communication mobile. Swisscom prend la formation et la sensibilisation aux thématiques qui concernent la communication mobile au sérieux. Son équipe de spécialistes répond aux questions de la population. De plus, Swisscom soutient la plateforme d'information Chance5G de l'association professionnelle asut.

Indicateurs

Indicateur de performance	2023	Objectif 2025
Taux de couverture des logements et des commerces par la fibre optique ¹	46%	57%
Taux de couverture de la population suisse par la 5G+	81%	90%

1 Raccordements construits.

Mise en œuvre du concept / évaluation de l'efficacité

L'extension du réseau s'est poursuivie au cours de l'exercice sous revue. Fin 2023, le taux de couverture de la fibre optique atteignait 46%, celui de la 5G+ environ 81%. Le taux de couverture de la 5G s'élève au total à 99%.

En 2023, le Tribunal fédéral a apporté plus de clarté concernant la 5G dans plusieurs arrêts et a confirmé les règles en vigueur sur le principe de précaution, la recommandation de mesure et le système d'assurance qualité. Cependant, les décisions se fondent sur la base légale avant la révision de l'ORNI (2022). Pour cette

raison, elles ne contiennent pas de clarifications juridiques concernant un facteur de correction pour les antennes adaptatives. Le rapport de monitoring de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de l'exercice sous revue présentait des valeurs d'exposition très faibles, qui se situent parfois largement en dessous des valeurs limites. Par ailleurs, au cours de l'exercice sous revue, la Confédération a mis en ligne une plateforme d'information sur la 5G et la communication mobile: www.5g-info.ch.

En septembre 2023, le Parlement a transmis au Conseil fédéral une motion qui demande, dans le cadre des valeurs limites existantes, une extension rapide du réseau 5G. La motion exige des mesures qui simplifieront et accéléreront l'extension du réseau 5G. La mise en œuvre de cette motion permettra d'adapter les règles obsolètes de calcul de la puissance d'émission aux développements et aux connaissances des 20 dernières années et de simplifier les procédures de permis de construire. Actuellement, environ 3 000 demandes de permis de construire pour des installations de communication mobile sont encore en suspens auprès des autorités compétentes.

Risques

Dans le domaine de l'accès au réseau, les risques susceptibles de survenir sont les suivants.

- **Autorisations et obstacles réglementaires:** l'obtention d'autorisations et le respect des exigences réglementaires peuvent se révéler complexes, prendre beaucoup de temps et, donc, retarder l'extension du réseau.

Indicateurs

Indicateur de performance	2023	Objectif 2031
Promotion des compétences en matière de médias	653 618	350 000
Formation à l'utilisation des médias	1 100 148	1 273 000
Mesures techniques de protection de la jeunesse dans les médias	144 185	158 000
Digital shift	131 140	230 000
Total nombre de contacts	2 031 114	2 011 000

Mise en œuvre du concept / évaluation de l'efficacité

Des groupes d'utilisateurs différents ayant des exigences particulières

Différents défis, qui varient selon l'âge et la forme d'utilisation, se posent lorsqu'on souhaite rendre l'usage des médias judicieux et atténuer les risques qui y sont associés. Swisscom regroupe ces défis dans trois champs d'action.

- **Évolution technologique:** l'évolution rapide des technologies peut rendre les investissements déjà réalisés obsolètes.
- **Zones non couvertes:** malgré tous les efforts entrepris pour étendre le réseau à tout le pays, certaines zones restent difficiles d'accès, ce qui pourrait empêcher leur couverture.

Protection de la jeunesse dans les médias et compétence médias

Concept, y compris les procédures de diligence mises en œuvre

Swisscom entend participer au façonnement de la société de l'information en Suisse. Le bon fonctionnement de la société de l'information ne repose pas uniquement sur la disponibilité d'Internet, aussi élevée soit-elle. L'usage qui est fait d'Internet doit en plus être générateur de valeur et responsable. Pour cette raison, Swisscom favorise la protection de la jeunesse dans les médias et la compétence en matière d'utilisation des médias au moyen de mesures ciblées. Par le biais de ses offres, elle transmet des connaissances, catégorise les phénomènes numériques et encourage les processus de réflexion qui permettent un usage sain des médias. Swisscom réalise le contrôle de diligence en mesurant l'efficacité des mesures ou sur la base du nombre de contacts de qualité avec la population. Swisscom s'est fixé pour objectif d'atteindre, par ses informations, ses conseils et ses dispositifs d'aide, environ 2 mio de personnes d'ici 2025.

Inclusion numérique

Swisscom rend les opportunités qu'offre la numérisation accessibles à tout un chacun, encourage l'égalité des chances sur le marché du travail (employabilité), propose des formations et promeut l'entretien de relations sociales dans le temps libre. Dans ce cadre, elle s'adresse surtout à des personnes plus âgées qui risquent de se laisser distancer par l'évolution fulgurante de la technologie.

Protection de la jeunesse dans les médias

Swisscom accompagne les enfants, les jeunes, les parents, les personnes investies de l'autorité parentale et les enseignants pour favoriser un usage sûr et responsable des smartphones, d'Internet et des médias sociaux.

Sécurité des données et sur Internet

Swisscom sensibilise aux dangers d'Internet, encourage un travail responsable et réfléchi et protège les données personnelles. Dans ce cadre, elle s'adresse surtout aux adultes, tant dans la sphère privée que dans le domaine professionnel.

Swisscom Campus

Swisscom Campus regroupe en un même endroit l'offre éducative de Swisscom pour tous les groupes cibles. Cette offre est répartie dans les différents domaines de la vie: maison, école, travail et loisirs.

📍 Voir www.swisscom.com/campus

Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a lancé Blue Kids Mobile, un abonnement de téléphone portable pour les enfants de moins de 16 ans. Elle met un grand nombre de contenus, d'astuces, d'offres de cours et de moyens techniques à disposition des parents pour les soutenir et les accompagner dans leurs tâches éducatives. Swisscom propose en outre des outils pédagogiques adaptés à différents niveaux scolaires.

Protection de la jeunesse dans les médias

Swisscom considère que la promotion des compétences en matière de médias est la meilleure manière d'ancrer la numérisation au sein de la société. En complément, certaines mesures techniques doivent protéger les jeunes de contenus inappropriés, comme des contenus pornographiques ou incitant à la violence. Lorsqu'elle développe de nouveaux produits et services, Swisscom vérifie si les mécanismes de protection de la jeunesse en matière de médias sont utilisés efficacement. Une fonction de contrôle parental ou de vérification de l'âge rend certains contenus inaccessibles pour les jeunes. blue TV propose en outre une fonction de blocage qui permet d'appliquer des restrictions commerciales et de contenus dans le domaine Video on Demand (contenus VoD). Swisscom bloque également les services à valeur ajoutée comportant des contenus érotiques (numéros 0906 et services à valeur ajoutée ou Value Added Services) chez les jeunes et donne aux parents la possibilité de définir pour leurs enfants des plages horaires de navigation en ligne via l'Internet-Box.

Contrôle parental

En ce qui concerne l'utilisation de ses produits et services, Swisscom va plus loin que la loi et protège les enfants de l'endettement, des contenus inappropriés, des risques

liés à l'utilisation des médias numériques (p. ex. addiction, sphère privée, discours haineux et cyberharcèlement). Elle rend ses produits sûrs pour les enfants et restreint l'accès aux offres à contenus potentiellement risqués pour la jeunesse à l'aide de mécanismes adaptés. Afin de protéger efficacement l'intégrité physique et mentale des enfants et des adolescents, il est essentiel de ne pas restreindre les mesures à la seule interaction de ces derniers avec les médias. Avant même l'obligation légale prévue par la loi sur les télécommunications (LTC, article 46a), dans le cadre de l'initiative sectorielle pour la protection de la jeunesse dans les médias, Swisscom s'était engagée à bloquer sur ses réseaux tous les sites pédopornographiques signalés par la police fédérale. Une interface électronique entre la police fédérale et Swisscom actualise automatiquement tous les changements. Swisscom soutient également le service de signalement anonyme www.clickandstop.ch et l'accompagne sur le plan de la communication.

📍 Voir www.clickandstop.ch

Sécurité des données et sur Internet

Swisscom sensibilise aux dangers d'Internet, au travail responsable et réfléchi, à la protection des données personnelles. Ses mesures s'adressent aux adultes dans la sphère privée et professionnelle. Pour eux, Swisscom Campus propose le guide «Cybersécurité» et organise également des cours en ligne tels que «Sécurité sur Internet» et «Sphère privée sur Internet».

Risques

Dans le domaine de la protection des mineurs dans les médias, les risques suivants sont susceptibles de survenir.

- **Restrictions disproportionnées:** si elles sont trop strictes, les mesures de protection des mineurs peuvent entraver la liberté d'opinion et l'épanouissement créatif des jeunes.
- **Complexité technologique:** du fait de la rapidité de l'évolution des médias numériques, il est difficile pour les parents et les enseignants de rester à la pointe des technologies et des applications actuelles.
- **Manque de surveillance:** dans certains cas, si les parents ne surveillent pas suffisamment leurs enfants, ceux-ci peuvent accéder à des contenus inappropriés malgré les mesures de protection des mineurs mises en œuvre.
- **Déformation de la perception:** lorsqu'elle est excessive, la consommation médiatique peut entraîner une perception déformée de la réalité, surtout chez les jeunes.
- **Santé psychique:** un usage non contrôlé des médias peut engendrer des problèmes de santé psychique tels que des comportements addictifs ou des dépressions.

Respect des Droits de l'homme

Chaîne d'approvisionnement équitable

Concept, y compris les procédures de diligence mises en œuvre

En raison de l'entrée en vigueur des dispositions légales sur les devoirs de diligence et de rapports en matière de minerais provenant de zones de conflits et en matière de travail des enfants (art. 964j CO) et de l'ordonnance associée (ODiTr), Swisscom est tenue, à partir de l'exercice sous revue, d'assumer son devoir de diligence en termes de travail des enfants, de mettre en œuvre un système de gestion complet et de rendre compte annuellement. Ce devoir englobe l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en amont et comprend l'activité commerciale propre et tous les acteurs impliqués, de l'extraction de la matière première au traitement du produit final. Swisscom n'importe aucun minerai provenant de zones de conflits en Suisse, ni ne traite de tels minerais en Suisse. Elle n'est donc pas tenue de rendre compte du respect du devoir de diligence en ce qui concerne ces minerais.

Swisscom utilise une grande partie des marchandises et des services qu'elle achète pour l'exploitation et l'extension de l'infrastructure du réseau. Les terminaux tels que les appareils de communication mobile, les routeurs ou les TV-Box représentent eux aussi une part importante du volume d'achat. Lors de l'achat de marchandises et de prestations, le fait de veiller aux Droits de l'homme et de les protéger constitue pour Swisscom un élément essentiel de la responsabilité d'entreprise. Swisscom se concentre ici sur les principaux risques liés aux Droits de l'homme présentant une forte probabilité de survenance, ainsi que sur les conséquences potentiellement considérables sur les personnes et les communautés locales.

Indicateurs

Indicateur de performance

Nombre de collaborateurs chez les fournisseurs dans les usines auditées dans l'association JAC pendant l'exercice

En font partie:

- travail des enfants
- travail forcé, notamment l'exploitation et la discrimination de minorités ethniques
- conditions de travail insatisfaisantes lors de la fabrication d'appareils électroniques, p. ex. en présence de substances dangereuses
- une limitation raisonnable du temps de travail
- une rémunération équitable.

Les risques susmentionnés se dissimulent souvent aux niveaux inférieurs de la chaîne de création de valeur, auxquels Swisscom a un accès restreint et sur lesquels elle n'a qu'une influence limitée. Pour assumer son devoir de diligence en tant qu'entreprise, Swisscom considère par conséquent qu'il est essentiel de participer à l'élaboration de solutions communes au sein du secteur des TIC. Dans ce domaine, elle s'aligne sur les normes pertinentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que sur la norme SA8000. En complément, elle s'appuie sur un système global de gestion des risques, à l'aide duquel elle contrôle systématiquement les risques dans ses relations avec les fournisseurs. Swisscom s'attache en outre à établir un partenariat efficace et équitable avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs et ses objectifs sociaux et écologiques. Lorsque des sources de risque sont identifiées, Swisscom met en place des mesures de développement et de correction ciblées avec ses fournisseurs. Le service des achats de Swisscom traite toutes les opérations d'acquisition et garantit le respect de la gouvernance. Le Code de conduite en matière d'acquisition constitue la base essentielle des activités d'approvisionnement. Il contient des règles contraignantes pour les fournisseurs de Swisscom et leurs collaborateurs.

	2023	Objectif 2025
Nombre de collaborateurs chez les fournisseurs dans les usines auditées dans l'association JAC pendant l'exercice	194 000	150 000

Mise en œuvre du concept / évaluation de l'efficacité

Swisscom en Suisse

Système de gestion des risques

Le Supply Chain Risk Management (SCRM) de Swisscom met en œuvre les procédures de diligence dans le cadre d'une approche globale. Son objectif est d'identifier, d'évaluer, de hiérarchiser et de réduire les risques non seulement dans les domaines éthique, social et environnemental, mais aussi en ce qui concerne les finances, la logistique, la qualité et la sécurité d'approvisionnement. Il répertorie par ailleurs l'ensemble du volume des achats du point de vue des risques et des conséquences en matière de Droits de l'homme. Grâce à ses mesures, Swisscom atteint un score de 90/100 sur EcoVadis dans le domaine des achats équitables. Les indications suivantes représentent les piliers du devoir de diligence en termes de Droits de l'homme chez Swisscom.

Politique relative à la chaîne d'approvisionnement

Dans le cadre de son devoir de diligence, Swisscom s'engage en faveur des droits des enfants. Pour ce faire, elle se fonde sur la définition de l'OIT concernant le travail abusif des enfants. L'annexe «ESG Supplier Code of Conduct» définit dans le contrat d'achat les conditions-cadres écologiques, sociales et éthiques dans les chaînes d'approvisionnement. Swisscom y reconnaît des normes concrètes dans les domaines du travail des enfants et des minerais provenant de zones de conflit, et contraint ses partenaires à lui signaler les cas pour lesquels il existe un soupçon fondé en la matière.

Analyse de risque et d'impact

Dans le cadre de sa participation au programme Business & Human Rights Accelerator du Pacte mondial des Nations Unies entre février et août 2023, Swisscom a mené une analyse des risques sur toute sa chaîne de création de valeur en termes de respect des Droits de l'homme. Elle a identifié les risques essentiels selon leur gravité et leur probabilité de survenue, et établi un plan d'action pour élargir son système de gestion actuel, qui catégorise chaque partenaire dans une catégorie selon un code couleur des risques (de vert à rouge). Cette catégorisation tient compte du risque associé au groupe de marchandise dont fait partie le service ou le produit concerné (selon le système de scorecard de la plateforme EcoVadis internationalement reconnu) ainsi que du volume de commandes. Swisscom s'intéresse particulièrement aux fournisseurs qui sont impliqués dans la chaîne d'approvisionnement de ses propres produits. Depuis 2023, Swisscom applique le concept de risque dans le processus d'acquisition de manière numérique, sur la plateforme SAP Ariba.

La transparence est la clé d'une chaîne d'approvisionnement équitable. Swisscom surveille avec une attention particulière les opérations d'achat présentant des risques accrus (environ 30%) et les achats effectués auprès de ses 100 principaux fournisseurs. Elle est ainsi informée en continu sur les événements survenant dans les chaînes d'approvisionnement pour un volume d'achat représentant plus de 86% de ses dépenses. Pour l'évaluation des risques, Swisscom s'appuie sur les plateformes de notation spécialisées dans le développement durable EcoVadis et sphaera. Grâce à sphaera, Swisscom surveille désormais le risque associé au pays en matière de travail des enfants via l'indice de l'UNICEF pour les droits des enfants sur le lieu de travail. En outre, elle travaille avec ses fournisseurs sur la divulgation et le traçage progressifs des chaînes d'approvisionnement concernées dans l'outil. Elle est ainsi en mesure de mieux retracer l'origine des matériaux et métaux utilisés.

Mesures de prévention, d'élimination ou de réduction des effets négatifs

Depuis 2023, Swisscom est membre de l'ONG Global Child Forum, qui s'engage dans le monde entier pour le respect des droits des enfants par le secteur privé. Dans le cadre du Children's Rights Benchmark, elle a obtenu une note de 8,2 et se classe ainsi parmi les neuf meilleurs pour-cent («Leaders») des entreprises évaluées. La note moyenne du secteur s'élève à 5,7.

Programme d'audit de la Joint Alliance for CSR (JAC)

Swisscom est membre de la Joint Alliance for CSR (JAC). La JAC est un regroupement d'opérateurs de télécommunications actifs dans le monde entier qui évaluent conjointement le respect de la responsabilité sociale dans les centres de production des principaux fournisseurs TIC multinationaux. Lors des audits auxquels elle procède dans les entreprises, Swisscom identifie les pratiques déficientes qui représentent un risque potentiel pour les personnes et l'environnement. Elle accompagne ensuite ses fournisseurs et leurs sous-traitants dans la mise en œuvre des mesures correctives prioritaires et veille au respect du calendrier. Les audits réalisés sur place portent sur les catégories de risques suivantes.

- **Santé et sécurité:** par exemple issues de secours bloquées, éclairage de secours, manipulation et stockage de substances dangereuses
- **Horaires de travail:** temps de travail, heures supplémentaires et jours de repos
- **Salaires et prestations:** assurances sociales, salaires minimaux, déductions
- **Protection de l'environnement:** émissions de gaz à effet de serre (mesure, objectifs de réduction, implication des fournisseurs et des sous-traitants), application de critères environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement

- **Travail des enfants et jeunes travailleurs:** heures en excédent, travail de nuit, pas de travail des enfants
- **Travail forcé:** absence de contrats de travail

Au cours de l'exercice sous revue, le réseau JAC a réalisé 149 audits (exercice précédent: 83). Parmi les fournisseurs audités figuraient en majorité des producteurs asiatiques dans les domaines du matériel, des logiciels et des services informatiques ainsi que des infrastructures de réseau. Au total, les audits ont révélé 883 failles (exercice précédent: 549).

Dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement où Swisscom identifie des risques élevés pour les personnes et l'environnement, elle implémente des mesures de développement avec ses fournisseurs (stratégiquement) importants et leurs sous-traitants dans le cadre du Supplier Development Program (SDP). Au cours des dernières années, elle a travaillé avec les fournisseurs participant au SDP à l'élaboration de solutions sur des sujets tels que la protection de l'environnement, la réglementation du temps de travail ou la sécurité au travail. Les fournisseurs concernés continuent à développer leurs mesures de façon autonome après la première année. Une fois qu'ils ont terminé avec succès le programme de développement d'une durée de trois ans, ils tirent parti des expériences faites en toute autonomie et les utilisent dans leurs propres chaînes d'approvisionnement.

Depuis 2023, Swisscom organise des workshops et webinaires pour former ses acheteurs stratégiques au sujet des critères ESG dans la gestion des fournisseurs. Elle étoffera progressivement ces formations et abordera de manière ciblée les thèmes du travail des enfants et des minerais provenant de zones de conflits. Au-delà du transfert de connaissances et du développement des capacités internes, le programme de formation et de sensibilisation vise à ancrer encore davantage les structures de la gouvernance ESG à long terme dans les services d'acquisition, tout en permettant une collaboration transversale sur les questions touchant aux Droits de l'homme.

Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a mis en place un mécanisme de plainte comprenant les chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'un processus correctif en complément du canal de whistleblowing déjà à la disposition des parties prenantes proches de l'entreprise. Les personnes concernées doivent signaler directement à Swisscom les violations des Droits de l'homme et les plaintes associées qui concernent des processus d'acquisition importants pour Swisscom. Cela doit permettre à Swisscom d'identifier et d'éliminer de manière plus ciblée les violations des Droits de l'homme. Le

canal de whistleblowing créé dans ce contexte se base sur les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme (UNGP 29). Il garantit l'anonymat des signalements, leur transparence et leur compatibilité avec le droit, ainsi que le respect des principes de non-discrimination et de non-représailles. Swisscom évalue les plaintes en fonction de leur étendue, de la gravité des conséquences sur les personnes concernées et de la possibilité d'y remédier. Elle met ensuite des mesures de correction et de développement en œuvre dans le dialogue et l'échange avec les fournisseurs concernés et les lanceurs d'alerte. Aucun signalement n'a été transmis à Swisscom depuis l'activation du système en octobre 2023.

Swisscom en Italie

Fastweb s'est engagée à poursuivre ses objectifs avec transparence et intégrité et à agir de manière éthiquement responsable. La protection des droits de l'homme et des employés est un principe directeur pour Fastweb, qui est également garanti par sa certification SA8000 en matière de responsabilité sociale. Fastweb s'efforce de s'assurer que ses fournisseurs et partenaires commerciaux collaborent avec elle selon les mêmes principes. C'est pour cette raison que Fastweb a mis en place un concept visant à garantir le respect des droits de l'homme dans sa chaîne d'approvisionnement bien avant l'adoption de la proposition de directive de la Commission européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (février 2022). L'objectif pour 2023 était la mise en œuvre de la phase d'onboarding du Sustainable Supply Chain Program. Les objectifs pour 2024 ont été définis fin 2023 dans le cadre de la phase d'onboarding du programme.

En 2023, Fastweb a collaboré avec environ 1 500 fournisseurs (y compris 232 nouveaux fournisseurs enregistrés au cours de l'année). Parmi ces nouveaux fournisseurs, 138 ont été évalués selon des critères sociaux et environnementaux. De plus, Fastweb a acheté 95% de ses marchandises (en valeur) auprès de fournisseurs italiens. Le processus de qualification des fournisseurs fait partie intégrante du modèle d'approvisionnement. Dans ce cadre, chaque fournisseur se voit attribuer un niveau de risque basé sur le secteur de produit du fournisseur ainsi que sur des facteurs liés au droit du travail, à la sécurité, aux aspects sociaux et environnementaux.

Pour passer avec succès la procédure d'accréditation, tous les fournisseurs doivent signer des clauses spécifiques sur les questions environnementales et de responsabilité sociale, dans lesquelles ils s'engagent à respecter intégralement la législation en vigueur, notamment le Modèle 231, le droit du travail, la légis-

lation en matière de santé et de sécurité, la législation environnementale et les principes de responsabilité sociale relatifs au respect des droits de l'homme. Le Modèle 231 et le Code d'éthique définissent des règles de comportement et sont mis à jour régulièrement. Tous les fournisseurs sont en outre tenus d'agir conformément aux principes définis dans le Code d'éthique de Fastweb. Les documents soumis sont examinés par le service chargé des acquisitions et leur respect est contrôlé chaque année. Pour les fournisseurs qui travaillent sur place, des contrôles de sécurité et environnementaux sont effectués.

Fastweb a lancé son Sustainable Supply Chain Program en juillet 2023 afin de développer un système d'évaluation des fournisseurs structuré et basé sur des critères ESG, qui crée une valeur ajoutée pour l'entreprise et étend progressivement la culture de la durabilité à l'ensemble de la chaîne. Avec le soutien d'EcoVadis, un fournisseur mondial d'évaluations des risques ESG, Fastweb a commencé à évaluer la performance de ses fournisseurs en matière de durabilité. En 2023, 145 fournisseurs ont été évalués au regard de leurs performances ESG. Les résultats de l'évaluation sont progressivement intégrés dans les processus d'acquisition et seront de plus en plus déterminants pour la sélection des partenaires.

Risques

La mise en place d'une chaîne d'approvisionnement équitable est fondamentale pour garantir que les produits sont fabriqués dans des conditions éthiques. Elle s'accompagne des risques suivants.

- **Manque de transparence:** les plus grands risques pour les personnes et l'environnement résident dans les zones inférieures de la chaîne d'approvisionnement. Par manque de relations contractuelles, Swisscom n'a souvent pas accès à ces zones ou aux entreprises qui y travaillent et à leurs modes de production. Les obstacles juridiques, le nombre élevé de sous-traitants et les pratiques d'externalisation et de sous-traitance rendent l'obtention de ces informations et la surveillance des fournisseurs concernés particulièrement complexes.
- **Lien de dépendance par rapport aux fournisseurs:** Swisscom peut devenir dépendante de fournisseurs essentiels, ce qui peut amoindrir ses possibilités d'influence sur l'équité des processus de production dans la chaîne d'approvisionnement.
- **Complexité de la chaîne d'approvisionnement:** les appareils électroniques et d'autres produits informatiques, ainsi que les produits propres de Swisscom, sont constitués de différents composants associés, pour chacun, à une chaîne d'approvisionnement et de création de valeur spécifique. La surveillance et le contrôle de normes éthiques dans des chaînes d'approvisionnement et des processus de fabrication mondiaux complexes peuvent se révéler compliqués et exiger la collaboration efficace de nombreux fournisseurs et partenaires distincts.

Lutte contre la corruption

Comportement éthique

Concept, y compris les procédures de diligence mises en œuvre

Swisscom conduit ses affaires avec équité, honnêteté et transparence et rejette toute forme de corruption. Elle a défini des règles de comportement claires qui imposent le respect du droit et l'intégrité dans son code de conduite. Sa directive anti-corruption, applicable à l'ensemble du groupe, décrit les comportements autorisés ou interdits dans le cadre de l'activité professionnelle. La directive prévoit l'interdiction stricte de toute forme de corruption et contient des règles détaillées concernant les conflits d'intérêts, le lobbying, les dons et le sponsoring. Le système de gestion de la conformité de Swisscom est donc, entre autres, axé sur la prévention de la corruption. En tant que partenaire de confiance, Swisscom satisfait les attentes d'intégrité élevées des parties prenantes à son égard. Elle travaille en conformité avec certaines valeurs et règles éthiques et forme ses collaborateurs sur les pratiques légales et fondées sur ses valeurs.

Code de conduite

Les principes et les règles de Swisscom en matière de gouvernement d'entreprise sont en première ligne inscrits dans les statuts, le Règlement d'organisation et les règlements des comités du Conseil d'administration. Une attention particulière est vouée au code de conduite approuvé par le Conseil d'administration. Swisscom s'engage expressément à faire preuve d'une totale intégrité et à respecter la loi ainsi que toutes les prescriptions internes et externes auxquelles elle est soumise. L'entreprise attend de ses collaborateurs qu'ils assument la responsabilité de leurs actes, qu'ils aient de la considération pour les personnes, pour la société et pour l'environnement, qu'ils suivent les règles en vigueur, qu'ils soient intègres et qu'ils signalent tout manquement au code de conduite. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique Principes où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

Directive anti-corruption

Swisscom rejette toute forme de corruption. Elle conduit ses affaires avec équité, honnêteté et transparence. Elle a pris de multiples mesures d'ordre organisationnel pour prévenir la corruption. Elle dispose d'une directive anti-corruption et de différents guides qui définissent les comportements corrects et les comportements incorrects. Les collaborateurs exposés à ce risque sont spécialement formés en la matière. Le département Compliance central (Group Compliance) surveille la mise en œuvre des exigences.

Canal de signalement anonyme (whistleblowing)

Un canal de signalement anonyme est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs de Swisscom et Fastweb pour qu'ils signalent les événements ou pratiques douteux tels que la corruption, la fraude, des atteintes aux lois et aux directives ou des informations financières problématiques. Le système, certifié, assure la confidentialité des signalements d'un point de vue technique. Les signalements sont traités par Internal Audit selon un processus défini. Internal Audit, qui est une instance du Conseil d'administration, garantit ainsi la plus grande objectivité et la plus grande indépendance. Pour simplifier le traitement et pour obtenir une réponse, la personne à l'origine du signalement peut créer une boîte de réception, et ce, dans le respect de son anonymat.

Swisscom en Italie

Fastweb applique une culture d'entreprise éthique, qui repose sur des directives anti-corruption, un Code d'éthique et le Modèle 231. Le Modèle 231 et le Code d'éthique définissent des règles de comportement et sont mis à jour régulièrement. Les filiales de Fastweb, Fastweb Air et 7Layers, disposent de leur propre Modèle 231. Les personnes qui agissent pour le compte de Fastweb doivent respecter les prescriptions en vigueur et empêcher les délits conformément au décret législatif italien 231/2001. En 2023, Fastweb a mis en œuvre les dispositions de la directive anti-corruption de Swisscom dans sa propre directive anti-corruption. La lutte contre la corruption est intégrée au système de contrôle, de gestion des risques et de gestion de la conformité de Fastweb. Le système de prévention de la corruption est conçu selon les normes ISO 37001 «Systèmes de management anti-corruption». Le respect de la norme ISO 37001 est contrôlé et confirmé par un

auditeur externe. La conception et l'efficacité du système sont contrôlées par l'Internal Control Committee (ICC) de Fastweb.

Indicateurs

Swisscom a pour objectif de former tous ses collaborateurs à l'éthique en 2024.

Mise en œuvre du concept / évaluation de l'efficacité

Chaque année, Swisscom (en Suisse) et Fastweb organisent des formations sur toutes les thématiques de la conformité (anti-corruption, conflits d'intérêts, droit des cartels, protection et sécurité des données, conformité à la réglementation des marchés des capitaux et Droits de l'homme) à l'attention des collaborateurs afin d'ancrer durablement l'esprit d'intégrité au sein de l'entreprise. Un

circuit de formation interne, qui part du comité des responsables de cours et atteint tous les collaborateurs par l'intermédiaire des cadres, est en place.

Risques

Les risques suivants sont associés à l'éthique professionnelle.

- **Atteintes à la réputation:** une erreur en matière d'éthique peut nuire considérablement à la réputation de Swisscom et, ainsi, à la confiance que lui accordent sa clientèle, ses partenaires commerciaux et le grand public.
- **Manque de discernement et de formation:** le manque de formation et de sensibilité pour les fondements d'action éthiques peut conduire à des infractions involontaires.

Gouvernement d'entreprise et rapport de rémunération

Gouvernement d'entreprise	1	Généralités.....	84
	2	Structure du groupe et actionnariat	84
	3	Structure du capital	86
	4	Conseil d'administration.....	88
	5	Direction du groupe	102
	6	Rémunération, participations et prêts	108
	7	Droits de participation des actionnaires	108
	8	Prise de contrôle et mesures de défense	109
	9	Organe de révision	109
	10	Politique d'information.....	110
	11	Calendrier financier	111
	12	Périodes de blocage du négoce	111
 Rapport de rémunération	1	Gouvernance.....	113
	2	Rémunération du Conseil d'administration	115
	3	Rémunération versée à la Direction du groupe.....	119
	4	Autres rémunérations	125
	5	Activités auprès d'autres entreprises.....	125
	6	Représentation des sexes.....	125
		Rapport de l'organe de révision	126

Gouvernement d'entreprise

Actionnaire majoritaire

51%

des actions sont détenues par la Confédération helvétique.

Organisation

Christoph Aeschlimann

est le CEO de Swisscom depuis juin 2022.

Conseil d'administration

33%

des membres du Conseil d'administration fin 2023 étaient des femmes.

1 Généralités

Le Conseil d'administration et la Direction du groupe Swisscom privilégient une gestion d'entreprise durable pour mener à bien leurs activités. Leurs décisions tiennent compte des intérêts des actionnaires, des clients et des collaborateurs de Swisscom ainsi que d'autres groupements d'intérêts et visent des objectifs économiques, sociaux et écologiques globaux. Dans cet esprit, le Conseil d'administration met en œuvre un gouvernement d'entreprise efficace et transparent, qui se caractérise par une répartition claire des responsabilités et repose sur des normes reconnues. Swisscom suit, à cet égard, les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise édicté en 2023 par economiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse.

Grâce au dialogue entre les domaines spécialisés de Swisscom et les investisseurs, les conseillers en droit de vote et d'autres parties prenantes, le Conseil d'administration est en mesure d'identifier rapidement les tendances et, le cas échéant, d'adapter le gouvernement d'entreprise aux nouvelles exigences.

Les principes et les règles de Swisscom en matière de gouvernement d'entreprise sont en première ligne inscrits dans les statuts et le Règlement d'organisation. L'Assemblée générale du 28 mars 2023 a révisé les statuts et les a adaptés au droit des sociétés anonymes entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Par la suite, le Conseil d'administration a remanié en conséquence le Règlement d'organisation et lui a fait prendre effet le 1^{er} avril 2023. Une attention particulière est vouée au code de conduite approuvé par le Conseil d'administration. Swisscom s'engage expressément à faire preuve d'une totale intégrité et à respecter la loi ainsi que toutes les prescrip-

tions internes et externes auxquelles elle est soumise. L'entreprise attend de ses collaborateurs qu'ils assument la responsabilité de leurs actes, qu'ils aient de la considération pour les personnes, pour la société et pour l'environnement, qu'ils suivent les règles en vigueur, qu'ils soient intègres et qu'ils signalent tout manquement au code de conduite.

Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes» où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

2 Structure du groupe et actionnariat

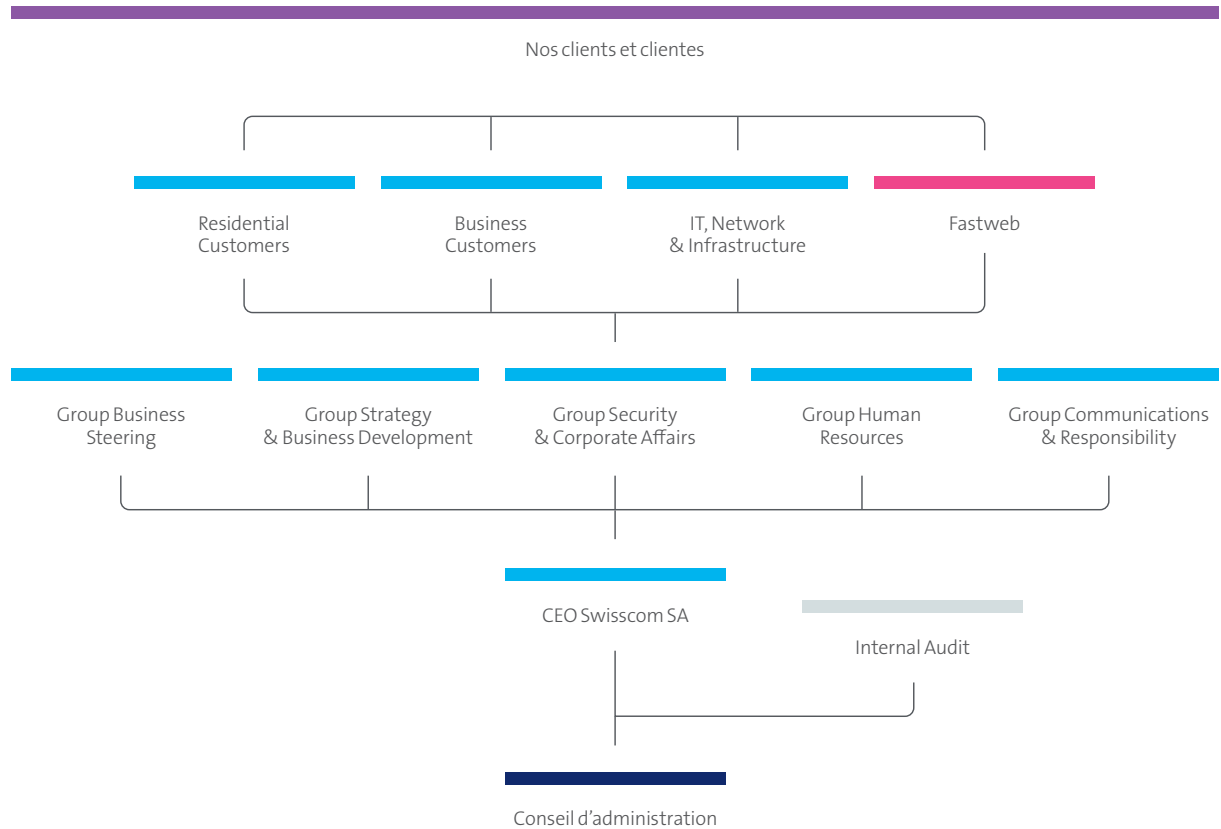
2.1 Structure du groupe

Structure opérationnelle du groupe

Swisscom SA est une société holding responsable de la haute direction du groupe Swisscom. Au 31 décembre 2023, le groupe comprenait les cinq divisions du groupe Group Business Steering, Group Human Resources, Group Strategy & Business Development, Group Communications & Responsibility et Group Security & Corporate Affairs, qui assument des fonctions d'état-major, ainsi que les divisions opérationnelles Residential Customers, Business Customers et IT, Network & Infrastructure. S'ajoutent à cela plusieurs sociétés du groupe, entre autres la société italienne Fastweb S.p.A.

Le Conseil d'administration de Swisscom SA a délégué la gestion des affaires courantes au CEO de Swisscom SA. Ensemble, ce dernier, les responsables des divisions du groupe et les responsables des divisions opérationnelles forment la Direction du groupe.

☉ L'organigramme ci-après présente la structure opérationnelle du groupe au 31 décembre 2023.



Les activités commerciales sont exercées par les sociétés du groupe Swisscom. Une réglementation des compétences édictée par le Conseil d'administration de Swisscom SA détermine la conduite financière et stratégique. Les sociétés du groupe sont classées en trois catégories: stratégiques, importantes et autres. Les sociétés stratégiques du groupe sont Swisscom SA, Swisscom (Suisse) SA et la société Fastweb S.p.A. Les membres du Conseil d'administration et les directeurs des sociétés stratégiques sont nommés par le Conseil d'administration de Swisscom SA et élus par les instances juridiquement compétentes. Le Conseil d'administration de Swisscom (Suisse) SA est formé du CEO de Swisscom SA en qualité de président, du CFO de Swisscom SA et du responsable de la division opérationnelle Business Customers. La direction de Swisscom (Suisse) SA est assumée par le CEO de Swisscom SA. Le Conseil d'administration de Fastweb S.p.A. est constitué du CEO de Swisscom SA en qualité de président, du CFO et de la responsable de la division Group Strategy & Business Development de Swisscom SA ainsi que d'un représentant des cadres de Swisscom. Il est complété par un membre externe indépendant ainsi que par le délégué du Conseil

d'administration, auquel a été confiée la conduite des affaires. Fastweb contrôle deux filiales. Toutes les autres sociétés du groupe Swisscom sont rattachées, sur le plan de la conduite, à une division du groupe ou une division opérationnelle. Les membres du Conseil d'administration des autres sociétés du groupe ainsi que leur directeur général sont nommés par le CEO de Swisscom SA. Quelques personnes extérieures siègent au sein de leurs conseils d'administration. Une liste des sociétés du groupe mentionnant la raison sociale, le siège, le taux de participation et le capital-actions figure dans la note 5.4 jointe aux comptes consolidés.

☐ Voir rapport pages 183–184

Pour le rapport financier, les divisions opérationnelles et les sociétés du groupe de Swisscom sont classées par secteurs. Des informations complémentaires sur le compte rendu des secteurs figurent dans le rapport annuel.

☐ Voir rapport page 39

Société cotée

Société régie par le droit suisse, Swisscom SA est sise à Ittigen (canton de Berne, Suisse). Elle est cotée au standard pour les droits de participation, sous-standard International Reporting, de SIX Swiss Exchange (numéro de valeur 874251; numéro ISIN CH0008742519; symbole SCMN).

Aux États-Unis, le négoce s'effectue de gré à gré (over the counter, OTC) comme programme de niveau 1 (symbole: SCMWY; numéro ISIN: CH008742519; numéro CUSIP des ADR: 871013108). Dans le cadre de ce programme, la Bank of New York Mellon Corporation émet des American Depositary Shares (ADS). Les ADS sont des papiers-valeurs qui représentent les actions Swisscom. Dix ADS correspondent à une action. Les ADS sont certifiés par des American Depositary Receipts (ADR).

Le 31 décembre 2023, la capitalisation boursière de Swisscom SA s'élevait à CHF 26 212 mio. Le groupe Swisscom ne compte aucune autre société cotée en Bourse.

2.2 Actionnaires importants

Conformément à l'art. 120 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF), toute participation doit être déclarée à Swisscom SA et à la SIX Swiss Exchange si une personne ou un groupe soumis à l'obligation de déclarer atteint ou franchit, vers le haut ou vers le bas, les seuils de 3, 5, 10, 15, 20, 25, $33\frac{1}{3}$, 50 ou $66\frac{2}{3}$ % des droits de vote dans Swisscom SA, et ce, en dépit de la possibilité d'exercer ces droits ou non. Les obligations de publication détaillées sont définies dans l'ordonnance de la FINMA sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF-FINMA). Conformément à l'OIMF-FINMA, les sociétés nommées qui ne peuvent pas décider à leur libre appréciation comment exercer les droits de vote ne sont pas tenues de déclarer. Étant donné que l'obligation de déclarer n'existe que lorsque l'une des limites mentionnées ci-dessus est atteinte ou est franchie vers le bas ou vers le haut, la quote-part actuelle des actionnaires importants peut à tout moment différer de celle indiquée au moment de leur dernière déclaration.

Les annonces de participation peuvent être consultées sur le site Internet suivant de la SIX Exchange Regulation: <https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>. Au cours de l'exercice 2023, aucune participation au sens de l'art. 120 LIMF n'a été déclarée à Swisscom.

En 2017, BlackRock, Inc., New York, avait annoncé détenir une participation de 3,44% des droits de vote dans Swisscom SA et n'a pas notifié de dépassement à la hausse ou à la baisse des seuils de déclaration (respectivement 3% et 5%) depuis.

Au 31 décembre 2023, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait en qualité d'actionnaire majoritaire une part (inchangée par rapport à l'année précédente) de 50,95% des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Le Conseil fédéral définit, pour une durée de quatre ans, les objectifs que la Confédération doit atteindre en tant qu'actionnaire majoritaire de l'entreprise. Trois fois par an en général, les départements compétents (à savoir le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication – DETEC – et le Département fédéral des finances – DFF) mènent, sous la houlette du Chef du DETEC, des entretiens avec le Président du Conseil d'administration, le CEO et le représentant de la Confédération. Le CFO et le responsable Group Security & Corporate Affairs y participent également. Au cours de ces entretiens, les participants dressent le bilan de la réalisation des objectifs. Après la clôture de l'exercice, le Conseil fédéral évalue la réalisation des objectifs.

🌐 Voir www.swisscom.ch/objectifs_2022-2025

2.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée entre Swisscom SA et d'autres sociétés anonymes.

3 Structure du capital

3.1 Capital

Le capital-actions de Swisscom SA est resté inchangé depuis 2009, à CHF 51 801 943. Il n'existe ni marge de fluctuation du capital ni capital-actions conditionnel ni capital-actions autorisé. Des informations sur le capital figurent dans les comptes annuels de Swisscom SA.

📄 Voir rapport page 201

3.2 Actions, bons de participation et bons de jouissance

Toutes les actions émises par Swisscom SA sont des actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1, qui donnent droit à une voix chacune. Toutefois, les actionnaires ne peuvent exercer leur droit de vote que s'ils sont inscrits au registre des actions de Swisscom SA en qualité d'actionnaires avec droit de vote. Toutes les actions nominatives donnent droit au versement d'un dividende, à l'exception des actions

propres détenues par Swisscom. Il n'existe pas de droit préférentiel.

Les actions nominatives de Swisscom SA ne sont pas imprimées mais sont enregistrées comme droits-valeurs auprès de SIX SIS SA, à l'exception du pourcentage prescrit pour la Confédération suisse. Les actionnaires peuvent demander en tout temps l'établissement d'une attestation relative aux actions nominatives qui leur appartiennent. Ils ne peuvent cependant pas prétendre à l'impression et à l'émission de titres (actions nominatives sans impression des titres).

Les titulaires d'ADR détiennent les droits spécifiés dans le Deposit Agreement (notamment le droit d'émettre des instructions concernant l'exercice du droit de vote et le droit au dividende). Agissant comme dépositaire des ADR, la Bank of New York Mellon Corporation est inscrite au registre des actions en qualité d'actionnaire. Par conséquent, tout détenteur d'ADR ne peut pas directement faire valoir ou exercer ses droits d'actionnaire. C'est la Bank of New York Mellon Corporation qui exerce les droits de vote conformément aux instructions reçues de la part des détenteurs d'ADR. À défaut d'instructions, les droits de vote ne sont pas exercés.

Swisscom SA n'a émis ni bons de participation ni bons de jouissance.

Des informations complémentaires sur les actions figurent au chiffre 7 «Droits de participation des actionnaires» ainsi que dans le rapport annuel.

▣ Voir rapport pages 108–109

▣ Voir rapport pages 54–55

3.3 Restrictions de transmissibilité des actions et inscriptions des «nominees»

Les actions de Swisscom peuvent être transmises librement et le droit de vote des titres inscrits au registre des actions conformément aux statuts ne fait l'objet d'aucune restriction. Selon le chiffre 4.5.1 des statuts, le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître un acquéreur comme actionnaire lorsque, compte tenu des actions avec droit de vote déjà inscrites à son nom, celui-ci obtiendrait au total plus de 5% du nombre total des actions nominatives inscrites au registre du commerce. En ce qui concerne les actions excédentaires, l'acquéreur est alors inscrit au registre des actions comme actionnaire ou usufruitier sans droit de vote. Les autres dispositions statutaires relatives aux actions

nominatives liées sont détaillées au chiffre 7.1 «Restrictions et représentations du droit de vote» du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

▣ Voir www.swisscom.ch/principes

▣ Voir rapport page 108

Swisscom a édicté des règles spécifiques pour l'inscription de fiduciaires et de «nominees» au registre des actions. Afin de faciliter le traitement des actions en bourse, le Conseil d'administration peut, en vertu du chiffre 4.6 des statuts, autoriser par un règlement ou par des accords particuliers l'inscription d'actions nominatives avec droit de vote par des fiduciaires et des «nominees» dans une proportion dépassant la limite de 5%. Pour ce faire, les fiduciaires et les «nominees» doivent se déclarer comme tels et se soumettre à un organe de surveillance du marché financier ou bancaire ou, à défaut, offrir la garantie d'agir pour le compte d'une seule personne ou de plusieurs personnes non liées entre elles. En outre, il doit être possible d'identifier, avec nom, adresse et nombre d'actions, les ayants droit économiques qu'ils représentent. Cette disposition statutaire peut être modifiée par une décision de l'Assemblée générale, qui requiert la majorité des actions avec droit de vote représentées. En vertu de cette disposition, le Conseil d'administration a édicté un règlement relatif à l'inscription des fiduciaires et des «nominees» au registre des actions de Swisscom SA.

▣ Voir www.swisscom.ch/principes

L'inscription de fiduciaires et de «nominees» en tant qu'actionnaires avec droit de vote suppose une demande en ce sens et la conclusion d'un accord par lequel le fiduciaire ou le «nominee» reconnaît le caractère contraignant des restrictions d'inscription et des obligations d'annoncer. Les fiduciaires et les «nominees» qui sont liés entre eux contractuellement sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière, sont considérés comme un seul actionnaire (fiduciaire ou «nominee»).

3.4 Emprunts convertibles, emprunts obligataires et options

Swisscom n'a aucun emprunt convertible en circulation. Des explications concernant les emprunts obligataires figurent dans la note 2.2 jointe aux comptes consolidés.

▣ Voir rapport pages 147–149

Swisscom n'attribue pas d'options sur les actions nominatives de Swisscom SA à ses collaborateurs.



4 Conseil d'administration

4.1 Membres du Conseil d'administration

Barbara Frei a quitté le Conseil d'administration le 21 mars 2023. Le même jour, l'Assemblée générale a désigné Monique Bourquin comme nouvelle membre et réélu tous les autres membres. Comme représentant de la Confédération au Conseil d'administration, le

Conseil fédéral a délégué Fritz Zurbrügg, qui succède ainsi à Renzo Simoni. Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration se compose des membres non exécutifs ci-après.

Nom	Nationalité	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction à l'AG
Michael Rechsteiner ¹	Suisse	1963	Président	2019
Roland Abt	Suisse	1957	Membre	2016
Monique Bourquin	Suisse	1966	Membre	2023
Alain Carrupt	Suisse	1955	Membre, représentant du personnel	2016
Guus Dekkers	Pays-Bas	1965	Membre	2021
Frank Esser	Allemagne	1958	Vice-président	2014
Sandra Lathion-Zweifel	Suisse	1976	Membre, représentante du personnel	2019
Anna Mossberg	Suède	1972	Membre	2018
Fritz Zurbrügg ²	Suisse	1960	Membre, représentant de la Confédération	2023

¹ Président depuis le 31 mars 2021.

² Désigné par la Confédération suisse.

4.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres du Conseil d'administration renseignent sur leur formation et leur parcours professionnel ainsi que sur les mandats qu'ils exercent en dehors du groupe et les activités importantes de chacun d'eux. Les membres du Conseil d'administration sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration avant d'accepter de nouveaux mandats et de l'informer immédiatement de tout changement intervenu dans leur environnement professionnel. Si le président est concerné, il consulte ou en informe le vice-président. Le président ou le vice-président communiquent alors ces changements et de potentiels conflits d'intérêts au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est sensibilisé à la question des liens d'intérêts à l'occasion de la formation interne annuelle portant sur la législation boursière ainsi que dans le cadre de la formation continue annuelle. Les détails de la réglementation sur les mandats externes, en particulier le nombre de mandats externes autorisés et la définition du terme «mandat», sont spécifiés au chiffre 9.3 des statuts. L'Assemblée générale a approuvé la hausse, de trois à quatre, du nombre de mandats externes autorisés dans des entreprises cotées en Bourse le 28 mars 2023. Aucun membre du Conseil d'administration ne dépasse les valeurs limites définies en matière de mandats externes.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'organiser toutes leurs activités personnelles et commerciales de sorte à éviter autant que possible les conflits d'intérêts et d'engager les mesures nécessaires à cet effet. Si, néanmoins, une proximité ou un conflit d'intérêts devaient apparaître, le membre concerné est tenu d'en informer immédiatement le président ou le vice-président du Conseil d'administration. Si le membre du Conseil d'administration est confronté à des intérêts contraires ou est appelé à en défendre (conflit d'intérêts), le Conseil d'administration arrête une décision proportionnée à l'intensité de la divergence des intérêts pour garantir une sauvegarde indépendante des intérêts de la société. Il contrôle avant tout si le membre concerné du Conseil d'administration doit se récuser ou s'il suffit de prévoir une procédure de décision à double, soit avec et sans la personne en proie au conflit d'intérêts. En cas de récuser, le Conseil d'administration décide si cette mesure – selon l'intensité du conflit – ne s'applique qu'à la décision ou également aux délibérations qui la précèdent.



Michael Rechsteiner

Master of Science en génie mécanique, EPF Zurich; Executive MBA, Université de Saint-Gall

Parcours professionnel

1990–2000 différents postes chez ABB Kraftwerke AG, en dernier General Manager pour ABB Power Generation Asia, Kuala Lumpur, Malaisie; 2000–2002 directeur des installations centrales électriques, vice-président Project Execution, Alstom Power; 2003–2007 COO, Sultex; 2007–2015 différents postes chez Alstom Power, en dernier CEO et Senior Vice President Power Service; 2015–2017 General Electric (GE) Officer et Vice President Global Product Lines de GE Power Services; avril 2017–mars 2021 responsable des affaires pour GE Power Services Europe et CEO GE Gas Power Europe; avril 2021–avril 2022 consultant externe pour General Electric (Switzerland) GmbH; depuis mars 2021 président du Conseil d'administration de Swisscom SA

Compétences clés

Michael Rechsteiner dirige le Conseil d'administration et dispose d'une large expérience internationale des affaires et de direction. Il apporte principalement au Conseil d'administration sa compétence et son expérience dans les domaines de l'innovation et de la technologie, des clients commerciaux, des fusions et acquisitions, de la stratégie, de la transformation, des ressources humaines ainsi que des questions d'ESG (Environmental, Social and Governance).

Mandats dans des entreprises

–

Mandats dans des groupements d'intérêts, des associations, des institutions et des fondations ainsi que des fondations de prévoyance en faveur du personnel

–

Mandats sur ordre de Swisscom

Membre du comité et du comité directeur d'économiesuisse

Autres activités importantes

–



Roland Abt

Dr ès sc. éco. Université de Saint-Gall

Parcours professionnel

1985–1987 responsable des finances d'un groupe de sociétés dans le domaine informatique et immobilier; 1987–1996 groupe Eternit (devenu le groupe Nueva): 1987–1991 responsable du controlling, 1991–1993 directeur, Industrias Plycem, Venezuela, 1993–1996 responsable de la division Activités fibrociment; 1996–2016 groupe Georg Fischer: 1996–1997 CFO, Georg Fischer Piping Systems, 1997–2004 CFO, groupe Agie Charmilles (aujourd'hui Georg Fischer Machining Solutions), 2004–2016 CFO, Georg Fischer SA et membre de la direction du groupe

Compétences clés

Roland Abt est un expert financier bénéficiant d'une large expérience internationale des affaires et de la conduite. Il apporte principalement au Conseil d'administration sa compétence et son expérience dans les domaines des clients commerciaux, de la finance, des fusions et acquisitions, de la stratégie, de la transformation, du droit et des ressources humaines.

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

Membre du Conseil d'administration et président du comité d'audit de Bystronic AG (précédemment Conzzeta SA), Zurich

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

Mandats dans Aargau Verkehr (AVA): président du Conseil d'administration de Aargau Verkehr AG, Aarau, et président du Conseil d'administration de Limmat Bus AG, Dietikon; président du Conseil d'administration de Eisenbergwerk Gonzen AG, Sargans; membre du Conseil d'administration de Raiffeisenbank Zuzikon; jusqu'en juin 2023 président du Conseil d'administration de Conzzeta Management AG, Zurich

Mandats dans des groupements d'intérêts, des associations, des institutions et des fondations ainsi que des fondations de prévoyance en faveur du personnel

Président du conseil de fondation de l'institution de prévoyance de Conzzeta, Zurich; président du conseil de fondation de la caisse de pension de Conzzeta, Zurich

Autres activités importantes

—



Monique Bourquin

Lic. sc. éco. Université de Saint-Gall

Parcours professionnel

1990–1994 conseillère en stratégie et Corporate Finance, PricewaterhouseCoopers Suisse; 1994–1997 marketing et vente, Unilever SA (anciennement Knorr Nahrungsmittel AG); 1997–1999 Head of Key Account Management (Sales), Rivella SA; 1999–2002 Country Manager (Marketing & Sales), Mövenpick Suisse SA; 2002–2007 Head of Sales, Executive Board Member, Unilever Suisse Sàrl; 2008–2012 CEO, Executive Board Member, Unilever Suisse Sàrl y compris Oswald GmbH; 2012–2016 CFO zone DACH, Executive Board Member, Unilever Deutschland GmbH

Compétences clés

Monique Bourquin dispose d'une longue expérience internationale des affaires et de la conduite dans le secteur de la clientèle privée. Elle apporte principalement au Conseil d'administration sa compétence en matière de stratégie, de gestion des marques, de marketing et de vente ainsi que dans le domaine de la finance et des ressources humaines.

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

Membre du Conseil d'administration, du comité du marché, du comité Rémunération et du conseil agricole d'Emmi SA, Lucerne; depuis avril 2023 membre du Conseil d'administration et présidente du comité Rémunération de Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli AG, Kilchberg

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

Membre du Conseil d'administration de Kambly Holding AG, Trubschachen; membre du Conseil d'administration de W. Kündig & Cie AG, Zurich; présidente du comité de l'Union suisse de l'article de marque, Berne; jusqu'en mai 2023 membre du Conseil d'administration de Weleda SA; depuis mai 2023 membre du Conseil d'administration de Rivella SA, Rothrist

Autres activités importantes

Membre de l'Advisory Board de la fondation Swiss Board Institute, Genève; membre du comité du Conseil de fondation de la fondation suisse pour la coopération technique Swisscontact, Zurich



Alain Carrupt

Maturité fédérale, option économie

Parcours professionnel

1978–1994 entreprise des PTT, en dernier lieu comme chef de service administratif, direction des télécommunications, Sion; 1994–2000 secrétaire central, secteur Télécommunication, Union PTT; 2000–2010 syndicat de la Communication: 2000–2002 secrétaire général adjoint et chef du personnel, 2003–2008 vice-président, 2008–2010 président; 2011–2016 syndicat syndicom: 2011–2013 co-président, 2013–février 2016 président

Compétences clés

Grâce à son expérience professionnelle et à sa longue activité de conduite au sein d'une organisation de salariés, Alain Carrupt apporte principalement au Conseil d'administration sa compétence dans les domaines des télécommunications, de la transformation, de la finance, des ressources humaines et de la gestion des enjeux ESG.

Mandats dans des entreprises

–

Autres activités importantes

Président de l'association Opération Boule à Zéro, Martigny



Guus Dekkers

**Master Computer Science,
Radboud University Nijmegen;
MBA, Rotterdam School of Management (RSM)**

Parcours professionnel

1990–2001 Volkswagen AG, Wolfsburg, diverses fonctions en particulier dans le domaine de l'optimisation des processus; 2002–2005 responsable Information Technology Europe & International et vice-président, Johnson Controls Automotive; 2005–2007 CIO et vice-président, Siemens VDO Automotive AG, Allemagne; 2008–2016 CIO, Groupe Airbus, France; depuis avril 2018 CTO et membre du comité exécutif, Tesco PLC, Londres

Compétences clés

Guus Dekkers dispose d'une vaste expérience internationale des affaires et de la conduite dans différentes branches. Il apporte principalement au Conseil d'administration ses connaissances des secteurs des télécommunications et de l'informatique. Il complète en outre le Conseil d'administration par ses compétences et son expérience dans les domaines de l'informatique, de l'innovation, de la technologie et de la numérisation, ainsi que des fusions et acquisitions, de la stratégie, de la transformation et des ressources humaines, dans la clientèle commerciale comme privée.

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

CTO et membre du comité exécutif Tesco PLC, Londres

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

–

Autres activités importantes

Membre de l'Advisory Board de l'Institut Fraunhofer pour les technologies sécurisées de l'information SIT, Darmstadt; membre de l'Advisory Board du centre national de recherche en cybersécurité ATHENE, Darmstadt



Frank Esser

Diplôme d'employé de commerce, Dr ès sc. pol.

Parcours professionnel

1988–2000 Mannesmann Deutschland, à partir de 1996 membre de la direction de Mannesmann Eurokom; 2000–2012 Société Française du Radiotéléphone (SFR); 2000–2002 COO, 2002–2012 CEO, à ce poste de 2005 à 2012 également membre du directoire de Vivendi Group

Compétences clés

Frank Esser possède une expérience internationale en matière d'affaires, de direction et de transformation dans le secteur des télécommunications. Il apporte principalement au Conseil d'administration sa compétence dans les segments de la clientèle commerciale et privée, ainsi que son expérience dans les domaines de la technologie, des fusions et acquisitions, de la stratégie et des ressources humaines.

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

Président du Conseil d'administration de SES SA, Luxembourg

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

–

Autres activités importantes

–



Sandra Lathion-Zweifel

Lic. en droit et avocate; Master of Laws de l'Université de Zurich et de Columbia University, New York; licence de négociateur de SIX Swiss Exchange

Parcours professionnel

2005–2010 avocate Mergers & Acquisitions, cabinet d'avocats Lenz & Staehelin, Zurich; 2010–2014 responsable du secteur Produits financiers Legal & Compliance, Credit Suisse SA, Zurich; 2014–2018 responsable d'unité au sein de la division Asset Management, Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA); 2018–2019 Counsel Banking & Finance, cabinet d'avocats Lenz & Staehelin, Genève

Compétences clés

Sandra Lathion-Zweifel apporte au Conseil d'administration sa compétence juridique et son expérience dans les domaines des fusions et acquisitions, de la banque et de la finance, de la gestion d'actifs, de la stratégie, des ressources humaines et des enjeux ESG.

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

–

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

Membre du Conseil d'administration et du comité d'audit, ainsi que présidente du comité Rémunération et nomination de Raiffeisen Suisse Société coopérative, Saint-Gall

Autres activités importantes

Membre de l'Advisory Board de CMTA, The Capital Markets and Technology Association, Genève; membre du comité de swissVR, Rotkreuz; depuis juin 2023 membre de l'Advisory Board de l'association Lucerne Dialogue, Lucerne



Anna Mossberg

**Executive MBA for Growing Companies, Stanford Business School, Palo Alto;
Executive MBA, IE University, Madrid;
Master of Science, Industrial Engineering and Management, Luleå University of Technology**

Parcours professionnel

1996–2010 Telia: divers postes, dont ceux de Vice President and Head of Business & Product Management, Head of Internet, Consumer Segment, Director Data Services, Product & Services; 2010 CEO, Bahnhof AB, Stockholm; 2012–2014 Senior Vice President Strategy and Portfolio Management; Deutsche Telekom; 2015–2018 membre de l'équipe de management, Google Ltd., Suède; 2021–2022 Managing Director, Silo AI, Suède

Compétences clés

Anna Mossberg dispose d'une expérience commerciale et managériale internationale dans le domaine des télécommunications, des médias et du divertissement. Elle apporte principalement au Conseil d'administration sa compétence et son expérience dans les domaines des télécommunications, de l'innovation, de la numérisation, de la finance, des fusions et acquisitions, des ressources humaines et de la stratégie dans le secteur de la clientèle privée et commerciale.

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

Membre du Conseil d'administration, du Remuneration & Sustainability Committee et de l'Audit Committee de Swedbank AB, Stockholm; membre du Conseil d'administration d'Orkla ASA, Oslo; membre du Conseil d'administration de Volvo Cars AB, Göteborg

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

Depuis mars 2023 membre du Conseil d'administration, du comité Nomination et Rémunération et de l'AI Advisory Board de Ringier SA

Autres activités importantes

Membre de l'Advisory Board d'Axcel Management A/S, Copenhague; membre du Strategic Advisory Board du conseil de l'Impact Forum



Fritz Zurbrugg

Dr. rer. pol.

Parcours professionnel

1992–1994 économiste au Fonds monétaire international (FMI); 1994–1998 responsable de la section «FMI et questions de financement internationales», Administration fédérale des finances (AFF); 1998–2006 senior advisor et directeur exécutif représentant la Suisse auprès du FMI, Washington, D.C.; 2006–2012 AFF: 2006–2010 responsable de la division «Politique budgétaire, péréquation financière, statistique financière», 2010–2012 directeur de l'AFF; 2012–2022 Banque nationale suisse (BNS): 2012–2015 membre de la Direction générale, 2015–2022 vice-président de la Direction générale, BNS

Compétences clés

Fritz Zurbrugg renforce le Conseil d'administration en le faisant profiter de sa vaste expérience internationale et de sa compétence dans le domaine de la finance et de la gestion des risques ainsi que de son expérience de direction.

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

–

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

–

Autres activités importantes

–

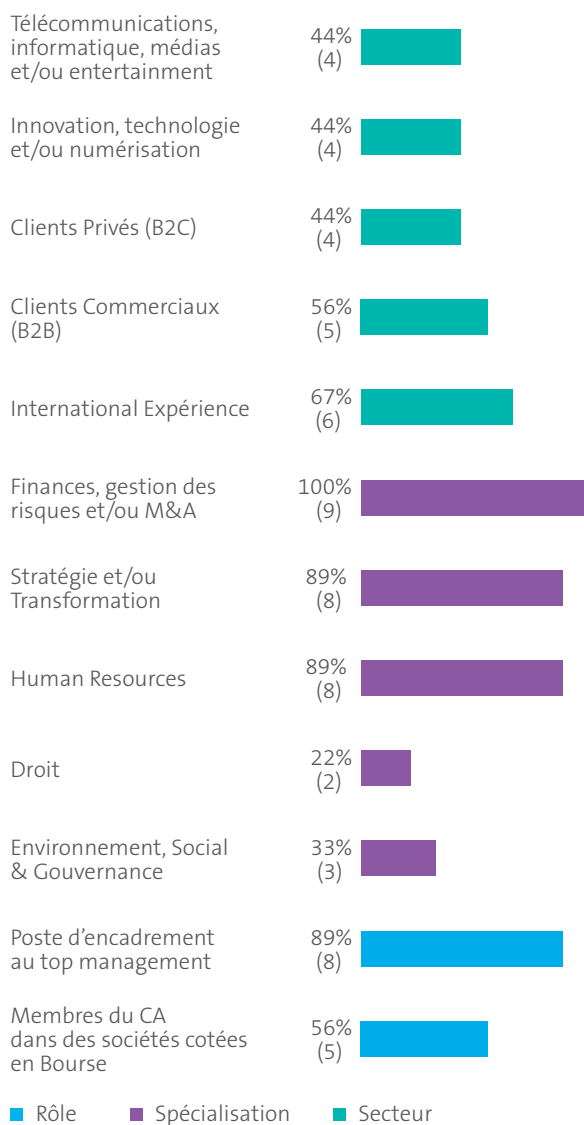
4.3 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration passe régulièrement en revue la composition de cet organe et planifie annuellement l'attribution des fonctions des comités. Le Conseil d'administration est composé de personnalités disposant de vastes compétences dans les domaines clés et d'une solide expérience professionnelle.

Les graphiques ci-après présentent la composition du Conseil d'administration en ce qui concerne les compétences, la durée du mandat et le genre.

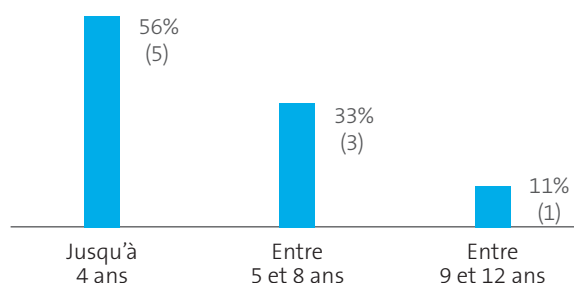
Conseil d'administration par carrière, expérience, compétences et connaissances

En % et (nombre de membres) au 31 décembre 2023



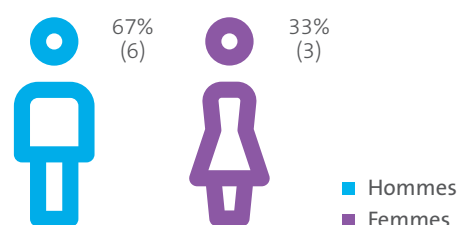
Conseil d'administration par durée du mandat

En % et (nombre de membres) au 31 décembre 2023



Conseil d'administration par genre

En % et (nombre de membres) au 31 décembre 2023



Le Conseil d'administration de Swisscom SA satisfait d'ores et déjà aux exigences du droit suisse des entreprises en matière de parité hommes/femmes dans les conseils d'administration des entreprises cotées en Bourse.

4.4 Indépendance

Pour déterminer l'indépendance de ses membres, le Conseil d'administration applique les critères du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise d'économiesuisse. Sont considérés comme indépendants les membres du Conseil d'administration n'exerçant pas de fonctions exécutives, n'ayant jamais fait partie de la Direction ou l'ayant quittée depuis trois ans au moins, n'ayant jamais fait partie de la révision externe comme réviseuse ou réviseur responsable ou l'ayant quittée depuis deux ans au moins et n'entretenant aucune relation d'affaires avec la société ou, le cas échéant, des relations d'affaires relativement peu importantes. La durée de mandat d'un membre du Conseil d'administration n'est pas un critère permettant d'évaluer son indépendance. L'ensemble des membres du Conseil d'administration sont, selon ces critères, considérés comme indépendants. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération suisse, représentée au sein du Conseil d'administration par Fritz Zurbrugg, détient la majorité du capital et des voix de Swisscom. La Confédération et Swisscom sont liées par des relations clients-fournisseurs. Des explications à ce propos figurent dans la note 6.2 jointe aux comptes consolidés.

▣ Voir rapport page 188

4.5 Élection et durée du mandat

Conformément aux statuts de Swisscom SA, le Conseil d'administration compte entre sept et neuf membres, ce nombre pouvant être augmenté provisoirement. Selon ces mêmes statuts, la Confédération suisse a le droit de déléguer deux représentants au sein du Conseil d'administration de Swisscom SA. Actuellement, elle ne délègue qu'un seul représentant. La LET prévoit que le personnel doit être représenté de manière équitable au sein du Conseil d'administration. Les statuts précisent en outre que cet organe doit inclure deux représentants du personnel et que le personnel a le droit de proposer des représentants. La nomination du représentant du personnel Alain Carrupt a été proposée par le syndicat syndicom et celle de la représentante du personnel Sandra Lathion-Zweifel par l'association du personnel transfair. À l'instar des autres membres du Conseil d'administration hormis le représentant de la Confédération, les représentants du personnel sont élus par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale élit les membres et le président du Conseil d'administration ainsi que les membres du comité Rémunération pour une durée d'un an. Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible. Si la fonction de président est vacante ou si le nombre de membres du comité Rémunération devient inférieur au nombre minimal de trois membres, le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale suivante, un président ainsi que le ou les membres qui manquent au comité Rémunération. Pour le reste, le Conseil d'administration se constitue lui-même.

La durée de mandat maximale des membres élus par l'Assemblée générale s'élève en général à douze ans au total.

Cette règle flexible permet aux actionnaires de prolonger exceptionnellement la durée de mandat maximale en cas de circonstances particulières. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus, les membres quittent le Conseil d'administration. La durée de mandat maximale et la limite d'âge du représentant de la Confédération sont définies par le Conseil fédéral.

4.6 Planification de la relève

Le Conseil d'administration examine régulièrement si les qualifications, les aptitudes et les expériences de ses membres répondent encore à ses besoins et à ses exigences. Il lance suffisamment tôt la procédure de recherche d'éventuels nouveaux membres, afin de s'assurer qu'à l'avenir, il dispose des compétences requises, présente une grande diversité et soit renouvelé. Pour ce faire, le Conseil d'administration définit un profil d'exigences spécifique avec les qualifications, les aptitudes et les expériences requises à l'intention du comité Nomination ad hoc compétent. S'appuyant sur ce profil, le comité évalue les candidats potentiels et communique au Conseil d'administration ses recommandations pour l'élection de nouveaux membres du Conseil d'administration par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration soumet ensuite une proposition de vote à l'Assemblée générale.

4.7 Perfectionnement et formation continue

Le Conseil d'administration attache de l'importance à la formation et au développement continu de l'organe et de ses membres. Le Conseil d'administration et ses différents comités évaluent leur performance et leur efficacité en général une fois par an, en décembre ou en janvier sur la base d'un questionnaire soumis à l'avance. L'autoévaluation porte à la fois sur le travail de l'organe et sur la prestation du président ou du vice-président. L'évaluation s'intéresse en outre à la composition, à l'organisation et aux processus de travail de l'organe, aux responsabilités définies par le Règlement d'organisation ainsi qu'aux thèmes clés et objectifs de l'exercice sous revue. Le Conseil d'administration et les différents comités discutent ensuite en séance des résultats de l'évaluation et fixent des objectifs et des mesures pour l'année suivante ou pour l'année en cours. En 2022, le Conseil d'administration a procédé pour la première fois à une évaluation complète menée en externe, afin d'obtenir un point de vue extérieur et une comparaison avec les pairs. En janvier 2023, il en a tiré des mesures qu'il a ensuite mises en œuvre au cours de l'exercice. Les mesures comprennent, entre autres, l'extension des compétences des comités Rémunération et Finances (sous le nouveau nom de Stratégie & investissements), l'assouplissement de l'agenda (par la convocation de brèves réunions ad hoc se tenant en ligne et, à partir de 2024, par la réduction du nombre de réunions ordinaires) et le développement des compétences des membres. Le président mène en outre avec chaque membre un entretien annuel personnel, durant lequel les possibilités de perfectionnement sont évoquées, entre autres.

Une formation continue obligatoire d'une journée est organisée une fois par an, les deux dernières fois en janvier 2023 et 2024. Des voyages d'études au cours desquels le Conseil d'administration visite différentes entreprises et se familiarise directement avec des technologies d'avenir, des innovations et de nouvelles tendances commerciales sont organisés de manière occasionnelle. En octobre 2023, le Conseil d'administration a effectué un voyage d'études d'une semaine en Corée du Sud et au Japon. Trois ou quatre fois par an, les membres du Conseil d'administration ont par ailleurs la possibilité, lors des «Company Experience Days», de se pencher en profondeur sur les défis qui attendent les divisions du groupe, les divisions opérationnelles et les filiales. La plupart d'entre eux saisissent régulièrement ces opportunités. Enfin, les membres du Conseil d'administration prennent part, dans la mesure du possible, à la réunion annuelle des cadres du groupe Swisscom. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont initiés à leurs fonctions de manière ciblée. La conduite du groupe, l'activité et les enjeux opérationnels du moment leur sont exposés lors de deux journées d'introduction. Ils sont en outre informés des défis relatifs à la filiale italienne Fastweb S.p.A. et suivent des initiations et des formations liées à leurs fonctions.

4.8 Président du Conseil d'administration

Depuis le 31 mars 2021, Michael Rechsteiner exerce la fonction de président. Les fonctions et les attributions de la présidence sont fixées dans le Règlement d'organisation. En cas d'empêchement du président ou en présence d'un éventuel conflit d'intérêts, c'est le vice-président, Frank Esser, qui assume les tâches du président.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

4.9 Organisation interne et mode de fonctionnement

Le Conseil d'administration est chargé de la conduite financière et stratégique de Swisscom et de la surveillance de la gestion des affaires. Il prend les décisions en tant qu'organe suprême, pour autant que la loi ne confère pas cette compétence à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration se réunit en général une fois par mois (sauf en mai, juillet et novembre, puis en mars et septembre à partir de 2024), sur invitation du président, pour une séance d'un ou deux jours, ou davantage si la marche des affaires l'exige (réunions ad hoc), sur convocation du président ou du vice-président en cas d'empêchement du président. Le président établit l'ordre du jour des séances, mais tous les membres peuvent également proposer d'y inscrire des points supplémentaires. Une dizaine de jours avant les séances, les membres du Conseil d'administration en reçoivent l'ordre du jour ainsi que des documents afin de pouvoir s'y préparer. Le CEO, le CFO et le responsable Group Security & Corporate Affairs participent toujours aux séances du Conseil d'administration. Lors de chaque séance ordinaire, le président et le CEO rendent compte au Conseil d'administration de la survenance d'événements particuliers, de la marche générale des affaires, des principales transactions du groupe et des mesures prises. Le Conseil d'administration peut par ailleurs inviter aux séances, en fonction des thèmes traités, des membres de la Direction du groupe, des cadres de Swisscom, des membres de l'organe de révision ainsi que d'autres experts internes et externes à l'entreprise dans le but de garantir la présentation de rapports circonstanciés à ses membres. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration n'a fait appel à aucun conseiller externe; les deux conseillers auxquels il avait été fait appel en 2022 ont participé à la discussion finale portant sur l'évaluation externe du Conseil d'administration en janvier 2023.

Les tâches, les attributions et les méthodes de travail du Conseil d'administration de même que l'attitude à adopter en cas de conflits d'intérêts sont définies dans le Règlement d'organisation ainsi que dans les règlements des comités permanents.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

📌 Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions et des décisions prises par circulaire du Conseil d'administration en 2023. Certaines réunions ont eu lieu par visioconférence.

	Séances	Réunions ad hoc	Décisions prises par circulaire
Total	12	6	–
Durée médiane (en h.)	05:10	01:05	–
Participation:			
Michael Rechsteiner, président	12	6	–
Roland Abt	12	6	–
Monique Bourquin ¹	8	6	–
Alain Carrupt	12	6	–
Guus Dekkers	12	5	–
Frank Esser, vice-président	12	6	–
Barbara Frei ²	3	0	–
Sandra Lathion-Zweifel	12	6	–
Anna Mossberg	12	6	–
Renzo Simoni ²	3	0	–
Fritz Zurbrugg ¹	9	6	–

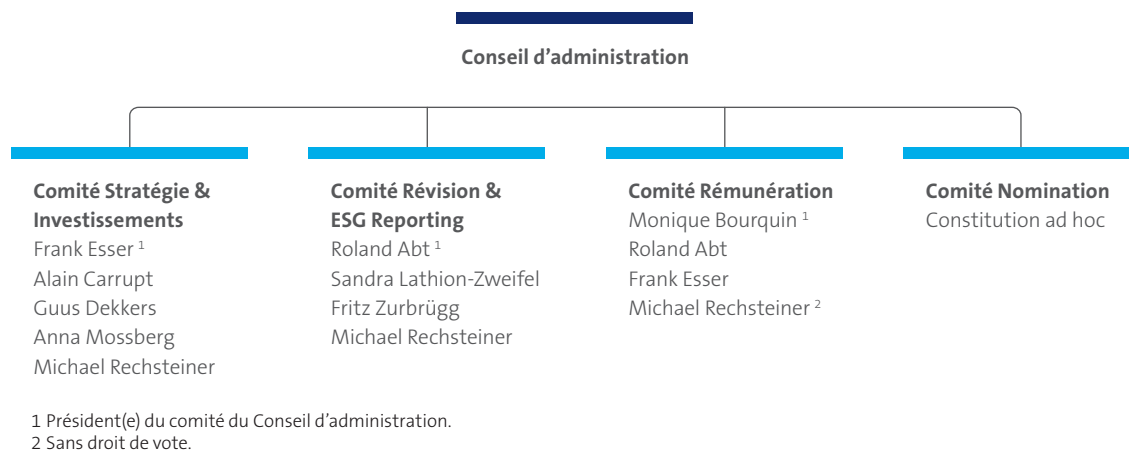
¹ Élu au Conseil d'administration le 28 mars 2023.

² A quitté le Conseil d'administration le 28 mars 2023.

4.10 Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a délégué certaines attributions à des comités. Au 31 décembre 2023, les

comités permanents du Conseil d'administration de Swisscom SA se composent comme suit.



Le Conseil d'administration procède à l'examen approfondi de thèmes importants au travers des trois comités permanents Stratégie & investissements (comité Finances jusqu'au 31 mars 2023), Révision & ESG Reporting et Rémunération et du comité Nomination ad hoc. Il peut créer d'autres comités ad hoc si nécessaire. Conformément aux règlements respectifs, les comités permanents se composent de trois à six membres. En principe, chaque membre du Conseil d'administration siège au sein d'un comité permanent au moins. Sous réserve de son élection au comité Rémunération (sans droit de vote), le président du Conseil d'administration est membre de tous les comités permanents. La présidence des comités permanents est toutefois exercée par d'autres membres du Conseil d'administration. Les présidents présentent un compte rendu oral des réunions des comités lors de la séance suivante du Conseil d'administration. Tous les membres du Conseil d'administration reçoivent en outre les procès-verbaux des comités Stratégie & investissements ainsi que Révision & ESG Reporting. Les procès-verbaux des comités Rémunération et Nomination sont fournis sur demande aux autres membres du Conseil d'administration.

Comité Stratégie & investissements

Le comité Finances a été rebaptisé Stratégie & investissements le 1^{er} avril 2023. Ses compétences ont alors été élargies. Le comité prépare à l'intention du Conseil d'administration toutes les questions relatives à la politique d'entreprise, à la stratégie et aux trans-

actions. En font partie la stratégie du groupe et celle des sociétés stratégiques et importantes du groupe, la fondation et la dissolution de sociétés importantes du groupe, l'acquisition et la cession de participations clés ou encore la conclusion et la révocation d'alliances stratégiques. Le comité se penche également, à titre préliminaire, sur les investissements et désinvestissements importants à réaliser et travaille de façon approfondie sur certains sujets d'actualité. Le comité Stratégie & investissements détient la compétence décisionnelle finale lors de la publication de règlements et de directives en matière de fusions et acquisitions et de corporate venturing. Ses activités et compétences sont décrites en détail dans le Règlement du comité Stratégie & investissements.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

Le comité Stratégie & investissements se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres, autant de fois que les affaires l'exigent, en général cependant une fois par trimestre, pour une séance d'une demi-journée. Le CEO, le CFO, la responsable Group Strategy & Business Development et le responsable Group Security & Corporate Affairs participent toujours à ses séances. En 2023, d'autres membres de la Direction du groupe, des membres de la direction des filiales stratégiques du groupe ou des responsables de projets ont participé aux séances, selon l'ordre du jour. Au cours de l'exercice, le comité Stratégie & investissements n'a fait appel à aucun conseiller externe.

⊙ Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions et des décisions prises par circulaire du comité Stratégie & investissements (comité Finances jusqu'au 31 mars 2023) en 2023.

	Réunions	Réunions ad hoc	Décisions prises par circulaire
Total	4	–	–
Durée médiane (en h.)	03:35	–	–
Participation:			
Frank Esser, président	4	–	–
Alain Carrupt	4	–	–
Guus Dekkers	4	–	–
Anna Mossberg	4	–	–
Michael Rechsteiner	4	–	–

Comité Révision & ESG Reporting

Le comité Révision & ESG Reporting traite tous les thèmes relevant de la gestion financière (comme la comptabilité, le contrôle financier, la planification financière, la stratégie fiscale et le financement), de l'assurance (la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité, l'audit interne, la protection des données, la Security), de la révision externe ainsi que des rapports financiers et non financiers. Il s'occupe en outre des questions qui doivent être traitées au sein du Conseil d'administration et qui requièrent une expertise financière spécifique (comme la politique de distribution) et assume des tâches de surveillance dans le domaine ESG (Environnement, Social and Governance). Le comité, qui est le principal instrument de contrôle du Conseil d'administration, est chargé de la surveillance de l'assurance à l'échelle du groupe. Il prend position sur des affaires qui relèvent de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et tranche en dernier ressort dans celles pour lesquelles il dispose des compétences nécessaires. Ses activités et compétences sont décrites en détail dans le Règlement du comité Révision & ESG Reporting.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

Le comité Révision & ESG Reporting se compose de quatre membres indépendants. Le président du comité est un expert financier, la majorité des membres du comité étant expérimentés dans le domaine de la finance et de la comptabilité. Le comité Révision & ESG Reporting se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres autant de fois que les affaires l'exigent mais au moins une fois par trimestre ainsi qu'en décembre. Les séances durent généralement de trois à six heures. Sont toujours présents aux séances le CEO, le CFO, le responsable Group Security & Corporate Affairs, le responsable Accounting, le responsable Internal Audit ainsi que l'organe de révision externe. En 2023, le Conseil d'administration y a invité d'autres membres de la Direction du groupe et représentants du management de Swisscom en fonction de l'ordre du jour. Le comité Révision & ESG Reporting est par ailleurs habilité à convier des tiers indépendants tels que des avocats, des experts-comptables et des experts fiscaux. Au cours de l'exercice sous revue, le comité n'a fait appel à des conseillers externes pour aucune de ses séances.

Parallèlement aux séances, le président du comité travaille en étroite collaboration avec les responsables de l'audit interne et de l'Accounting ainsi qu'avec les représentants de l'audit externe de Swisscom. Par ailleurs, une fois par an, il rencontre avec certains membres du comité Révision & ESG Reporting les responsables de la révision interne et externe de Fastweb pour résoudre les problèmes rencontrés par la filiale italienne.

⊙ Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions et des décisions prises par circulaire du comité Révision & ESG Reporting en 2023.

	Réunions	Réunions ad hoc	Décisions prises par circulaire
Total	5	–	2
Durée médiane (en h.)	03:50	–	–
Participation:			
Roland Abt, président ¹	5	–	2
Sandra Lathion-Zweifel	5	–	2
Renzo Simoni ²	1	–	2
Michael Rechsteiner	5	–	2
Fritz Zurbrügg ³	4	–	2

1 Expert financier.

2 A quitté le Conseil d'administration le 28 mars 2023.

3 Élu au Conseil d'administration le 28 mars 2023.

Comité Rémunération

Des informations détaillées sur le comité Rémunération figurent dans le rapport de rémunération.

▢ Voir rapport page 113

Comité Nomination

Le comité Nomination est un organe ad hoc constitué pour préparer, le cas échéant, l'élection de nouveaux membres au sein du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. Sa présidence est assurée par le président du Conseil d'administration et sa composition varie au cas par cas. Pour accomplir son travail, le comité se réfère à un profil d'exigences spécifique énumérant les qualifications et expériences requises et défini par le Conseil d'administration. Il soumet ensuite à ce dernier des candidats appropriés, mais ne dispose d'aucune compétence décisionnelle à cet égard. Le Conseil d'administration élit les membres de la Direction du groupe et décide des candidatures qui seront proposées à l'Assemblée générale en vue d'une élection au Conseil d'administration. Le comité Nomination se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un des membres du comité autant de fois que les affaires l'exigent. Au cours de l'exercice 2023, un comité Nomination ad hoc s'est tenu sur la relève à la Direction du groupe et un autre sur la relève au sein du Conseil d'administration.

Le comité ad hoc Nomination de la Direction du groupe s'est réuni lors d'une réunion de 2 heures et 5 minutes, en présence des membres suivants:

- Michael Rechsteiner (président)
- Monique Bourquin
- Sandra Lathion-Zweifel
- Fritz Zurbrügg

Le comité ad hoc Nomination du Conseil d'administration s'est réuni lors d'une réunion d'une heure, en présence des membres suivants:

- Michael Rechsteiner (président)
- Sandra Lathion-Zweifel
- Fritz Zurbrügg

Tous les membres des comités ont participé aux réunions.

4.11 Réglementation des compétences

Concernant les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration de Swisscom SA, la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) renvoie au Code des obligations. Conformément à l'art. 716a CO, il incombe au Conseil d'administration d'exercer la haute direction de la société et la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion. Le Conseil d'administration nomme et révoque les membres de la Direction du groupe. Il définit en outre les lignes directrices en matière de stratégie, d'organisation, de planification financière et de comptabilité, y compris les stratégies relatives à la fiscalité et aux questions ESG. Il prend en compte les objectifs que la Confédération veut atteindre en tant qu'actionnaire majoritaire. Selon la LET, le Conseil fédéral fixe ces objectifs pour une période de quatre ans. En 2021, le Conseil fédéral a déterminé les objectifs pour la période de 2022 à 2025.

⊕ Voir www.swisscom.ch/objectifs_2022-2025

Se fondant sur la LET et les statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO. Parallèlement à ses attributions inaliénables définies par la loi, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les affaires d'importance cruciale pour le groupe. Cela concerne notamment les achats ou les cessions d'entreprises dont le besoin de financement dépasse CHF 20 mio, ou les investissements ou désinvestissements à partir d'un besoin de financement de CHF 50 mio. Depuis 2022, le Conseil d'administration

assume en outre la responsabilité générale des questions ESG, approuve la stratégie de développement durable en tant que partie intégrante de la stratégie d'entreprise et contrôle sa mise en œuvre. Le Règlement d'organisation, son annexe 2 Règlement sur l'organisation et les attributions («ROA») détaillent les compétences du Conseil d'administration et celles du CEO (organigramme des fonctions). La gestion des enjeux ESG est décrite dans le chapitre «Rapport sur les questions non financières».

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

📄 Voir rapport page 60

4.12 Instruments d'information et de contrôle du Conseil d'administration vis-à-vis de la Direction du groupe

Le Conseil d'administration requiert des informations complètes pour assumer ses attributions et compétences. Le président du Conseil d'administration et le CEO se rencontrent au moins une fois par mois afin de discuter de questions essentielles pour Swisscom SA et les sociétés du groupe. Une fois par an au moins, le président s'entretient personnellement avec chaque membre de la Direction du groupe et les responsables de divisions opérationnelles et du groupe pour obtenir des informations approfondies sur des thèmes d'actualité.

Lors de chaque séance ordinaire du Conseil d'administration, le CEO informe ce dernier en détail sur la marche des affaires, les projets et événements importants ainsi que les mesures prises. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois un rapport comportant l'ensemble des chiffres clés du groupe et des secteurs. Il dispose en outre chaque trimestre d'un rapport sur la marche des affaires et sur la situation du groupe et des secteurs en termes de patrimoine, de finances, de performance et de risques. Enfin, il obtient une projection de l'évolution opérationnelle et financière pour l'exercice en cours. Le management reporting est établi selon les mêmes principes comptables que les rapports financiers externes. Il englobe également des chiffres clés non financiers, déterminants pour la gestion et le contrôle. Le Conseil d'administration est informé en continu et sans délai par écrit de tout autre thème d'actualité ou d'une importance centrale. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander à tout moment des informations sur les affaires qui concernent le groupe, à condition qu'aucun devoir de récusation ou qu'aucune obligation de garder le secret ne s'y oppose. Le Conseil d'administration est informé sans délai de tout événement extraordinaire.

Il incombe au Conseil d'administration de mettre en place et de surveiller les fonctions d'assurance à l'échelle du groupe que sont la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et la révision interne (Internal Audit).

Gestion des risques

Le Conseil d'administration s'est fixé comme objectif de préserver la valeur de l'entreprise en appliquant une gestion des risques à l'ensemble du groupe. Une culture d'entreprise favorisant une gestion responsable des risques doit contribuer à la réalisation de cet objectif. Swisscom a par conséquent déployé un système central de gestion des risques à l'échelle du groupe, lequel se fonde sur la norme ISO 31000 et prend en considération les événements externes et internes. Swisscom veille à l'établissement de rapports complets et adaptés aux échelons hiérarchiques ainsi qu'à l'élaboration d'une documentation appropriée. L'objectif étant une identification, une évaluation et un traitement précoces des risques majeurs et des principales opportunités, l'unité d'organisation centrale chargée de la gestion des risques, subordonnée au responsable Group Security & Corporate Affairs travaille en étroite collaboration avec le service Controlling, le service stratégique, d'autres fonctions d'assurance et des unités opérationnelles. Le système de gestion des risques est vérifié périodiquement par un auditeur externe. Swisscom évalue les risques en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur incidence quantitative et qualitative s'ils se réalisent. Elle gère ces risques en s'appuyant sur une stratégie de risque qui met en relation leur impact avec les principaux indicateurs. Swisscom procède à un contrôle et à une mise à jour trimestriels de son profil de risque. En avril et en décembre, le Conseil d'administration et le comité Révision & ESG Reporting sont renseignés sur les principaux risques, les incidences possibles et les mesures prises en conséquence. En cas d'urgence, le président du comité Révision & ESG Reporting est averti immédiatement de nouveaux risques importants. Une discussion entre le responsable Risk Management et le comité Révision & ESG Reporting a lieu une fois par an. Le management n'y participe pas.

Les facteurs de risques sont décrits au chapitre Risques.

📄 Voir rapport pages 56–57

Système de contrôle interne du rapport financier

Le système de contrôle interne (SCI) garantit, avec une assurance raisonnable, la fiabilité du rapport financier. Il doit permettre de prévenir, de déceler et de corriger des erreurs significatives dans les comptes consolidés, dans les comptes annuels des sociétés du groupe et dans le rapport de rémunération. Le SCI englobe les éléments constitutifs de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques liés à la présentation des comptes, les activités de contrôle, la surveillance des contrôles ainsi que l'information et la communication. Le département Accounting subordonné au CFO contrôle et surveille le SCI. Internal Audit vérifie périodiquement l'existence et l'efficacité du SCI. Si des lacunes importantes sont décelées dans le SCI à cette occasion, elles sont signalées et complétées par des mesures correctives dans le

rapport d'état adressé deux fois par an au comité Révision & ESG Reporting et une fois par an au Conseil d'administration. Lorsque des changements importants se produisent dans l'évaluation des risques selon le SCI, le président du comité Révision & ESG Reporting en est immédiatement informé. Le département Accounting surveille la correction des lacunes à l'aide de mesures appropriées. Le comité Révision & ESG Reporting évalue le bon fonctionnement du SCI sur la base des rapports périodiques qui lui sont remis.

Le système de contrôle interne des rapports non financiers est en cours d'élaboration. Le Sustainability Impact Report 2023 (rapport sur le développement durable) a été vérifié par la SGS, qui a confirmé le respect de la Global Reporting Initiative (GRI). Par ailleurs, la révision interne a effectué un contrôle en rapport avec les nouvelles dispositions légales au cours de l'exercice sous revue.

Gestion de la conformité

Le système central de gestion de la conformité à l'échelle du groupe (CMS) est censé prévenir les violations de conformité et donc protéger le groupe Swisscom, ses organes et ses collaborateurs contre des sanctions pénales, pertes financières et atteintes à la réputation.

Le CMS englobe les domaines juridiques suivants:

- Lutte contre la corruption
- Blanchiment d'argent
- Protection des données et de la confidentialité
- Droit des cartels
- Droit des télécommunications
- Droit boursier

En 2023, Swisscom a fait évoluer son CMS conformément à la norme ISO 37301. Les fonctions centrales de conformité du groupe ainsi que les Compliance Officers et Managers des divisions opérationnelles et des sociétés entièrement consolidées soutiennent la hiérarchie lors de la mise en œuvre continue du CMS selon les domaines juridiques.

Le CMS est examiné complètement tous les quatre ans par des auditeurs externes en ce qui concerne son adéquation et son efficacité. Par ailleurs, un audit spécifique dans le domaine juridique du blanchiment d'argent continue d'être effectué chaque année ou tous les deux ans par des auditeurs externes.

Group Compliance établit deux fois par an un rapport sur l'activité de la fonction, l'évaluation des risques de conformité et la réalisation des objectifs à l'attention directe du comité Révision et Reporting ESG et du Conseil d'administration. Si des changements importants se produisent dans l'évaluation des risques de conformité ou si des manquements potentiellement graves à la conformité sont constatés, le président du comité

Révision & ESG Reporting et le président du Conseil d'administration en sont informés immédiatement.

De plus amples informations sur la gouvernance en matière de gestion des données sont disponibles dans le Sustainability Impact Report 2023 (rapport sur le développement durable).

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

🌐 Voir www.swisscom.ch/durabilite

Révision interne

La révision interne est assurée, à l'échelle du groupe, par la division Internal Audit, qui assiste le Conseil d'administration de Swisscom SA et le comité Révision & ESG Reporting dans l'accomplissement des obligations de surveillance et de contrôle légales et réglementaires. Internal Audit soutient en outre la direction en lui signalant les possibilités d'amélioration des processus métiers et des contrôles, ainsi que des fonctions d'assurance. L'unité documente aussi les résultats des révisions et surveille par ailleurs la mise en œuvre des mesures prises.

Chargée à l'échelle du groupe de la planification et de la réalisation d'audits conformément aux directives de la profession, Internal Audit dispose d'un très haut degré d'indépendance. Directement subordonnée au président du Conseil d'administration, elle rend compte de ses activités au comité Révision & ESG Reporting. Sur le plan administratif, Internal Audit rapporte au responsable Group Security & Corporate Affairs. Une discussion entre le responsable de la révision interne et le comité Révision & ESG Reporting a lieu une fois par an. Le management n'y participe pas.

Internal Audit privilégie une collaboration étroite et l'échange d'informations avec l'organe de révision externe, qui bénéficie d'un accès illimité aux rapports et documents d'audit d'Internal Audit. S'appuyant sur une analyse des risques et en étroite collaboration avec l'organe de révision externe, Internal Audit établit chaque année le plan de révision stratégique intégré, puis le présente au comité Révision & ESG Reporting pour approbation. Indépendamment de ces activités, le comité Révision & ESG Reporting peut demander la réalisation de contrôles spéciaux, notamment pour donner suite à des informations transmises via la plateforme de «whistle-blowing» exploitée par Internal Audit. Cette procédure de notification approuvée par le comité Révision & ESG Reporting permet la communication anonyme d'irrégularités concernant, entre autres, l'information financière externe et le rapport financier à Internal Audit, qui se charge alors de leur traitement. Lors de ses séances, organisées au moins une fois par trimestre, le comité Révision & ESG Reporting est informé des résultats des audits, des alertes réceptionnées sur la plateforme de «whistleblowing» et de l'état d'avancement du plan d'audit. Le responsable de la révision interne a participé à chacune des cinq séances du comité Révision & ESG Reporting en 2023.



5 Direction du groupe

5.1 Membres de la Direction du groupe

Conformément aux statuts, la direction se compose d'un ou de plusieurs membres qui ne peuvent pas être simultanément membres du Conseil d'administration de Swisscom SA. Il n'est permis de déroger à cette règle que dans des cas exceptionnels et pour une durée limitée. Le Conseil d'administration a confié au CEO l'intégralité de la gestion des activités de Swisscom SA. Le CEO est habilité à déléguer ses pouvoirs à des postes subordonnés, en premier lieu aux autres membres de la Direction du groupe. Les membres de la Direction du groupe sont nommés par le Conseil d'administration. Le 1^{er} mars 2023, Gerd Niehage a repris la direction de la division opérationnelle IT, Network & Infrastructure, que le CEO dirigeait par intérim depuis le 1^{er} juin 2022. Le 1^{er} avril 2023, le Conseil d'administration a élargi la Direction du groupe

de six à neuf membres. Le responsable Group Security & Corporate Affairs et le responsable Group Communications & Responsibility sont entrés en poste immédiatement; la responsable Group Strategy & Business Development nouvellement nommée par le Conseil d'administration a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2023. Le responsable Group Communications & Responsibility, Stefan Nünlist, quittera la Direction du groupe le 31 mai 2024. Le Conseil d'administration a nommé Myriam Käser pour lui succéder au 1^{er} juin 2024.

📄 Voir rapport page 84

🌐 Voir www.swisscom.ch/change_myriam_kaeser

📊 Le tableau ci-après présente la composition de la Direction du groupe au 31 décembre 2023.

Nom	Nationalité	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction à la Direction du groupe
Christoph Aeschlimann ¹	Suisse	1977	CEO Swisscom SA	Février 2019
Urs Lehner	Suisse	1968	Head of Business Customers	Juin 2017
Isa Müller-Wegner	Suisse, Allemagne.	1977	Head of Group Strategy & Business Development	Juin 2023
Gerd Niehage	Allemagne	1970	Head of IT, Network & Infrastructure, CTIO	Mars 2023
Stefan Nünlist	Suisse	1961	Head of Communications & Responsibility	Avril 2023
Klementina Pejic	Allemagne	1974	Head of Group Human Resources, CPO	Février 2020
Eugen Stermetz	Autriche	1972	Head of Group Business Steering, CFO	Mars 2021
Martin Vögeli	Suisse	1969	Head of Group Security & Corporate Affairs	Avril 2023
Dirk Wierzbitzki	Allemagne	1965	Head of Residential Customers	Janvier 2016

¹ CEO depuis juin 2022.

5.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres de la Direction du groupe renseignent sur leur formation et leur parcours professionnel ainsi que sur les mandats qu'ils exercent en dehors du groupe et les activités importantes de chacun d'eux. Les membres de la Direction du groupe sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration avant d'accepter de nouveaux mandats et d'autres activités en dehors du groupe Swisscom. Les détails de cette réglementation sur les mandats externes, en particulier le nombre de mandats externes autorisés et la définition du terme «mandat», sont spécifiés au chiffre 9.3 des statuts. Aucun membre de la Direction du groupe ne dépasse les valeurs limites définies en matière de mandats. Les membres de la Direction du groupe exercent leurs autres activités importantes sur ordre de Swisscom.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

Les membres de la Direction du groupe sont tenus d'organiser toutes leurs activités personnelles et commerciales de sorte à éviter autant que possible les conflits d'intérêts et d'engager les mesures nécessaires à cet effet. Si une proximité ou un conflit d'intérêts devaient néanmoins apparaître, le membre concerné doit en informer le CEO ou le président du Conseil d'administration immédiatement. Si le membre de la Direction du groupe est confronté à des intérêts contraires ou est appelé à en défendre (conflit d'intérêts), le CEO ou le président arrête une décision proportionnée à l'intensité de la divergence des intérêts pour garantir une sauvegarde indépendante des intérêts de la société. Il contrôle avant tout si le membre concerné de la Direction du groupe doit se récuser ou s'il suffit de prévoir une procédure de décision à double, soit avec et sans la personne en proie au conflit d'intérêts.

5.3 Contrats de management

Ni Swisscom SA ni les sociétés du groupe intégrées dans le périmètre de consolidation n'ont conclu de contrats de management avec des tiers.



Christoph Aeschlimann
Ingénieur diplômé en informatique EPFL;
MBA, McGill University (Canada)
Parcours professionnel

2001–2004 Software Development Manager, Odyssey Asset Management Systems; 2006–2007 Business Unit Manager, Zühlke Group; 2007–2011 Odyssey Financial Technologies; 2007–2008 Area Services Manager, 2008–2011 Senior Account Manager EMEA; 2011–2012 Head of Switzerland et General Manager D-A-CH & CIS, BSB; 2012–2018 ERNI Group; 2012–2014 Business Area Manager, 2014–2017 Managing Director Suisse, 2017–2018 CEO; depuis février 2019 Swisscom SA; 2019–juin 2023 responsable de la division opérationnelle IT, Network & Infrastructure et membre de la Direction du groupe Swisscom, CEO et président de la Direction du groupe depuis juin 2022

Mandats sur ordre de Swisscom

Membre du comité de l'Association Suisse des Télécommunications (asut), Berne; membre du Conseil de fondation de la Swiss Entrepreneurs Foundation, Berne; membre du conseil consultatif international de la ZHAW School of Management and Law, Winterthour; membre du conseil de la fondation IMD, Lausanne

Autres activités importantes

Membre du comité de Fibreoptique Suisse, Berne; membre du Steering Committee de digitalswitzerland, Zurich; depuis mai 2023 membre de l'Académie suisse des sciences techniques (SATW), Zurich; depuis mai 2023 membre de l'Advisory Board de la Geneva School of Economics and Management de l'Université de Genève; depuis novembre 2023 membre du bureau de la société économique du canton de Berne (VWG Bern); depuis juin membre du Conseil d'administration de la Swiss-American Chamber of Commerce, Zurich



Urs Lehner

**Ingénieur ETS en informatique;
Executive MBA Business Engineering,
Haute école de Saint-Gall (HSG)**

Parcours professionnel

1997–2013 groupe Trivadis: dernières fonctions 2004–2008 Solution Portfolio Manager, membre de la direction du groupe Trivadis, 2008–2011 COO du groupe Trivadis, 2011–2013 Conseil d'administration de Trivadis Holding AG; juillet 2011–juin 2017: Swisscom (Suisse) SA: juillet 2011–décembre 2013 responsable Marketing & Sales Corporate Business, 2014–2015 responsable Marketing & Sales Enterprise Customers, 2016–juin 2017 responsable Sales & Services Enterprise Customers; depuis juin 2017 Swisscom SA: responsable Business Customers (nommé Enterprise Customers jusqu'à 2019) et membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom

–

Autres activités importantes

–



Isa Müller-Wegner

**MBA, Harvard Business School
MA PPE, Oxford University
Parcours professionnel**

1999–2002 Consultant, Arthur D. Little, Londres; 2002–2003 Business Strategist for Television, British Broadcasting Corporation, Londres; 2005–2007 Consultant, Bain & Company, Londres; 2007–2014 Principal, Bain & Company, Zurich; 2014–2019 eBay International Inc., Zurich; 2014–2015 Head of EMEA Strategy, 2015–2017 COO Emerging European Countries, 2017–2019 General Manager Emerging European Markets; 2019–2023 Executive Vice President, Bain Capital Private Equity, Londres; depuis juin 2023 Swisscom SA: responsable Group Strategy & Business Development et membre de la Direction du groupe

Mandats sur ordre de Swisscom

–

Autres activités importantes

–



Gerd Niehage

Informaticien diplômé (HES) en informatique de gestion, spécialisation en gestion de l'information/ de la communication; MBA, Université de Mannheim/Tongji University, Shanghai; Doctor of Business Administration (DBA/Dr), Middlesex University, Londres

Parcours professionnel

1994–2001 associé gérant, Niehage Lippstädter Softwarehaus GmbH; 2001–2002 Senior Consultant et Project Manager, INFORA GmbH, T-Beratungshaus der öffentlichen Verwaltung; 2003–2016 Hella Group: 2003–2008 chef de projet Informatique et logistique, 2008–2013 directeur informatique APAC, Shanghai, 2011–2012 directeur informatique Amérique du Nord et du Sud, 2013–2016 CIO, Lippstadt; 2017–2021 CIO, B. Braun Group Melsungen; 2021–2022 ZF Group: Global Head of Data/AI, IT-Innovation & EAM et Regional CIO APAC, Shanghai; depuis mars 2023 Swisscom SA: CTIO et membre de la Direction du groupe

Mandats sur ordre de Swisscom

–

Autres activités importantes

–



Stefan Nünlist

Juriste (licence en droit), avocat et notaire

Parcours professionnel

1988–1991 avocat et notaire, bureau de Rudolf Steiner; 1991–1996 diplomate, DFAE; 1996–1998 collaborateur personnel des conseillers fédéraux Delamuraz et Couchepin, DFE; 1998–2000 responsable Communication et politique énergétique, Atel; 2001–2010 CCO et membre de la Direction du groupe, Swisscom SA; 2010–2012 CCO, CFF; 2012–2013 responsable Communication, UBS Suisse; depuis 2013 Swisscom SA: responsable Group Communications & Responsibility et depuis avril 2023 membre de la Direction du groupe

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

Depuis avril 2023 membre du Conseil d'administration de Tonet AG, Dulliken

Mandats sur ordre de Swisscom

Membre du Conseil d'administration Cargo sous terrain SA, Bâle

Autres activités importantes

Président du Parti radical-démocratique (PRD) du canton de Soleure; délégué UNICEF Suisse; président de la Société suisse pour la recherche conjoncturelle (SGK), Zurich; membre du Grand Conseil de Soleure



Klementina Pejic

Haute école spécialisée Dortmund;
École Supérieure des Sciences Économiques
et Commerciales ESSEC, Cergy-Pontoise,
International Business M.A.

Parcours professionnel

2001–2002 Consultant, Watson Wyatt AG, Zurich;
2003–2020 Clariant International AG: 2003–2004 Divisional HR Manager, 2005–2007 Global HR Business Partner, 2008–2009 Head Management Development Europe, 2010–2011 Head Global Talent Management, 2012–2013 Head Senior Management Development, 2014–2017 Head SMD & People Excellence, 2018–janvier 2021 Head Human Resources, depuis février 2021 Swisscom SA: CPO et membre de la Direction du groupe

Mandats sur ordre de Swisscom

Membre du conseil de fondation de la caisse de pensions comPlan, Berne

Autres activités importantes

Membre du conseil de l'institut de l'international institute of management in technology (iimt) de l'Université de Fribourg



Eugen Stermetz

Lic. sc. éco. de l'Université de Saint-Gall;
Dr ès sc. soci. et sc. éco. de l'Université
de sciences économiques de Vienne

Parcours professionnel

1996–2000 The Boston Consulting Group, Munich et Vienne; 2001–2005 CFO/Comité financier, Igeneon AG, Vienne; 2006–2008 CFO et directeur F-star GmbH, Vienne; 2009–2011 CFO et membre de la direction, SVOX AG, Zurich; depuis 2012 Swisscom SA: jusqu'en 2017 CFO Participations, 2017–2018 CFO Participations et Head of M&A, 2018-février 2021 Group Treasurer (Treasury, Insurance et M&A), depuis mars 2021 CFO et membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom

Jusqu'en décembre 2022 vice-président, depuis janvier 2023 président du Conseil de fondation de la caisse de pension comPlan, Berne

Autres activités importantes

–



Martin Vögeli

Lic. sc. pol. de l'Université de Berne / Master of Advanced Studies FHNW in Business Psychology

Parcours professionnel

Swisscom SA: 1998–2000 responsable Wholesale Regulatory, 2001–2005 Head of Risk Management, 2006 directeur de projet de l'initiative de croissance Related Business et secrétaire désigné du Conseil d'administration, depuis 2007 secrétaire du Conseil d'administration, novembre 2013–2022 responsable Group Strategy & Board Services, depuis janvier 2023 responsable Group Security & Corporate Affairs, depuis avril 2023 membre de la Direction du groupe

Mandats sur ordre de Swisscom

Membre du Conseil d'administration de Creaholic SA, Bienne

Autres activités importantes

–



Dirk Wierzbitzki

Ingénieur diplômé en électrotechnique

Parcours professionnel

1994–2001 divers postes de direction au sein du Product Management, Mannesmann (aujourd'hui Vodafone Allemagne); 2001–2010 Vodafone Group: 2001–2003 Director Innovation Management, Vodafone Global Products and Services, 2003–2006 Director Terminals Commercial, 2006–2008 Director Consumer Internet Services and Platforms, 2008–2010 Director Communications Services; 2010–2015 Swisscom (Suisse) SA: membre de la direction Clients privés, 2010–2012 responsable Customer Experience Design Clients privés; 2013–2015 responsable Activité réseau fixe & TV Clients privés; depuis janvier 2016 Swisscom SA: jusqu'en 2019 responsable Products & Marketing et depuis 2020 responsable Residential Customers; depuis 2016 membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom

Membre du Conseil d'administration de SoftAtHome, Paris

Autres activités importantes

–

6 Rémunération, participations et prêts

Toutes les informations sur les rémunérations des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe Swisscom SA figurent dans le rapport de rémunération séparé.

▣ Voir rapport page 113

7 Droits de participation des actionnaires

7.1 Restrictions et représentations du droit de vote

Chaque action nominative donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire est inscrit au registre des actions de Swisscom SA comme actionnaire avec droit de vote. Le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître un acquéreur comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote lorsque, compte tenu des actions avec droit de vote déjà inscrites à son nom, celui-ci obtient au final plus de 5% du nombre total des actions nominatives inscrites au registre du commerce. En ce qui concerne les actions excédentaires, l'acquéreur est alors inscrit au registre des actions comme actionnaire ou usufruitier sans droit de vote. La restriction du droit de vote vaut également en cas d'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription préférentiels, de droits d'option ou de droits de conversion. Pour le calcul de la limite de pourcentage, la clause du groupe définie au chiffre 4.5.1 des statuts s'applique.

⊕ Voir www.swisscom.ch/principes

La restriction du droit de vote de 5% ne vaut pas pour la Confédération qui, conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Des informations complémentaires sur les restrictions du droit de vote figurent au chiffre 4.5 des statuts.

⊕ Voir www.swisscom.ch/principes

Les restrictions du droit de vote prévues dans les statuts peuvent être levées par une décision de l'Assemblée générale. Une telle décision requiert la majorité des voix représentées.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration n'a reconnu aucun acquéreur détenant plus de 5% d'actions nominatives comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote, n'a refusé aucune demande de reconnaissance ou d'inscription et n'a radié aucun actionnaire avec droit de vote du registre des actions en raison de fausses indications.

7.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale de Swisscom SA prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix représentées. En complément des quorums particuliers prévus par le Code des obligations, la majorité des deux tiers des voix attribuées aux actions représentées est nécessaire pour les cas suivants:

- introduire des restrictions du droit de vote;
- apporter des modifications à la disposition des statuts relative aux quorums particuliers.

7.3 Convocation de l'Assemblée générale et inscription à l'ordre du jour

L'Assemblée générale peut, sur ordre du Conseil d'administration, se tenir soit en un lieu de réunion physique, soit par le biais d'outils électroniques sans lieu de réunion physique (virtuellement). Le Conseil d'administration peut en outre prévoir, pour les actionnaires qui ne sont pas présents sur le lieu de la réunion, la possibilité d'exercer leurs droits par voie électronique (hybride).

Le Conseil d'administration convoque l'Assemblée générale au moins 20 jours calendaires avant la date de la réunion par annonce dans la Feuille officielle suisse du commerce. La convocation peut par ailleurs être envoyée par courrier ou par voie électronique aux coordonnées consignées dans le registre des actions. Un ou plusieurs actionnaires qui représentent ensemble au moins 5% du capital-actions peuvent demander par écrit la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire en indiquant l'objet à porter à l'ordre du jour ainsi que leur proposition et, en cas d'élections, les noms des candidats proposés.

Il incombe au Conseil d'administration d'établir l'ordre du jour. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 40 000 peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La requête doit être adressée par écrit au Conseil d'administration au moins 45 jours avant l'Assemblée générale et doit indiquer l'objet de discussion et la proposition (chiffre 6.4.3 des statuts).

⊕ Voir www.swisscom.ch/principes

7.4 Représentation à l'Assemblée générale

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par son représentant légal, par un représentant de son choix ou par le représentant indépendant élu par l'Assemblée générale. Le cabinet d'avocats Reber Rechtsanwälte à Zurich est élu comme représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale en mars 2024.

La procuration peut être donnée par écrit ou par voie électronique via le portail des actionnaires exploité par

Computershare Suisse SA. Les actionnaires qui se font représenter par le représentant indépendant peuvent, à l'aide des formulaires prévus par le Conseil d'administration, donner des instructions relatives à chaque point porté à l'ordre du jour ainsi qu'aux objets et propositions ne figurant pas à l'ordre du jour, et indiquer s'ils votent selon les attentes du Conseil d'administration pour ou contre une proposition ou s'ils s'abstiennent de voter. Le représentant indépendant exerce les droits de vote conformément aux instructions données par les actionnaires. En l'absence d'instruction, il s'abstient de voter (chiffre 6.7.4 des statuts).

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

7.5 Inscriptions au registre des actions

Toutes les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote confèrent le droit de vote lors de l'Assemblée générale. Afin de garantir une procédure réglementaire, le Conseil d'administration fixe pour la vérification du droit de vote une date de référence, à sa libre appréciation, qui précède généralement de trois jours ouvrables la tenue de l'Assemblée générale. Des inscriptions et des suppressions sont en tout temps possibles indépendamment de la date de référence. La date de référence est publiée dans le calendrier financier sur le site Internet de Swisscom et envoyée avec l'invitation à l'Assemblée générale. Les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote à la date du 23 mars 2023, 17h00, étaient assorties du droit de vote lors de l'Assemblée générale du 28 mars 2023. Les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote à la date du 21 mars 2024, 17h00, sont assorties du droit de vote lors de l'Assemblée générale du 27 mars 2024.

9.2 Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

En milliers CHF	2023	2022
Honoraires de révision	3 281	3 316
Honoraires supplémentaires	1 895	861
Honoraires de révision	5 176	4 177
Honoraires supplémentaires en % honoraires de révision	58%	26%

Les honoraires supplémentaires comprennent des services de conseil en transactions, de conseil en matière de transformation, d'audits en matière de mandats d'externalisation informatique de clients commerciaux, d'audits en matière de déclarations d'informations financières, d'audits en matière d'états financiers individuels, d'analyses de l'égalité salariale et de fusions, d'exigences de reporting sur les Green Bonds en circulation et de conseil fiscal.

8 Prise de contrôle et mesures de défense

Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Ce principe figure également dans les statuts. L'obligation d'établir une offre d'achat au sens de la loi sur les infrastructures des marchés financiers n'existe donc pas puisqu'elle entrerait en contradiction avec la LET.

Des informations détaillées sur les clauses de prise de contrôle figurent dans le chapitre Rapport de rémunération.

📄 Voir rapport page 113

9 Organe de révision

9.1 Processus de sélection, durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu chaque année par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration. Une réélection est possible. Le comité Révision & ESG Reporting a défini les principes régissant l'attribution d'un mandat à l'organe de révision. Le mandat d'organe de révision fait l'objet d'un appel d'offres tous les dix à quatorze ans au minimum. La durée du mandat de l'organe de révision est limitée à vingt ans. Le réviseur responsable peut exercer le mandat pendant sept ans au plus conformément aux dispositions du droit des obligations. Ce mandat est exercé par PricewaterhouseCoopers (PwC), Zurich, depuis l'exercice 2019. Petra Schwick est la réviseuse responsable depuis 2023.

9.3 Instruments de surveillance et de contrôle dans le domaine de la révision

Sur mandat du Conseil d'administration, le comité Révision & ESG Reporting contrôle l'agrément de l'organe de révision en tant qu'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État ainsi que son indépendance et vérifie la qualité de ses prestations et sa rétribution. La compétence et la disponibilité de l'équipe d'audit, le processus d'audit ainsi que les rapports et la communication constituent les critères d'évaluation. Le comité Révision & ESG Reporting veille au respect du

principe légal de rotation s'appliquant au réviseur responsable et assume la responsabilité de la vérification et de l'appel à candidature pour un nouveau mandat de révision. Il entérine le plan de révision stratégique intégré, qui englobe le plan de révision annuel des organes de révision interne et externe. Il approuve en outre chaque année les honoraires versés pour les prestations de révision du groupe et des sociétés du groupe. Afin d'assurer l'indépendance de l'organe de révision, le comité Révision & ESG Reporting a défini des principes pour l'octroi de prestations supplémentaires à cet organe, qui englobent également une liste des prestations non autorisées. Afin de garantir l'indépendance de l'organe de révision, il incombe au comité Révision & ESG Reporting (pour les honoraires supérieurs à CHF 300 000) d'autoriser les mandats de prestations supplémentaires. Le comité Révision & ESG Reporting requiert du CFO et de l'organe de révision des informations respectivement trimestrielles et annuelles sur les mandats en cours de l'organe de révision, répartis par services d'audit, services connexes en matière d'audit et services ne relevant pas de l'audit, ainsi que sur leur indépendance.

L'organe de révision, représenté par la réviseuse responsable et son suppléant, participe généralement à toutes les séances du comité Révision & ESG Reporting. Il informe en détail le comité de l'avancement de ses travaux et des résultats obtenus, en particulier pour ce

qui est de l'audit des états financiers. Il remet en outre chaque année un rapport écrit au Conseil d'administration et au comité Révision & ESG Reporting portant sur la réalisation et le résultat de l'audit des états financiers ainsi que sur les constatations ayant trait à l'information financière et au système de contrôle interne. Une discussion entre le responsable de la révision externe et le comité Révision & ESG Reporting a lieu une fois par an. Le management n'y participe pas. Enfin, le président du comité veille à un échange étroit d'informations avec la réviseuse responsable de l'organe de révision en dehors des séances du comité Révision & ESG Reporting, et remet régulièrement un rapport d'activité au Conseil d'administration. En 2023, les représentants de l'organe de révision PwC étaient présents à toutes les séances du comité Révision & ESG Reporting. Le responsable de la révision interne a également participé à toutes les séances. Ni les représentants de l'organe de révision ni le responsable de la révision interne n'ont participé aux séances du Conseil d'administration en 2023.

10 Politique d'information

Swisscom privilégie une politique d'information ouverte et active vis-à-vis des actionnaires, du public et du marché des capitaux. Elle utilise pour ce faire les médias suivants:

Information	Rythme	Source
Communications aux actionnaires	si nécessaire	Feuille officielle suisse du commerce www.shab.ch ou par lettre ou par voie électronique (au choix du conseil d'administration)
Site Internet Swisscom	en continu	www.swisscom.ch
Rapports intermédiaires et rapport annuel (y compris le rapport de gestion, le rapport sur la gouvernance d'entreprise et le rapport sur les rémunérations, rapport sur les aspects non financiers, comptes consolidés, comptes annuels condensés de Swisscom SA)	trimestriel	www.swisscom.ch/financialreports
Comptes annuels complets de Swisscom SA	annuel	www.swisscom.ch/financialreports
Rapport d'impact sur le développement durable selon la Global Reporting Initiative (GRI)	annuel	www.swisscom.ch/sir2023
Présentations d'analystes sur les résultats financiers	trimestriel	www.swisscom.ch/financialreports
Communiqués de presse	si nécessaire	www.swisscom.ch/adhoc
Communiqués de presse ad hoc (lien push)	si nécessaire	www.swisscom.ch/adhoc
S'abonner aux communiqués ad hoc (lien pull)		www.swisscom.com/adhoc-abonnement
Protocoles des assemblées générales	annuel	www.swisscom.ch/assembleegenerale

Les collaborateurs de Swisscom responsables des relations avec les investisseurs peuvent être contactés via le site Internet, par e-mail, par téléphone ou par courrier. Le chemin d'accès au site web de Swisscom, les

données de contact et l'adresse du siège principal figurent dans l'impressum.

📄 Voir rapport page 209

11 Calendrier financier

Occasion	Date
Assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2023 à Zurich Oerlikon	27 mars 2024
Publication des résultats et du rapport intermédiaire 1 ^{er} trimestre 2024	2 mai 2024
Publication des résultats et du rapport intermédiaire 2 ^e trimestre 2024	31 juillet 2024
Publication des résultats et du rapport intermédiaire 3 ^e trimestre 2024	31 octobre 2024
Publication des résultats annuels et du rapport de gestion 2024	6 février 2025
Conférence de presse bilan 2024	6 février 2025

Le calendrier financier détaillé est publié sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Investisseurs» et actualisé en permanence.

🌐 Voir www.swisscom.ch/calendrierfinancier

12 Périodes de blocage du négoce

Swisscom fixe des périodes de blocage ordinaires et, au besoin, extraordinaires pour le négoce de ses effets par son Conseil d'administration, la Direction du groupe et ses collaborateurs (ci-après uniformément désignés par «collaborateurs»). L'instance de Clearing, qui se compose du CFO, du Head of Investor Relations et d'un spécialiste du service juridique du Groupe, est compétente en la matière. Les quatre périodes de blocage du négoce ordinaires avant la divulgation des chiffres de l'entreprise s'appliquent à tous les collaborateurs qui ont eu connaissance de ces chiffres alors qu'ils n'avaient pas encore été publiés. L'instance de Clearing tient une liste des initiés en conséquence. Dans la mesure où l'instance de Clearing n'en décide pas autrement, les périodes de blocage ordinaires durent environ quatre semaines et prennent fin 24 heures après la publication officielle des chiffres de

l'entreprise. Chaque année, l'instance de Clearing informe, par e-mail, les personnes concernées des périodes de blocage à venir à l'avance ainsi qu'avant leur début. Les dates sont en outre disponibles dans l'intranet.

Les périodes de blocage extraordinaires sont ordonnées par l'instance de Clearing lorsque des informations non publiées susceptibles d'avoir un effet sur les cours sont disponibles. Elles s'appliquent aux personnes qui disposent de connaissances d'initiés pertinentes. L'instance de Clearing tient une liste des initiés en conséquence. La durée des périodes de blocage est fixée par l'instance de Clearing. Ces périodes prennent fin 24 heures après la publication officielle de l'information susceptible d'influencer les cours ou sur ordre de l'instance de Clearing. L'instance de Clearing informe les collaborateurs de la décision de mettre en place une période de blocage par e-mail.

En présence de circonstances particulières, l'instance de Clearing se prononce, au cas par cas, sur des exceptions aux périodes de blocage ordinaires et extraordinaires. Au cours de l'exercice sous revue, aucune exception n'a été consentie.

Lettre de la présidente du comité Rémunération

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Swisscom a dégagé un résultat financier solide au cours de l'exercice sous revue. Elle garde une position robuste sur le marché suisse et est le principal challenger en Italie grâce à Fastweb. L'année s'est pourtant révélée complexe: 2023 a été marquée par des incertitudes telles que la volatilité de l'environnement économique avec des taux d'intérêt et une inflation en hausse ainsi que des risques géopolitiques persistants. Le chiffre d'affaires de l'activité principale en Suisse a légèrement reculé et a augmenté chez Fastweb. L'évolution financière du groupe, décrite dans le rapport financier, a été affectée par des effets exceptionnels et par les effets de la variation des taux de change. À taux de change constants et hors effets exceptionnels, on observe une croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA. Le bénéfice net a également augmenté.

Au cours de l'exercice, Swisscom a de nouveau remporté les tests pertinents sur la téléphonie mobile et le haut débit et a convaincu lors de tests indépendants par la qualité de son service dans les shops, à la hotline de communication mobile et, sur le plan numérique, via l'appli My Swisscom. Malgré l'inflation, Swisscom renonce, contrairement à d'autres opérateurs, à une augmentation générale des tarifs et maintient les prix des abonnements de communication mobile, d'Internet, de TV et de réseau fixe stables au moins jusqu'à fin 2024. Des sociétés d'études de marché indépendantes estiment par ailleurs que Swisscom est le prestataire numéro un en matière de cybersécurité. Grâce à de nouveaux services de sécurité informatique, Swisscom permet aussi aux petites et moyennes entreprises de bénéficier d'encore plus de sécurité et d'une protection fiable contre les cyberrisques. Dans le domaine de la durabilité, Swisscom se fixe des objectifs environnementaux et sociaux élevés. Nous encourageons l'éducation aux médias dans les écoles et auprès du grand public et jouons un rôle de pionnier essentiel dans la protection du climat. L'accent est mis sur la réduction de nos émissions de CO₂. En 2023, le magazine «World Finance» a ainsi qualifié Swisscom d'opérateur de télécommunications le plus durable du monde. Au cours de l'exercice sous revue, le comité Rémunération a vérifié le système de rémunération de la Direction du groupe et proposé au Conseil d'administration de conserver le modèle de rémunération variable révisé l'année précédente. Outre la performance financière qui détermine en grande partie la réalisation des objectifs globaux, ce modèle prend également en compte la performance relevant de la Business Transformation. La part variable liée au

résultat attribuée aux membres de la Direction du groupe continue d'être versée sous forme d'espèces et d'actions bloquées. La rémunération versée à la Direction du groupe est ainsi liée à la mise en œuvre de la stratégie. Elle permet une récompense appropriée et durable des performances, en tenant compte de la responsabilité qui incombe à Swisscom de contribuer au développement positif de la société et à la protection de l'environnement.

Au cours de l'exercice, Swisscom a connu des succès réjouissants. Elle a réalisé un bon résultat financier ainsi que d'excellentes performances en matière de satisfaction de la clientèle et de durabilité. Dans le cadre de son évaluation globale, le Conseil d'administration a évalué ces accomplissements en même temps que la performance opérationnelle. La réalisation globale des objectifs est comprise entre 105% et 110% selon la fonction pour les membres de la Direction du groupe. Globalement, la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice 2023 se situe dans les limites fixées par l'Assemblée générale en 2022 et en 2023 (en raison de l'élargissement de la Direction du groupe au cours de l'exercice).

À l'occasion de l'Assemblée générale 2024, comme chaque année, vous aurez la possibilité, Mesdames, Messieurs, chers actionnaires, de donner votre avis sur les principes de rémunération et le système de rémunération de Swisscom lors d'un vote consultatif au sujet du rapport de rémunération. Par ailleurs, vous voterez sur la rémunération globale maximale pouvant être attribuée au Conseil d'administration et à la Direction du groupe pour l'exercice 2025. Le montant que le comité propose d'accorder au Conseil d'administration reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Pour la rémunération versée à la Direction du groupe en 2025, un montant maximal inchangé de CHF 10,9 mio sera soumis à l'approbation. Conformément à ses responsabilités, le comité Rémunération continuera de vérifier la stratégie de rémunération et le système de rémunération durant l'exercice à venir, afin de s'assurer que ces principes sont alignés sur les intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes et que les prestations fournies sont honorées de manière appropriée et durable. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur votre soutien et vous remercions de votre confiance.

Meilleures salutations



Monique Bourquin, Présidente du comité Rémunération

Rapport de rémunération

Rémunération

Incitation

au succès durable de l'entreprise.

Direction du groupe

CHF 8,7 mio

de rémunération pour l'année 2023.

Conseil d'administration

CHF 2,4 mio

de rémunération pour l'année 2023.

1 Gouvernance

1.1 Principes généraux

Le rapport de rémunération se réfère aux chiffres 3.5 et 5 de l'annexe à la directive concernant les informations sur la Corporate Governance de SIX Swiss Exchange et aux art. 734 à 734f de la loi fédérale complétant le Code civil suisse (Droit des obligations). Swisscom suit également les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise édicté par economiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse.

Les principes internes de détermination des rémunérations sont définis avant tout dans les statuts, dans le Règlement d'organisation et dans le Règlement du comité Rémunération. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

🔗 Voir www.swisscom.ch/principes

🔗 Voir www.swisscom.com/complement_cc

Comme les années précédentes, le rapport de rémunération sera soumis à l'Assemblée générale du 27 mars 2024 pour un vote consultatif.

1.2 Répartition des attributions entre l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le comité Rémunération

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve les montants globaux maximaux destinés à la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice suivant. Les détails de la réglementation ainsi que la procédure suivie en cas de rejet de la proposition par l'Assemblée générale sont précisés aux chiffres 6.7.13 et 6.7.14 des

statuts. Le chiffre 8.2.2 des statuts définit également les conditions et le montant complémentaire maximal qui peut être versé à un membre de la Direction du groupe nouvellement nommé au cours d'une période pour laquelle l'Assemblée générale a déjà approuvé l'enveloppe de rémunération. Les statuts comprennent par ailleurs les dispositions suivantes liées à la politique de rémunération:

- Rémunération du Conseil d'administration (chiffres 7.4 et 9.1)
- Comité Rémunération (chiffre 7.5)
- Rémunération de la Direction du groupe (chiffres 8.2 et 9.1)
- Contrats du Conseil d'administration et de la Direction du groupe (chiffre 9.2)
- Nombre de mandats externes pour le Conseil d'administration et la Direction du groupe (chiffre 9.3)

Le Conseil d'administration approuve notamment la politique du personnel et la politique de rémunération du groupe ainsi que les conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe. Il fixe la rémunération du Conseil d'administration et décide de la rémunération du CEO (Chief Executive Officer) ainsi que de la rémunération globale de la Direction du groupe. À cet effet, il doit tenir compte du montant global maximal approuvé par l'Assemblée générale pour la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice correspondant.

Le comité Rémunération traite toutes les affaires du Conseil d'administration liées à la rémunération, lui soumet des propositions et a la compétence de fixer la rémunération des membres de la Direction du groupe (à l'exception du CEO) dans les limites du montant global approuvé. De plus, il se charge de la planification de la relève au niveau du Conseil d'administration, de la Direction du groupe et du Top management ainsi que de

la gestion des talents. Le CEO et les autres membres de la Direction du groupe ne participent pas aux séances durant lesquelles un changement de leur rémunération est discuté ou décidé.

Les compétences décisionnelles sont fixées dans les statuts, dans le Règlement d'organisation du Conseil

d'administration et dans le Règlement du comité Rémunération.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

☉ Le tableau ci-après présente un aperçu de la répartition des attributions entre l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le comité Rémunération.

Objet	Comité Rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Montants globaux maximaux de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe	V ¹	A ²	G ³
Montant complémentaire destiné à la rémunération des membres de la Direction du groupe nouvellement nommés (statuts)	V	A	G
Politique du personnel et politique de rémunération	V	G ⁴	–
Principes des plans du résultat et de participation du Conseil d'administration et de la Direction du groupe (statuts)	V	A	G
Principes des prestations de prévoyance et cotisations sociales	V	G	–
Plans du résultat et de participation du groupe	V	G ⁴	–
Conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe	V	G ⁴	–
Fixation des objectifs de performance pour la part variable liée au résultat	V	G ⁴	–
Concept de rémunération du Conseil d'administration	V	G ⁴	–
Rémunération du Conseil d'administration	V	G ⁵	–
Rémunération du CEO Swisscom SA	V	G ⁵	–
Rémunération globale de la Direction du groupe	V	G ⁵	–
Rémunération individuelle des membres de la Direction du groupe (sans le CEO)	G ^{5, 6}	–	–
Rapport de rémunération	V	A	G ⁷

1 V signifie préparation et proposition au Conseil d'administration.

2 A signifie proposition à l'Assemblée générale.

3 G signifie autorisation.

4 Dans le cadre des statuts.

5 Dans le cadre du montant maximal fixé par l'Assemblée générale.

6 Dans le cadre de la rémunération totale fixée par le Conseil d'administration.

7 Vote consultatif.

1.3 Élection, composition et méthode de travail du comité Rémunération

Le comité Rémunération est composé de trois à six membres, chacun élu annuellement par l'Assemblée générale. Si le nombre de membres devient inférieur à trois, le Conseil d'administration nomme, en son sein, le ou les membres qui manquent pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le Conseil d'administration désigne la présidente ou le président du comité qui, pour le reste, se constitue lui-même. Si l'Assemblée générale élit le président du Conseil d'administration au comité Rémunération, celui-ci n'a alors pas de droit de vote. De plus, le président du Conseil d'administration se retire des débats dès lors qu'une adaptation de sa rémunération est discutée et décidée. Le CEO, la CPO, le responsable Group Security & Corporate Affairs et le responsable Rewards & Engagement assistent aux séances à titre consultatif, mais le CEO et la CPO n'y sont pas admis lorsque les points à l'ordre du jour regardent exclusivement le Conseil d'administration. Les points à l'ordre du jour regardent le traitement d'une adaptation des rémunérations du CEO, de la CPO et du responsable Group Security & Corporate Affairs sont traités en l'absence de la personne concernée. D'autres membres du Conseil d'administration, des membres de l'organe de révision ou des spécialistes internes et

externes peuvent être amenés à prendre part aux séances en disposant d'une voix consultative. Un procès-verbal de chaque réunion est dressé et remis aux membres du comité et, sur demande, à d'autres membres du Conseil d'administration. La présidente rend compte oralement des activités menées par le comité lors de la séance suivante du Conseil d'administration. Les séances du comité Rémunération ont généralement lieu en février, juin et décembre. Au besoin, des séances supplémentaires peuvent être convoquées. Au cours de l'exercice, le comité Rémunération n'a fait appel à aucun conseiller externe.

Des informations détaillées figurent au chiffre 7.5 des statuts, dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration et dans le Règlement du comité Rémunération.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

Les membres du comité Rémunération n'exercent pas de fonction exécutive au sein de Swisscom et n'ont jamais exercé de telle fonction par le passé. De même, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires essentielle ni avec Swisscom SA ni avec le groupe Swisscom. La Confédération suisse et Swisscom sont liées par des relations clients-

fournisseurs. Des explications à ce propos figurent dans la note 6.2 jointe aux comptes consolidés.

📄 Voir rapport page 188

🕒 Le tableau ci-après présente la composition du comité ainsi qu'un récapitulatif des réunions et des décisions prises par circulaire en 2023.

	Réunions	Réunions ad hoc	Décisions prises par circulaire
Total	3	–	–
Durée médiane (en h.)	01:50	–	–
Participation:			
Monique Bourquin, présidente ¹	2	–	–
Barbara Frei, présidente ²	1	–	–
Roland Abt	3	–	–
Frank Esser	3	–	–
Renzo Simoni ²	1	–	–
Michael Rechsteiner ³	3	–	–

¹ Élu(e) au Conseil d'administration le 28 mars 2023.

² A quitté le Conseil d'administration le 28 mars 2023.

³ Participation sans droit de vote.

2 Rémunération du Conseil d'administration

2.1 Généralités

Le système de rémunération appliqué aux membres du Conseil d'administration doit permettre d'attirer et de retenir des personnalités expérimentées et motivées, disposées à assumer une fonction au sein de cet organe. Il vise en outre à faire concorder les intérêts des membres du Conseil d'administration avec ceux des actionnaires. La rémunération tient compte de la responsabilité et de l'activité exercée par les membres du Conseil d'administration. Les principes relatifs à la rémunération du Conseil d'administration et à l'octroi de titres de participation figurent aux chiffres 7.4 et 9.1 des statuts.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

La rémunération se compose d'honoraires fixes liés à la fonction (qui comprennent des honoraires de base et des suppléments de fonction), de cotisations légales ou réglementaires de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle, ainsi que d'éventuelles prestations supplémentaires. La participation aux réunions ne fait l'objet d'aucune rémunération supplé-

mentaire. Aucune part variable liée au résultat n'est versée. Les membres du Conseil d'administration sont tenus de percevoir une part de leurs honoraires sous forme d'actions et de respecter les exigences relatives à la détention d'un portefeuille minimal d'actions. Ils sont ainsi directement intéressés à l'évolution de la valeur financière de l'action Swisscom.

L'adéquation de la rémunération est en principe vérifiée chaque année en décembre pour l'année suivante. À des fins de comparaison, le Conseil d'administration prend en compte les entreprises cotées au Swiss Market Index (SMI), mais sans tenir compte des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à CHF 20 mia ni des entreprises des secteurs pharmaceutique et financier. Une comparaison a donc été effectuée en décembre 2022 avec les rémunérations de la Compagnie Financière Richemont, Geberit, Givaudan, Logitech, Sonova et Sika. Il en ressort que les rémunérations du président et des membres du Conseil d'administration de Swisscom se situent dans le quartile inférieur du groupe de comparaison. Le Conseil d'administration n'a fait appel à aucun conseiller externe pour fixer la rémunération et en vérifier le caractère approprié.

2.2 Éléments de la rémunération

Honoraires des membres du Conseil d'administration

Les honoraires des membres du Conseil d'administration se composent d'honoraires de base et de suppléments

de fonction visant à rétribuer les fonctions exercées. Les montants versés par an sont les suivants.

en CHF	2023 brut	2022 brut
Honoraires de base de chaque membre	146 000	146 000
Suppléments de fonction ¹		
Présidence	308 000	308 000
Vice-présidence	25 000	25 000
Représentant de la Confédération ²	–	48 000
Comité Révision & ESG Reporting, présidence	61 000	61 000
Comité Révision & ESG Reporting, membre	17 000	17 000
Comité Stratégie & Investissements, présidence	25 000	25 000
Comité Stratégie & Investissements, membre	17 000	17 000
Comité Rémunération, présidence	25 000	25 000
Comité Rémunération, membre	15 000	15 000

1 Aucun supplément de fonction n'est versé aux membres d'un comité ad hoc.

2 L'indemnité de fonction d'un montant de 48 000 CHF a été supprimée au 28 mars 2023.

Conformément au Management Incentive Plan, les membres du Conseil d'administration sont tenus d'accepter le versement en actions d'un tiers de leurs honoraires. Font exception les membres du Conseil d'administration qui démissionnent lors de l'Assemblée générale annuelle, dont les honoraires sont remis intégralement en espèces prorata temporis. Le nombre d'actions remises est calculé sur la base de la valeur fiscale et arrondi à un nombre entier d'actions. Les actions sont soumises à une période de blocage de trois ans. Cette restriction de disposition s'applique également en cas de départ de l'entreprise durant une période de blocage. Les actions, remises au prorata en mars ou avril et en décembre de l'exercice pour l'exercice sous revue, sont calculées à leur valeur de marché le jour de l'attribution. La rémunération en actions attribuée est majorée d'un facteur 1,19 pour tenir compte de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de marché. En mars et en décembre 2023, les membres du Conseil d'administration ont ainsi reçu au total 1 446 actions (exercice précédent: 1 544 actions) présentant une valeur fiscale de CHF 495 (mars) et CHF 428 (décembre) (exercice précédent: CHF 468 en mars, CHF 434 en décembre) par action. Le cours de l'action s'élevait à CHF 590 (mars) et CHF 510 (décembre) (exercice précédent: CHF 557 en mars, CHF 517 en décembre).

Cotisations aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle et prestations supplémentaires

Swisscom paie sur les honoraires les cotisations légales ou réglementaires de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle. Les cotisations sont indiquées séparément et figurent dans le total des rémunérations.

Dans la mesure où les prescriptions légales l'exigent, les membres du Conseil d'administration sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès pour leurs honoraires de base auprès de l'institution de prévoyance comPlan (voir le règlement sur www.pk-complan.ch) et pour leurs suppléments de fonction, dans le cadre d'un plan 1e, auprès de la fondation collective VZ. Les prestations de prévoyance citées englobent toutes les contributions d'épargne, de garantie et de risque versées par l'employeur à l'institution de prévoyance.

Pour la publication des prestations de services et des prestations en nature ainsi que des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Swisscom n'accorde aucune prestation ou aucun avantage en nature significatif. Les menues dépenses sont remboursées sur la base d'un règlement forfaitaire approuvé par les autorités fiscales et les autres dépenses le sont selon les frais effectifs. Elles ne sont pas incluses dans la rémunération.

2.3 Rémunération globale (audité)

Les tableaux ci-après présentent l'ensemble des indemnités versées à chaque membre du Conseil d'administration pour les exercices 2022 et 2023, réparties par composantes. Le fait que la rémunération totale soit plus faible en 2023 s'explique avant tout par la

suppression du supplément de fonction du représentant de la Confédération le 28 mars 2023. La rémunération globale versée aux membres de la Direction du groupe s'inscrit dans le cadre du montant global maximal de CHF 2.5 mio approuvé par l'Assemblée générale 2022 pour l'exercice 2023.

2023, en milliers CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction		Cotisations versées par l'employeur aux CP	Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales	Total 2023
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions			
Michael Rechsteiner, président	335	200	64	28	627
Monique Bourquin ¹	93	57	21	9	180
Roland Abt	159	96	–	12	267
Alain Carrupt	109	65	–	8	182
Guus Dekkers ²	109	65	–	21	195
Frank Esser ³	152	91	–	–	243
Barbara Frei ⁴	47	–	–	3	50
Sandra Lathion-Zweifel	109	65	22	10	206
Anna Mossberg ⁵	109	65	–	44	218
Renzo Simoni ⁴	57	–	8	3	68
Fritz Zurbrugg ¹	89	54	21	8	172
Rémunération du Conseil d'administration	1 368	758	136	146	2 408

1 Élu(e) au Conseil d'administration le 28 mars 2023.

2 Guus Dekkers est assujetti aux assurances sociales en Grande-Bretagne depuis 2022.

3 Frank Esser est assujetti aux assurances sociales en Allemagne. Aucune cotisation n'est versée par l'employeur.

4 A quitté le conseil d'administration le 28 mars 2023. L'année de son départ, sa rémunération sera intégralement versée en espèces.

5 Anna Mossberg est assujettie aux assurances sociales en Suède.

Les cotisations patronales à SV incluent un paiement rétroactif pour les années 2018 à 2022.

2022, en milliers CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction		Cotisations versées par l'employeur aux CP	Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales	Total 2022
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions			
Michael Rechsteiner, président	335	200	63	30	628
Roland Abt	159	95	23	14	291
Alain Carrupt	109	65	–	8	182
Guus Dekkers ¹	109	65	–	23	197
Frank Esser ²	152	91	–	–	243
Barbara Frei	124	75	–	12	211
Sandra Lathion-Zweifel	109	65	22	10	206
Anna Mossberg ³	109	65	–	32	206
Renzo Simoni	151	91	33	14	289
Rémunération du Conseil d'administration	1 357	812	141	143	2 453

1 Guus Dekkers est assujetti aux assurances sociales en Grande-Bretagne depuis 2022.

2 Frank Esser est assujetti aux assurances sociales en Allemagne. Aucune cotisation n'est versée par l'employeur.

3 Anna Mossberg est assujettie aux assurances sociales en Suède.

2.4 Détention d'un portefeuille minimal d'actions

Les membres du Conseil d'administration ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions équivalant au montant des honoraires annuels (honoraires de base plus suppléments de fonction). En règle générale, ils disposent d'un délai de quatre ans à compter de leur entrée en fonction ou de la prise d'une nouvelle fonction pour le constituer. Pour ce faire, ils utilisent les actions bloquées versées avec leurs honoraires et, le cas échéant, procèdent à l'acquisition d'actions supplémentaires sur le marché, en tenant compte des restrictions de négoce légales et internes. Le respect de cette exigence est vérifié annuellement par le comité Rémunération. Si, suite à une baisse du cours de l'action, le portefeuille

d'actions n'atteint pas le minimum requis, l'écart doit être compensé avant la vérification suivante. Dans des cas fondés, tels que des problèmes personnels ou des obligations juridiques, le président du Conseil d'administration peut, à sa libre appréciation, admettre des exceptions.

2.5 Droits de participation des membres du Conseil d'administration (audité)

Aux 31 décembre 2022 et 2023, les membres du Conseil d'administration et les parties qui leur sont liées détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées indiqué dans le tableau ci-après. Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

Nombre	31.12.2023	31.12.2022
Michael Rechsteiner	1 324	945
Roland Abt	1 277	1 096
Monique Bourquin ¹	191	–
Alain Carrupt	940	816
Guus Dekkers	396	272
Frank Esser	1 498	1 325
Barbara Frei ²	–	1 478
Sandra Lathion-Zweifel	615	491
Anna Mossberg	723	599
Renzo Simoni ²	–	1 003
Fritz Zurbrügg ¹	106	–
Total des actions des membres du Conseil d'administration	7 070	8 025

¹ Élu(e) au Conseil d'administration le 28 mars 2023.

² A quitté le Conseil d'administration le 28 mars 2023.

3 Rémunération versée à la Direction du groupe

3.1 Généralités

La politique de rémunération que Swisscom applique à l'égard de la Direction du groupe vise à attirer et à retenir à long terme des cadres et spécialistes motivés et hautement qualifiés et à les inciter à prendre une part active à l'augmentation durable de la valeur de l'entreprise. Définie de manière systématique, transparente et durable, elle repose sur les principes suivants:

- La rémunération globale est compétitive et en adéquation tant avec le marché qu'avec la structure salariale interne.
- La rémunération dépend de la prestation et du résultat de Swisscom.
- La participation directe à l'évolution de la valeur de Swisscom a pour effet de lier les intérêts de la Direction à ceux des actionnaires.

La rémunération des membres de la Direction du groupe comprend un dosage équilibré d'éléments fixes et variables. La rémunération fixe inclut le salaire de base, les prestations supplémentaires (en premier lieu, un véhicule de fonction) et les prestations de prévoyance. La rémunération variable se compose d'une part liée au résultat, versée en espèces et en actions.

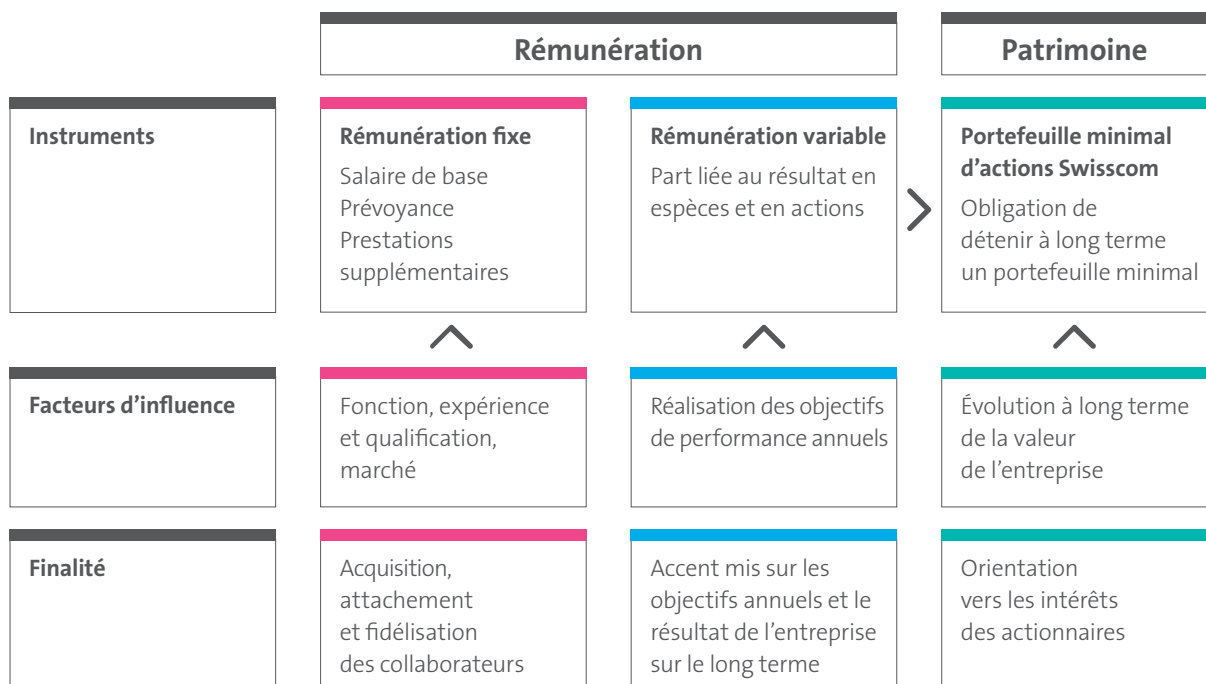
Les membres de la Direction du groupe ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions. Cette exigence vise à les intéresser directement à l'évolution à moyen terme de la valeur de l'action Swisscom et rapproche leurs intérêts de ceux des actionnaires. Pour faciliter la constitution du portefeuille minimal d'actions, les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de percevoir sous forme d'actions jusqu'à 50% de la part variable liée au résultat.

Les principes relatifs à la rémunération liée au résultat et aux plans de résultat et participation de la Direction du groupe sont définis au chiffre 9.1 des statuts.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

Système de la rémunération

Éléments de la rémunération et leurs facteurs d'influence



La détermination de la rémunération fait l'objet d'une décision d'appréciation qui tient compte de la valeur de marché externe de la fonction, du rapport à l'échelle interne des salaires et de la prestation individuelle.

Pour évaluer la valeur de marché des fonctions, Swisscom se fonde sur des comparaisons transsectorielles avec des entreprises suisses ainsi que sur des comparaisons sectorielles internationales. Ces deux formes de comparaison permettent de représenter au mieux le marché du travail pertinent pour Swisscom en termes de postes d'encadrement. Au cours de l'exercice, Swisscom a consulté une étude comparative nationale et internationale réalisée par le cabinet de conseil Willis Towers Watson WTW. L'étude nationale portant sur l'année 2022 englobe treize grandes entreprises domiciliées en Suisse opérant dans différents secteurs, à l'exception toutefois des secteurs financier et pharmaceutique. Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires médian de CHF 6 mia et emploient un nombre médian de 25 000 collaborateurs. L'étude internationale portant sur l'année 2020 englobe des entreprises de télécommunication de huit pays d'Europe occidentale générant un chiffre d'affaires médian de CHF 7,5 mia et employant un nombre médian de 19 500 collaborateurs. Lors de l'analyse de ces deux études comparatives, il est tenu compte de la comparabilité de la responsabilité en termes de chiffre d'affaires, d'effectif du personnel et de dimension internationale. Les études révèlent que la rémunération totale des fonctions de Direction du groupe se situe dans le quartile inférieur en comparaison nationale et qu'elle est également majoritairement inférieure à la valeur médiane des groupes de comparaison respectifs en comparaison internationale. Au cours de l'exercice, le comité Rémunération n'a fait appel à aucun conseiller externe.

En règle générale, le comité Rémunération vérifie la rémunération individuelle des membres de la Direction du groupe tous les trois ans à compter de l'engagement. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration, s'appuyant sur les études comparatives, a modifié le salaire de deux membres de la Direction du groupe pour rendre compte de leur expérience et de leur performance et pour garantir une rémunération conforme au marché.

3.2 Éléments de la rémunération

Salaire de base

Le salaire de base rémunère chaque membre de la Direction du groupe au regard de sa fonction, de ses prestations et de ses qualifications. Il est fixé par une décision d'appréciation qui tient compte de la valeur de marché externe de la fonction et du rapport avec l'échelle des salaires attribués aux fonctions dirigeantes les plus élevées du groupe. Le salaire de base est versé en espèces.

Part variable liée au résultat

Les membres de la Direction du groupe ont droit à une part variable liée au résultat qui peut aller jusqu'à 70% du salaire de base (part cible liée au résultat) lorsque les objectifs sont atteints à 100%. Le montant de la part liée au résultat versée dépend du degré de réalisation des objectifs; il est défini par le comité Rémunération sur la base de l'évaluation des objectifs effectuée par le CEO. Si les objectifs sont dépassés, la part liée au résultat atteint au maximum 130% de la part cible liée au résultat. Autrement dit, la part maximale liée au résultat est limitée à 91% du salaire de base. Ainsi, la part liée au résultat ne dépasse jamais un salaire annuel de base, même si l'on considère la valeur de marché de la part versée en actions.

Objectifs et réalisation des objectifs pour la part variable liée au résultat

Les objectifs pour les membres de la Direction du groupe se composent d'objectifs financiers et de thèmes liés à la Business Transformation. La structure des objectifs ancre ainsi les visées stratégiques à long terme comme la consolidation de l'activité principale grâce à des expériences clients et à une infrastructure hors pair, l'exploitation de nouvelles opportunités de croissance et le développement continu de l'excellence opérationnelle.

La réalisation globale des objectifs dépend en outre de la réalisation d'un EBITDA minimal, appelé EBITDA seuil. L'EBITDA seuil est fixé chaque année par le Conseil d'administration sur la base de l'objectif d'EBITDA du groupe. Si l'EBITDA seuil est atteint, la réalisation globale des objectifs se mesure à la réalisation des objectifs financiers et à l'évaluation de la performance des thèmes liés à la Business Transformation (0–130%). Si l'EBITDA seuil n'est pas atteint, la réalisation globale des objectifs pour les membres de la Direction du groupe s'élève à 0% et aucune part variable liée au résultat n'est versée.

Établissement de la structure des objectifs

Sont déterminants pour le versement de la part liée au résultat

1. Objectifs financiers		2. Business Transformation		3. Réalisation globale des objectifs
Chiffre d'affaires		Performance opérationnelle		(dépend de la réalisation de l'«EBITDA seuil»)
Marge d'EBITDA	+/-	Clients	=	entre 0% et 130%
Operating free cash flow proxy		Croissance		
Objectifs financiers Fastweb		Durabilité		

a) Objectifs financiers

Chaque année, en décembre, le Conseil d'administration approuve, sur proposition du comité Rémunération, les objectifs financiers déterminants pour le calcul de la part variable liée au résultat pour l'exercice suivant. Les objectifs pertinents pour l'exercice sous revue sont restés inchangés par rapport à l'année précédente dans le cadre de la poursuite de la stratégie d'entreprise. Les valeurs cibles reposent sur les valeurs de planification de l'exercice considéré. Les objectifs financiers comprennent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel avant intérêts, impôts et amortissement par rapport aux produits des activités ordinaires (marge EBITDA) ainsi qu'un indicateur du flux de trésorerie

(operating free cash flow proxy). Les membres de la Direction du groupe invités par Swisscom à siéger au Conseil d'administration de la filiale italienne Fastweb S.p.A. sont, en outre, évalués sur la base des objectifs financiers de cette dernière.

Le comité Rémunération détermine la réalisation des objectifs financiers à l'aide d'une échelle définie pour chaque objectif, qui met en évidence le dépassement des valeurs cibles ou leur non-atteinte. La réalisation d'un seul objectif peut varier entre 0% et 200%. La réalisation des objectifs financiers se détermine au moyen de la pondération des différents objectifs et ne peut dépasser 200% au total.

Pondération des objectifs financiers

Objectifs financiers	Pondération CEO et CFO	Pondération autres membres de la Direction du groupe
Chiffre d'affaires	24%	30%
Marge d'EBITDA	24%	30%
Operating free cash flow proxy	32%	40%
Objectifs financiers Fastweb	20%	0%

b) Business Transformation

Les thèmes pertinents pour le succès à long terme de Swisscom sont regroupés sous l'appellation «Business Transformation». Ces thèmes, qui tiennent compte plus globalement de la performance à long terme de Swisscom, renforcent l'orientation de la rémunération sur les intérêts des actionnaires. La performance opérationnelle est évaluée sur la base d'indicateurs relatifs à la stabilité du réseau et du service ainsi qu'à la réputation. Contrairement à l'exercice précédent, la part de marché a été exclue du calcul. Le thème Clients englobe la satisfaction de la clientèle, privée et commerciale, mesurée à l'aide du Net

Promoter Score – un indicateur reconnu qui évalue la fidélité de la clientèle. Le thème Croissance est évalué au moyen d'indicateurs d'innovation et de la mise en œuvre de projets stratégiques. Enfin, le thème Durabilité contient des indicateurs relatifs à la satisfaction des collaborateurs, à la diversité et à la contribution de Swisscom à la protection de l'environnement (réduction des émissions de CO₂ – critère ESG). Le système de rémunération reflète ainsi la responsabilité qui incombe à Swisscom de contribuer au développement positif de la société ainsi qu'à la protection de l'environnement. Des informations complémentaires sur la satisfaction de la clientèle figurent dans le rapport

annuel. De plus amples informations sur la contribution de Swisscom en faveur de la société et de l'environnement sont expliquées dans le Sustainability Impact Report 2023 (rapport sur le développement durable).

▣ Voir rapport page 34

▣ Voir www.swisscom.ch/sir2023

Le comité Rémunération délibère sur la performance en matière de Business Transformation en s'appuyant sur les indicateurs et sur les écarts constatés par rapport à l'exercice précédent ou à la moyenne de plusieurs exercices. Il évalue le résultat selon sa propre appréciation, sur une échelle de +/- 0 à 20 points de pourcentage.

Thèmes Business Transformation

Assurer le succès à long terme

Business Transformation	Thèmes	Évaluation notamment sur la base de
Performance opérationnelle	- Stabilité - Réputation	- Indicateurs quantitatifs par thème - Moyenne pluriannuelle - Année précédente - Année en cours
Clients	Satisfaction de la clientèle, Net Promoter Score	
Croissance	Innovation, projets stratégiques	
Durabilité	- Collaborateurs - Environnement	

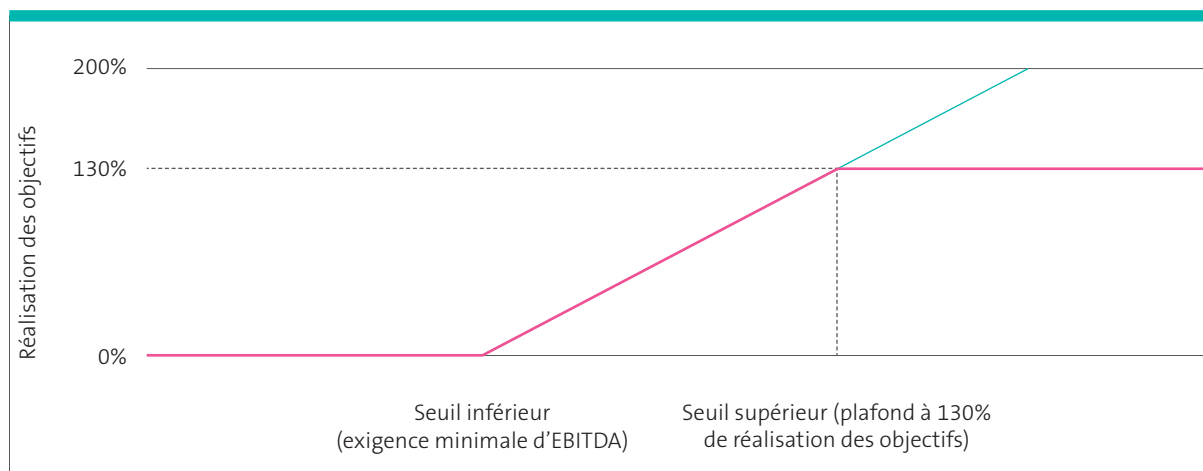
+/- 0 à 20 points de pourcentage sur la réalisation des objectifs financiers

c) Réalisation globale des objectifs

La réalisation globale des objectifs se calcule au moyen de la réalisation des objectifs financiers plus ou moins l'évaluation de la Business Transformation. Afin de s'assurer que la réalisation globale des objectifs définie reflète correctement la prestation du groupe et les intérêts des actionnaires en termes de création de valeur à long terme, le comité Rémunération peut, dans des situations extraordinaires, se fonder sur sa propre appréciation pour évaluer la prestation

effective du management. Il peut tenir compte de facteurs particuliers, comme des fluctuations monétaires, des effets financiers exceptionnels ou une évolution imprévisible du secteur ou du marché. La réalisation globale des objectifs est limitée à 130% au maximum. Sur la base de la réalisation globale des objectifs, le comité Rémunération soumet au Conseil d'administration, pour approbation, le montant de la part liée au résultat à verser à la Direction du groupe et au CEO.

Seuils de réalisation globale des objectifs



Versement de la part variable liée au résultat

La part variable liée au résultat est versée en mars ou en avril de l'année suivante, à hauteur de 25% en actions Swisscom, dans le cadre du «Management Incentive Plan». Les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de porter cette proportion à 50% au maximum. La part restante liée au résultat est versée en espèces. En cas de départ de la Direction du groupe en cours d'année, la part liée au résultat pour l'exercice en cours est généralement versée intégralement en espèces. La part versée en actions doit être communiquée avant la fin de l'exercice, au plus tard en novembre après la publication du résultat du troisième trimestre. Le nombre d'actions remises est calculé sur la base de la valeur fiscale et arrondi à un nombre entier d'actions. Les actions sont soumises à une période de blocage de trois ans. Cette restriction de disposition s'applique également en cas de résiliation des rapports de travail durant une période de blocage. La rémunération en actions attribuée pour l'exercice sous revue est majorée d'un facteur 1,19 pour tenir compte de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de marché. La valeur du marché est calculée le jour de l'attribution. L'attribution pour l'exercice sous revue sera effectuée en mars 2024.

En mars 2023, les membres de la Direction du groupe, qui étaient alors au nombre de cinq, se sont vu attribuer un total de 1 476 actions (année précédente: 1 536 actions) pour l'exercice 2022 à une valeur fiscale de CHF 495 (exercice précédent: CHF 468) par action, alors que la valeur de marché s'établissait à CHF 590 (exercice précédent: CHF 557).

Prestations de prévoyance et prestations supplémentaires

Les membres de la Direction du groupe sont assurés auprès de l'institution de prévoyance comPlan contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, à l'instar de tous les collaborateurs y ayant droit en Suisse (voir le règlement sur www.pk-complan.ch). Les prestations de prévoyance citées englobent toutes les contributions d'épargne, de garantie et de risque versées par l'employeur à l'institution de prévoyance. Elles comprennent en outre les coûts prorata temporis de la rente AVS transitoire versée par comPlan en cas de retraite anticipée et la prime d'une assurance risque décès conclue pour les cadres de Swisscom en Suisse. Des informations

complémentaires figurent dans la note 4.3 jointe aux comptes consolidés.

▣ Voir rapport pages 173–179

Concernant la publication des prestations de services, des prestations en nature et des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Les membres de la Direction du groupe ont droit à un forfait de véhicule. Les menues dépenses sont remboursées sur la base d'un règlement forfaitaire approuvé par les autorités fiscales et les autres dépenses le sont selon les frais effectifs. Elles ne sont pas incluses dans la rémunération.

3.3 Rémunération globale (auditée)

Le tableau ci-après présente la rémunération globale versée aux membres de la Direction du groupe pour les exercices 2022 et 2023, répartie selon les différentes composantes, et précise le montant le plus élevé revenant à un membre. Au total, les objectifs financiers du groupe Swisscom ont été légèrement dépassés au cours de l'exercice sous revue. Chez Fastweb, l'objectif financier n'a pas été entièrement atteint. Les attentes dans le cadre de la Business Transformation – en particulier en ce qui concerne les clients et le développement durable – ont été globalement dépassées. L'EBITDA seuil a été atteint. La réalisation globale des objectifs pertinente pour le versement de la part cible liée au résultat se monte à 105% pour le CEO et de 105% à 110% pour les autres membres de la Direction du groupe, selon leur fonction. Au cours de l'exercice sous revue, la part variable liée au résultat (total CHF 3 067 000) a atteint env. 79% du salaire de base (total CHF 3 865 000). La rémunération la plus élevée a été versée au CEO, Christoph Aeschlimann. Elle a augmenté de 2,7% par rapport à la rémunération la plus élevée de l'exercice précédent, car la part liée au résultat avait été versée à l'ancien CEO, Urs Schaeppi, à 100% et exclusivement en espèces, en raison de son départ. L'augmentation de la rémunération globale à la Direction du groupe est principalement due à l'élargissement de celle-ci de six à neuf membres. Par ailleurs, la base de comparaison était plus faible pour l'exercice précédent, car le poste de responsable IT, Network & Infrastructure était vacant et n'a été pourvu qu'au cours de l'exercice sous revue. La rémunération globale versée aux membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2023 s'inscrit dans le cadre du montant global maximal de CHF 10.4 mio approuvé par l'Assemblée générale 2023.

Rémunération de la Direction du groupe

En milliers CHF	Total Direction du groupe 2023	Total Direction du groupe 2022	Dont Christoph Aeschlimann 2023	Dont Urs Schäppi 2022
Salaire de base fixe en espèces	3 865	2 878	882	368
Part variable liée au résultat en espèces	2 196	1 638	486	257
Part variable liée au résultat en actions ¹	871	867	193	–
Prestations de services et prestations en nature	190	121	24	7
Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales ²	636	480	139	59
Prestations de prévoyance	951	666	130	62
Rémunération globale	8 709	6 650	1 854	753
Rémunération après le départ de la Direction du groupe ³	–	1 053	–	1 053
Total des rémunérations des membres de la Direction du groupe, y compris des prestations accordées après le départ de la Direction du groupe	8 709	7 703	1 854	1 806

1 Les actions sont affichées à la valeur du marché et sont soumises à une période de blocage de trois ans.

2 Les cotisations de l'employeur versées au titre des assurances sociales (AVS, AI, APG et CAF, y compris les frais administratifs ainsi que l'assurance IJM et l'assurance accidents) sont incluses dans la rémunération globale.

3 Rémunérations versées pour remplir des obligations contractuelles pendant la période de de préavis aux membres de la direction qui ont quitté leur poste au cours de l'exercice ou en 2022.

3.4 Détention d'un portefeuille minimal d'actions

Les membres de la Direction du groupe ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions Swisscom. Ce portefeuille équivaut à deux salaires annuels de base pour le CEO et à un salaire annuel de base pour les autres membres de la Direction du groupe. Le portefeuille prescrit est constitué sur quatre périodes d'attribution pour les membres de la Direction du groupe. À cet effet, ils utilisent les actions bloquées versées avec leur rémunération et, le cas échéant, procèdent à l'acquisition d'actions supplémentaires sur le marché, en tenant compte des restrictions de négoce internes. Le respect de cette exigence est vérifié annuellement par le comité Rémunération. Si, suite à une adaptation de salaire ou à une baisse du cours de l'action,

le portefeuille d'actions n'atteint pas le minimum requis, l'écart doit être compensé avant la vérification suivante. Dans des cas fondés, tels que des problèmes personnels ou des obligations juridiques, le président du Conseil d'administration peut, à sa libre appréciation, admettre des exceptions.

3.5 Droits de participation des membres de la Direction du groupe (audité)

Aux 31 décembre 2022 et 2023, les membres de la Direction du groupe et les parties qui leur sont liées détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées indiqué dans le tableau ci-après. Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

Nombre	31.12.2023	31.12.2022
Christoph Aeschlimann (CEO) ¹	1 318	713
Urs Lehner	1 431	1 231
Isa Müller-Wegner ²	–	–
Gerd Niehage ³	–	–
Stefan Nünlist ⁴	346	–
Klementina Pejic	487	256
Eugen Stermetz	375	175
Martin Vögeli ⁴	660	–
Dirk Wierzbitzki	1 775	1 535
Total des actions des membres de la Direction du groupe	6 392	3 910

1 CEO depuis 1 juin 2022.

2 Élu à la Direction du groupe le 1^{er} juin 2023.

3 Élu à la Direction du groupe le 1^{er} mars 2023.

4 Élu à la Direction du groupe le 1^{er} avril 2023.

3.6 Contrats de travail

Les contrats de travail des membres de la Direction du groupe peuvent être résiliés moyennant un délai de douze mois. Abstraction faite du salaire à payer pendant douze mois au maximum, aucune indemnité de départ n'est due. Les contrats de travail prévoient que Swisscom peut renoncer au versement d'indemnités promises – ou exiger la restitution d'indemnités versées – contrairement aux dispositions légales et réglementaires. Ils ne comportent pas de clause de prohibition de concurrence ni de clause de prise de contrôle.

4 Autres rémunérations

4.1 Indemnités pour activités supplémentaires (audité)

Swisscom peut attribuer aux membres du Conseil d'administration des rémunérations pour des activités dans des sociétés du groupe et pour des activités sur ordre de Swisscom (chiffre 8.2 des statuts). Au cours de l'exercice sous revue, aucune rémunération de ce type n'a été versée.

🌐 Voir www.swisscom.ch/principes

Les membres de la Direction du groupe n'ont pas droit à des rémunérations supplémentaires pour l'exercice de mandats d'administrateurs, à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe Swisscom.

4.2 Rémunérations versées à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe et à des parties liées (audité)

Au cours de l'exercice sous revue, aucune rémunération non conforme aux pratiques du marché n'a été versée à d'anciens membres du Conseil d'administration en rapport avec une activité passée au sein des organes de la société. De même, aucune rémunération de ce type

n'a été attribuée à d'anciens membres de la Direction du groupe. En outre, Swisscom n'a accordé aucune rémunération non conforme aux pratiques du marché à des parties liées aux membres, anciens ou actuels, du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe.

4.3 Octroi de prêts et de crédits (audité)

Swisscom SA ne dispose d'aucune base statutaire concernant l'octroi de prêts, de crédits et de prestations de prévoyance en dehors de la prévoyance professionnelle aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe.

En 2023, Swisscom n'a accordé aucune sûreté, aucun prêt, aucune avance ni aucun crédit de quelque sorte que ce soit à des membres, anciens ou actuels, du Conseil d'administration ou à des parties qui leur sont liées, ni à des membres, anciens ou actuels, de la Direction du groupe ou à des parties qui leur sont liées. Il n'existe par conséquent aucune créance de ce genre en suspens.

5 Activités auprès d'autres entreprises

Les activités que les membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe exercent auprès d'autres entreprises sont mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

📄 Voir rapport pages 89–93 (Conseil d'administration)

📄 Voir rapport pages 103–107 (Direction du groupe)

6 Représentation des sexes

Au 31 décembre 2023, Swisscom satisfait aux exigences légales en matière de représentation des deux sexes au sein du Conseil d'administration et de la Direction du groupe.

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Swisscom SA

Ittigen

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Swisscom SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 734a-734f CO dans les tableaux marqués de l'indication « audité » (chiffres 2.3, 2.5, 3.3, 3.5 et 4.1 à 4.3) aux pages 113 à 125 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les articles 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 113 à 125) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières « contrôlées » dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
 Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les articles 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers AG

Petra Schwick
Experte-révisseuse agréée
Révisseuse responsable

Peter Kartscher
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 7 février 2024



Comptes annuels consolidés

Comptes consolidés	
Compte de résultat global consolidé	130
État consolidé de la situation financière.....	131
Tableau des flux de trésorerie consolidé.....	132
État consolidé de la variation des capitaux propres.....	133
Annexe aux comptes consolidés	
1 Performance opérationnelle	
1.1 Informations sectorielles	136
1.2 Charges d'exploitation	143
2 Gestion de capitaux et du risque financier	
2.1 Gestion des capitaux et capitaux propres.....	145
2.2 Passifs financiers	147
2.3 Contrats de location.....	149
2.4 Résultat financier.....	153
2.5 Gestion du risque financier	153
3 Actifs et passifs opérationnels	
3.1 Actif circulant net opérationnel.....	161
3.2 Immobilisations corporelles	164
3.3 Immobilisations incorporelles	166
3.4 Goodwill	167
3.5 Provisions et passifs éventuels.....	169
4 Collaborateurs	
4.1 Effectifs et charges de personnel	172
4.2 Rémunérations des principaux dirigeants.....	173
4.3 Régimes à prestations définies	173
5 Périmètre de consolidation	
5.1 Structure du groupe.....	180
5.2 Modifications du périmètre de consolidation	180
5.3 Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	181
5.4 Sociétés du groupe.....	183
6 Autres informations	
6.1 Impôts sur le résultat.....	185
6.2 Parties liées	188
6.3 Autres principes comptables	189
Rapport de l'organe de révision	190

Compte de résultat global consolidé

En mio CHF, sauf indications par action	Notes	2023	2022
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	1.1	11 072	11 051
Charges directes	1.2	(2 725)	(2 626)
Charges de personnel	1.2, 4.1	(2 680)	(2 705)
Autres charges d'exploitation	1.2	(1 811)	(1 982)
Prestations propres activées et autres produits	1.2	766	668
Résultat d'exploitation avant amortissements		4 622	4 406
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3.2, 3.3	(2 126)	(2 104)
Amortissement des droits d'utilisation	2.3	(291)	(262)
Résultat d'exploitation		2 205	2 040
Produits financiers	2.4	30	76
Charges financières	2.4	(160)	(148)
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.3	–	(5)
Résultat avant impôt sur le résultat		2 075	1 963
Charge d'impôt sur le résultat	6.1	(364)	(360)
Bénéfice net		1 711	1 603
Autres éléments du résultat global			
Gains (pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	2.1	(28)	41
Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres	2.1	43	(38)
Postes pas recyclables dans le compte de résultat		15	3
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	2.1	(126)	(96)
Variation des couvertures de flux de trésorerie	2.1	(10)	(4)
Postes recyclables dans le compte de résultat		(136)	(100)
Autres éléments du résultat global		(121)	(97)
Résultat global			
Bénéfice net		1 711	1 603
Autres éléments du résultat global		(121)	(97)
Résultat global		1 590	1 506
Parts au bénéfice net et résultat global			
Actionnaires de Swisscom SA		1 711	1 602
Participations ne donnant pas le contrôle		–	1
Bénéfice net		1 711	1 603
Actionnaires de Swisscom SA		1 590	1 505
Participations ne donnant pas le contrôle		–	1
Résultat global		1 590	1 506
Bénéfice par action			
Bénéfice et bénéfice dilué par action (en CHF)	2.1	33,03	30,93

État consolidé de la situation financière

En mio CHF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Actifs			
Liquidités		148	121
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	3.1	2 143	2 255
Créances au titre des contrats de location-financement	2.3	46	53
Autres actifs opérationnels	3.1	1 323	1 353
Autres actifs financiers		50	64
Actifs d'impôt exigible	6.1	1	2
Actifs non courants détenus en vue de la vente		7	–
Total des actifs courants		3 718	3 848
Immobilisations corporelles	3.2	11 059	10 811
Immobilisations incorporelles	3.3	1 737	1 741
Goodwill	3.4	5 172	5 172
Droits d'utilisation	2.3	1 972	1 992
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.3	27	26
Créances au titre des contrats de location-financement	2.3	84	78
Autres actifs financiers		745	747
Actifs de prévoyance	4.3	11	11
Actifs d'impôt différé	6.1	225	194
Total des actifs non courants		21 032	20 772
Total des actifs		24 750	24 620
Passifs et capitaux propres			
Passifs financiers	2.2	718	547
Engagements de leasing	2.3	227	232
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	3.1	1 611	1 674
Autres passifs opérationnels	3.1	1 471	1 571
Provisions	3.5	115	88
Passifs d'impôt exigible	6.1	203	194
Total des passifs courants		4 345	4 306
Passifs financiers	2.2	4 947	5 455
Engagements de leasing	2.3	1 688	1 679
Engagements de prévoyance professionnelle	4.3	21	22
Provisions	3.5	1 148	1 071
Bénéfice différé résultant de la cession-bail d'immeubles	2.3	81	85
Passifs d'impôt différé	6.1	898	831
Total des passifs non courants		8 783	9 143
Total des passifs		13 128	13 449
Capital-actions		52	52
Réserves de capital		136	136
Bénéfices reportés	2.1	13 529	12 942
Différences de change	2.1	(2 086)	(1 960)
Réserves de couverture	2.1	(12)	(2)
Capitaux propres des actionnaires de Swisscom SA		11 619	11 168
Intérêts minoritaires		3	3
Total des capitaux propres		11 622	11 171
Total des passifs et des capitaux propres		24 750	24 620

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En mio CHF	Notes	2023	2022
Bénéfice net		1 711	1 603
Charge d'impôt sur le résultat	6.1	364	360
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.3	–	5
Produits financiers	2.4	(30)	(76)
Charges financières	2.4	160	148
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3.2, 3.3	2 126	2 104
Amortissement des droits d'utilisation	2.3	291	262
Bénéfice résultant de la cession d'immobilisations corporelles	1.2	(6)	(11)
Perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles		1	3
Charges pour paiements fondés sur des actions		1	1
Chiffre d'affaires résultant de contrats de location-financement		(108)	(134)
Encaissements résultant de contrats de location-financement		108	106
Variation du bénéfice différé résultant de la cession-bail d'immeubles	2.3	(4)	(10)
Variation des actifs et passifs opérationnels	3.1	(5)	(85)
Variation des provisions	3.5	(124)	31
Variation d'engagements de prévoyance professionnelle	4.3	(31)	49
Paiements d'intérêts perçus		7	2
Paiements de dividendes perçus	5.3	9	2
Paiements d'intérêts de passifs financiers	2.2	(84)	(62)
Paiement d'intérêts sur engagements de leasing	2.3	(44)	(44)
Paiements d'impôt sur le résultat	6.1	(313)	(378)
Entrées de trésorerie provenant des activités opérationnelles		4 029	3 876
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.2, 3.3	(2 272)	(2 289)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		10	15
Acquisition de filiales nette de liquidités acquises	5.2	(62)	(67)
Cession de filiales, nette des liquidités cédées	5.2	2	–
Dépenses liées aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.2	(3)	(2)
Dépenses pour autres actifs financiers		(13)	(142)
Recettes provenant d'autres actifs financiers		33	68
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(17)	(13)
Sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement		(2 322)	(2 430)
Constitution de passifs financiers	2.2	223	209
Remboursement de passifs financiers	2.2	(471)	(535)
Remboursement d'engagements de leasing	2.3	(270)	(240)
Dividendes versés aux actionnaires de Swisscom SA	2.1	(1 140)	(1 140)
Versements de dividendes aux intérêts minoritaires		(1)	(1)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	5.2	–	(14)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement		(12)	–
Sorties de trésorerie provenant des activités de financement		(1 671)	(1 721)
Entrées/(sorties) nettes de trésorerie		36	(275)
Liquidités au 1 ^{er} janvier		121	401
Effet de conversion de la trésorerie en monnaies étrangères		(9)	(5)
Liquidités au 31 décembre		148	121

État consolidé de la variation des capitaux propres

En mio CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Bénéfices reportés	Différences de change	Réserves de couverture	Capitaux propres actionnaires Swisscom	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2022	52	136	12 485	(1 864)	2	10 811	2	10 813
Bénéfice net	–	–	1 602	–	–	1 602	1	1 603
Autres éléments du résultat global	–	–	3	(96)	(4)	(97)	–	(97)
Résultat global	–	–	1 605	(96)	(4)	1 505	1	1 506
Dividendes versés	–	–	(1 140)	–	–	(1 140)	(1)	(1 141)
Autres variations	–	–	(8)	–	–	(8)	1	(7)
Solde au 31 décembre 2022	52	136	12 942	(1 960)	(2)	11 168	3	11 171
Bénéfice net	–	–	1 711	–	–	1 711	–	1 711
Autres éléments du résultat global	–	–	15	(126)	(10)	(121)	–	(121)
Résultat global	–	–	1 726	(126)	(10)	1 590	–	1 590
Dividendes versés	–	–	(1 140)	–	–	(1 140)	(1)	(1 141)
Autres variations	–	–	1	–	–	1	1	2
Solde au 31 décembre 2023	52	136	13 529	(2 086)	(12)	11 619	3	11 622

Annexe aux comptes consolidés

Le présent rapport financier est une traduction de la version originale rédigée en allemand. En cas d'incohérences, la version allemande fait foi.

Informations générales et modifications des principes comptables

Informations générales

Le groupe Swisscom (ci-après «Swisscom») commercialise des services de télécommunications. Il exerce ses activités essentiellement en Suisse et en Italie. Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 comprennent ceux de Swisscom SA en tant que société holding et ceux de ses filiales. Société anonyme de droit public soumise au droit suisse, Swisscom SA est sise à Ittigen (canton de Berne, Suisse). Son adresse est la suivante: Swisscom SA, Alte Tiefenaustrasse 6, 3048 Worblaufen. Swisscom est cotée à la SIX Swiss Exchange. Le nombre d'actions émises, soit 51 801 943 unités, est resté identique par rapport à l'exercice précédent. Les actions ont une valeur nominale de CHF 1 et sont entièrement libérées. Chaque action donne droit à une voix. L'actionnaire majoritaire de Swisscom SA est, comme pour l'exercice précédent, la Confédération suisse (Confédération). Conformément à la loi en vigueur, la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix. Le Conseil d'administration de Swisscom a autorisé la publication des présents comptes consolidés le 7 février 2024. Aucune événement important postérieur à la clôture de l'exercice n'est survenu jusqu'à cette date. Les comptes consolidés sont sujets à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA le 27 mars 2024.

Principes d'établissement des comptes

Les comptes consolidés de Swisscom ont été établis conformément aux normes internationales de présentation des comptes (IFRS Accounting Standards) et dans le respect des dispositions du droit suisse. La période de rapport est de douze mois. Les comptes consolidés sont présentés en francs suisses (CHF), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle de Swisscom SA. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en millions de CHF. La base d'évaluation correspond aux coûts historiques d'acquisition et de production, à moins qu'une norme ou une interprétation ne prescrive une autre base d'évaluation pour un élément des états financiers. Dans ce cas, ce fait est explicitement mentionné dans les principes comptables. Les principales règles comptables qui sont pertinentes pour la compréhension des comptes consolidés sont mentionnées dans les explications spécifiques figurant dans l'annexe.

Incertitudes importantes relatives aux estimations et décisions d'appréciation dans le cadre de l'application de règles comptables

L'établissement des états financiers consolidés repose sur des hypothèses et des estimations pour lesquelles l'application des règles comptables accorde un certain degré d'appréciation à la Direction. Ceci s'applique particulièrement aux postes suivants.

Description	Autres informations
Contrats de location	Note 2.3
Immobilisations corporelles	Note 3.2
Immobilisations incorporelles	Note 3.3
Goodwill	Note 3.4
Provisions pour démantèlement et remise en état	Note 3.5
Provisions pour procédures réglementaires et concurrentielles	Note 3.5
Régimes à prestations définies	Note 4.3

Modifications des IFRS Accounting Standards et interprétations amendées devant être appliquées pour la première fois au cours de l'exercice sous revue

Norme	Nom
IFRS 17	Contrats d'assurance
Amendements apportés à IAS 1	Informations à fournir sur les méthodes comptables
Amendements apportés à IAS 8	Définition des estimations comptables
Amendements apportés à IAS 12	Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant 1 ^{er} janvier 2023 d'une transaction unique
Amendements apportés à IAS 12	Réforme du système fiscal international – Modèle de règles pour le Pillar 2

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Swisscom applique les IFRS Accounting Standards nouvelles ou amendées ainsi que les interprétations qui n'ont aucune incidence significative sur le résultat ou la situation financière du groupe. D'autres informations sur des amendements apportés aux IFRS Accounting Standards applicables à partir de l'exercice 2024 ou plus tard sont mentionnées dans la note 6.3.

1 Performance opérationnelle

Ce chapitre explique la performance opérationnelle de Swisscom durant l'exercice sous revue. La répartition par secteurs opérationnels correspond au système de reporting interne utilisé pour l'évaluation de la performance et l'allocation des ressources ainsi qu'à la structure de direction de Swisscom.

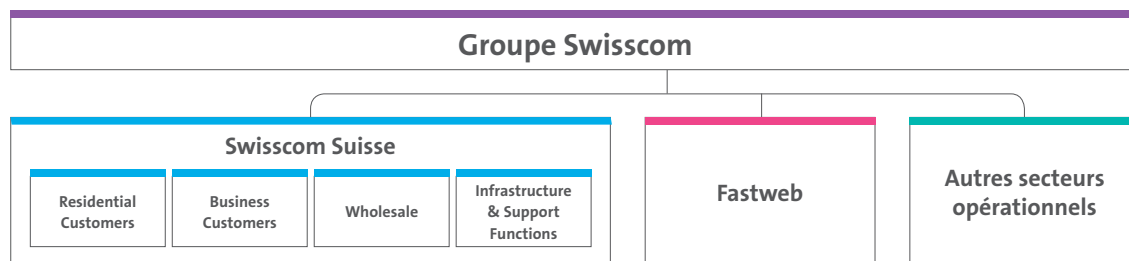
1.1 Informations sectorielles

Changements dans le compte rendu des secteurs

Swisscom a simplifié sa facturation interne au 1^{er} janvier 2023. Les frais des appels en itinérance et de terminaison sur les réseaux d'autres opérateurs de télécommunications ne sont plus facturés aux secteurs Residential Customers et Business Customers et restent dans le secteur Wholesale. En parallèle, les produits de terminaison sur le réseau de Swisscom ne sont plus crédités aux secteurs Residential Customers et Business Customers, mais restent également dans le secteur Wholesale. De plus, à compter du 1^{er} janvier 2023, Swisscom a réaffecté certaines divisions au sein de Swisscom Suisse aux divers secteurs. Les chiffres de l'exercice précédent sont modifiés comme suit.

En mio CHF	Présenté	Ajustement	Ajusté
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) Swisscom Suisse.			
Exercice 2022			
Residential Customers	2 975	4	2 979
Business Customers	1 384	(3)	1 381
Wholesale	291	(2)	289
Infrastructure & Support Functions	(1 166)	1	(1 165)
Intersegment-Elimination	(1)	–	(1)
EBITDA Swisscom Suisse	3 483	–	3 483

Informations générales



Secteur	Activité
Residential Customers	Le segment des Residential Customers propose aux clients privés des services basés sur les réseaux mobiles et fixes en Suisse, tels que la téléphonie, le haut débit, la télévision et les offres de communications mobiles. Le secteur comprend en outre la vente d'équipements terminaux.
Business Customers	Le segment Business Customers est axé sur les services de télécommunications et les solutions globales de communication pour les entreprises en Suisse. Son offre comprend la palette complète, du produit individuel à la solution globale dans le domaine de l'infrastructure TIC d'entreprise.
Wholesale	Ce segment comprend l'utilisation du réseau fixe et mobile de Swisscom par d'autres opérateurs de télécommunications ainsi que l'utilisation de réseaux de tiers par Swisscom. Le marché Wholesale comprend également l'itinérance avec les opérateurs étrangers dont les clients utilisent le réseau mobile de Swisscom, ainsi que les services à haut débit et les services d'accès réglementés au réseau d'accès.
Infrastructure & Support Functions	Le secteur Infrastructure & Support Functions est responsable de la planification, de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure de réseau de Swisscom ainsi que de tous les systèmes informatiques. Il assure le développement et la production de prestations pour l'informatique et les réseaux, destinées à l'ensemble de la Suisse. Infrastructure & Support Functions englobe également les fonctions de support Finances, Ressources humaines et Stratégie de Swisscom Suisse ainsi que la gestion des immeubles et des véhicules en Suisse.
Fastweb	Fastweb fournit des services à haut débit et mobiles à des clients privés, commerciaux et Wholesale en Italie. L'offre comprend des offres de téléphonie, de haut débit et de téléphonie mobile. Pour les clients commerciaux, Fastweb propose des solutions TIC complètes.
Autres secteurs opérationnels	Les autres secteurs opérationnels incluent notamment Swisscom Directories SA (localsearch), spécialisée dans le domaine des annuaires en ligne, cablex SA, spécialisée dans la construction, la maintenance et l'exploitation de solutions d'infrastructure TIC et réseau performantes et Swisscom Broadcast SA, qui est le principal fournisseur de services de radiodiffusion et de plateformes en Suisse pour les clients du secteur des médias et de la radiocommunication sécurisée.

Le rapport s'articule autour des secteurs suivants: Residential Customers, Business Customers, Wholesale et Infrastructure & Support Functions – regroupés sous Swisscom Suisse –, Fastweb et Autres secteurs opérationnels.

Pour ses prestations, le secteur Infrastructure & Support Functions ne facture aucuns frais de réseau ni aucune commission de gestion à d'autres secteurs. Les autres prestations entre les secteurs sont facturées aux prix du marché. Les résultats des secteurs Residential Customers, Business Customers ainsi que Wholesale correspondent ainsi à une marge de couverture avant frais de réseau.

Les charges sectorielles comprennent les charges directes et indirectes, qui englobent les charges de personnel, les autres charges d'exploitation diminuées des propres prestations activées et des autres produits. Les charges de prévoyance incluent les cotisations ordinaires de l'employeur. La différence entre les cotisations ordinaires de l'employeur et les charges de prévoyance selon IAS 19 est indiquée dans la colonne «Élimination». Le résultat sectoriel de la colonne Élimination de CHF –8 mio (exercice précédent: CHF –94 mio) comporte un produit de CHF 37 mio (exercice précédent: charges de CHF 53 mio) en tant que position de réconciliation avec les charges de prévoyance selon l'IAS 19.

Les contrats de location-financement entre les secteurs ne sont pas comptabilisés au bilan conformément à l'IFRS 16. Les charges de location financement des secteurs englobent les amortissements et les intérêts des droits d'utilisation hors amortissements de CHF 18 mio (exercice précédent: CHF 20 mio) sur les droits d'usage inaliénables (Infeasible Rights of Use, IRU) versés d'avance, des dépréciations sur les droits d'utilisation de CHF 29 mio (exercice précédent: aucune) ainsi que le décompte du loyer des immeubles entre les secteurs. Les charges de location d'actifs de faible valeur sont présentées comme charges directes.

Les investissements comprennent les dépenses pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles ainsi que les paiements pour les droits d'usage inaliénables (Indefeasible Rights of Use, IRU). En règle générale, les IRU sont intégralement versés au début de la période d'utilisation. Si les critères selon IFRS 16 sont remplis, ils sont classés comme contrat de location. Les paiements de droits d'usage (IRU) versés d'avance sont considérés comme des investissements dans les informations sectorielles compte tenu de la prééminence de la réalité sur l'apparence. En 2023, des paiements d'IRU de CHF 20 mio (exercice précédent: CHF 20 mio) sont enregistrés.

Dans certains cas, Swisscom Suisse vend des téléphones cellulaires à un tarif subventionné dans le cadre d'une offre combinée avec un contrat Mobile. En raison de la répartition du chiffre d'affaires sur les composants livrés à l'avance (téléphone mobile), des chiffres d'affaires sont comptabilisés antérieurement à la facturation. Il s'ensuit que des actifs contractuels sont comptabilisés lors de telles affaires. Dans le compte rendu des secteurs de Swisscom Suisse, la constitution et la dissolution de ces actifs contractuels sont indiquées au titre d'autre chiffre d'affaires. Les montants facturés sont présentés comme chiffre d'affaires des services de télécommunications ou des marchandises. En outre, depuis 2023, Swisscom prend également en compte d'autres facteurs tels que les conditions du marché et des facteurs supplémentaires spécifiques à l'entreprise en plus des prix contractuels pour déterminer la juste valeur pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts liés à certains contrats d'itinérance assortis de garanties minimales. Cette modification a entraîné une diminution du chiffre d'affaires et des coûts directs de respectivement CHF 59 mio pour l'année 2023 et de CHF 61 mio pour l'année 2022. L'exercice précédent a été adapté en conséquence.

Fastweb a réexaminé sa stratégie actuelle de déploiement d'un réseau Fixed Wireless Access (FWA) et décidé de l'adapter fin 2023. La poursuite de l'extension du FWA se fera grâce à l'exploitation d'une infrastructure de réseau 5G propre, basée sur un accord avec WindTre. Le déploiement actuel d'un réseau FWA dédié en dehors des zones de raccordement à fibre optique (FTTH) sera en revanche arrêté. Suite à l'adaptation de la stratégie, des coûts d'EUR 61 mio (CHF 60 mio) ont été comptabilisés en 2023 dans le résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) de Fastweb. De plus, des dépréciations sur les immobilisations corporelles et les droits d'utilisation ont été comptabilisées. Voir notes 2.3 et 3.2.

Informations sectorielles 2023

2023, en mio CHF	Swisscom Suisse	Fastweb	Autres secteurs opérationnels	Élimination	Total
Clients privés	4 487	1 132	–	–	5 619
Clients commerciaux	3 069	1 103	430	–	4 602
Clients Wholesale	530	321	–	–	851
Chiffre d'affaires externe	8 086	2 556	430	–	11 072
Chiffre d'affaires intersectoriel	60	5	645	(710)	–
Chiffre d'affaires	8 146	2 561	1 075	(710)	11 072
Charges directes	(1 707)	(1 002)	(84)	68	(2 725)
Charges indirectes	(2 738)	(783)	(838)	634	(3 725)
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	3 701	776	153	(8)	4 622
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles					(2 126)
Amortissement des droits d'utilisation					(291)
Résultat d'exploitation (EBIT)					2 205
Produits financiers					30
Charges financières					(160)
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence					–
Résultat avant impôt sur le résultat					2 075
Charge d'impôt sur le résultat					(364)
Bénéfice net					1 711
EBITDA	3 701	776	153	(8)	4 622
Charges de location	(225)	(54)	(11)	2	(288)
EBITDA après charges de location (EBITDAaL)	3 476	722	142	(6)	4 334
Investissements	(1 690)	(606)	(40)	44	(2 292)
Operating free cash flow proxy	1 786	116	102	38	2 042

Informations sectorielles 2023 de Swisscom Suisse

2023, en mio CHF	Residential Customers	Business Customers	Wholesale	Infrastructure & Support Functions	Élimination	Total Swisscom Suisse
Réseau fixe	1 991	808	–	–	–	2 799
Mobile	1 852	726	–	–	–	2 578
Services de télécommunications	3 843	1 534	–	–	–	5 377
Services informatiques	–	1 184	–	–	–	1 184
Marchandises	503	332	–	–	–	835
Wholesale	–	–	530	–	–	530
Autres chiffres d'affaires	141	4	–	15	–	160
Chiffre d'affaires externe	4 487	3 054	530	15	–	8 086
Chiffre d'affaires intersectoriel	15	44	12	58	(69)	60
Chiffre d'affaires	4 502	3 098	542	73	(69)	8 146
Charges directes	(877)	(742)	(239)	(8)	159	(1 707)
Charges indirectes	(646)	(998)	23	(1 028)	(89)	(2 738)
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	2 979	1 358	326	(963)	1	3 701
Investissements	(49)	(50)	–	(1 591)	–	(1 690)

Informations sectorielles 2022

2022, en mio CHF, ajusté	Swisscom Suisse	Fastweb	Autres secteurs opérationnels	Élimination	Total
Clients privés	4 511	1 150	–	–	5 661
Clients commerciaux	3 098	1 019	417	–	4 534
Wholesale clients	540	316	–	–	856
Chiffre d'affaires externe	8 149	2 485	417	–	11 051
Chiffre d'affaires intersectoriel	60	8	621	(689)	–
Chiffre d'affaires	8 209	2 493	1 038	(689)	11 051
Charges directes	(1 738)	(879)	(76)	67	(2 626)
Charges indirectes	(2 988)	(757)	(802)	528	(4 019)
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	3 483	857	160	(94)	4 406
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles					(2 104)
Amortissement des droits d'utilisation					(262)
Résultat d'exploitation (EBIT)					2 040
Produits financiers					76
Charges financières					(148)
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence					(5)
Résultat avant impôt sur le résultat					1 963
Charge d'impôt sur le résultat					(360)
Bénéfice net					1 603
EBITDA	3 483	857	160	(94)	4 406
Charges de location	(218)	(57)	(10)	(1)	(286)
EBITDA après charges de location (EBITDAaL)	3 265	800	150	(95)	4 120
Investissements	(1 698)	(619)	(34)	42	(2 309)
Operating free cash flow proxy	1 567	181	116	(53)	1 811

Informations sectorielles 2022 de Swisscom Suisse

2022, en mio CHF, ajusté	Residential Customers	Business Customers	Wholesale	Infrastructure & Support Functions	Élimination	Total Swisscom Suisse
Réseau fixe	2 006	841	–	–	–	2 847
Mobile	1 855	747	–	–	–	2 602
Services de télécommunications	3 861	1 588	–	–	–	5 449
Services informatiques	–	1 152	–	–	–	1 152
Marchandises	518	342	–	–	–	860
Wholesale	–	–	540	–	–	540
Autres chiffres d'affaires	132	(1)	–	17	–	148
Chiffre d'affaires externe	4 511	3 081	540	17	–	8 149
Chiffre d'affaires intersectoriel	16	48	11	54	(69)	60
Chiffre d'affaires	4 527	3 129	551	71	(69)	8 209
Charges directes	(878)	(765)	(247)	(8)	160	(1 738)
Charges indirectes	(670)	(983)	(15)	(1 228)	(92)	(2 988)
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	2 979	1 381	289	(1 165)	(1)	3 483
Investissements	(55)	(47)	–	(1 596)	–	(1 698)

Informations relatives aux secteurs géographiques

En mio CHF	2023		2022	
	Chiffre d'affaires	Actifs non courants	Chiffre d'affaires	Actifs non courants
Suisse	8 516	16 576	8 566	16 103
Italie	2 556	3 382	2 485	3 629
Autres pays	–	9	–	10
Non attribué	–	1 065	–	1 030
Total	11 072	21 032	11 051	20 772

Informations relatives aux produits et services

En mio CHF	2023	2022
Services de télécommunications	7 500	7 538
Services informatiques	1 184	1 153
Marchandises	930	923
Wholesale	851	855
Autres chiffres d'affaires	607	582
Chiffre d'affaires total	11 072	11 051

Principes comptables

Services de télécommunications

Les services de télécommunications englobent les domaines communication mobile et réseau fixe en Suisse et à l'étranger. Les services de communication mobile incluent les prix de base, auxquels s'ajoutent les communications nationales et internationales effectuées par les clients de Swisscom en Suisse et à l'étranger. Swisscom propose des abonnements à un prix mensuel fixe (prix forfaitaire), dont le chiffre d'affaires est comptabilisé de façon linéaire sur la durée minimale du contrat. Selon l'abonnement, les chiffres d'affaires sont également réalisés sur la base des minutes d'utilisation consommées. La durée minimale du contrat est en règle générale de 12 ou 24 mois. Si un appareil de communication mobile est vendu avec un abonnement dans le cadre d'une offre combinée, il s'agit d'un contrat à composantes multiples. Les contrats à composantes multiples similaires sont regroupés en portefeuilles pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Le prix de transaction total des contrats à composantes multiples est réparti entre chacune des obligations de prestation identifiées en proportion des prix de vente spécifiques. Les prix de vente spécifiques des téléphones mobiles et des abonnements ressortent de la liste des prix de Swisscom et de la durée minimale du contrat. Les frais de mise en service non remboursables qui ne constituent pas une obligation de prestation spécifique seront pris en compte dans le prix de transaction total et affectés au prorata aux différentes obligations de prestation relevant du contrat conclu avec le client. En l'absence de durée minimale du contrat, le chiffre d'affaires est réalisé au moment de la mise en service. Les services de réseau fixe comprennent principalement les prix de base des raccordements de téléphonie sur le réseau fixe, haut débit et TV ainsi que le trafic téléphonique national et international pour les clients privés et commerciaux. Swisscom propose, en outre, des offres combinées incluant des services à haut débit et des services de télévision, ainsi qu'en option, un raccordement au réseau de téléphonie fixe. Les frais d'abonnement sont fixes (tarif forfaitaire). La durée minimale du contrat est de 12 mois. Le chiffre d'affaires est comptabilisé de façon linéaire sur la durée du contrat. Les chiffres d'affaires des communications téléphoniques sont comptabilisés au moment où elles ont lieu.

Services informatiques

Le domaine des services liés aux solutions de communication et aux solutions informatiques (services informatiques) englobe principalement le conseil et la modulation ainsi que la maintenance et l'exploitation d'infrastructures de communication. Il comprend également à la fois les applications et les services, et l'intégration, l'exploitation et la maintenance de réseaux de données ainsi que les services d'externalisation. Les chiffres d'affaires résultant de mandats spécifiques de clients sont comptabilisés selon le degré d'achèvement, mesuré par le rapport entre les coûts occasionnés et les coûts prévisionnels. Les chiffres d'affaires générés par les contrats d'externalisation à long terme sont comptabilisés comme chiffres d'affaires en fonction du volume des prestations fournies au client. La durée de ces contrats est en règle générale comprise entre trois et sept ans. Les projets de transition en relation avec un contrat d'externalisation ne sont pas comptabilisés comme des obligations de prestation distinctes. Les chiffres d'affaires provenant de la maintenance sont enregistrés de façon linéaire sur la durée des contrats de maintenance. Les contreparties variables sont seulement prises en compte dans le prix de transaction s'il est fortement probable qu'aucune annulation significative de chiffre d'affaires n'aura lieu dans le futur.

Marchandises

Les chiffres d'affaires résultant de la vente de téléphones mobiles, de téléphones fixes et d'autres accessoires sont comptabilisés à la date de la livraison et de la prestation. Swisscom vend des routeurs et des TV-Box pour l'utilisation de ses services. Étant donné que ces appareils sont compatibles uniquement avec le réseau Swisscom et ne peuvent pas être utilisés pour des réseaux d'autres opérateurs de télécommunications, ils ne sont pas comptabilisés comme des obligations de prestation distinctes. Le chiffre d'affaires est différé et comptabilisé sur la durée minimale du contrat de l'abonnement haut débit ou TV correspondant.

Wholesale

Les prestations de services comprennent principalement les lignes louées et l'utilisation du réseau fixe de Swisscom par d'autres opérateurs de télécommunications (itinérance). Les redevances résultant des lignes louées sont comptabilisées comme produit de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les prestations d'itinérance sont comptabilisées comme chiffre d'affaires au moment de la fourniture de la prestation sur la base des minutes de conversation ou de tarifs contractuels en tenant compte des conditions du marché et d'autres facteurs spécifiques à l'entreprise. Les prestations d'itinérance avec d'autres fournisseurs de services de télécommunication sont présentées en chiffres bruts.

1.2 Charges d'exploitation

Charges directes

En mio CHF	2023	2022
Appareils de télécommunications et marchandises diverses	1 007	977
Services acquis	732	705
Coûts d'obtention de contrats	229	222
Coûts d'exécution de contrats	86	86
Coûts d'accès au réseau des filiales suisses	240	247
Coûts d'accès au réseau des filiales étrangères	431	389
Total des charges directes	2 725	2 626

Charges indirectes

En mio CHF	2023	2022
Charges salariales et sociales	2 613	2 637
Autres charges de personnel	67	68
Total des charges de personnel¹	2 680	2 705
Charges informatiques	269	267
Charges d'entretien	277	303
Charges d'énergie	157	152
Charges de publicité et de vente	172	193
Charges de conseil et collaborateurs externes	102	117
Services call center acquis	117	129
Charges administratives	42	49
Corrections de valeur sur créances et actifs contractuels	70	42
Autres charges d'exploitation	605	730
Total des autres charges d'exploitation	1 811	1 982
Prestations propres pour immobilisations corporelles et incorporelles activées	(541)	(485)
Prestations propres pour coûts de contrat activés	(49)	(54)
Bénéfice résultant de la cession d'immobilisations corporelles	(6)	(11)
Autres produits	(170)	(118)
Total des prestations propres activées et des autres produits	(766)	(668)
Total des charges indirectes	3 725	4 019

1 Voir note 4.1.

Les autres charges d'exploitation ainsi que les autres produits comprennent entre autres la constitution et la reprise de provisions pour procédures réglementaires et concurrentielles. Voir note 3.5.

Les prestations propres pour immobilisations corporelles et incorporelles activées comprennent les charges de personnel liées à la réalisation d'installations techniques, la construction d'infrastructures de réseau et la conception de logiciels à usage interne.

Principes comptables

Coûts d'obtention de contrats

Swisscom verse des commissions aux revendeurs pour l'acquisition et la conservation de clients dans le secteur de la communication mobile. Les commissions respectives dépendent du type d'abonnement. Les coûts d'acquisition et de fidélisation de la clientèle sont différés et répartis sur la durée de la période de chiffre d'affaires correspondante. De plus, Swisscom rembourse au distributeur les subventions sur les équipements terminaux que le distributeur accorde au client lorsque celui-ci souscrit en même temps un abonnement de communication mobile Swisscom. Les frais concernés sont différés et comptabilisés de façon linéaire comme coûts marginaux d'obtention de contrats pendant la durée du contrat. La période de résiliation équivaut à la période de chiffre d'affaires correspondante. Voir note 1.1.

Coûts d'exécution de contrats

En relation avec un abonnement haut débit ou TV de Swisscom, les clients doivent acheter un routeur ou une TV-Box de Swisscom afin d'utiliser les services de Swisscom. Le routeur et la TV-Box ne peuvent être utilisés que pour des services de Swisscom. Les coûts afférents aux routeurs et TV-Box sont présentés comme coûts d'exécution de contrats et répartis sur la durée minimale du contrat. Les coûts initiaux liés à la reprise et à l'intégration de transactions d'externalisation avec des clients commerciaux sont différés et comptabilisés dans le résultat de façon linéaire sur la durée du contrat d'exploitation. La période de résiliation équivaut à la période de chiffre d'affaires correspondante. Voir note 1.1.

2 Gestion de capitaux et du risque financier

Les procédures et directives relatives à la gestion active de la structure de capitaux et des risques financiers auxquels est exposée Swisscom sont présentées dans le chapitre suivant. Swisscom entend disposer d'une solide base de capitaux propres lui permettant d'assurer la continuité de l'entreprise et d'offrir aux investisseurs des revenus appropriés, correspondant aux risques.

2.1 Gestion des capitaux et capitaux propres

Endettement

La situation d'endettement de Swisscom respecte la limitation du rapport entre l'endettement net et le résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) fixée dans les objectifs financiers du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral a défini la limitation de l'endettement net à 2,4× l'EBITDA. Par ailleurs, Swisscom est bien notée par les agences de notation Standard & Poor's et Moody's, qui lui attribuent respectivement une notation de crédit A et A1. Elle s'emploie à conserver les notations dans la fourchette Single A.

L'endettement net se compose des passifs financiers et des engagements de leasing, déduction faite des liquidités, des instruments d'emprunt cotés et des instruments financiers dérivés. Le rapport entre l'endettement net et l'EBITDA se présente comme suit.

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Endettement net	7 071	7 374
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 622	4 406
Ratio dette nette/résultat d'exploitation EBITDA	1,5	1,7

Quote-part de capitaux propres

Swisscom vise une quote-part de capitaux propres d'au moins 30%. Cette valeur se calcule comme suit.

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Capitaux propres	11 622	11 171
Total des actifs	24 750	24 620
Quote-part des capitaux propres en %	47,0	45,4

Politique en matière de dividendes

Swisscom poursuit une politique de distribution avec un dividende stable en tenant compte de la situation en matière de financement et de la génération de cash flow. Les réserves distribuables sont déterminées sur la base des capitaux propres statutaires de la maison mère Swisscom SA et non sur les capitaux propres figurant dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2023, les réserves distribuables de Swisscom SA s'élevaient à CHF 6 977 mio. Le dividende est proposé par le Conseil d'administration et soumis à l'Assemblée générale pour approbation. Les actions propres ne donnent pas droit au versement d'un dividende. En 2022 et 2023, Swisscom SA a versé les dividendes suivants.

En mio CHF ou comme indiqué	2023	2022
Nombre d'actions nominatives donnant droit au versement d'un dividende (en mio d'unités)	51,802	51,802
Dividende ordinaire par action (en CHF)	22,00	22,00
Dividendes versés	1 140	1 140

Pour l'exercice 2023, le Conseil d'administration proposera un dividende inchangé de CHF 22 par action lors de l'Assemblée générale de Swisscom SA du 27 mars 2024. Il en résultera un versement de dividendes de CHF 1 140 mio au total. Le versement des dividendes est prévu pour le 4 avril 2024.

Bénéfice par action

En mio CHF ou comme indiqué	2023	2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Swisscom SA	1 711	1 602
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (unités)	51 801 652	51 800 968
Bénéfice et bénéfice dilué par action (en CHF)	33,03	30,93

Informations complémentaires sur les capitaux propres

Évolution des bénéfices reportés et autres réserves ainsi que résultat global 2023

En mio CHF	Bénéfices reportés	Différences de change	Réserves de couverture	Part des actionnaires de Swisscom	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1^{er} janvier 2023	12 942	(1 960)	(2)	10 980	3	10 983
Bénéfice net	1 711	–	–	1 711	–	1 711
Gains (pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	(35)	–	–	(35)	–	(35)
Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres	42	–	–	42	–	42
Impôt sur le résultat	8	–	–	8	–	8
Postes pas recyclables dans le compte de résultat	15	–	–	15	–	15
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	–	(135)	–	(135)	–	(135)
Gains et pertes de la couverture des flux de trésorerie reclassés dans le compte de résultat	–	–	(10)	(10)	–	(10)
Impôt sur le résultat	–	9	–	9	–	9
Postes recyclables dans le compte de résultat	–	(126)	(10)	(136)	–	(136)
Autres éléments du résultat global	15	(126)	(10)	(121)	–	(121)
Résultat global	1 726	(126)	(10)	1 590	–	1 590
Dividendes versés	(1 140)	–	–	(1 140)	(1)	(1 141)
Autres variations	1	–	–	1	1	2
Solde au 31 décembre 2023	13 529	(2 086)	(12)	11 431	3	11 434

Évolution des bénéfices reportés et autres réserves ainsi que résultat global 2022

En mio CHF	Bénéfices reportés	Différences de change	Réserves de couverture	Part des actionnaires de Swisscom	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1^{er} janvier 2022	12 485	(1 864)	2	10 623	2	10 625
Bénéfice net	1 602	–	–	1 602	1	1 603
Gains (pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	48	–	–	48	–	48
Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres	(37)	–	–	(37)	–	(37)
Impôt sur le résultat	(8)	–	–	(8)	–	(8)
Postes pas recyclables dans le compte de résultat	3	–	–	3	–	3
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	–	(103)	–	(103)	–	(103)
Gains et pertes de la couverture des flux de trésorerie reclassés dans le compte de résultat	–	–	(5)	(5)	–	(5)
Impôt sur le résultat	–	7	1	8	–	8
Postes recyclables dans le compte de résultat	–	(96)	(4)	(100)	–	(100)
Autres éléments du résultat global	3	(96)	(4)	(97)	–	(97)
Résultat global	1 605	(96)	(4)	1 505	1	1 506
Dividendes versés	(1 140)	–	–	(1 140)	(1)	(1 141)
Autres variations	(8)	–	–	(8)	1	(7)
Solde au 31 décembre 2022	12 942	(1 960)	(2)	10 980	3	10 983

2.2 Passifs financiers

En mio CHF	2023	2022
Solde au 1^{er} janvier	6 002	6 445
Constitution de prêts bancaires	12	38
Constitution d'emprunts obligataires	200	–
Constitution de placements privés	–	170
Constitution d'autres passifs financiers	11	1
Constitution de passifs financiers	223	209
Remboursement de prêts bancaires	(221)	–
Remboursement d'emprunts obligataires	(250)	(500)
Remboursement d'autres passifs financiers	–	(35)
Remboursement de passifs financiers	(471)	(535)
Charges d'intérêts	75	62
Paielements d'intérêts	(84)	(62)
Conversion de monnaies étrangères	(129)	(64)
Variation de la juste valeur	43	(38)
Recettes concernant des paiements différés de regroupements d'entreprises	9	18
Dépenses concernant des paiements différés de regroupements d'entreprises ¹	(13)	(2)
Autres variations	10	(31)
Solde au 31 décembre	5 665	6 002
Prêts bancaires	267	512
Emprunts obligataires	4 789	4 886
Placements privés	322	322
Instruments financiers dérivés ²	136	129
Autres passifs financiers	151	153
Total des passifs financiers	5 665	6 002
Dont passifs financiers courants	718	547
Dont passifs financiers non courants	4 947	5 455

1 Présentation dans le tableau des flux de trésorerie en tant que sortie de trésorerie provenant des activités d'investissement. Voir note 5.2.

2 Voir note 2.5.

Limites de crédit

Swisscom dispose de deux limites de crédit garanties d'un montant de CHF 1 000 mio et CHF 1 200 mio, d'une durée allant, pour chacune, jusqu'à 2028. La limite de crédit de CHF 1 000 mio est un prêt lié au développement durable (Sustainability Linked Loan). Le niveau de la marge de ce crédit est corrélé à la réalisation d'objectifs de développement durable définis pour Swisscom. Au 31 décembre 2023, ces deux limites de crédit étaient restées inutilisées, comme lors de l'exercice précédent.

Prêts bancaires

En mio CHF	Durée	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	
					31.12.2023	31.12.2022
Prêts bancaires en EUR ^{1,3}	2021–2023	200	Euribor +0,63%	2,47%	–	198
Prêts bancaires en USD ¹	2022–2023	16	4,65%	–0,63%	–	15
Prêts bancaires en USD ¹	2022–2023	25	4,75%	–0,94%	–	23
Prêts bancaires en EUR ^{2,3}	2017–2024	150	0,67%	0,67%	139	148
Prêts bancaires en EUR ¹	2023–2024	12	4,27%	2,23%	12	–
Prêts bancaires en USD ²	2009–2028	58	8,30%	4,62%	62	69
Prêts bancaires en USD ²	2009–2028	51	7,65%	4,63%	54	59
Total des prêts bancaires					267	512

1 À taux d'intérêt variable.

2 À taux d'intérêt fixe.

3 Désigné pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) d'un investissement net dans des participations étrangères.

Au 31 décembre 2023, Swisscom a contracté des prêts bancaires à court terme sur une base hebdomadaire ou mensuelle de EUR 13 mio ou CHF 12 mio (exercice précédent: USD 41 mio ou CHF 38 mio). Au troisième trimestre 2023, Swisscom a remboursé un prêt bancaire à hauteur de EUR 200 mio (CHF 195 mio) à son échéance. Le remboursement des prêts bancaires d'un montant de EUR 150 mio (CHF 139 mio) peut être immédiatement exigible si la part de la Confédération dans le capital de Swisscom tombe en dessous de la valeur d'un tiers ou si un autre actionnaire peut prendre le contrôle de la société.

Emprunts obligataires

En mio CHF	Durée	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	
					31.12.2023	31.12.2022
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0268988174) ²	2015–2023	250	0,25%	1,02% ³	–	251
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0188335365)	2012–2024	500	1,75%	1,77%	504	504
Emprunts obligataires en EUR (ISIN: XS1288894691)	2015–2025	500	1,75%	2,36% ⁴	450	465
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0247776138)	2014–2026	200	1,50%	1,47%	202	201
Emprunts obligataires en EUR (ISIN: XS1803247557) ¹	2018–2026	500	1,13%	1,25%	463	491
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0344583783) ²	2016–2027	200	0,38%	2,03% ³	193	184
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0362748359)	2017–2027	350	0,38%	0,39%	350	350
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0317921663)	2016–2028	200	0,38%	0,30%	201	201
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0437180935)	2018–2028	150	0,75%	0,72%	150	150
Emprunt obligataire en EUR (ISIN: XS21692434791)	2020–2028	500	0,38%	0,53%	460	488
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0254147504)	2014–2029	160	1,50%	1,47%	161	161
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0419040982)	2019–2029	200	0,50%	0,43%	201	201
Emprunt obligataire en CHF (ISIN: CH1248666930)	2023–2030	150	1,88%	1,91%	151	–
Emprunt obligataire en CHF (ISIN: CH0515152467)	2020–2031	100	0,13%	0,15%	100	100
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0336352775)	2016–2032	300	0,13%	0,14%	300	300
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0373476164)	2017/ 2019–2033	230	0,75%	0,66%	232	233
Emprunt obligataire en CHF (ISIN: CH1112455766)	2021–2033	100	0,25%	0,27%	100	100
Emprunt obligataire en CHF (ISIN: CH0580291968)	2020–2034	100	0,25%	0,27%	100	100
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0268988182) ²	2015/ 2018–2035	300	1,00%	1,47% ³	296	281
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0494734335)	2019–2044	125	0,00%	0,00%	125	125
Emprunt obligataire en CHF (ISIN: CH1254751907)	2023–2053	50	2,19%	2,21%	50	–
Total des emprunts obligataires					4 789	4 886

1 Désigné pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) d'un investissement net dans des participations étrangères.

2 Dont CHF 350 mio désignés pour la comptabilité de couverture de juste valeur.

3 Après couverture par des swaps de taux d'intérêt.

4 Après couverture par des swaps de devises et compte tenu de la comptabilité de couverture (hedge accounting).

Au premier trimestre 2023, Swisscom a contracté un emprunt vert (Green Bond) de CHF 150 mio assorti d'un coupon de 1,875% et d'une durée de 7,5 ans. Les fonds obtenus ont été utilisés dans le cadre du Green Bond Framework. De plus, Swisscom a contracté, dans le cadre du placement privé, un emprunt de CHF 50 mio assorti d'un coupon de 2,19% et d'une durée de 30 ans qu'elle a utilisé pour rembourser des passifs existants. Au deuxième trimestre 2023, Swisscom a remboursé un emprunt de CHF 250 mio à son échéance. Au troisième trimestre 2022, Swisscom a remboursé un emprunt de CHF 500 mio à son échéance.

Placements privés

En mio CHF	Durée	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	
					31.12.2023	31.12.2022
Placements privés en CHF	2022–2027	170	1,71%	1,71%	171	171
Placements privés en CHF	2016–2031	150	0,56%	0,56%	151	151
Total placements privés					322	322

Au troisième trimestre 2022, Swisscom a effectué un placement privé de CHF 170 mio d'une durée allant jusqu'à 2027. Les fonds obtenus ont servi au remboursement de passifs existants. Un autre placement privé existant de CHF 150 mio a une durée allant jusqu'à 2031. Le remboursement des placements privés peut être immédiatement exigible si la part de la Confédération dans le capital de Swisscom tombe en dessous d'un tiers ou si un autre actionnaire peut prendre le contrôle de la société.

Autres passifs financiers

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des autres passifs financiers s'élevait à CHF 151 mio (exercice précédent: CHF 153 mio). Elle se compose principalement de prêts.

2.3 Contrats de location

Preneur de leasing

Les contrats de location de Swisscom concernent essentiellement la location d'immeubles d'exploitation et administratifs, d'emplacements d'antennes et d'infrastructures de réseau. En outre, les droits d'usage inaliénables (Indefeasible Rights of Use, IRU) sont classés comme contrats de location selon l'IFRS 16. En règle générale, les IRU sont intégralement versés au début de l'utilisation. La filiale italienne Fastweb achète différents services d'accès auprès d'autres opérateurs de réseau fixe et utilise leurs lignes d'accès aux clients finaux. Swisscom applique pour ces contrats de location la clause d'exception relative aux actifs de peu de valeur. Par conséquent, aucun droit d'utilisation ni aucune obligation au titre de la location ne sont comptabilisés pour ces services d'accès. Les coûts des services d'accès sont comptabilisés comme charges directes. Aucune opération de crédit-bail significative résultant de contrats de location n'a débuté après la clôture de l'exercice.

En 2001, Swisscom a conclu deux accords portant sur la vente d'immeubles. Simultanément, elle a conclu des contrats de cession-bail à long terme pour une partie des immeubles vendus; ces contrats ont été en partie classés comme contrats de location-financement. Le bénéfice réalisé sur les immeubles faisant l'objet de contrats de location-financement a été différé. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable du bénéfice différé s'élevait à CHF 81 mio (exercice précédent: CHF 85 mio). Le bénéfice différé est enregistré pour la durée de location correspondante en tant qu'autre produit dans le compte de résultat.

Droits d'utilisation

En mio CHF	Terrains et bâtiments	Installations techniques	Autres droits d'utilisation	Total
Coûts d'acquisition				
Solde au 1^{er} janvier 2022	2 341	1 038	18	3 397
Acquisitions	203	37	9	249
Cessions	(129)	(10)	(2)	(141)
Regroupements d'entreprises	7	–	–	7
Conversion de monnaies étrangères	(12)	(44)	–	(56)
Solde au 31 décembre 2022	2 410	1 021	25	3 456
Acquisitions	234	62	13	309
Cessions	(127)	(19)	(1)	(147)
Regroupements d'entreprises	4	–	–	4
Conversion de monnaies étrangères	(12)	(58)	–	(70)
Solde au 31 décembre 2023	2 509	1 006	37	3 552
Cumul des amortissements et des dépréciations				
Solde au 1^{er} janvier 2022	(751)	(505)	(7)	(1 263)
Amortissements	(206)	(50)	(6)	(262)
Cessions	24	10	2	36
Conversion de monnaies étrangères	3	22	–	25
Solde au 31 décembre 2022	(930)	(523)	(11)	(1 464)
Amortissements	(204)	(50)	(8)	(262)
Dépréciations	(29)	–	–	(29)
Cessions	121	19	1	141
Conversion de monnaies étrangères	4	30	–	34
Solde au 31 décembre 2023	(1 038)	(524)	(18)	(1 580)
Valeur comptable nette				
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2022	1 590	533	11	2 134
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	1 480	498	14	1 992
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	1 471	482	19	1 972

Engagements de leasing

En mio CHF	2023	2022
Solde au 1^{er} janvier	1 911	2 017
Acquisitions	309	249
Charges d'intérêts	44	44
Palements	(314)	(284)
Cessions	(8)	(98)
Regroupements d'entreprises	4	7
Conversion de monnaies étrangères	(31)	(24)
Solde au 31 décembre	1 915	1 911
Terrains et bâtiments	1 567	1 565
Installations techniques	326	329
Autres contrats de location	22	17
Total des engagements de leasing¹	1 915	1 911
Dont engagements de leasing courants	227	232
Dont engagements de leasing non courants	1 688	1 679

1. L'analyse des échéances des engagements de leasing figure à la note 2.5.

Produits et charges provenant des contrats de location

En mio CHF	2023	2022
Chiffre d'affaires		
Produits résultant des contrats de location excl. contrats de sous-location	182	202
Produits résultant des contrats de sous-location	3	3
Autres produits		
Bénéfice différé résultant de la cession-bail d'immeubles	4	10
Produits financiers		
Produits d'intérêts sur contrats de location-financement	1	1
Charges directes		
Charges de location d'actifs de faible valeur	(88)	(94)
Amortissements et dépréciations		
Amortissement des droits d'utilisation	(262)	(262)
Dépréciation des droits d'utilisation	(29)	–
Charges financières		
Charges d'intérêts sur engagements de leasing	(44)	(44)

Bailleur

Swisscom cède à d'autres opérateurs de services de télécommunications des lignes d'accès à utiliser, dont certaines sont classées comme des contrats de location-financement ou comme des contrats de location simple. Swisscom loue également des surfaces dans des immeubles d'exploitation et administratifs et sur des emplacements d'antennes, opérations qui sont considérées comme des contrats de location simple. Les paiements futurs au titre de la location découlant de créances au titre des contrats de location-financement se composent comme suit aux 31 décembre 2022 et 2023.

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Dans un délai d'1 an	46	53
Entre 1 et 2 ans	28	29
Entre 2 et 3 ans	10	8
Entre 3 et 4 ans	7	6
Entre 4 et 5 ans	7	5
Après 5 ans	32	31
Total des versements futurs au titre des contrats de location-financement	130	132
Produits d'intérêts futurs	–	(1)
Total des créances de location-financement	130	131
Dont créances à long terme au titre des contrats de location-financement	46	53
Dont créances à long terme au titre des contrats de location-financement	84	78

Les paiements futurs au titre de la location découlant de contrats de location simple se composent comme suit aux 31 décembre 2022 et 2023.

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Dans un délai d'1 an	48	45
Entre 1 et 2 ans	45	41
Entre 2 et 3 ans	45	40
Entre 3 et 4 ans	44	39
Entre 4 et 5 ans	43	38
Après 5 ans	44	39
Total des versements futurs au titre des contrats de location simple	269	242

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

Lors de la fixation des échéances des contrats de location, la Direction analyse tous les faits et circonstances qui peuvent comprendre une incitation économique à exercer les options de prolongation ou à ne pas exercer les options de résiliation. Les options de renouvellement et de résiliation ne sont incluses dans les durées des contrats que lorsqu'il existe une certitude suffisante qu'elles seront exercées. L'évaluation est vérifiée lorsqu'un événement important ou une modification importante des circonstances, susceptible d'avoir une incidence sur l'estimation actuelle, survient, pour autant que cet événement ou cette modification relève de la sphère de contrôle du preneur de leasing.

Principes comptables

Passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directs. L'évaluation ultérieure est réalisée au coût amorti en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

Les contrats de location de Swisscom concernent essentiellement la location d'immeubles d'exploitation et administratifs, d'emplacements d'antennes, ainsi que d'infrastructures de réseau et de droits d'usage inaliénables (Indefeasible Rights of Use, IRU). En tant que preneur, Swisscom comptabilise, pour chaque contrat de location, une obligation locative pour les paiements futurs au titre de la location ainsi qu'un droit d'utiliser le bien sous-jacent. Les paiements au titre de la location sont subdivisés en une part de remboursement et une part d'intérêts. La part d'intérêts est comptabilisée comme charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif pendant la durée de location. Le droit d'utilisation est amorti de façon linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée de l'accord de leasing. En tant que bailleur, Swisscom est tenue d'établir une distinction entre un contrat de location-financement et un contrat de location simple. Un contrat de location-financement existe lorsque, en substance, tous les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété de l'actif loué sont transférés au preneur de leasing. Sauf indication contraire implicite dans le contrat de location, le taux d'intérêt appliqué pour l'évaluation des droits d'utilisation et des engagements de leasing est le taux d'emprunt marginal. Dans le domaine des services d'accès au réseau, Swisscom applique une clause d'exception pour une sélection de contrats de location en ce qui concerne la distinction entre les composants relevant de la location et les autres composants. Les composants ne faisant pas l'objet d'une location sont comptabilisés au bilan conformément à d'autres normes. Swisscom achète différents services d'accès auprès d'autres exploitants de réseau afin d'utiliser les lignes d'accès vers les clients finaux. Une partie de ces services d'accès est classée comme contrats de location selon la norme IFRS 16. La valeur des différentes lignes d'accès remplit les critères permettant de les qualifier d'actifs de faible valeur. Swisscom applique pour ces contrats de location la clause d'exception relative aux actifs de peu de valeur. Par conséquent, aucun droit d'utilisation ni aucune obligation au titre de la location ne sont comptabilisés pour ces services d'accès. Les coûts des services d'accès continuent d'être comptabilisés comme charges d'exploitation. La clause d'exception pour les contrats de location de courte durée n'est pas appliquée. Une série de contrats de location d'immeubles de bureaux et de bâtiments d'exploitation comprend des options de renouvellement et de résiliation qui sont prises en compte en fonction du type de bâtiment lors de la comptabilisation initiale. Les contrats de location d'emplacements d'antenne sont conclus pour une durée minimale de 10 à 15 ans. Les contrats de location comprennent en règle générale des options de prolongation ainsi que des droits de résiliation mutuels. Pour ces contrats de location, il n'est pas suffisamment certain que les options de prolongation seront exercées. En conséquence, aucune option de renouvellement n'est prise en compte lors de la comptabilisation initiale de contrats de location d'emplacements d'antennes. Les paiements supplémentaires non actualisés des options de renouvellement, qui ne sont actuellement pas compris dans les engagements de leasing, ne peuvent être estimés – en raison de l'horizon de planification de Swisscom de cinq ans au maximum et des développements technologiques.

2.4 Résultat financier

En mio CHF	2023	2022
Produits d'intérêts des actifs financiers	8	4
Produits d'intérêts sur les engagements de prévoyance professionnelle ¹	5	1
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²	–	66
Autres produits financiers	17	5
Total des produits financiers	30	76
Charges d'intérêts sur les passifs financiers	(75)	(62)
Charges d'intérêts sur engagements de leasing	(44)	(44)
Pertes de change	(8)	(9)
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²	(5)	–
Intérêts et ajustements de la valeur actuelle des provisions ³	(12)	(18)
Autres charges financières	(16)	(15)
Total des charges financières	(160)	(148)
Produits financiers et charges financières, nets	(130)	(72)
Charges d'intérêts sur engagements de leasing	(44)	(44)
Charges nettes d'intérêts sur les actifs et passifs financiers	(67)	(58)

1 Voir note 4.3.

3 Voir note 3.5.

2 Voir note 2.5.

2.5 Gestion du risque financier

Swisscom est exposée à divers risques financiers découlant de ses activités et de ses opérations financières. La gestion du risque financier s'opère conformément aux directives fixées, l'objectif étant de limiter les effets potentiellement négatifs sur la situation financière de Swisscom. Les risques identifiés ainsi que les mesures destinées à réduire ceux-ci sont présentés ci-après.

Risque	Source	Réduction des risques
Risques de change	Swisscom est exposée à des variations de cours de change qui exercent des effets sur le flux de trésorerie, le résultat financier et sur les capitaux propres du groupe.	• Réduction de la volatilité du flux de trésorerie au moyen d'opérations à terme sur devises, de swaps de change et d'options sur devises, et désignation pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) (risque transactionnel) • Réduction du risque de conversion par le financement en monnaie étrangère et désignation pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) • Couverture du risque de change sur les financements en monnaie étrangère au moyen de swaps de change
Risques de taux d'intérêt	Les risques de taux d'intérêt résultent des variations de taux d'intérêt qui peuvent avoir un effet négatif sur le flux de trésorerie et la situation financière de Swisscom.	• Utilisation des swaps de taux d'intérêt pour contrôler la part fixe/variable et la durée de la dette financière
Risques de crédit provenant de l'exploitation et des transactions financières	Swisscom est exposée au risque de défaut de contrepartie dans le cadre de ses activités opérationnelles et au travers des instruments financiers dérivés et des placements.	• Directive sur les exigences relatives aux contreparties • Limites désignées par contrepartie • Utilisation de contrats de compensation selon l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) • Utilisation de collateral agreements
Risque de liquidité	La prudence en matière de gestion des liquidités implique la détention de réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables ainsi que la possibilité d'un financement au moyen de limites de crédit garanties.	• Processus et principes visant à garantir des liquidités suffisantes • Deux limites de crédit bancaire garanties pour un montant total de CHF 2 200 mio

Risques de change

Aux 31 décembre 2022 et 2023, les risques de change et les opérations de couverture sur devises des instruments financiers étaient les suivants.

En mio CHF	31.12.2023		31.12.2022	
	EUR	USD	EUR	USD
Liquidités	24	9	32	8
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	10	6	10	13
Autres actifs financiers	10	397	16	425
Passifs financiers	(1 621)	(216)	(1 872)	(270)
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(27)	(38)	(57)	(46)
Exposition nette aux valeurs comptables	(1 604)	158	(1 871)	130
Exposition nette aux flux de trésorerie prévus dans les 12 prochains mois	(143)	(259)	(210)	(242)
Exposition nette avant opérations de couverture	(1 747)	(101)	(2 081)	(112)
Contrats à terme sur devises	240	248	314	242
Swaps de devises	78	(35)	103	(5)
Swaps de change	463	—	493	—
Opérations de couverture	781	213	910	237
Exposition nette	(966)	112	(1 171)	125

Au 31 décembre 2023, Swisscom détient des passifs financiers représentant une valeur nominale globale de EUR 1 150 mio (CHF 1 061 mio) (exercice précédent: EUR 1 350 mio; CHF 1 330 mio) qui ont été désignés pour la comptabilisation de couverture (hedge accounting) des investissements nets dans des participations étrangères. Sur la base de l'évaluation des passifs financiers, un résultat de CHF 70 mio (exercice précédent: CHF 64 mio) a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global 2023 dans la position relative aux différences de change de sociétés du groupe situées à l'étranger. Au 31 décembre 2023, le montant positif cumulé comptabilisé dans les capitaux propres, sous la rubrique Différences de change, qui résulte des passifs financiers désignés pour la comptabilisation de couverture (hedge accounting) des investissements nets dans des participations étrangères, s'élève à CHF 438 mio.

Analyse de sensibilité des monnaies

L'analyse de sensibilité ci-après illustre les effets sur le compte de résultat d'une variation des cours de change EUR/CHF et USD/CHF en fonction de leur volatilité implicite au cours des douze prochains mois. L'analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier le taux d'intérêt, restent constantes.

En mio CHF	Incidence avec effet sur le résultat pour les postes de l'état de la situation financière	Opérations de couverture relatives aux postes de l'état de la situation financière ¹	Flux de trésorerie prévus	Opérations de couverture pour les flux de trésorerie prévus
31.12.2023				
Volatilité EUR 5,90%	95	(46)	8	—
Volatilité USD 7,39 %	(12)	3	19	(18)
31.12.2022				
Volatilité EUR 6,15%	115	(56)	13	—
Volatilité USD 8,12%	(11)	—	20	(20)

¹ Sans comptabilité de couverture (hedge accounting) des investissements nets dans des participations étrangères.

La volatilité des postes de l'état de la situation financière et des flux de trésorerie prévus est partiellement compensée par la volatilité des opérations de couverture correspondantes.

Risques de taux d'intérêt

La composition des instruments financiers portant intérêt à leur valeur nominale est la suivante.

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Passifs financiers portant intérêt fixe	5 482	5 648
Passifs financiers portant intérêt variable	12	235
Total des passifs financiers portant intérêt	5 494	5 883
Actifs financiers portant intérêt fixe	(243)	(274)
Actifs financiers portant intérêt variable	(422)	(406)
Total des actifs financiers portant intérêt	(665)	(680)
Total des actifs et passifs financiers portant intérêt, net	4 829	5 203
Portant intérêt variable	(410)	(171)
Variable en fonction de swaps de taux d'intérêt	813	1 068
Portant intérêt variable, net	403	897
Portant intérêt fixe	5 239	5 374
Variable en fonction de swaps de taux d'intérêt	(813)	(1 068)
Portant intérêt fixe, net	4 426	4 306
Total des actifs et passifs financiers portant intérêt, net	4 829	5 203

Analyse de sensibilité des taux d'intérêt

Une variation du taux d'intérêt de 100 points de base a une incidence de CHF 4 mio sur le compte de résultat (exercice précédent: CHF 9 mio). Elle n'a aucune incidence sur les capitaux propres aux 31 décembre 2022 et 2023.

Risques de crédit

Risques de crédit liés aux transactions financières

La valeur comptable des liquidités et des autres actifs financiers comportant un risque de crédit (sans les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, les créances au titre des contrats de location-financement ni les actifs contractuels) se décompose de la manière suivante.

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités	148	121
Actifs évalués au coût amorti	375	419
Instruments financiers dérivés	2	5
Autres actifs évalués à la juste valeur	2	4
Valeur comptable totale des actifs financiers	527	549

La répartition des valeurs comptables sur les notations des contreparties correspondantes par Standard & Poor's se présente de la manière suivante.

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
AAA	15	39
AA- à AA+	324	293
A- à A+	156	160
BBB- à BBB+	13	28
Sans notation	19	29
Total	527	549

Risques de crédit provenant de l'exploitation

Il découle de l'activité opérationnelle des risques de crédit pour des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, pour des actifs contractuels ainsi que pour d'autres créances. Les risques de crédit concernant d'autres créances ne sont pas importants. Swisscom répartit les risques de crédit provenant de l'exploitation dans un premier temps entre Swisscom Suisse et Fastweb. Le risque de défaillance est d'abord influencé par les caractéristiques individuelles des clients, puis par le risque de défaillance des groupes de clients ou des secteurs. Swisscom dispose d'un système de gestion des créances destiné à minimiser les défaillances. Elle vérifie la solvabilité des nouveaux clients et prescrit les échéances de paiement maximales pour des groupes de clients. Aux fins de surveillance du risque de défaillance, Swisscom répartit les clients par groupes en fonction de leur solvabilité. À cet égard, elle opère une distinction notamment entre les clients privés et les clients commerciaux. Swisscom prend également en compte la structure d'âge des créances ainsi que le secteur dans lequel le client commercial concerné opère. La répartition des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services et des actifs contractuels entre les secteurs opérationnels se présente de la manière suivante.

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Valeur nominale		
Residential Customers	936	905
Business Customers	571	572
Wholesale	147	201
Infrastructure & Support Functions	5	22
Swisscom Suisse	1 659	1 700
Fastweb	612	671
Autres secteurs opérationnels	169	182
Total de la valeur nominale	2 440	2 553
Corrections de valeur		
Residential Customers	(55)	(52)
Business Customers	(10)	(10)
Wholesale	(3)	(2)
Infrastructure & Support Functions	–	–
Swisscom Suisse	(68)	(64)
Fastweb	(31)	(35)
Autres secteurs opérationnels	(25)	(23)
Total des corrections de valeur	(124)	(122)
Total de la valeur nominale moins corrections de valeur	2 316	2 431

Au 31 décembre 2023, les échéances des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services et des actifs contractuels ainsi que les corrections de valeur correspondantes se décomposaient comme suit.

En mio CHF	31.12.2023		
	Taux	Valeur nominale	Corrections de valeur
Non échues	0,47%	1 691	(8)
Échues jusqu'à 3 mois	4,63%	561	(26)
Échues 4 à 6 mois	22,39%	67	(15)
Échues 7 à 12 mois	44,90%	49	(22)
Échues plus de 1 an	73,61%	72	(53)
Total	5,08%	2 440	(124)

Au 31 décembre 2022, les échéances des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services et des actifs contractuels ainsi que les corrections de valeur correspondantes se décomposaient comme suit.

En mio CHF	31.12.2022		
	Taux	Valeur nominale	Corrections de valeur
Non échues	0,49%	1 627	(8)
Échues jusqu'à 3 mois	3,71%	755	(28)
Échues 4 à 6 mois	39,02%	41	(16)
Échues 7 à 12 mois	27,16%	81	(22)
Échues plus de 1 an	97,96%	49	(48)
Total	4,78%	2 553	(122)

Les corrections de valeur sur les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services et sur les actifs contractuels ont évolué comme suit.

En mio CHF	2023	2022
Solde au 1^{er} janvier	122	151
Constitution de corrections de valeur	80	63
Décomptabilisation de créances irrécouvrables	(66)	(69)
Reprise de corrections de valeur non nécessaires	(10)	(21)
Conversion de monnaies étrangères	(2)	(2)
Solde au 31 décembre	124	122

Risque de liquidité

Échéances contractuelles (paiements des intérêts estimés compris)

En mio CHF	Valeur comptable	Paiements contractuels	Échéance jusqu'à 1 an	Échéance 1 à 2 ans	Échéance 3 à 5 ans	Échéance plus de 5 ans
31.12.2023						
Prêts bancaires	267	288	157	5	126	—
Emprunts obligataires	4 789	5 018	544	498	2 089	1 887
Placements privés	322	338	4	4	178	152
Instruments financiers dérivés	136	126	27	83	10	6
Autres passifs financiers	151	151	22	33	14	82
Engagements de leasing	1 915	2 504	273	241	581	1 409
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	1 611	1 611	1 517	14	80	—
Total	9 191	10 036	2 544	878	3 078	3 536

En mio CHF	Valeur comptable	Paiements contractuels	Échéance jusqu'à 1 an	Échéance 1 à 2 ans	Échéance 3 à 5 ans	Échéance plus de 5 ans
31.12.2022						
Prêts bancaires	512	544	245	155	12	132
Emprunts obligataires	4 886	5 148	292	541	1 806	2 509
Placements privés	322	342	4	4	181	153
Instruments financiers dérivés	129	112	12	8	75	17
Autres passifs financiers	153	153	24	18	22	89
Engagements de leasing	1 911	2 267	274	231	541	1 221
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	1 674	1 674	1 588	14	72	—
Total	9 587	10 240	2 439	971	2 709	4 121

Instruments financiers dérivés

En mio CHF	Valeur contractuelle		Valeur de marché positive		Valeur de marché négative	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Swaps de taux d'intérêt en CHF	350	575	—	—	(14)	(39)
Swaps de devises en EUR	463	493	—	—	(98)	(79)
Total des couvertures de juste valeur	813	1 068	—	—	(112)	(118)
Contrats à terme sur devises en USD	180	153	—	—	(8)	(7)
Contrats à terme sur devises en EUR	178	247	—	1	(7)	—
Total des couvertures de flux de trésorerie	358	400	—	1	(15)	(7)
Swaps de taux d'intérêt en CHF	20	120	—	2	(2)	—
Swaps de devises en USD	51	194	2	1	—	—
Swaps de devises en EUR	153	111	—	—	(2)	—
Contrats à terme sur devises en USD	68	89	—	—	(3)	(4)
Contrats à terme sur devises en EUR	62	67	—	1	(2)	—
Total des autres instruments financiers dérivés	354	581	2	4	(9)	(4)
Total des instruments financiers dérivés	1 525	2 049	2	5	(136)	(129)
Dont des instruments financiers dérivés courants			2	3	(25)	(11)
Dont des instruments financiers dérivés non courants			—	2	(111)	(118)

Afin de couvrir des risques de taux d'intérêt et des risques de change liés à des financements à taux fixe en CHF et en EUR, Swisscom a conclu des swaps de taux d'intérêt et des swaps de change, qui ont été désignés comme instruments de couverture de juste valeur (fair value hedges). Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme, qui servent à couvrir de futures acquisitions de marchandises et de services en USD et en EUR, et qui ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie (cash flow hedges). Ils incluent par ailleurs des swaps de taux d'intérêt qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture (hedge accounting). Les instruments financiers dérivés comprennent, en outre, exclusivement des contrats à terme sur devises et des swaps de change en EUR et USD qui serviront à couvrir de futures transactions dans le cadre de financements ou de l'activité commerciale opérationnelle de Swisscom et qui n'ont pas été désignés pour la comptabilisation de couverture (hedge accounting). Swisscom ne souscrit pas d'instruments financiers dérivés spéculatifs.

Catégorie d'évaluation et juste valeur d'instruments financiers

Les justes valeurs d'actifs et passifs financiers se décomposent conformément au tableau ci-après. Il n'est pas tenu compte des liquidités, des créances et des dettes résultant de la vente ou de l'achat de biens et de prestations de services ni d'autres créances et passifs dont la valeur comptable correspond à une évaluation raisonnable de la juste valeur.

En mio CHF	31.12.2023		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Autres actifs financiers			
Instruments d'emprunt cotés	258	227	1
Autres actifs financiers	117	117	2
Au coût amorti	375	344	
Instruments de capitaux propres	8	8	1
Instruments de capitaux propres	408	408	3
À la juste valeur sans effet sur le résultat	416	416	
Prêts	2	2	2
Instruments financiers dérivés	2	2	2
Comptabilisés en résultat à la valeur vénale	4	4	
Total autres actifs financiers	795	764	
Passifs financiers			
Prêts bancaires	267	265	2
Emprunts obligataires	4 789	4 609	1
Placements privés	322	317	2
Instruments financiers dérivés	136	136	2
Autres passifs financiers	151	144	2
Total des passifs financiers	5 665	5 471	

En mio CHF	31.12.2022		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Autres actifs financiers			
Instruments de dette cotés	285	245	1
Autres actifs financiers	134	134	2
Au coût amorti	419	379	
Instruments de capitaux propres	4	4	1
Instruments de capitaux propres	379	379	3
À la juste valeur sans effet sur le résultat	383	383	
Prêts	4	4	2
Instruments financiers dérivés	5	5	2
Comptabilisés en résultat à la valeur vénale	9	9	
Total autres actifs financiers	811	771	
Passifs financiers			
Prêts bancaires	512	508	2
Emprunts obligataires	4 886	4 497	1
Placements privés	322	300	2
Instruments financiers dérivés	129	129	2
Autres passifs financiers	153	145	2
Total des passifs financiers	6 002	5 579	

Il n'est pas possible de disposer librement d'actifs financiers pour un montant de CHF 263 mio (exercice précédent: CHF 291 mio), car ceux-ci servent de couverture à des engagements.

Principes comptables

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis portés au bilan à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de l'ajustement de la juste valeur dépend de l'élément couvert et de l'intention d'acheter ou d'émettre ce dernier. Lors de la conclusion d'un instrument financier dérivé, la Direction détermine l'objectif de la comptabilisation de couverture: couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif (fair value hedge) ou couverture d'un flux de paiement à venir provenant de transactions futures (cash flow hedge). Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés en tant qu'instruments de couverture de la juste valeur (fair value hedge) sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présentés dans les réserves de couverture dans les capitaux propres. Si la couverture d'une transaction future anticipée se traduit plus tard par la comptabilisation d'un actif financier ou d'un passif financier, le montant enregistré dans les capitaux propres sera porté dans le compte de résultat dans la période au cours de laquelle l'actif ou le passif financier influe sur ce dernier. Sinon, les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont comptabilisés pour la période concernée comme produit ou charge dans le compte de résultat de façon analogue aux flux de trésorerie liés à la transaction future envisagée ou convenue. Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés en tant qu'instruments de couverture sont directement comptabilisés en résultat.

Évaluation des justes valeurs

Les justes valeurs sont réparties selon les niveaux hiérarchiques suivants.

- **Niveau 1:** cours boursier sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques;
- **Niveau 2:** autres facteurs d'influence directement ou indirectement observables pour des actifs et des passifs sur les marchés;
- **Niveau 3:** facteurs d'influence non fondés sur des données de marché observables.

La juste valeur des instruments de capitaux propres et de dettes du niveau 1 négociés publiquement est fondée sur leur cotation boursière à la clôture de l'exercice. La juste valeur des actifs et passifs financiers non cotés du niveau 2 est calculée sur la base des paiements devant arriver à échéance à l'avenir et actualisés au taux d'intérêt du marché. Les actifs du niveau 3 se composent de placements dans différents fonds et entreprises individuelles. Leur juste valeur est déterminée à partir d'un modèle de calcul. Les swaps de taux d'intérêt et les swaps de change sont actualisés aux taux d'intérêt du marché. Les contrats à terme sur devises et les swaps de change sont estimés au cours à terme des devises à la clôture de l'exercice.

3 Actifs et passifs opérationnels

Ce chapitre présente des informations sur l'évolution de l'actif circulant net ainsi que sur les immobilisations corporelles et incorporelles non courantes significatives. Il contient en outre des explications sur l'attribution du goodwill aux différentes unités génératrices de trésorerie ainsi que sur le résultat d'éventuels tests de dépréciation. Ce chapitre présente également l'évolution des provisions et passifs éventuels.

3.1 Actif circulant net opérationnel

Variation des actifs et passifs opérationnels

En mio CHF	01.01.2023	Variation opérationnelle	Variation autres ¹	31.12.2023
Exercice 2023				
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2 255	(79)	(33)	2 143
Autres actifs opérationnels	1 353	(7)	(23)	1 323
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(1 674)	16	47	(1 611)
Autres passifs opérationnels	(1 571)	75	25	(1 471)
Total des actifs et passifs opérationnels, net	363	5	16	384

1 Conversion de monnaies ainsi que la variation provenant de l'acquisition et la vente de filiales.

En mio CHF	01.01.2022	Variation opérationnelle	Variation autres ¹	31.12.2022
Exercice 2022				
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2 315	(33)	(27)	2 255
Autres actifs opérationnels	1 179	187	(13)	1 353
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(1 600)	(103)	29	(1 674)
Autres passifs opérationnels	(1 617)	34	12	(1 571)
Total actifs et passifs opérationnels, net	277	85	1	363

1 Conversion de monnaies ainsi que la variation provenant de l'acquisition et la vente de filiales.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Chiffre d'affaires facturé	2 173	2 236
Chiffre d'affaires pas encore facturé	93	139
Corrections de valeur	(123)	(120)
Total des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ¹	2 143	2 255

1 Risques de crédit. Voir note 2.5.

Autres actifs et passifs opérationnels

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Autres actifs opérationnels		
Actifs contractuels	174	178
Coûts de contrat	268	278
Autres créances	77	77
Stocks	161	162
Charges payées d'avance	528	514
Acomptes versés	13	83
Avoirs de TVA	62	45
Autres actifs non financiers	40	16
Total des autres actifs opérationnels	1 323	1 353
Autres passifs opérationnels		
Passifs contractuels	961	1 084
Comptabilisation différée de la part variable individuelle liée au résultat	146	149
Dettes de TVA	81	73
Comptabilisation différée des vacances et des heures supplémentaires	45	44
Passifs résultant d'activités d'encaissement	16	18
Autres passifs	222	203
Total des autres passifs opérationnels	1 471	1 571

Actifs et passifs contractuels

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Actifs contractuels		
Swisscom Suisse	132	119
Autres	42	59
Total des actifs contractuels	174	178
Passifs contractuels		
Swisscom Suisse	570	650
Fastweb	323	358
Autres	68	76
Total des passifs contractuels	961	1 084

Les actifs contractuels de Swisscom Suisse englobent principalement des comptabilisations différées résultant de la vente d'offres combinées dans le domaine de la communication mobile. Des téléphones mobiles sont parfois vendus à un tarif subventionné dans le cadre d'une offre combinée avec un contrat mobile. En raison de la répartition du chiffre d'affaires sur les composants livrés à l'avance (téléphone mobile), les chiffres d'affaires sont comptabilisés antérieurement à la facturation. Il s'ensuit que des actifs contractuels sont comptabilisés lors de telles affaires. Les passifs contractuels englobent principalement des comptabilisations différées de paiements relatifs aux cartes à prépaiement et redevances d'abonnement payées d'avance de Swisscom Suisse. Un montant de CHF 359 mio qui avait été comptabilisé au 31 décembre 2022 comme passif contractuel a été comptabilisé en 2023 comme chiffre d'affaires. Dans le cadre des informations à fournir concernant le montant total du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non remplies, Swisscom applique les règles de l'IFRS 15.121. La clause d'exception ne s'applique pas aux abonnements de communication mobile combinés avec la vente d'un terminal subventionné et soumis à une durée minimale de contrat. Les chiffres d'affaires comptabilisés pour de tels contrats s'élèvent à CHF 653 mio (2024: CHF 502 mio; 2025: CHF 151 mio).

Coûts de contrats

Les coûts de contrats englobent des coûts différés d'obtention de contrats ainsi que des coûts différés d'exécution de contrats, qui se décomposent comme suit.

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Coûts d'obtention de contrats		
Swisscom Suisse	33	35
Fastweb	81	75
Autres	52	48
Total des coûts d'obtention de contrats	166	158
Coûts d'exécution de contrats		
Routeurs et TV-Box	22	32
Coûts initiaux provenant des contrats de services d'externalisation	80	88
Total des coûts d'exécution de contrats	102	120
Total des coûts de contrats	268	278

Principes comptables

Actifs et passifs opérationnels

Tous les actifs et passifs opérationnels qui sont utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation normal sont présentés comme courants dans l'état de la situation financière.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services sont comptabilisées au coût amorti diminué des dépréciations. Les dépréciations des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services sont effectuées, selon la nature de la transaction sous-jacente, sous forme de correctifs de valeur individuels ou de portefeuille qui couvrent le risque de défaillance attendu. Dans le cadre de correctifs de valeur de portefeuille, les actifs financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques similaires de risque de crédit et soumis ensemble à un examen visant à vérifier s'il y a une dépréciation. Le cas échéant, une correction de valeur est enregistrée. Lors de la détermination – nécessaire à cet effet – des flux de trésorerie attendus pour les portefeuilles, il est tenu compte non seulement des conditions contractuelles de paiement prévues mais aussi de l'historique des défaillances ainsi que des dernières informations et prévisions. Les dépréciations de créances résultant de la vente de biens et de prestations de services sont comptabilisées comme autres charges d'exploitation.

3.2 Immobilisations corporelles

En mio CHF	Installations techniques	Terrains, constructions et installations	Autres installations	Acomptes versés et installations en construction	Total
Coûts d'acquisition					
Solde au 1^{er} janvier 2022	28 316	1 675	4 614	725	35 330
Acquisitions	1 017	5	205	424	1 651
Cessions	(1 370)	(8)	(219)	–	(1 597)
Ajustement des frais de démantèlement et de remise en état	(23)	–	(16)	–	(39)
Reclassements	170	5	70	(243)	2
Regroupements d'entreprises	–	–	4	–	4
Conversion de monnaies étrangères	(259)	(4)	(1)	(3)	(267)
Solde au 31 décembre 2022	27 851	1 673	4 657	903	35 084
Acquisitions	1 067	8	196	338	1 609
Cessions	(285)	(2)	(281)	–	(568)
Ajustement des frais de démantèlement et de remise en état	185	–	34	–	219
Reclassements en vue de la vente des actifs non courants détenus à long terme	–	(19)	–	–	(19)
Reclassements	150	11	107	(267)	1
Regroupements d'entreprises	–	–	1	–	1
Conversion de monnaies étrangères	(350)	(5)	(2)	(4)	(361)
Solde au 31 décembre 2023	28 618	1 666	4 712	970	35 966
Cumul des amortissements et des dépréciations					
Solde au 1^{er} janvier 2022	(19 825)	(1 401)	(3 333)	–	(24 559)
Amortissements	(1 138)	(16)	(293)	–	(1 447)
Dépréciations	(23)	–	(1)	–	(24)
Cessions	1 368	6	215	–	1 589
Conversion de monnaies étrangères	166	2	–	–	168
Solde au 31 décembre 2022	(19 452)	(1 409)	(3 412)	–	(24 273)
Amortissements	(1 084)	(16)	(296)	–	(1 396)
Dépréciations	(49)	–	(1)	–	(50)
Cessions	285	2	275	–	562
Reclassements en vue de la vente des actifs non courants détenus à long terme	–	12	–	–	12
Reclassements	4	(4)	–	–	–
Conversion de monnaies étrangères	234	3	1	–	238
Solde au 31 décembre 2023	(20 062)	(1 412)	(3 433)	–	(24 907)
Valeur comptable nette					
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2022	8 491	274	1 281	725	10 771
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	8 399	264	1 245	903	10 811
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	8 556	254	1 279	970	11 059

Obligations futures pour investissements

Au 31 décembre 2023, les obligations contractuelles pour investissements futurs en immobilisations corporelles s'élevaient à CHF 1 162 mio (exercice précédent: CHF 1 019 mio).

Transactions d'investissement et de financement sans incidence sur les liquidités

Suite à des hypothèses modifiées pour l'évaluation des frais de démantèlement et de remise en état estimés, une augmentation de CHF 219 mio (exercice précédent: baisse de CHF 39 mio) a été comptabilisée sans incidence sur le résultat dans les immobilisations corporelles contre les provisions pour frais de démantèlement et de remise en état. Voir note 3.5.

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

La Direction estime les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des installations techniques, immeubles et autres installations sur la base de la période attendue pendant laquelle des avantages économiques sont générés pour l'entité du fait de l'utilisation de l'actif. Les durées d'utilité sont vérifiées chaque année sur la base d'attentes fondées sur des éléments historiques et prévisionnels concernant des développements technologiques, des changements économiques ou juridiques ainsi que d'autres facteurs externes.

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition ou de production diminués du cumul des amortissements et des dépréciations. Ces coûts englobent, outre le prix d'achat et les coûts directement attribuables au transfert de l'actif sur site et à sa mise en état de fonctionnement pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction, les coûts estimés pour le démantèlement et la remise en état du site. Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif pour autant qu'ils soient directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. Les coûts pour le remplacement, la remise à neuf ou la rénovation d'une immobilisation corporelle sont activés comme investissement de remplacement lorsqu'une entrée future d'avantages économiques est probable et que les coûts d'acquisition ou de production peuvent être évalués de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Les amortissements sont réalisés de façon linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. Les durées d'utilité économique estimées pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes.

Catégorie	Années
Canaux ¹	40
Câble ¹	12 à 30
Installations de transmission et de commutation ¹	4 à 15
Autres installations techniques ¹	3 à 15
Constructions et installations de constructions	10 à 40
Autres installations	3 à 15

1 Installations techniques.

Lorsque des éléments majeurs d'une immobilisation corporelle présentent des durées d'utilité économique différentes, ils sont comptabilisés et amortis en tant que composants distincts. L'estimation des durées d'utilité tient compte de l'usage attendu par l'entreprise, de l'usure physique attendue, des développements techniques ainsi que de la valeur tirée de l'expérience acquise avec des actifs comparables. Les aménagements locatifs et les installations dans des locaux loués sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité économique estimée ou, si elle est inférieure, sur la durée de location prévue. Les conséquences de modifications des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont comptabilisées de façon prospective. Lorsque des indices laissent supposer la dépréciation d'une immobilisation, la valeur recouvrable de cette dernière est déterminée. Si la valeur recouvrable de l'immobilisation, qui correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est corrigée à la valeur recouvrable. Lors de la cession d'une immobilisation corporelle ou lorsqu'aucun avantage économique supplémentaire ne peut être retiré d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de cette dernière est décomptabilisée. Les gains et pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme autres produits ou comme autres charges d'exploitation.

3.3 Immobilisations incorporelles

En mio CHF	Logiciels achetés	Logiciels de fabrication propre	Licences	Marques et relations avec la clientèle	Autres immobi- lisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au 1^{er} janvier 2022	2 465	1 782	1 052	409	219	5 927
Acquisitions	214	184	128	–	117	643
Cessions	(21)	(11)	(64)	(21)	(40)	(157)
Reclassements	31	48	1	–	(82)	(2)
Regroupements d'entreprises	–	–	–	45	–	45
Vente de filiales	(1)	–	–	–	–	(1)
Conversion de monnaies étrangères	(84)	(9)	(12)	(13)	(1)	(119)
Solde au 31 décembre 2022	2 604	1 994	1 105	420	213	6 336
Acquisitions	251	251	136	–	31	669
Cessions	(62)	(66)	(22)	(4)	–	(154)
Reclassements	46	81	–	–	(128)	(1)
Regroupements d'entreprises	–	–	–	33	–	33
Vente de filiales	–	(2)	–	–	–	(2)
Conversion de monnaies étrangères	(113)	(11)	(15)	(14)	(1)	(154)
Solde au 31 décembre 2023	2 726	2 247	1 204	435	115	6 727
Cumul des amortissements et des dépréciations						
Solde au 1^{er} janvier 2022	(2 035)	(1 301)	(426)	(357)	(94)	(4 213)
Amortissements	(231)	(237)	(130)	(25)	(9)	(632)
Dépréciations	(1)	–	–	–	–	(1)
Cessions	21	11	64	21	37	154
Reclassements	1	(1)	–	–	–	–
Conversion de monnaies étrangères	74	6	4	12	1	97
Solde au 31 décembre 2022	(2 171)	(1 522)	(488)	(349)	(65)	(4 595)
Amortissements	(241)	(252)	(154)	(22)	(10)	(679)
Dépréciations	(1)	–	–	–	–	(1)
Cessions	61	65	22	4	–	152
Conversion de monnaies étrangères	101	12	4	15	1	133
Solde au 31 décembre 2023	(2 251)	(1 697)	(616)	(352)	(74)	(4 990)
Valeur comptable nette						
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2022	430	481	626	52	125	1 714
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	433	472	617	71	148	1 741
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	475	550	588	83	41	1 737

Au 31 décembre 2023, les autres immobilisations incorporelles englobaient des acomptes versés et des projets de développement non encore achevés à hauteur de CHF 32 mio (exercice précédent: CHF 133 mio).

Obligations futures pour investissements

Au 31 décembre 2023, les obligations contractuelles pour investissements futurs en immobilisations incorporelles s'élevaient à CHF 55 mio (exercice précédent: CHF 76 mio).

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

La Direction estime les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sur la base de la période attendue pendant laquelle des avantages économiques sont générés pour l'entreprise du fait de l'utilisation de l'actif. Les durées d'utilité sont vérifiées chaque année sur la base d'attentes fondées sur des éléments historiques et prévisionnels concernant des développements technologiques, des changements économiques ou juridiques ainsi que d'autres facteurs externes.

Principes comptables

Les licences de téléphonie mobile, les logiciels développés par Swisscom et les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition ou de production diminués du cumul des amortissements. Les immobilisations incorporelles résultant de regroupements d'entreprises telles que les marques ou les relations avec la clientèle sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés aux coûts d'acquisition correspondant à la valeur vénale à la date d'acquisition. Les amortissements des licences de téléphonie mobile reposent sur la durée des contrats. Ils débutent dès que le réseau correspondant est en état de fonctionnement, sauf lorsque d'autres informations conduisent à un ajustement de la durée d'utilité. Les conséquences de modifications des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont comptabilisées de façon prospective. Les amortissements prévus sont réalisés de façon linéaire selon les durées d'utilité économique estimées suivantes.

Catégorie	Années
Logiciels de fabrication propre et achetés	3 à 7
Marques et relations avec la clientèle	5 à 10
Licences	2 à 16
Autres immobilisations incorporelles	3 à 10

Lorsque des indices laissent supposer la dépréciation d'un actif, la valeur recouvrable de ce dernier est déterminée. Si la valeur recouvrable de l'immobilisation, qui correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est corrigée à la valeur recouvrable.

3.4 Goodwill

Le goodwill est réparti sur les unités génératrices de trésorerie (cash generating units) de Swisscom en fonction des activités de celles-ci. Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie en fonction des synergies dégagées par ce regroupement. La ventilation du goodwill sur les unités génératrices de trésorerie est la suivante.

En mio CHF	Residential Customers Swisscom Suisse	Business Customers Swisscom Suisse	Fastweb	Autres unités génératrices de trésorerie ¹	Total
Coûts d'acquisition					
Solde au 1^{er} janvier 2022	2 769	1 462	1 832	412	6 475
Acquisitions	–	39	2	–	41
Conversion de monnaies étrangères	(2)	–	(85)	–	(87)
Solde au 31 décembre 2022	2 767	1 501	1 749	412	6 429
Acquisitions	–	29	1	1	31
Conversion de monnaies étrangères	(2)	–	(106)	–	(108)
Solde au 31 décembre 2023	2 765	1 530	1 644	413	6 352
Cumul des dépréciations					
Solde au 1^{er} janvier 2022	–	–	(1 318)	–	(1 318)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	61	–	61
Solde au 31 décembre 2022	–	–	(1 257)	–	(1 257)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	77	–	77
Solde au 31 décembre 2023	–	–	(1 180)	–	(1 180)
Valeur comptable nette					
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2022	2 769	1 462	514	412	5 157
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	2 767	1 501	492	412	5 172
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	2 765	1 530	464	413	5 172

¹ Comprend les entités génératrices de trésorerie Wholesale Swisscom Suisse et Swisscom Directories.

Vérification du maintien de la valeur

Des tests de dépréciation des différents goodwill ont été réalisés au quatrième trimestre 2023, après la clôture du plan d'affaires. La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité (value in use) à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (méthode DCF). Les prévisions relatives aux flux de trésorerie disponibles futurs (free cash flows) sont basées sur les plans d'affaires approuvés par la Direction, qui, en principe, couvrent une période de planification de trois ans. Une période de planification de cinq ans a toutefois été utilisée pour le test de dépréciation de Fastweb. Pour les flux de trésorerie disponibles dépassant la période de planification détaillée, une valeur finale a été calculée au moyen d'une capitalisation des flux de trésorerie normalisés. Dans ce cas, un taux de croissance constant à long terme correspondant aux taux de croissance habituels des pays ou des marchés concernés est appliqué. Les flux de trésorerie projetés et les hypothèses de la Direction sont confirmés par des sources d'information externes. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen du Capital Asset Pricing Model (CAPM). Il résulte des coûts pondérés des capitaux propres et des emprunts. Le rendement d'obligations d'État suisses (étranger: Allemagne) à dix ans et avec un taux d'intérêt nul est utilisé comme taux d'intérêt sans risque servant de base au taux d'actualisation, au minimum toutefois un taux d'intérêt respectivement de 1,5% (Suisse) et de 2,0% (étranger). Pour les unités génératrices de trésorerie à l'étranger, un supplément de risque pour le risque de pays est ajouté.

Taux d'actualisation et taux de croissance à long terme

Unités génératrices de trésorerie	2023			2022		
	CMPC avant impôt	CMPC après impôt	Taux de croissance à long terme	CMPC avant impôt	CMPC après impôt	Taux de croissance à long terme
Residential Customers Swisscom Suisse	4,95%	4,06%	0%	5,13%	4,20%	0%
Business Customers Swisscom Suisse	4,94%	4,06%	0%	5,13%	4,20%	0%
Fastweb	7,90%	6,24%	2,0%	7,42%	5,90%	2,0%
Autres unités génératrices de trésorerie	4,95–9,69%	4,06–8,53%	0–1,0%	5,14–9,66%	4,20–8,56%	0–1,0%

Résultats et sensibilité des tests de dépréciation

Residential Customers et Business Customers Swisscom Suisse

La valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité excède, à la date d'évaluation, la valeur comptable déterminante pour la vérification du maintien de la valeur de toutes les unités génératrices de trésorerie. Swisscom est d'avis qu'aucune des modifications des hypothèses établies pouvant être prévues selon des critères rationnels n'entraînerait un dépassement de la valeur recouvrable par la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie.

Fastweb

À la date d'évaluation, le test de dépréciation n'a donné lieu à aucune dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable dépasse de EUR 627 mio (CHF 603 mio) la valeur comptable nette. Lors de l'exercice précédent, le montant de la différence s'élevait à EUR 1 028 mio (CHF 1 021 mio). Les modifications suivantes des hypothèses clés auraient pour effet de faire correspondre la valeur d'utilité à la valeur nette comptable.

	2023		2022	
	Hypothèse	Sensibilité	Hypothèse	Sensibilité
Croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires jusqu'à 2028 (2027) pour une marge EBITDA inchangée par rapport au plan d'affaires	5,4%	4,5%	7,2%	5,9%
Marge EBITDA normalisée	28%	27%	28%	26%
Taux d'investissement normalisé	19%	20%	20%	22%
Taux d'intérêt après impôt (CMPC après impôt)	6,24%	7,07%	5,90%	7,17%
Taux de croissance à long terme	2,0%	1,0%	2,0%	0,5%

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

L'attribution du goodwill aux unités génératrices de trésorerie ainsi que le calcul de la valeur recouvrable relèvent de l'appréciation de la Direction. Cette appréciation se fonde sur l'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que sur la détermination du facteur d'actualisation et du taux de croissance à l'aide d'éléments historiques et prévisionnels.

Principes comptables

Afin de pouvoir vérifier le maintien de la valeur, le goodwill est réparti en unités génératrices de trésorerie (cash generating units). La vérification du maintien de la valeur doit impérativement être réalisée annuellement. Si, au cours de l'exercice, des signes laissent supposer une possible dépréciation, l'unité génératrice de trésorerie est soumise à cette date à une vérification du maintien de la valeur. Si la valeur recouvrable (recoverable amount) de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation de la valeur comptable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente (fair value less costs to sell) et la valeur d'utilité (value in use).

3.5 Provisions et passifs éventuels

Provisions

En mio CHF	Frais de démantèlement et de remise en état	Procédures réglementaires et concurrentielles	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2023	658	283	218	1 159
Constitution de provisions	1	15	73	89
Ajustements enregistrés dans les immobilisations corporelles	219	–	–	219
Intérêts et ajustements de la valeur actuelle	13	(2)	1	12
Reprise de provisions non utilisées	–	(78)	(30)	(108)
Utilisation	(25)	(18)	(62)	(105)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	(3)	(3)
Solde au 31 décembre 2023	866	200	197	1 263
Dont provisions courantes	2	37	76	115
Dont provisions non courantes	864	163	121	1 148

Provisions pour démantèlement et remise en état

Les provisions sont calculées en fonction des frais de démantèlement prévus et actualisées au taux d'intérêt moyen de 1,08% (exercice précédent: 2,02%). En 2023, à la suite de réévaluations, des ajustements d'un montant de CHF 219 mio ont été comptabilisés dans les immobilisations corporelles sans influence sur le résultat. Sur ce montant, CHF 135 mio résultent de l'utilisation de taux d'intérêt différents et CHF 84 mio de l'adaptation de l'indice des coûts et des autres hypothèses pour le calcul des coûts de démantèlement. Une hausse des coûts estimés de 10% se traduirait par une augmentation des provisions de CHF 83 mio. Le report de la date de démantèlement de dix années supplémentaires entraînerait une augmentation des provisions de CHF 59 mio.

Provisions pour procédures réglementaires et concurrentielles

Swisscom fournit des services d'accès (y compris interconnexion) au sens de la loi révisée sur les télécommunications à d'autres opérateurs de télécommunications en Suisse. Au cours des années écoulées, plusieurs opérateurs de télécommunications ont demandé à la Commission fédérale de la communication (ComCom) la réduction des prix d'interconnexion facturés par Swisscom. La ComCom a fixé les prix d'accès pour les années 2013 à 2016 le 11 avril 2023. Swisscom a déposé une réclamation contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. Les procédures visant la fixation des prix pour les années 2017 et suivantes sont encore en suspens auprès de la ComCom.

La Commission de la concurrence (COMCO) a mené plusieurs enquêtes contre Swisscom par le passé. En avril 2013, la COMCO a ouvert une enquête contre Swisscom concernant la diffusion d'événements sportifs par la télévision payante en vertu de la loi sur les cartels. En mai 2016, cette procédure a conduit la COMCO à infliger à Swisscom une amende de CHF 72 mio. Swisscom a déposé une réclamation contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. En juin 2022, le Tribunal administratif fédéral a confirmé dans une large mesure la décision de la COMCO et a sanctionné Swisscom d'une amende de CHF 72 mio. L'amende a été réglée par Swisscom au troisième trimestre 2022. Swisscom a saisi le Tribunal fédéral d'un recours contre la décision du Tribunal administratif fédéral. En cas de jugement entré en force établissant un abus de position dominante, des prétentions de droit civil contre Swisscom pourraient devenir exécutoires.

En novembre 2015, dans son enquête concernant l'appel d'offres relatif à un réseau d'entreprise de la Poste lancé en 2008, la Commission de la concurrence (COMCO) est arrivée à la conclusion que Swisscom occupait une position dominante sur le marché du haut débit dans le segment de la clientèle commerciale. Estimant ce comportement contraire au droit des cartels, la COMCO a prononcé une sanction de CHF 8 mio. Swisscom a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre la décision de la COMCO concernant l'appel d'offres relatif à un réseau d'entreprise de la Poste. En juin 2021, le Tribunal administratif fédéral a confirmé en grande partie la décision de la COMCO et prononcé contre Swisscom une sanction de CHF 7 mio. Swisscom a fait appel de cette décision auprès du Tribunal fédéral. En cas de jugement entré en force établissant un abus de position dominante, des prétentions de droit civil contre Swisscom pourraient devenir exécutoires.

Le 17 décembre 2020, la COMCO a ouvert une enquête sur l'extension du réseau à fibre optique de Swisscom et a pris des mesures préventives. Swisscom a recouru contre les mesures préventives. Dans son jugement du 2 novembre 2022, le Tribunal fédéral a déclaré que les mesures préventives prises par la COMCO (qui avaient été confirmées par le Tribunal administratif fédéral) n'étaient pas arbitraires et les a également confirmées. La procédure au principal reste en cours.

Le 25 août 2020, la COMCO a ouvert une enquête contre Swisscom pour abus de position dominante dans les raccordements à haut débit pour l'interconnexion des sites des entreprises. En cas de jugement entré en force établissant un abus de position dominante, des prétentions de droit civil contre Swisscom pourraient devenir exécutoires.

Par le passé, Swisscom a constitué des provisions pour des procédures réglementaires et concurrentielles sur la base d'appréciations juridiques. En 2023, en raison de la réévaluation de ces procédures, des provisions de CHF 15 mio ont été constituées et des provisions de CHF 78 mio ont été dissoutes. En 2023, un montant de CHF 18 mio a été versé pour ces procédures. Les éventuels paiements ultérieurs dépendront de la date d'entrée en vigueur des décisions et pourraient intervenir dans les cinq ans.

Autres provisions

Les autres provisions englobent notamment des provisions pour les risques contractuels et les réductions de postes. Les éventuels paiements nécessaires de la part à long terme des provisions interviendraient vraisemblablement dans les trois ans.

Provisions pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence

La Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert différentes procédures contre Swisscom. Si un jugement définitif devait établir un abus de position dominante, la COMCO pourrait prononcer une sanction. En outre, des prétentions de droit civil pourraient être formulées contre Swisscom. Compte tenu des procédures passées de la COMCO, d'autres procédures pourraient être intentées à l'avenir contre Swisscom.

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

Les provisions pour frais de démantèlement et de remise en état se rapportent au démantèlement d'installations de télécommunications et de stations d'émission ainsi qu'au rétablissement de l'état initial de propriétés détenues par des tiers. Le montant de ces provisions dépend notablement de l'estimation des frais de démantèlement et de remise en état à venir ainsi que de la date du démantèlement. Les provisions et passifs éventuels pour procédures réglementaires et concurrentielles concernent les procédures liées aux services d'accès réglementés fournis par Swisscom et les procédures engagées par la COMCO. L'évaluation juridique et comptable de ces procédures comporte des incertitudes relatives aux estimations et des marges d'appréciation significatives quant à la probabilité de leur survenance et au montant d'une éventuelle sortie de trésorerie. Les provisions constituées correspondent à la meilleure appréciation possible de l'obligation. Les obligations potentielles dont la survenance ne peut être évaluée à la clôture de l'exercice ou les obligations dont le montant ne peut être estimé de manière fiable sont publiées comme passifs éventuels.

Principes comptables

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

Provisions pour démantèlement et remise en état

Swisscom est soumise à des obligations juridiques qui la contraignent à démanteler les stations de transmission et les installations de télécommunications établies sur les biens immobiliers d'autrui après leur mise hors service et à remettre en état la propriété des tiers sur les sites de ces installations. Les frais de démantèlement sont activés comme composante des coûts d'acquisition des installations et amortis sur la durée d'utilité de ces dernières. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée de l'ensemble des coûts à venir et présentées sous les provisions à long terme. Si l'évaluation de la provision fait l'objet d'un ajustement, la valeur actualisée de l'ajustement de l'obligation est alors soit ajoutée aux coûts de l'installation activée correspondante, soit retranchée de ces coûts. Le montant déduit des coûts de l'immobilisation corporelle ne doit pas être supérieur à la valeur comptable nette du poste. Le cas échéant, l'excédent est comptabilisé directement dans le compte de résultat.

4 Collaborateurs

Swisscom emploie plus de 19 700 collaborateurs en équivalent plein temps, dont environ 16 000 en Suisse. Ce chapitre fournit des informations sur les effectifs, les charges de personnel, les rémunérations des principaux dirigeants ainsi que les charges de prévoyance.

4.1 Effectifs et charges de personnel

Effectifs

En équivalents plein temps	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Residential Customers	2 572	2 622	-1,9%
Business Customers	5 446	5 219	4,3%
Wholesale	83	79	5,1%
Infrastructure & Support Functions	5 155	4 902	5,2%
Swisscom Suisse	13 256	12 822	3,4%
Fastweb	3 157	3 039	3,9%
Autres secteurs opérationnels	3 316	3 296	0,6%
Total effectif	19 729	19 157	3,0%
Dont Suisse	16 050	15 750	1,9%
Dont à l'étranger	3 679	3 407	8,0%
Effectif moyen	19 461	19 046	2,2%

Charges de personnel

En mio CHF	2023	2022
Charges salariales	2 105	2 049
Charges sociales	260	250
Charges pour régimes à prestations définies ¹	236	326
Charges pour régimes à cotisations définies	11	11
Charges pour paiements fondés sur des actions	1	1
Charges de réduction de postes	7	(5)
Autres charges de personnel	60	73
Total des charges de personnel	2 680	2 705
Dont Suisse	2 420	2 449
Dont à l'étranger	260	256

1 Voir note 4.3.

4.2 Rémunérations des principaux dirigeants

En milliers CHF	2023	2022
Rémunération en cours	1 368	1 357
Rémunération en actions	758	812
Cotisations de prévoyance	136	141
Cotisations de sécurité sociale	146	143
Rémunération totale versée aux membres du Conseil d'administration	2 408	2 453
Rémunération en cours	6 251	4 637
Rémunération en actions	871	867
Rémunération après le départ de la Direction du groupe	–	1 053
Cotisations de prévoyance	951	666
Cotisations de sécurité sociale	636	480
Rémunération totale versée aux membres de la Direction du groupe	8 709	7 703
Rémunération totale versée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe	11 117	10 156

Les personnes occupant des postes clés au sein de Swisscom sont les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction du groupe de Swisscom SA. La rémunération des membres du Conseil d'administration se compose d'honoraires de base auxquels viennent s'ajouter des suppléments de fonction. Un tiers de la rémunération totale du Conseil d'administration est versé en actions. La rémunération des membres de la Direction du groupe se compose d'un salaire de base fixe en espèces, d'une part variable liée au résultat en espèces et en actions, de prestations de services et de prestations en nature ainsi que de cotisations de prévoyance et de cotisations aux assurances sociales. Les membres de la Direction du groupe perçoivent 25% de la part variable liée au résultat sous forme d'actions. Les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de porter cette proportion à 50%. La publication selon l'art. 734-734f de l'Ordonnance du Code civil suisse sur les indemnités versées aux sociétés anonymes à capitalisation boursière (Code des obligations, ORAb) se fait dans le chapitre Rapport de rémunération. Les participations dans Swisscom SA des membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe sont présentées dans les appendices aux comptes annuels de Swisscom SA.

4.3 Régimes à prestations définies

Régimes de retraite

comPlan

La plupart des collaborateurs en Suisse sont assurés par le plan de prévoyance de Swisscom contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Ce régime de retraite est mis en œuvre par l'institution de prévoyance comPlan. Organe suprême de cette institution, le Conseil de fondation est composé à parts égales de représentants de l'employeur et des employés. Le règlement de prévoyance et les dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle constituent les dispositions formelles du plan de prévoyance. Pour tous les assurés, des avoirs de vieillesse individuels sont gérés, auxquels sont crédités annuellement les bonifications de vieillesse ainsi que les intérêts. Le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse est fixé chaque année par le Conseil de fondation en tenant compte de la situation financière de l'institution de prévoyance et de la rémunération minimale légale. Les bonifications de vieillesse sont financées par des cotisations de l'employeur et des employés liées à l'âge et au salaire. L'employeur paie, en outre, des cotisations de risque pour financer les prestations en cas de décès et d'invalidité.

L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 65 ans. Les collaborateurs ont le droit de prendre une retraite anticipée avec une rente de vieillesse réduite. Le montant de la rente de vieillesse se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse individuel disponible au moment du départ à la retraite par le taux de conversion légal fixé dans le règlement de prévoyance. La prestation de vieillesse peut, en outre, être perçue entièrement ou en partie sous forme de capital. En cas de retraite anticipée, l'employeur finance en plus une rente AVS transitoire jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Le montant des rentes d'invalidité correspond à un pourcentage du salaire assuré et est indépendant du nombre d'années de services réalisées.

Les dispositions formelles contiennent différentes dispositions de partage des risques (risk sharing) entre les collaborateurs et l'employeur. En cas de déficit de couverture calculé conformément aux principes comptables suisses applicables aux institutions de prévoyance (Swiss GAAP RPC 26), le Conseil de fondation prend des mesures afin de résorber ce déficit de couverture et rétablir l'équilibre financier dans un délai de cinq à sept ans. Ces mesures peuvent inclure une rémunération diminuée ou nulle de l'avoir de vieillesse individuel, la réduction des prestations futures, la perception de cotisations d'assainissement ou une combinaison de ces différentes mesures. S'il existe une lacune de financement structurelle en raison d'un financement courant insuffisant imputable au taux d'intérêt, cette lacune doit être résorbée en première priorité au moyen d'une adaptation des prestations futures. Les cotisations d'assainissement de l'employeur doivent correspondre au minimum à la somme des cotisations d'assainissement des employés. Selon les dispositions formelles, l'employeur n'a aucune obligation juridique de verser des cotisations supplémentaires destinées à résorber plus de 50% d'un découvert. Il résulte des usages passés au sein de l'entreprise une obligation implicite pour Swisscom qui dépasse l'obligation juridique de paiement de cotisations supplémentaires et de cotisations d'assainissement en cas de déficit de couverture et en cas de financement courant structurel insuffisant. Dès lors, un plafonnement de la part du coût des avantages futurs à la charge de l'employeur conformément à l'IAS 19.87(c) est admis à hauteur de cette obligation implicite.

Au quatrième trimestre 2023, le Conseil de fondation de comPlan a modifié le règlement de prévoyance en vue de l'entrée en vigueur de la réforme AVS 21. La réforme AVS 21 uniformise l'âge de départ à la retraite, qui passe à 65 ans dans l'AVS et la prévoyance professionnelle. Chez comPlan, l'âge ordinaire de la retraite était déjà de 65 ans pour les hommes comme pour les femmes. Pour les femmes, il y avait une exception en ce qui concerne la rente transitoire AVS; cela a été modifié lors de la révision du règlement de prévoyance. Un montant de CHF 7 mio résultant du changement de régime a été comptabilisé comme coût des services passés dans le compte de résultat. Ce montant a été calculé sur la base d'une réévaluation de l'engagement net avec les valeurs de marché actuelles des avoirs de prévoyance à la date du changement de régime et les hypothèses actuarielles actuelles avec prise en compte des caractéristiques de partage des risques. Le coût des services passés correspond à la différence entre l'évaluation avec les prestations et cotisations réglementaires antérieures et l'évaluation avec les prestations et cotisations réglementaires modifiées.

Conformément aux principes comptables suisses applicables (Swiss GAAP RPC 26), comPlan affichait un degré de couverture de 114,5% au 31 décembre 2023 (exercice précédent: 108,2%). La principale différence par rapport à l'évaluation selon les IFRS réside dans l'utilisation d'un taux d'escompte différent ainsi que d'un autre modèle d'évaluation actuariel prévoyant un enregistrement différé dans le temps des prestations de prévoyance futures.

Autres régimes de retraite

D'autres régimes de retraite existent pour certaines filiales suisses qui ne sont pas affiliées à comPlan ainsi que pour Fastweb. Les collaborateurs de la filiale italienne Fastweb ont acquis jusqu'à fin 2006 des droits à des prestations de retraite futures, qui sont comptabilisés comme des engagements de prévoyance à prestations définies. Le taux d'escompte utilisé s'élevait à 3,17% (exercice précédent: 3,77%).

Charges de prévoyance

En mio CHF	comPlan	Autres régimes	2023	comPlan	Autres régimes	2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice	219	6	225	316	6	322
Modification du plan	7	–	7	–	–	–
Coût d'administration	3	1	4	3	1	4
Total enregistré dans les charges de personnel	229	7	236	319	7	326
Coût financier de l'engagement net	(5)	–	(5)	(1)	–	(1)
Total comptabilisé dans les produits financiers	(5)	–	(5)	(1)	–	(1)
Total des charges pour régimes à prestations définies enregistré dans le compte de résultat	224	7	231	318	7	325

En mio CHF	comPlan	Autres régimes	2023	comPlan	Autres régimes	2022
Gains (pertes) actuariel(le)s résultant de						
Changement des hypothèses démographiques	3	–	3	(39)	–	(39)
Changement des hypothèses financières	853	–	853	(2 504)	–	(2 504)
Ajustements liés à l'expérience des engagements de prévoyance	21	(1)	20	80	(4)	76
Changement des cotisations des employés (risk sharing)	(307)	–	(307)	628	–	628
Produit de la fortune de prévoyance sans la part enregistrée dans le résultat financier	(228)	–	(228)	1 161	2	1 163
Plafonnement des actifs	(306)	–	(306)	628	–	628
Total (produits) charges pour régimes à prestations définies enregistré(e)s dans les autres éléments du résultat global	36	(1)	35	(46)	(2)	(48)

Statut des institutions de prévoyance

En mio CHF	comPlan	Autres régimes	2023	comPlan	Autres régimes	2022
Engagement de prévoyance						
Solde au 1^{er} janvier	11 136	48	11 184	13 053	47	13 100
Coût des services rendus au cours de l'exercice	219	6	225	316	6	322
Charges d'intérêt de l'engagement de prévoyance	234	–	234	38	–	38
Cotisations versées par les employés	181	–	181	174	–	174
Prestations de prévoyance payées	(559)	(1)	(560)	(610)	1	(609)
Pertes actuarielles (gains actuariels)	570	(1)	569	(1 835)	(4)	(1 839)
Modification du périmètre de consolidation	–	–	–	–	(1)	(1)
Modification du plan	7	–	7	–	–	–
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	–	(1)	(1)
Solde au 31 décembre	11 788	52	11 840	11 136	48	11 184
Fortune de prévoyance						
Solde au 1^{er} janvier	11 805	26	11 831	13 094	23	13 117
Charges d'intérêt de la fortune de prévoyance	253	–	253	39	–	39
Cotisations versées par l'employeur	260	6	266	272	6	278
Cotisations versées par les employés	181	–	181	174	–	174
Prestations de prévoyance payées	(559)	–	(559)	(610)	–	(610)
Produit (charge) de la fortune de prévoyance sans la part enregistrée dans le résultat financier	228	–	228	(1 161)	(2)	(1 163)
Coût d'administration	(3)	(1)	(4)	(3)	(1)	(4)
Solde au 31 décembre	12 165	31	12 196	11 805	26	11 831
Engagement (actif) net						
Engagement (actif) net avant plafonnement de l'actif	(377)	21	(356)	(669)	22	(647)
Plafonnement des actifs	366	–	366	658	–	658
Engagement (actif) de prévoyance net au 31 décembre	(11)	21	10	(11)	22	11
Dont actifs de prévoyance	(11)	–	(11)	(11)	–	(11)
Dont engagement de prévoyance	–	21	21	–	22	22

Les engagements (avoirs) de prévoyance professionnelle figurant au bilan ont évolué comme suit.

En mio CHF	comPlan	Autres régimes	2023	comPlan	Autres régimes	2022
Solde au 1^{er} janvier	(11)	22	11	(11)	24	13
Charges de prévoyance, nettes	224	7	231	318	7	325
Cotisations de l'employeur et prestations payées	(260)	(7)	(267)	(272)	(5)	(277)
Modification du périmètre de consolidation	–	–	–	–	(1)	(1)
(Produits) charges pour régimes à prestations définies enregistrées dans les autres éléments du résultat global	36	(1)	35	(46)	(2)	(48)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	–	(1)	(1)
Solde au 31 décembre	(11)	21	10	(11)	22	11

La duration moyenne pondérée de la valeur actualisée des engagements de prévoyance de comPlan est de 13 ans (exercice précédent: 13 ans).

Répartition de la fortune de prévoyance de comPlan

Catégorie	Stratégie de placement	31.12.2023			31.12.2022		
		Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
Obligations d'État Suisse	5,0%	1,9%	3,3%	5,2%	2,0%	2,6%	4,6%
Obligations d'entreprises Suisse	7,0%	7,1%	0,0%	7,1%	7,1%	0,0%	7,1%
Obligations d'État monde developed markets	5,0%	3,8%	0,0%	3,8%	4,0%	0,0%	4,0%
Obligations d'entreprises monde developed markets	9,0%	9,0%	0,0%	9,0%	9,5%	0,0%	9,5%
Obligations d'État monde emerging markets	7,0%	7,5%	0,0%	7,5%	7,8%	0,0%	7,8%
Dettes privées	5,0%	0,0%	4,5%	4,5%	0,0%	5,3%	5,3%
Instruments d'emprunt	38,0%	29,3%	7,8%	37,1%	30,4%	7,9%	38,3%
Actions Suisse	7,0%	7,1%	0,0%	7,1%	6,7%	0,0%	6,7%
Actions Monde	18,0%	18,9%	0,0%	18,9%	17,5%	0,0%	17,5%
Instruments de capitaux propres	25,0%	26,0%	0,0%	26,0%	24,2%	0,0%	24,2%
Immeubles Suisse	16,0%	5,2%	11,3%	16,5%	5,9%	10,1%	16,0%
Immeubles monde	9,0%	0,0%	7,8%	7,8%	0,0%	8,8%	8,8%
Immeubles	25,0%	5,2%	19,1%	24,3%	5,9%	18,9%	24,8%
Or	2,0%	0,0%	2,1%	2,1%	0,0%	2,0%	2,0%
Private markets	9,0%	0,0%	10,1%	10,1%	0,0%	10,6%	10,6%
Liquidités et autres placements	1,0%	0,0%	0,4%	0,4%	0,0%	0,1%	0,1%
Liquidités et placements alternatifs	12,0%	0,0%	12,6%	12,6%	0,0%	12,7%	12,7%
Total de la fortune de prévoyance	100,0%	60,5%	39,5%	100,0%	60,5%	39,5%	100,0%

Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement et les marges de fluctuation tactiques dans le cadre des dispositions légales. La Commission de placement procède à la répartition de la fortune dans les limites des directives du Conseil de fondation. Elle est l'organe central de gestion, de coordination et de surveillance concernant la gestion de la fortune. La stratégie de placement vise à réaliser le rendement le plus élevé possible dans le cadre de la prise de risque et à générer par ce moyen le produit non courant destiné à remplir les engagements financiers. Cet objectif est concrétisé au travers d'une large diversification en différentes catégories de placements, marchés, monnaies et secteurs, dans des marchés développés mais aussi émergents. La duration des taux d'intérêt des emprunts portant intérêt est de 7,9 ans (exercice précédent: 7,2 ans) avec une notation moyenne de A- (exercice précédent: A-) pour ces emprunts. Toutes les positions en devises sont couvertes, dans la mesure nécessaire, contre le CHF à l'intérieur du portefeuille global au moyen d'une stratégie monétaire afin d'atteindre la quote-part prescrite de 16% (CHF ou couverture contre le CHF). Sur la base de cette stratégie de placement, comPlan table, dans ses comptes établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC, sur un objectif de réserve de fluctuation de valeur de 15,8% du total des actifs.

Informations complémentaires sur la fortune de prévoyance

Au 31 décembre 2023, la fortune de prévoyance inclut des actions et des obligations de Swisscom SA à la juste valeur de CHF 15 mio (exercice précédent: CHF 11 mio). Le produit effectif de la fortune de prévoyance s'est établi en 2023 à CHF 481 mio (exercice précédent moins recettes de CHF 1 123 mio). Swisscom prévoit d'effectuer en 2024 des versements à l'institution de prévoyance au titre des cotisations réglementaires de l'employeur d'un montant de CHF 268 mio.

Hypothèses actuarielles de comPlan

Hypothèses	2023	2022
Taux d'actualisation	1,51%	2,19%
Évolution des salaires	1,83%	1,83%
Augmentations de rentes	–%	–%
Taux de retrait du capital	30%	26%
Intérêts comptes d'épargne jusqu'à 5 ans	2,89%	2,19%
Intérêts comptes d'épargne après 5 ans	1,51%	2,19%
Cotisations des employés à la lacune de financement	40%	40%
Cotisations des employés à l'excédent	50%	50%
Espérance de vie à 65 ans – hommes (nombre d'années)	22,24	22,16
Espérance de vie à 65 ans – femmes (nombre d'années)	24,02	23,92

Le taux d'actualisation se base sur des obligations d'entreprises cotées à la Bourse suisse SIX d'émetteurs suisses et étrangers libellées en francs suisses et bénéficiant d'une notation AA. L'hypothèse relative à l'évolution des salaires repose sur des valeurs tirées de l'expérience des dernières années et tient compte des attentes d'inflation à long terme. Aucune augmentation future des rentes n'est prévue car en vertu du droit de la prévoyance, comPlan ne dispose pas de réserves de fluctuation de valeur suffisantes à cet effet. Les intérêts comptes d'épargne individuels sont déterminés sur la base du taux d'intérêt minimal LPP pour la part du régime obligatoire LPP. L'hypothèse relative à l'espérance de vie a été établie au moyen d'une projection des améliorations futures en matière de mortalité selon le modèle Continuous Mortality Investigation (CMI) et est fondée sur des améliorations passées effectives de la mortalité observée par le passé en Suisse. Le calcul est effectué avec un taux d'amélioration de la mortalité à long terme de 1,75%. En 2023, le changement des hypothèses financières a conduit à une perte actuarielle nette de CHF 853 mio. La diminution du taux d'actualisation a engendré une perte de CHF 851 mio et le changement des autres hypothèses financières, notamment relatives à l'évolution des salaires et à la rémunération des avoirs de vieillesse, une perte de CHF 2 mio.

Les caractéristiques de partage des risques (risk sharing) qui concernent la procédure en cas de déficit de couverture et qui ressortent des dispositions formelles sont prises en compte en deux étapes dans les hypothèses financières en présence d'un financement courant insuffisant imputable aux taux d'intérêt. Dans un premier temps, il est fait l'hypothèse qu'une réduction par étapes des rentes futures sera décidée sur une période de dix ans, afin de combler la lacune de financement. Cette valeur se fonde sur une prévision du taux de conversion futur avec un taux mixte pour le domaine obligatoire et le domaine surobligatoire. Pour le domaine obligatoire, le taux de conversion légal actuel est appliqué. Pour le domaine surobligatoire, le taux de conversion légal est établi avec le taux d'actualisation appliqué pour l'évaluation. Dans un deuxième temps, la valeur actuelle de la lacune de financement restante est répartie sur les employés et l'employeur entre les cotisations réglementaires et les prestations adaptées lors de la première étape. L'obligation juridique et implicite de l'employeur de payer des cotisations supplémentaires est inchangée et supposée être limitée à 60% du financement courant insuffisant. Cette hypothèse se fonde sur les dispositions légales et réglementaires visant à résorber un découvert ainsi que sur les mesures effectivement décidées par le passé par le Conseil de fondation et par l'employeur. En présence d'un excédent selon les IFRS, aucune limitation de la participation de l'employeur à une lacune de financement n'est effectuée dans la deuxième étape. En revanche, l'excédent brut est réduit d'une part des collaborateurs de 50%.

Au 31 décembre 2023, aucun financement courant insuffisant imputable aux taux d'intérêt n'a été constaté, si bien qu'il n'y a pas d'hypothèse de réduction des rentes. Aux 31 décembre 2022 et 2023, l'excédent brut a été diminué des cotisations versées par les employés de CHF 366 mio (exercice précédent: CHF 679 mio). La variation des cotisations des employés à l'excédent est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Analyse de sensibilité comPlan

Analyse de sensibilité 2023

En mio CHF	Engagement de prévoyance		Coût des services	
	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse
Taux d'actualisation (variation +/-0,5%)	(640)	725	(23)	27
Évolution des salaires (variation +/-0,5%)	35	(34)	4	(4)
Variation des rentes (variation +0,5%; -0,0%)	578	—	16	—
Taux de retrait du capital (changement +/-5,0%)	(18)	18	(1)	1
Intérêts comptes d'épargne (variation +/-0,5%)	77	(74)	6	(6)
Cotisations des employés à la lacune de financement (variation +/-10%)	—	—	—	—
Cotisations des employés à l'excédent (variation +/-10%)	73	(73)	—	—
Espérance de vie à 65 ans (variation +/-0,5 année)	153	(154)	3	(3)

Analyse de sensibilité 2022

En mio CHF	Engagement de prévoyance		Coût des services	
	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse
Taux d'actualisation (variation +/-0,5%)	(555)	627	(19)	23
Évolution des salaires (variation +/-0,5%)	29	(28)	3	(3)
Variation des rentes (variation +0,5%; -0,0%)	506	—	14	—
Taux de retrait du capital (changement +/-5,0%)	2	(2)	—	—
Intérêts comptes d'épargne (variation +/-0,5%)	66	(63)	5	(5)
Cotisations des employés à la lacune de financement (variation +/-10%)	—	—	—	—
Cotisations des employés à l'excédent (variation +/-10%)	136	(136)	—	—
Espérance de vie à 65 ans (variation +/-0,5 année)	129	(131)	2	(2)

Lors de chaque adaptation des hypothèses actuarielles d'un demi-point de pourcentage ou d'une demi-année, l'analyse de sensibilité tient compte de la modification de l'engagement de prévoyance ainsi que du coût des services rendus au cours de l'exercice. Seule l'une des hypothèses est alors adaptée, tandis que les autres paramètres demeurent inchangés. Lors de l'analyse de la sensibilité en rapport avec une modification négative des augmentations de rentes, il n'a été procédé à aucun ajustement, compte tenu de l'impossibilité de procéder à une réduction des rentes actuelles. L'hypothèse d'une réduction progressive des taux de conversion demeure inchangée dans les sensibilités du taux d'actualisation indiqué.

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

La détermination des obligations liées à la prévoyance professionnelle exige une estimation de la future période de service, de l'évolution future des salaires et des rentes, des intérêts comptes d'épargne, du moment des paiements contractuels des prestations et des cotisations des employés à la lacune de financement. Cette évaluation est effectuée sur la base d'expériences antérieures et de tendances attendues. Les paiements futurs attendus sont actualisés à l'aide d'un taux d'escompte basé sur les obligations d'entreprises cotées à la Bourse suisse d'émetteurs suisses et étrangers libellées en francs suisses et bénéficiant d'une notation AA. Les taux d'actualisation correspondent aux échéances de paiement attendues des engagements.

Principes comptables

Les calculs actuariels des charges et des engagements découlant de régimes à prestations définies sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées (projected unit credit). Le compte de résultat présente le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés résultant de modifications de régime et de réductions ainsi que les frais administratifs dans les charges de personnel et le coût financier de l'engagement net dans les charges financières. Les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime, sans les montants inclus dans les intérêts nets, sont présentés dans les autres éléments du résultat global. Les hypothèses relatives aux futures prestations nettes sont définies conformément aux prescriptions découlant des dispositions formelles du régime. Pour les régimes de retraite suisses, les dispositions formelles déterminantes comprennent le règlement de l'institution de prévoyance ainsi que les lois, ordonnances et instructions pertinentes en matière de prévoyance professionnelle, et en particulier les dispositions que ces documents renferment concernant le financement et les mesures destinées à résorber les déficits de couverture des institutions de prévoyance. Les hypothèses financières sont déterminées en tenant compte de caractéristiques de partage des risques (risk sharing) ressortant des dispositions formelles. Selon ces dernières, la part de l'employeur est limitée aux coûts des prestations futures et les employés doivent être impliqués dans les obligations de paiement éventuel de cotisations supplémentaires destinées à résorber les déficits de couverture. Si le montant des prestations d'incapacité de gain permanente (rentes d'invalidité) est identique pour tous les employés assurés indépendamment des années de service, les coûts de ces prestations sont comptabilisés au moment de la survenance de l'événement qui est à l'origine de l'incapacité de gain. Un éventuel actif net issu d'un régime à prestations définies est comptabilisé à la valeur la plus faible entre l'excédent de couverture et la valeur actuelle d'un avantage économique sous forme de remboursements ou de diminutions de cotisations futures, dans la mesure où la réserve de fluctuation de valeur fixée comme objectif par le Conseil de fondation est dépassée.

5 Périmètre de consolidation

Le chapitre suivant présente la structure du groupe Swisscom et contient des explications sur les filiales, les coentreprises et les sociétés associées. Il fournit, en outre, des éclaircissements sur les principaux changements dans la structure du groupe ainsi que sur les incidences correspondantes sur les comptes consolidés.

5.1 Structure du groupe

Swisscom SA est la société holding du groupe. Elle possède pour l'essentiel des participations majoritaires directes dans Swisscom (Suisse) SA, blue Entertainment SA, Swisscom Broadcast SA et Swisscom Directories SA. Fastweb S.p.A. (Fastweb) est détenue indirectement au travers de Swisscom (Suisse) SA et d'une société intermédiaire en Italie. Swisscom Re SA est la propre réassurance du groupe. Swisscom contracte un financement en EUR par l'intermédiaire de Swisscom Finance B.V. aux Pays-Bas.

5.2 Modifications du périmètre de consolidation

Les afflux nets d'argent frais résultant de l'achat et de la vente de participations se présentent comme suit.

En mio CHF	2023	2022
Dépenses concernant les regroupements d'entreprises moins liquidités acquises	(49)	(65)
Dépenses concernant des paiements différés de regroupements d'entreprises	(13)	(2)
Cession de filiales, nette des liquidités cédées	2	—
Dépenses liées aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(3)	(2)
Acquisition d'intérêts minoritaires	—	(14)
Total des liquidités provenant de l'achat et de la vente de participations, net	(63)	(83)

Les acquisitions et cessions de filiales effectuées en 2023 sont peu significatives. En 2023, les regroupements d'entreprises comprennent l'acquisition de 100% d'Axept Business Software SA et d'easysim SA. En 2023, Swisscom a par ailleurs vendu toutes ses parts dans AdUnit SA.

En 2022, les regroupements d'entreprises comprennent l'acquisition de 100% de MTF Solutions SA et d'Audio-Video G+M SA. En 2022, Swisscom a également fait l'acquisition des 25% restants de Swisscom Digital Technology SA.

Principes comptables

Consolidation

Les filiales représentent toutes les entreprises dont Swisscom SA a le pouvoir effectif de contrôler les politiques financières et opérationnelles. En règle générale, Swisscom SA peut exercer ce contrôle dès lors qu'elle détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote ou des droits de vote potentiels de la société. Les entreprises acquises et les entreprises cédées sont intégrées dans les états financiers consolidés respectivement à partir de leur date d'acquisition et jusqu'à la date de leur cession. Les soldes et les transactions, les produits et les charges, les rapports de participation et les dividendes ainsi que les pertes et profits non réalisés intragroupe sont intégralement éliminés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales figurent dans les capitaux propres de l'état consolidé de la situation financière, mais séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Swisscom SA. Les participations ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net ou la perte nette apparaissent dans le compte de profits et pertes consolidé comme élément du bénéfice net consolidé ou de la perte nette consolidée. Les variations de participations dans des filiales sont comptabilisées en tant que transactions dans les capitaux propres, dans la mesure où le contrôle était déjà exercé auparavant et continue d'être exercé. Les options de vente des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme passifs financiers. Pour toutes les filiales prises en compte dans les états financiers consolidés, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre. Aucune restriction importante ne s'oppose au transfert de fonds des filiales à la maison mère.

Les participations sur lesquelles Swisscom exerce une influence notable, sans toutefois les contrôler, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. De façon générale, l'exercice d'une influence notable peut être supposé lorsque la part des droits de vote détenus est comprise dans une fourchette de 20% à 50%.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Le prix d'achat recouvre les paiements en espèces ainsi que la juste valeur (fair value) des actifs cédés, des engagements pris ou repris et des propres instruments de capitaux propres cédés. Les passifs dépendant d'événements futurs fondés sur des accords contractuels sont comptabilisés à la juste valeur. À la date d'acquisition, tous les actifs et passifs identifiés qui remplissent les critères de comptabilisation sont comptabilisés à leur juste valeur. Le montant de la différence entre les coûts d'acquisition et les justes valeurs des actifs et passifs identifiables ayant été repris est comptabilisé comme goodwill en tenant compte des éventuels intérêts minoritaires.

5.3 Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

En mio CHF	2023	2022
Solde au 1^{er} janvier	26	30
Acquisitions	3	5
Cessions	–	(3)
Dividendes	(3)	(2)
Quote-part au résultat net	–	(3)
Quote-part aux autres éléments du résultat global	–	1
Dépréciations	–	(2)
Profit de dilution	1	–
Solde au 31 décembre	27	26

Récapitulatif de chiffres clés sélectionnés des participations comptabilisées

En mio CHF	2023	2022
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	212	197
Charges d'exploitation	(200)	(191)
Résultat d'exploitation	12	6
Bénéfice net	10	2
Autres éléments du résultat global	–	8
État de la situation financière au 31 décembre		
Actifs courants	146	146
Actifs non courants	20	20
Passifs courants	(66)	(53)
Passifs non courants	(26)	(30)
Capitaux propres	74	83

5.4 Sociétés du groupe

Sociétés du groupe en Suisse

Société	Siège	31.12.2023 Part du capital et des droits de vote en %	31.12.2022 Part du capital et des droits de vote en %	Capital social en mio	Devise	Secteur ⁴
Suisse						
adapt solutions sa ²	Lindau	100	—	0,1	CHF	SCS
AdUnit SA ²	Zurich	—	100	0,1	CHF	AUT
Ajila SA ²	Sursee	60	60	0,1	CHF	AUT
Artificialy SA ^{2,3}	Lugano	18	18	1,1	CHF	AUT
Audio-Video G+M SA ¹	Saint-Gall	100	100	0,1	CHF	AUT
autoSense SA ^{2,3}	Zurich	33	33	0,3	CHF	AUT
Axcept Business Software SA ¹	Saint-Gall	100	—	0,3	CHF	SCS
Axcept Business Software SA (St. Gallen) ²	Saint-Gall	100	—	0,3	CHF	SCS
Blue Entertainment SA ¹	Zurich	100	100	0,5	CHF	SCS
cablex SA ²	Muri Berne	100	100	5,0	CHF	AUT
Credit Exchange SA ^{2,3}	Zurich	15	25	0,2	CHF	AUT
daura sa ^{2,3}	Zurich	—	26	0,4	CHF	AUT
easysim SA ¹	Zurich	100	—	0,1	CHF	AUT
ecmt SA ^{2,3}	Embrach	20	20	0,1	CHF	AUT
Entertainment Programm SA ^{2,3}	Volketswil	33	33	0,6	CHF	SCS
finnova sa bankware ^{2,3}	Lenzburg	9	9	0,5	CHF	SCS
Global IP Action SA ²	Freienbach	33	68	0,2	CHF	AUT
Innovative Government SA ¹	Freienbach	90	90	0,1	CHF	AUT
Innovative Web SA ¹	Freienbach	90	90	0,1	CHF	AUT
Innovative Web Marketing & Service SA ¹	Zurich	—	90	0,1	CHF	AUT
itnetX (Switzerland) SA ²	Rümlang	100	100	0,1	CHF	SCS
JLS Digital SA ²	Lucerne	100	100	1,3	CHF	SCS
MTF Solutions SA ¹	Ittigen	100	100	0,2	CHF	SCS
Provis SA ²	Lindau	100	—	0,4	CHF	SCS
SportPass (Schweiz) SA ^{2,3}	Zurich	25	25	0,1	CHF	AUT
Swisscom Broadcast SA ¹	Ittigen	100	100	25,0	CHF	AUT
Swisscom Digital Technology SA ¹	Lausanne	100	100	0,1	CHF	SCS
Swisscom Directories SA ¹	Zurich	100	100	2,2	CHF	AUT
Swisscom Immeubles SA ¹	Ittigen	100	100	100,0	CHF	SCS
Swisscom IT Services Finance Custom Solutions SA ²	Olten	100	100	0,1	CHF	SCS
Swisscom RE SA ¹	Ittigen	100	100	10,0	CHF	SCS
Swisscom (Suisse) SA ¹	Ittigen	100	100	1 000,0	CHF	SCS
Swisscom Services SA ²	Ittigen	100	100	0,1	CHF	SCS
Swisscom Trust Services SA ²	Zurich	100	100	1,0	CHF	AUT
Swisscom Ventures SA ²	Ittigen	100	100	2,0	CHF	AUT
United Security Provider SA ²	Berne	100	100	0,5	CHF	SCS
Worklink SA ¹	Berne	100	100	0,5	CHF	SCS

1 Participation détenue directement par Swisscom SA.

2 Participation détenue indirectement par Swisscom SA.

3 La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Swisscom peut exercer une influence notable grâce notamment à sa présence au sein du Conseil d'administration.

4 SCS = Swisscom Suisse, FWB = Fasweb, AUT = Autres

Sociétés du groupe à l'étranger

Société	Siège	31.12.2023 Part du capital et des droits de vote en %	31.12.2022 Part du capital et des droits de vote en %	Capital social en mio	Devise	Secteur ⁴
Allemagne						
Swisscom Telco Sàrl ²	Leipzig	100	100	–	EUR	AUT
France						
SoftAtHome SA ^{2,3}	Colombes	10	10	6,5	EUR	SCS
Grande-Bretagne						
Ajila UK Ltd ²	Londres	–	60	–	GBP	AUT
Italie						
7Layers S.r.l. ²	Florence	70	70	0,2	EUR	FWB
Fastweb S.p.A. ²	Milan	100	100	41,3	EUR	FWB
Fastweb Air S.r.l. ²	Milan	100	100	–	EUR	FWB
Swisscom Italia S.r.l. ²	Milan	100	100	505,8	EUR	AUT
Lettonie						
Swisscom DevOps Latvia SIA ²	Riga	100	100	–	EUR	SCS
Liechtenstein						
Swisscom Re SA ¹	Vaduz	–	100	5,0	CHF	SCS
Luxembourg						
DTF GP S.A.R.L. ²	Luxembourg	100	100	–	EUR	AUT
DTF GP II S.A.R.L. ²	Luxembourg	100	100	–	EUR	AUT
Digital Transformation Fund Carried Partner SCSp ²	Luxembourg	100	100	–	EUR	AUT
Digital Transformation Fund Initial Limited Partner SCSp ²	Luxembourg	100	100	–	EUR	AUT
Pays-Bas						
NGT International B.V. ²	Capelle a/d IJssel	100	100	–	EUR	SCS
Swisscom Finance B.V. ¹	Rotterdam	100	100	0,1	EUR	AUT
Autriche						
Swisscom IT Services Finance SE ²	Vienne	100	100	3,3	EUR	AUT
Espagne						
Webtiser Spain SA ²	Madrid	100	100	0,1	EUR	SCS
USA						
Swisscom Cloud Lab Ltd ²	Delaware	100	100	–	USD	AUT

1 Participation détenue directement par Swisscom SA.

2 Participation détenue indirectement par Swisscom SA.

3 La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Swisscom peut exercer une influence notable grâce notamment à sa présence au sein du Conseil d'administration.

4 SCS = Swisscom Suisse, FWB = Fasweb, AUT = Autres

6 Autres informations

Ce chapitre contient des explications sur des informations qui n'ont pas été présentées dans les autres parties. Il comprend, par exemple, des informations concernant l'impôt sur le résultat et les parties liées.

6.1 Impôts sur le résultat

Charge d'impôt sur le résultat

En mio CHF	2023	2022
Charge d'impôt exigible	346	365
Ajustements d'impôt exigible d'exercices précédents	(14)	(14)
Charge d'impôt différé	32	9
Total de la charge d'impôt sur le résultat enregistrée dans le compte de résultat	364	360
Dont Suisse	346	316
Dont à l'étranger	18	44

Les autres éléments du résultat global comprennent, en outre, des impôts exigibles et différés sur le résultat, qui se décomposent comme suit.

En mio CHF	2023	2022
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	(9)	(7)
Gains (pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	(7)	7
Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres	(1)	1
Variation des couvertures de flux de trésorerie	–	(1)
Total de la charge d'impôt sur le résultat enregistrée dans les autres éléments du résultat global	(17)	–

Analyse de la charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition applicable à l'analyse de la charge d'impôt sur le résultat ci-après correspond au taux d'imposition moyen pondéré des sociétés opérationnelles du groupe en Suisse. Le taux d'imposition sur le résultat applicable est de 17,8% (exercice précédent: 18,0%). La diminution du taux d'imposition sur le résultat applicable découle d'une réduction des barèmes d'impôt dans différents cantons suisses.

En mio CHF	2023	2022
Résultat avant impôt sur le résultat en Suisse	2 040	1 779
Résultat avant impôt sur le résultat à l'étranger	35	184
Résultat avant impôt sur le résultat	2 075	1 963
Taux d'imposition sur le résultat applicable	17,8%	18,0%
Charge d'impôt sur le résultat au taux applicable	369	353
Réconciliation avec la charge d'impôt sur le résultat présentée		
Effet des modifications de la législation fiscale en Suisse	–	(7)
Effet de l'application de taux d'imposition sur le résultat différents en Suisse	8	3
Effet de l'application de taux d'imposition sur le résultat différents à l'étranger	15	11
Effet de la non-activation de reports de pertes fiscales	1	1
Effet des pertes fiscales reportées activées ultérieurement	(2)	–
Effet de dépenses et produits déductibles uniquement fiscalement	(15)	(14)
Effet de dépenses et produits non déductibles uniquement fiscalement	–	27
Effet d'impôt sur le résultat d'exercices précédents	(12)	(14)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	364	360
Taux effectif d'imposition sur le résultat	17,5%	18,3%

Actifs et passifs d'impôt exigible sur le résultat

En mio CHF	2023	2022
Passifs d'impôt exigible nets, au 1^{er} janvier	192	228
Enregistrés dans le compte de résultat	332	351
Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	(9)	(9)
Paielements d'impôt sur le résultat en Suisse	(226)	(361)
Paielements d'impôt sur le résultat à l'étranger	(87)	(17)
Passifs d'impôt exigible nets, au 31 décembre	202	192
Dont actifs d'impôt exigible	(1)	(2)
Dont passifs d'impôt exigible	203	194
Dont Suisse	189	140
Dont à l'étranger	13	52

Actifs et passifs d'impôt différé sur le résultat

En mio CHF	31.12.2023			31.12.2022		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
Immobilisations corporelles	56	(620)	(564)	54	(597)	(543)
Immobilisations incorporelles	1	(132)	(131)	5	(100)	(95)
Droits d'utilisation	–	(98)	(98)	–	(91)	(91)
Engagements de leasing	109	–	109	101	–	101
Provisions	106	(81)	25	85	(73)	12
Autres	50	(64)	(14)	44	(65)	(21)
Total des actifs d'impôt sur le résultat (passifs d'impôt sur le résultat)	322	(995)	(673)	289	(926)	(637)
Dont actifs d'impôt différé			225			194
Dont passifs d'impôt différé			(898)			(831)
Dont Suisse			(738)			(675)
Dont à l'étranger			65			38

Les échéances des reports de pertes fiscales n'ayant pas fait l'objet d'une inscription à l'actif d'actifs d'impôt sur le résultat différé sont les suivantes.

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Échéance dans un délai de 1 an	–	–
Échéance dans un délai de 2 à 7 ans	14	19
Échéance illimitée	–	7
Total des reports de pertes fiscales non enregistrés	14	26
Dont Suisse	14	20
Dont à l'étranger	–	6

Imposition minimale globale

Swisscom entre dans le champ d'application de l'impôt minimum de l'OCDE. Les règles de l'imposition minimale globale prévoient le paiement d'un impôt supplémentaire pour la différence entre le taux d'imposition GloBE (Global Anti Base Erosion) effectif par pays et le taux minimum de 15%. En décembre 2023, la Suisse a adopté une nouvelle loi introduisant l'imposition minimale globale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Swisscom part du principe que l'imposition minimale n'aura aucun effet en ce qui concerne ses activités en Suisse, car le taux d'imposition effectif est supérieur à 15%. Cela vaut également pour les autres pays dans lesquels elle opère. Swisscom continue de surveiller l'évolution des dispositions relatives à l'impôt minimum et évalue en permanence leurs conséquences pour Swisscom. Swisscom applique l'exception à la comptabilisation et à l'indication d'informations sur les actifs et les passifs d'impôt différé sur le résultat en rapport avec les impôts sur le résultat de l'impôt minimum, comme le prévoient les amendements à IAS 12 publiés en mai 2023.

Autres informations

Sur les bénéfices non distribués des filiales, un passif d'impôt différé de CHF 6 mio a été comptabilisé au 31 décembre 2023 (exercice précédent: aucune). Les différences temporelles de filiales et de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé au 31 décembre 2023 s'élèvent à CHF 3 556 mio (exercice précédent: CHF 3 211 mio).

Principes comptables

Les impôts sur le résultat englobent tous les impôts exigibles et différés dépendant du résultat. Les impôts ne dépendant pas du résultat, tels que l'impôt immobilier et l'impôt sur le capital, sont enregistrés comme autres charges d'exploitation. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable; des impôts différés sont, en principe, comptabilisés sur toutes les différences temporelles. Les différences temporelles résultent des écarts entre la valeur comptable d'un élément des états financiers consolidés et la valeur fiscale correspondante qui se compenseront à nouveau au cours des périodes à venir. Les actifs d'impôt différé ne sont activés que lorsqu'il est probable qu'ils puissent être compensés avec de futurs bénéfices imposables. Les passifs d'impôts, qui sont prélevés sur la distribution de bénéfices non distribués de sociétés du groupe, ne sont comptabilisés que lorsque la distribution des bénéfices est prévue dans un futur proche. S'il est probable que les autorités fiscales acceptent le traitement fiscal choisi, le montant de l'impôt comptabilisé dans les états financiers consolidés est celui figurant sur la déclaration fiscale transmise. Dans le cas contraire, les montants sont différents. L'incertitude est prise en compte dans le calcul qui doit fournir la meilleure estimation possible de la sortie de trésorerie à attendre. Si le nombre de résultats possibles du traitement fiscal est faible, le résultat le plus probable est utilisé pour déterminer le passif d'impôt. S'il existe plusieurs conséquences possibles, le calcul de la valeur attendue s'effectuera sur la base d'un calcul de probabilité. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat exigible et différé sont compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et portent sur la même entité imposable.

6.2 Parties liées

Actionnaire majoritaire et participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Actionnaire majoritaire

Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération suisse (Confédération) doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom. Au 31 décembre 2023, la Confédération détenait en tant qu'actionnaire majoritaire une part inchangée de 51% des actions émises. Une réduction de la part de la Confédération au-dessous de la part majoritaire nécessiterait une modification de la loi par le Parlement et serait soumise au droit de référendum facultatif des électeurs suisses. En sa qualité d'actionnaire majoritaire, la Confédération exerce un contrôle sur les décisions de l'Assemblée générale qui requièrent la majorité absolue des voix exprimées. Il s'agit, en premier lieu, des décisions relatives au dividende et à l'élection des membres du Conseil d'administration. Swisscom fournit des services de télécommunications à la Confédération et lui achète, en outre, des services. La Confédération englobe les divers départements et autorités fédérales ainsi que les autres entreprises placées sous son contrôle (pour l'essentiel la Poste, les Chemins de fer fédéraux suisses, RUAG et Skyguide). Toutes les affaires sont traitées sur la base de rapports habituels entre clients et fournisseurs à des conditions identiques à celles offertes à des tiers indépendants. En outre, Swisscom effectue, avec la Poste, des transactions financières aux conditions du marché.

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les prestations fournies aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que celles obtenues de la part de ces participations sont basées sur les prix du marché. Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont énumérées dans la note 5.3.

Transactions et soldes

En mio CHF	Produits	Charges	Créances	Dettes
Exercice 2023				
Confédération	198	64	41	328
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2	43	7	2
Total 2023 / solde au 31 décembre 2023	200	107	48	330

En mio CHF	Produits	Charges	Créances	Dettes
Exercice 2022				
Confédération	185	80	32	329
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2	41	7	2
Total 2022 / solde au 31 décembre 2022	187	121	39	331

Institutions de prévoyance professionnelle et rémunérations des principaux dirigeants

Les opérations entre Swisscom et les diverses institutions de prévoyance professionnelle sont présentées dans la note 4.3. Les rémunérations des principaux dirigeants sont présentées dans la note 4.2.

6.3 Autres principes comptables

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions effectuées dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont converties dans la devise fonctionnelle au cours en vigueur au moment de la transaction. À la date de clôture de l'exercice, les positions monétaires sont converties dans la devise fonctionnelle au taux de change; les positions non monétaires sont, quant à elles, converties au cours de la transaction et les différences de change, comptabilisées en résultat. Les actifs et les passifs des filiales et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence exprimés dans une autre devise fonctionnelle sont convertis aux taux de change, le compte de résultat ainsi que le tableau des flux de trésorerie au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et des comptes de résultat sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global.

Principaux cours de change

Monnaie	Clôture de l'exercice			Moyenne	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	2023	2022
1 EUR	0,926	0,985	1,033	0,973	1,004
1 USD	0,838	0,923	0,912	0,900	0,952

IFRS Accounting Standards et interprétations amendées ne devant pas encore être obligatoirement appliquées

Les IFRS Accounting Standards et interprétations suivantes, publiées jusqu'à la fin 2023, doivent être appliquées au plus tôt à compter de l'exercice 2024.

Norme	Nom	Entrée en vigueur
Amendements apportés à IFRS 16	Engagements de leasing dans une transaction de cession-bail	1 ^{er} janvier 2024
Amendements apportés à IAS 1	Classement des dettes en tant que dettes à court ou à long terme	1 ^{er} janvier 2024
Amendements apportés à IAS 7	Accords de financement des fournisseurs	1 ^{er} janvier 2024

Swisscom vérifiera ses rapports financiers en fonction de ces normes nouvelles ou amendées qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024 ou ultérieurement et qui ne seront pas appliquées de manière anticipée par Swisscom. Pour l'heure, Swisscom ne s'attend à aucune incidence significative sur les comptes consolidés.

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Swisscom SA

Ittigen

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de Swisscom SA et ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat global consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, le tableau des flux de trésorerie consolidé et l'état consolidé de la variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes annuels consolidés, y compris des informations significatives sur les méthodes comptable.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés (pages 130 à 189) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux IFRS Accounting Standards et sont conformes à la loi suisse.

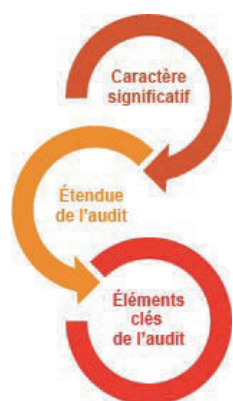
Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 90 millions

Nous avons effectué des contrôles (« full scope audit ») auprès de trois sociétés du groupe dans deux pays. Ainsi, l'étendue de notre audit porte sur plus de 90 % du chiffre d'affaires du groupe. En outre, des procédures d'audit spécifiques ont été effectuées pour des postes sélectionnés du bilan et du compte de résultat pour une autre société du groupe située en Suisse.

Les domaines suivants ont été identifiés comme éléments clés de l'audit :

- Actualité de valeur du goodwill pour Fastweb
- Enregistrement du chiffre d'affaires réalisé avec Business Customers dans le secteur des services IT
- Actualité de valeur des installations techniques et immobilisations incorporelles
- Évaluation des litiges liés à des procédures réglementaires et concurrentielles

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
 Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 90 millions
Point de référence	Résultat avant impôts consolidé
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le résultat avant impôts consolidé comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance du groupe et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence

Nous avons convenu avec le comité Révision & ESG Reporting de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 4.5 millions avec effet sur le compte de résultat que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Le groupe est composé de trois segments principaux (Swisscom Suisse, Fastweb et autres segments opérationnels) et opère majoritairement en Suisse et en Italie. La plus grande partie du chiffre d'affaires est réalisée par Swisscom (Suisse) SA. Nous avons identifié Fastweb S.p.A. (Fastweb) comme autre société significative.

Les audits de Swisscom (Suisse) SA et de Swisscom SA sont effectués par l'équipe d'audit du groupe. L'audit de Fastweb est effectué par l'auditeur de composants de PwC en Italie qui a été instruit par nos soins et avec lequel nous entretenons des contacts réguliers afin de nous accorder sur la manière de traiter les transactions significatives pour les comptes annuels consolidés et d'aborder les questions d'évaluation et de publication. Nous participons également à des entretiens importants avec la Direction de Fastweb. L'audit de ces trois sociétés couvre la plus grande partie des comptes annuels consolidés. Nous avons par ailleurs identifié une autre filiale avec des positions du bilan et du compte de résultat significatives, dont l'audit a été couvert par l'équipe d'audit du groupe. Les thèmes à aborder à l'échelle du groupe, comme la trésorerie, les impôts, les engagements de prévoyance et les participations (y compris le goodwill) ou encore l'introduction de nouvelles dispositions en matière de présentation des comptes, sont couverts par l'équipe d'audit du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Actualité de valeur du goodwill pour Fastweb

Éléments clés de l'audit

Nous considérons l'actualité de valeur du goodwill pour Fastweb comme un élément clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Le goodwill porté au bilan au 31 décembre 2023 pour la division opérationnelle Fastweb, qui se monte à CHF 464 millions (2022 : CHF 492 millions), constitue un montant important.
- Dans le cadre du contrôle de l'actualité de valeur du goodwill pour Fastweb devant être réalisé chaque année, la Direction bénéficie d'une marge d'appréciation considérable en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs escomptés, le taux d'actualisation appliqué (WACC) et la croissance prévue.

Nous renvoyons aux explications fournies au paragraphe 3.4 Goodwill (page 167) de l'annexe aux comptes annuels consolidés.

Manière dont les éléments clés ont été examinés

Dans le cadre de notre audit, nous avons vérifié la conception des contrôles mis en place en vue d'apprécier l'actualité de valeur du goodwill pour Fastweb. Nous avons également évalué si, pour le contrôle d'actualité de valeur, la méthode d'évaluation sélectionnée était correcte, si le calcul était compréhensible et si les hypothèses posées étaient appropriées.

Ce faisant, nous avons procédé à un examen critique notamment des données d'entrée et des hypothèses émises pour les flux de trésorerie sous-jacents du contrôle d'actualité de valeur, ainsi que des taux de croissance futurs. Nous avons également comparé les résultats de l'exercice sous revue avec les prévisions de l'année précédente afin d'évaluer le caractère approprié des hypothèses de l'année précédente.

Concernant le taux d'actualisation appliqué, nous avons analysé, avec notre équipe de spécialistes de l'évaluation, comment il avait été déterminé et comparé le résultat obtenu avec notre propre calcul.

Nous avons vérifié si les informations relatives au contrôle d'actualité de valeur fournies dans l'annexe aux comptes annuels consolidés étaient reproduites correctement et si les analyses de sensibilité décrites identifiaient de manière adéquate les risques liés à l'actualité de valeur.

Nous considérons que le processus d'évaluation et les hypothèses appliquées par la Direction sont appropriés pour la vérification de l'actualité de valeur du goodwill pour Fastweb.

Enregistrement du chiffre d'affaires réalisé avec Business Customers dans le secteur des services IT

Éléments clés de l'audit

Swisscom affiche un chiffre d'affaires de CHF 11 072 millions pour l'exercice 2023 (2022 : CHF 11 112 millions). De ce montant, CHF 1 184 millions (2022 : CHF 1 181 millions) proviennent du chiffre d'affaires réalisé avec Business Customers dans le secteur des services IT. Le secteur des services IT avec Business Customers comprend des solutions globales de communication (comme l'externalisation de l'informatique) pour les grandes entreprises en Suisse.

Nous considérons l'enregistrement du chiffre d'affaires réalisé avec Business Customers dans le secteur des services IT comme un élément clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Les différents projets du secteur des services IT sont basés sur des contrats individuels complexes qui prévoient parfois de nombreuses obligations de prestations. Le traitement comptable de ces contrats requiert une évaluation de la Direction concernant le prix de transaction attendu et la date d'enregistrement du chiffre d'affaires des obligations de prestations individuelles.
- En règle générale, la durée de ces projets est de trois à sept ans. Afin de garantir une évaluation sans pertes des projets en cours, la Direction dispose d'une marge d'appréciation considérable en ce qui concerne l'évaluation des coûts attendus par mandat.

Nous renvoyons aux explications fournies au paragraphe 1.1 Informations sectorielles (page 139) de l'annexe aux comptes annuels consolidés.

Manière dont les éléments clés ont été examinés

Dans le cadre de notre audit, nous avons contrôlé la conception et l'efficacité des contrôles mis en place en vue de l'enregistrement correct du chiffre d'affaires réalisé avec Business Customers dans le secteur des services IT et évalué si les estimations de la Direction sont appropriées.

Par ailleurs, nous avons réalisé des procédures d'audit analytiques. Dans cette optique, nous avons défini nos attentes sur la base de rapports internes et externes et soumis les écarts par rapport à ces attentes à une appréciation critique.

Pour un échantillon de nouveaux contrats conclus durant l'exercice 2023, nous avons contrôlé l'évaluation comptable de Swisscom. Dans le cadre de cette vérification, nous avons examiné si l'évaluation de la Direction concernant le prix de transaction attendu et la date d'enregistrement du chiffre d'affaires de certaines obligations de prestations était appropriée.

Afin de faire face aux fortes marges d'appréciation en ce qui concerne l'appréciation de charges futures pour garantir une évaluation exempte de pertes, nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- Nous avons acquis une connaissance suffisante du processus mis en place par la Direction pour l'évaluation des développements futurs dans le secteur des services IT et avons soumis ce processus à un examen critique.
- Nous avons discuté avec Swisscom de l'estimation de l'évolution future de projets individuels et jugé cette estimation avec un regard critique en tenant compte des derniers développements.
- Au moyen d'un échantillon de projets, nous avons comparé les prévisions d'évolution de Swisscom de l'année précédente avec l'évolution effective au cours de l'exercice actuel et analysé les écarts constatés.

Enfin, nous avons vérifié, grâce à un échantillon, que les chiffres d'affaires réalisés dans le secteur des services IT avec Business Customers avaient été saisis correctement. À cet effet, nous avons contrôlé les paiements entrants pour certaines transactions sur le chiffre d'affaires et nous avons demandé des confirmations de soldes externes de clients de Swisscom.

Nous considérons que l'évaluation de la Direction du groupe concernant l'enregistrement du chiffre d'affaires dans le secteur des services IT avec Business Customers est appropriée.

Actualité de valeur des installations techniques et immobilisations incorporelles

Éléments clés de l'audit

Nous considérons l'actualité de valeur des installations techniques et immobilisations incorporelles comme un élément clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Au 31 décembre 2023, Swisscom inscrit à son actif des installations techniques d'une valeur comptable résiduelle de CHF 8 556 millions (2022 : CHF 8 399 millions) et des immobilisations incorporelles d'une valeur comptable résiduelle de CHF 1 737 millions (2022 : CHF 1 741 millions). Il s'agit là de deux montants importants.
- La Direction dispose d'une marge d'appréciation considérable en ce qui concerne l'évaluation et la détermination de la durée d'utilisation des technologies employées.

Nous renvoyons aux explications fournies aux paragraphes 3.2 Immobilisations corporelles (page 164) et 3.3 Immobilisations incorporelles (page 166) de l'annexe aux comptes annuels consolidés.

Manière dont les éléments clés ont été examinés

Nous avons contrôlé la conception et l'efficacité des contrôles mis en place pour l'évaluation correcte de l'actualité de valeur des installations techniques et immobilisations incorporelles.

Nous avons discuté avec la Direction du groupe de l'estimation de la durée d'utilisation future des technologies existantes et jugé cette estimation avec un regard critique en tenant compte des derniers développements chez Swisscom et d'autres entreprises de télécommunication.

De plus, nous avons vérifié l'exhaustivité et l'adéquation des changements de durées d'utilisation et des dépréciations de valeur non planifiées saisies pendant l'exercice 2023.

Nous considérons que la procédure appliquée en matière d'estimation de la Direction concernant la durée escomptée pendant laquelle Swisscom bénéficiera d'avantages économiques résultant de l'utilisation des technologies existantes est appropriée.

Évaluation des litiges liés à des procédures réglementaires et concurrentielles

Éléments clés de l'audit

Au 31 décembre 2023, Swisscom inscrit à son bilan des provisions d'une valeur de CHF 1 263 millions (2022 : CHF 1 159 millions). De ce montant, CHF 200 millions (2022 : CHF 283 millions) se rapportent à des provisions pour litiges liés à des procédures réglementaires et concurrentielles.

Conformément à la loi sur les télécommunications, Swisscom fournit des services d'accès réglementés à d'autres opérateurs télécom. Les prix facturés par Swisscom pour ces services sont soumis à des procédures de vérification de la Commission fédérale de la communication (ComCom). En cas de décision négative concernant Swisscom, les prix facturés devraient être réduits avec effet rétroactif.

Swisscom est partie dans des procédures de la Commission de la concurrence (Comco). En cas de constatation entrée en force d'abus de marché de la part de Swisscom, la Comco peut infliger des sanctions. Suite à une constatation entrée en force d'abus de marché par la Comco, des plaignants pourraient faire valoir des prétentions de droit civil à l'encontre de Swisscom.

Nous considérons l'évaluation comptable des litiges liés à des procédures réglementaires et concurrentielles comme un élément clé de l'audit, car la Direction dispose d'une forte marge d'appréciation en ce qui concerne son estimation de la probabilité de survenance, de la date et de l'ampleur d'une sortie de fonds éventuelle résultant de litiges.

Nous renvoyons aux explications fournies au paragraphe 3.5 Provisions et passifs éventuels (page 169) de l'annexe aux comptes annuels consolidés.

Manière dont les éléments clés ont été examinés

Afin de faire face aux fortes marges d'appréciation en ce qui concerne la probabilité de survenance, la date et l'ampleur d'une sortie de fonds éventuelle résultant de litiges, nous avons réalisé, avec le concours d'un expert juridique interne, les procédures d'audit suivantes :

- Nous avons discuté des litiges en cours avec la Direction et des représentants juridiques internes de Swisscom.
- Nous nous sommes procuré des prises de position écrites des représentants juridiques internes et externes de Swisscom.
- Nous avons acquis une connaissance suffisante du processus mis en place par la Direction et des contrôles effectués pour identifier, évaluer et saisir les litiges en cours et avons soumis ces éléments à un examen critique.

Afin de contrôler le montant des provisions constituées, nous avons examiné si les données sur lesquelles se fonde ce montant ont été intégrées correctement dans le calcul des provisions.

Enfin, nous avons contrôlé la saisie et la publication des litiges liés à des procédures réglementaires et concurrentielles dans les comptes annuels consolidés.

Nous considérons que la procédure appliquée par la Direction en matière de traitement des litiges liés à des procédures réglementaires et concurrentielles dans les comptes annuels consolidés est appropriée.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes annuels consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, les ISA et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes annuels consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Petra Schwick
Experte-révisseuse agréée
Révisseuse responsable

Peter Kartscher
Expert-révisseur agréé

Zürich, le 7 février 2024



Informations complémentaires

Informations complémentaires	Comptes annuels de Swisscom SA
	Informations générales 200
	Compte de résultat 200
	Bilan 201
	Informations complémentaires 201
	Proposition concernant l'emploi du bénéfice 201
	Glossaire 202
	Évolution sur cinq ans du groupe Swisscom 207

Comptes annuels de Swisscom SA

Informations générales

Les comptes annuels de Swisscom SA présentés ci-après sont une version condensée. La version intégrale ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés sur le site web de Swisscom.

🌐 Voir www.swisscom.ch/comptesannuels2023

Swisscom SA est une société holding de droit suisse. Au 31 décembre 2023, en qualité d'actionnaire majoritaire, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait une part inchangée de 51 % des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de la société.

Les comptes annuels de Swisscom SA ont été établis conformément aux dispositions légales et aux statuts. Les réserves distribuables sont déterminées sur la base des capitaux propres figurant dans les comptes annuels de Swisscom SA (états financiers individuels) et non des capitaux propres dans les comptes consolidés. Les capitaux propres de Swisscom SA s'élèvent à CHF 7 040 mio dans les comptes annuels 2023. En vertu des règles de comptabilisation découlant du droit des sociétés anonymes, il n'est possible de distribuer ni le capital-actions ni les dotations à la réserve générale à hauteur de 20 % du capital-actions. Le 31 décembre 2023, le montant des réserves distribuables de Swisscom SA s'élevait à CHF 6 977 mio. Le dividende est proposé par le Conseil d'administration et soumis à l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA du 27 mars 2024 pour approbation. Les actions propres ne donnent pas droit au versement d'un dividende.

Compte de résultat

En mio CHF	2023	2022
Autres produits	1	5
Total produits d'exploitation	1	5
Charges de personnel	(10)	(10)
Autres charges d'exploitation	(6)	(5)
Total charges d'exploitation	(16)	(15)
Résultat d'exploitation	(15)	(10)
Charges financières	(107)	(1)
Produits financiers	132	37
Rendement des participations	263	4 281
Résultat avant impôt sur le résultat	273	4 307
Charge d'impôt sur le résultat	(2)	(12)
Bénéfice de l'exercice	271	4 295

Bilan

En mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Actifs		
Liquidités	81	55
Immobilisations financières	5 497	3 092
Participations	8 416	8 356
Comptabilisation différée de la distribution de bénéfices de filiales	–	3 700
Autres actifs	39	29
Total des actifs	14 033	15 232
Passifs et capitaux propres		
Passifs portant intérêt	6 820	7 190
Autres passifs	174	134
Total des passifs	6 994	7 324
Capital-actions	52	52
Réserve légale issue du capital/réserves issues d'apports de capital	21	21
Bénéfice reporté	6 695	3 540
Bénéfice de l'exercice	271	4 295
Total des capitaux propres	7 039	7 908
Total des passifs et des capitaux propres	14 033	15 232

Informations complémentaires

Les informations relatives aux droits de participation détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe sont publiées dans le rapport de rémunération (chiffres 2.5 et 3.5).

Au 31 décembre 2023, les garanties pour les sociétés du groupe au profit de tiers s'élevaient à CHF 250 mio (exercice précédent: CHF 340 mio). Par ailleurs, il existait des actifs financiers non disponibles pour un montant de CHF 134 mio (exercice précédent: CHF 153 mio). Ces actifs servent à couvrir des engagements résultant de crédits bancaires.

Proposition concernant l'emploi du bénéfice

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, lors de sa séance du 27 mars 2024, d'affecter le bénéfice résultant du bilan de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, soit CHF 6 966 mio, comme suit.

En mio CHF	31.12.2023
Affectation du bénéfice	
Résultat accumulé non distribué de l'exercice précédent	7 835
Dividende ordinaire	(1 140)
Report de solde	6 695
Bénéfice de l'exercice	271
Résultat accumulé à disposition de l'Assemblée générale	6 966
Dividende ordinaire de CHF 22.00 par action	(1 140)
Report à nouveau	5 826

Si l'Assemblée générale accepte la proposition, un dividende de CHF 22 par action sera versé aux actionnaires le 4 avril 2024.

Glossaire

3G: la 3G désigne la troisième génération de communication mobile, qui présente un débit allant jusqu'à 42 Mbit/s. Swisscom mettra la 3G hors service d'ici fin 2025 et affectera les ressources ainsi libérées à des technologies modernes et plus performantes.

4G: la 4G se réfère à la quatrième génération de communication mobile. Cette génération offre une bande passante théorique de 700 Mbit/s via le réseau mobile. Les fréquences 4G sont groupées afin d'atteindre la capacité nécessaire.

5G et 5G+: la 5G est la technologie de la dernière génération sur le réseau mobile. Par rapport à la 3G et à la 4G, elle offre davantage de capacités, des temps de réaction très courts et des bandes passantes élevées. La technologie 5G facilite considérablement la numérisation de l'économie et de l'industrie suisses. Swisscom fait la distinction entre la 5G-fast (couverture plus faible et débit atteignant 2 Gbit/s et plus) et la 5G-wide (couverture 5G dans toute la Suisse et débit allant jusqu'à 1 Gbit/s). La 5G-fast est également nommée 5G+. Ces deux variantes sont plus efficaces que les technologies précédentes, tant en termes de consommation d'énergie que d'utilisation des champs électromagnétiques.

Asut: association suisse des télécommunications (asut). L'asut représente le secteur des télécommunications. L'association s'engage pour que les utilisateurs tout autant que les fournisseurs de services et de produits bénéficient de conditions-cadres optimales.

CDP: le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) est une organisation d'utilité publique. Elle s'investit pour inciter les entreprises, les communes et les pays à divulguer et publier leurs données environnementales, telles que les émissions de gaz à effet de serre nuisibles pour le climat. En 2013, Swisscom a adhéré au Supply Chain Program du CDP afin d'instaurer une plus grande transparence sur les émissions de gaz à effet de serre de ses fournisseurs.

Cloud: le Cloud Computing, ou «informatique en nuage», permet de se procurer des infrastructures IT telles que la capacité de calcul, les supports de données, les logiciels prêts à l'emploi et les plateformes via Internet, le tout adapté de manière dynamique aux besoins de l'utilisateur. Les centres de calcul de même que les ressources et les données sont stockées dans le cloud. La notion de nuage s'apparente ainsi à des équipements matériels difficilement localisables.

ComCom (Commission fédérale de la communication): la ComCom est l'autorité de décision dans le domaine des télécommunications. Elle attribue les concessions pour l'utilisation du spectre des fréquences de radiocommunication ainsi que la concession de service universel. Elle fixe également les conditions d'accès (dégrouper, interconnexion, lignes louées, etc.), approuve les plans nationaux de numérotation, et spécifie les modalités d'application de la portabilité des numéros et du libre choix du fournisseur.

Commission de la concurrence (COMCO): la COMCO veille à l'application de la loi sur les cartels (LCart). La LCart vise à prévenir les conséquences nuisibles, d'ordre économique ou social, imputables aux cartels et aux autres restrictions à la concurrence et, partant, à promouvoir la concurrence. La COMCO lutte contre les cartels nuisibles et les pratiques abusives d'entreprises occupant une position dominante sur le marché. Elle est chargée d'exercer un contrôle lors de regroupements d'entreprises. En outre, la COMCO prend position sur les dispositions édictées par les autorités qui influent sur la concurrence.

Connectivité: ce terme générique, associé aux services IP, désigne le raccordement à Internet et la possibilité d'échanger des données avec le partenaire de son choix sur le réseau.

Container as a Service (CaaS): le Container as a Service est un service basé sur le cloud payé en fonction de l'utilisation. Il offre aux entreprises la possibilité de gérer leurs applications, clusters et conteneurs virtualisés et de faciliter ou d'accélérer leur mise à disposition.

Conteneurisation: la conteneurisation consiste à regrouper du code logiciel dans des paquets (paquetisation). Ces paquets contiennent tous les composants nécessaires, tels que bibliothèques, frameworks et autres dépendances, et sont isolés dans leur propre conteneur.

Convergence (technologie Bonding): dans la branche des télécommunications, le terme de convergence désigne souvent une interaction entre les technologies de réseaux fixe et mobile ou des produits englobant aussi bien des services de téléphonie mobile que des services de téléphonie fixe.

CSR: le terme «Corporate Social Responsibility» désigne la responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des personnes, de la société et de l'environnement.

Delivery as a Service (DaaS): le Delivery as a Service est un modèle commercial logistique axé sur le service. Les entreprises qui y recourent ont accès à des livraisons à la demande sans louer ni gérer de flotte propre.

Économie circulaire: l'économie circulaire se caractérise par une utilisation des matières premières efficace et sur une durée aussi longue que possible. La fermeture des cycles des matériaux et des produits permet une réutilisation permanente des matières premières.

EcoVadis: la plateforme en ligne d'EcoVadis soutient la mise en œuvre des normes environnementales et sociales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en effectuant un classement harmonisé en fonction de la durabilité des fournisseurs. Dans le cadre de son système de gestion des risques, Swisscom se fie pour ses achats aux déclarations auprès d'EcoVadis de ses fournisseurs.

ESG: par «ESG», on entend la prise en compte des aspects relatifs à l'environnement (Environmental), à la société (Social) et à la gestion d'entreprise responsable (Governance).

Fibre optique: les câbles à fibre optique permettent la transmission de données par la lumière, alors que les lignes de cuivre utilisent des signaux électriques pour acheminer les informations.

Footprint/empreinte: le terme «footprint» (empreinte), également «empreinte carbone» ou «empreinte CO₂», est le résultat d'un calcul d'émissions ou d'un bilan CO₂. Il indique la quantité d'émissions de gaz à effet de serre émises par une activité ou un produit. Pour les produits, par exemple, l'empreinte CO₂ comprend le nombre total d'émissions générées par la fabrication, l'utilisation et l'élimination.

FTTH (Fibre to the Home): FTTH désigne le raccordement de bout en bout de logements et de commerces au moyen de la fibre optique en lieu et place des lignes de cuivre traditionnelles.

FTTS (Fibre to the Street, fibre optique jusqu'au point de distribution) / FTTB (Fibre to the Building, fibre optique jusqu'à la cave) / FTTC (Fibre to the Curb, fibre optique jusqu'au trottoir): les sigles FTTS, FTTB et FTTC désignent des technologies hybrides de raccordement à haut débit (fibre optique et cuivre). La fibre optique est posée aussi près que possible des bâtiments ou, dans le cas de la technologie FTTB, jusque dans les caves. Le câble de cuivre existant est utilisé pour couvrir le tronçon restant.

FTTx: le sigle FTTx signifie «Fibre to the x» ou «fibre optique jusqu'à x». «x» désigne le degré d'extension, c'est-à-dire le point de raccordement de la fibre optique.

FWA (Fixed Wireless Access): le FWA est une technologie à large bande basée sur la 5G. Avec le FWA, la réception des données se fait via le réseau de communication mobile, si bien qu'aucun raccordement basé sur le réseau fixe n'est nécessaire. L'utilisateur a simplement besoin d'un appareil de réception, d'un routeur mobile et d'un point d'accès WLAN.

Hyperscaler: Un hyperscaler offre des ressources informatiques sur la base du cloud computing. Les ressources de cloud computing présentent une grande évolutivité horizontale, sachant que, dans de nombreux cas, des milliers de serveurs et de systèmes de stockage sont reliés via des réseaux performants. Les hyperscalers les plus importants actuellement incluent Amazon Web Services (AWS), Microsoft Azure, Google Cloud Platform (GCP) et IBM.

Infrastructure as a Service (IaaS): L'Infrastructure as a Service permet de mettre à disposition, rapidement et à la demande, des ressources en matière de cloud, d'informatique, de support de données et de réseau gérées de manière centralisée dans un environnement virtualisé.

Interconnexion: l'interconnexion désigne la liaison des installations et des services de deux fournisseurs de services de télécommunications afin d'assurer leur intégration fonctionnelle logique et technique et d'ouvrir l'accès aux services de tiers. L'interconnexion permet par exemple aux clients d'un opérateur de communiquer avec les abonnés d'un autre opérateur. En vertu de la loi sur les télécommunications, les opérateurs qui dominent le marché des services de télécommunication sont tenus d'offrir à leurs concurrents l'interconnexion à des prix alignés sur les coûts.

IoT (Internet of Things, Internet des objets): l'IoT connecte entre eux des objets, des appareils et des machines pour saisir des données d'état et des données environnementales. À l'aide de ces données, des processus sont optimisés afin de détecter en amont une panne affectant les composants d'une machine, par exemple. L'IoT autorise de nouveaux modèles commerciaux basés sur ces données, ce qui ouvre également la voie à de nouvelles possibilités d'interaction avec les clients.

IPv6: l'IPv6 est la sixième génération du protocole Internet et succède à l'IPv4. Le recours à des adresses IPv6 permet de communiquer de manière logique et univoque avec un hôte au sein du réseau.

JAC: Joint Alliance for CSR. Afin de garantir les normes écologiques et sociales exigées par notre entreprise, la suppression des défaillances constatées fait l'objet de contrôles réguliers. Dans le cadre de la JAC, un regroupement international d'opérateurs de télécommunications planifie et effectue des audits CSR auprès de fournisseurs. Swisscom est membre de la JAC depuis 2012.

LAN (Local Area Network): un LAN est un réseau local d'ordinateurs généralement reliés entre eux par la technologie Ethernet.

MPLS (Multiprotocol Label Switching): le sigle MPLS désigne une technologie qui optimise la vitesse et l'efficacité du transfert de données au sein de réseaux assez étendus et/ou à leur périmètre.

MVNO (Mobile Virtual Network Operator): le sigle MVNO désigne un modèle commercial utilisé dans la communication mobile. Dans ce modèle, l'opérateur (le MVNO, opérateur mobile virtuel) ne dispose pas de sa propre infrastructure de réseau ou seulement d'une infrastructure de réseau restreinte. Il a donc recours à l'infrastructure d'autres opérateurs de communication mobile.

myclimate: la Fondation myclimate soutient Swisscom dans l'évaluation environnementale de son offre de smartphones, dans la comparaison des solutions TIC durables et dans la vérification des bilans climatiques.

Net Promoter Score (NPS): le NPS est un indicateur qui mesure indirectement la satisfaction de la clientèle et directement sa disposition à effectuer une recommandation. Il s'agit donc d'un instrument d'analyse permettant de déterminer le degré de satisfaction de la clientèle.

Net zéro: le terme «net zéro» signifie que toutes les émissions de gaz à effet de serre causées par les activités humaines doivent être éliminées de l'atmosphère par des mesures de réduction et que le bilan climatique affiche ainsi zéro net.

OFCOM (Office fédéral de la communication): l'OFCOM est chargé des questions liées aux télécommunications et à la radiodiffusion (radio et télévision). Dans ces domaines, il s'occupe de toutes les tâches de régulation et d'autorité nationale. Par ailleurs, l'OFCOM prépare les décisions du Conseil fédéral, du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de même que celles de la Commission fédérale de la communication (ComCom).

ORNI: avec l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), la Suisse a défini les valeurs limites autorisées relatives aux rayonnements électrique, magnétique et électromagnétique d'installations fixes dans la plage de fréquence allant de 0 Hz à 300 GHz. Un concept de protection en deux étapes est appliqué. Dans tous les lieux accessibles, la valeur limite d'immission, correspondant aux recommandations de l'OMS, doit être respectée. Pour respecter le principe de précaution stipulé par la Loi sur la protection de l'environnement, des valeurs préventives dix fois plus strictes ont été définies pour les lieux à utilisation intensive où les personnes séjournent longtemps.

OTT (Over the Top): le sigle OTT décrit les services et les fournisseurs qui utilisent une infrastructure de réseau existante sans l'exploiter eux-mêmes. Les entreprises OTT proposent leurs propres services sur la base d'infrastructures d'autres entreprises, afin d'atteindre un nombre élevé d'utilisateurs rapidement et à moindre coût.

Platform as a Service (PaaS): les solutions Platform as a Service sont des solutions basées sur le cloud destinées au développement d'applications. Elles permettent de travailler sur des applications et autres solutions logicielles sans devoir disposer de matériel et d'une infrastructure propres.

Postes à plein temps: dans l'ensemble du rapport, ce terme est synonyme d'équivalents plein temps.

Rayonnement: un rayonnement est une forme d'énergie qui se propage sous la forme d'ondes électromagnétiques. On distingue le rayonnement ionisant du rayonnement non ionisant. Le rayonnement ionisant peut modifier les constituants élémentaires de la matière comme la molécule ou l'atome alors que le rayonnement non ionisant ne possède pas assez d'énergie pour cela. Par conséquent, les rayonnements non ionisants ne peuvent pas modifier les atomes ou les molécules. La téléphonie mobile utilise le rayonnement non ionisant.

Roaming: le terme «roaming» ou «itinérance» désigne la possibilité pour un abonné de téléphone de téléphoner ou de bénéficier d'autres services de communication mobile et de trafic de données hors de son réseau domestique, généralement à l'étranger. Cela exige la compatibilité entre l'appareil de communication mobile et le réseau d'itinérance.

Routeur: les routeurs sont des appareils qui couplent ou séparent différents réseaux d'ordinateurs. Le routeur analyse les paquets de données entrant en fonction de l'adresse du destinataire, les bloque ou les redirige plus loin. Il en existe différents types, allant des petits appareils utilisés par les clients privés aux grandes machines exploitées sur le réseau.

SBTi et SBT: la Science Based Targets initiative (SBTi) a pour but d'encourager les entreprises à intensifier leurs efforts pour lutter contre le changement climatique en définissant des objectifs basés sur la science (Science Based Targets). Ces objectifs se concentrent sur la quantité d'émissions qui doit être réduite pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Scope 1: émissions directes de gaz à effet de serre (GES) générées du fait des activités propres à l'entreprise (p. ex. issues de la combustion d'énergies fossiles pour le chauffage et la mobilité ou de réfrigérants).

Scope 2: émissions de GES indirectes issues de l'énergie achetée.

Scope 3: toutes les autres émissions de GES générées par les activités situées en amont et en aval (p. ex. dans la chaîne d'approvisionnement).

Secure Access Service Edge (SASE): le Secure Access Service Edge est une technologie qui allie fonctions réseau à définition logicielle et sécurité du réseau.

Software Defined Wide Area Network (SD-WAN): le Software Defined Wide Area Networking est une approche programmatique automatisée permettant de gérer la connectivité des réseaux d'entreprises et les coûts des lignes. Il étend le Software Defined Networking (SDN) pour une application permettant aux entreprises de créer rapidement un WAN hybride intelligent.

Streaming: le streaming désigne la transmission de signaux audio ou vidéo via un réseau ou Internet sans qu'il soit nécessaire de sauvegarder les données sur l'appareil local.

TIC (technologies de l'information et de la communication): l'association des deux concepts technologiques de l'information et de la communication est apparue dans les années 1980. Elle reflète le rapprochement des technologies de l'information (traitement des informations et des données, et matériel informatique requis) et des technologies de la communication (communication à l'aide de moyens techniques).

Très haut débit: le terme «très haut débit» qualifie les débits supérieurs à 50 Mbit/s, à la fois sur le réseau fixe et le réseau mobile.

Vitesse de transmission: (ou bande passante) désigne la capacité de transmission d'un média, appelée également débit. Plus la bande passante est large, plus elle peut transmettre d'unités d'information (bits) par unité de temps (seconde) (bit/s, kbit/s, Mbit/s, Gbit/s).

Zero Trust Network Access (ZTNA): le Zero Trust Network Access est un produit ou un service qui limite l'accès à une application ou à une série d'applications de manière logique, sur la base de l'identité et du contexte.

Évolution sur cinq ans du groupe Swisscom

En mio CHF ou comme indiqué		2019	2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires et résultats						
Chiffre d'affaires		11 453	11 100	11 183	11 051	11 072
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)		4 358	4 382	4 478	4 406	4 622
EBITDA en % du chiffre d'affaires	%	38,1	39,5	40,0	39,9	41,7
EBITDA après charges de location (EBITDAaL)		4 064	4 082	4 177	4 120	4 334
Résultat d'exploitation (EBIT)		1 910	1 947	2 066	2 040	2 205
Bénéfice net		1 669	1 528	1 833	1 603	1 711
Bénéfice par action	CHF	32,28	29,54	35,37	30,93	33,03
État de la situation financière et flux de trésorerie						
Capitaux propres		8 875	9 491	10 813	11 171	11 622
Quote-part de capitaux propres	%	36,6	39,1	43,6	45,4	47,0
Investissements		2 438	2 229	2 286	2 309	2 292
Operating free cash flow		1 626	1 853	1 891	1 811	2 042
Free cash flow		1 345	1 706	1 513	1 349	1 480
Endettement net		8 785	8 206	7 706	7 374	7 071
Collaborateurs						
Effectif en équivalents plein temps	nombre	19 317	19 062	18 905	19 157	19 729
Effectif moyen en équivalents plein temps	nombre	19 561	19 095	19 099	19 046	19 461
Données opérationnelles						
Raccordements téléphoniques réseau fixe en Suisse	en milliers	1 594	1 523	1 424	1 322	1 226
Raccordements à haut débit Retail en Suisse	en milliers	2 058	2 043	2 037	2 027	2 006
Raccordements TV en Suisse	en milliers	1 555	1 588	1 592	1 571	1 537
Raccordements mobiles en Suisse	en milliers	6 333	6 224	6 177	6 173	6 202
Raccordements Wholesale en Suisse	en milliers	585	611	698	679	692
Raccordements à haut débit Retail en Italie	en milliers	2 637	2 747	2 750	2 683	2 601
Raccordements à haut débit Wholesale en Italie	en milliers	117	158	306	458	648
Raccordements réseau mobile en Italie	en milliers	1 746	1 961	2 472	3 087	3 509
Action Swisscom						
Nombre d'actions émises	mio d'unités	51,802	51,802	51,802	51,802	51,802
Capitalisation boursière		26 554	24 715	26 657	26 243	26 212
Cours de l'action à la clôture de l'exercice	CHF	512,60	477,10	514,60	506,60	506,00
Cours boursier le plus haut	CHF	523,40	577,80	562,40	590,40	619,40
Cours boursier le plus bas	CHF	441,10	446,70	456,30	443,40	501,20
Dividende par action	CHF	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00 ¹
Ratio distribution/bénéfice par action	%	68,16	74,48	62,20	71,13	66,61
Informations Suisse						
Chiffre d'affaires		8 969	8 614	8 579	8 566	8 516
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)		3 508	3 522	3 569	3 534	3 842
Investissements		1 770	1 596	1 634	1 688	1 685
Effectif en équivalents plein temps	nombre	16 628	16 048	15 882	15 750	16 050

1. Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Déclarations prospectives

Le présent Rapport de gestion contient des déclarations prospectives. Dans ce Rapport de gestion, de telles déclarations prospectives incluent, sans s'y limiter, des déclarations concernant notre situation financière, les résultats d'opérations et d'activités et certains de nos plans et objectifs stratégiques.

Ces déclarations prospectives étant exposées à des risques et à des incertitudes, les résultats futurs réels peuvent être sensiblement différents de ceux ressortant expressément ou implicitement de ces déclarations. Nombre de ces risques et incertitudes concernent des facteurs que Swisscom n'a pas la capacité de contrôler ou d'estimer précisément, tels que les futures conditions du marché, les fluctuations monétaires, le comportement des autres participants au marché, les interventions des régulateurs de l'État et d'autres facteurs de risque détaillés dans les dossiers et rapports passés et futurs de Swisscom et Fastweb, y compris ceux déposés auprès de la Securities and Exchange Commission américaine et dans les dossiers, communiqués de presse, rapports et autres informations passés et futurs placés sur les sites Internet des sociétés du groupe Swisscom.

Les lecteurs sont invités à ne pas s'appuyer à l'excès sur les déclarations prospectives, qui ne valent qu'à la date de la présente communication.

Swisscom écarte toute intention ou obligation de mettre à jour et revoir ses déclarations prospectives, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement.

Impressum

Dates importantes

- **8 février 2024**
Publication du résultat annuel et du rapport de gestion 2023
- **27 mars 2024**
Assemblée générale
- **2 avril 2024**
Ex-dividende
- **4 avril 2024**
Versement des dividendes
- **2 mai 2024**
Résultat intermédiaire du 1^{er} trimestre 2024
- **31 juillet 2024**
Résultat intermédiaire du 2^e trimestre 2024
- **31 octobre 2024**
Résultat intermédiaire du 3^e trimestre 2024
- **6 février 2025**
Publication du résultat annuel et du rapport de gestion 2024

Édition et réalisation

Swisscom SA, Berne

Design Graphique
Nordjungs Sàrl, Zurich

Traduction
Supertext SA, Zurich

Production
MDD Management Digital Data SA, Zurich

Impression
Ast & Fischer SA, Berne

Photographie
Manuel Rickenbacher, Zurich

Imprimé sur papier blanchi sans chlore

© Swisscom SA, Berne

Le rapport de gestion est publié en allemand, en anglais et en français.

La version en ligne du rapport de gestion est disponible sous

Allemand: www.swisscom.ch/bericht2023
Anglais: www.swisscom.ch/report2023
Français: www.swisscom.ch/rapport2023

Les rapports de développement durable pour la Suisse et l'Italie sont publiés en ligne sur

Suisse: www.swisscom.ch/sir2023
Italie: www.fastweb.it/corporate

Informations générales

Swisscom SA
Siège principal
CH-3050 Berne

Téléphone: +41 58 221 99 11

Informations financières

Swisscom SA
Investor Relations
CH-3050 Berne

Téléphone: +41 58 221 99 11
E-mail: investor.relations@swisscom.com
Internet: www.swisscom.ch/investor

Informations sociales et environnementales

Swisscom SA
Group Communications & Responsibility
CH-3050 Berne

E-mail: corporate.responsibility@swisscom.com
Internet: www.swisscom.ch/responsabilite

Vous trouverez toujours des informations actualisées sur notre site Internet
www.swisscom.ch

